

Animation socioculturelle enfance et jeunesse

Résultats de la première enquête nationale suisse

Julia Gerodetti, Manuel Fuchs,
Lukas Fellmann, Martina Gerngross,
Olivier Steiner

Animation socioculturelle enfance et jeunesse
Résultats de la première enquête nationale suisse

Julia Gerodetti, Manuel Fuchs, Lukas Fellmann,
Martina Gerngross, Olivier Steiner

Animation socioculturelle enfance et jeunesse

Résultats de la première enquête nationale suisse

Julia Gerodetti, Manuel Fuchs,
Lukas Fellmann, Martina Gerngross,
Olivier Steiner





Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit

Le projet a été financé par l'Office fédéral des assurances sociales et par des contributions de la Fondation Mercator Suisse.

Publié par

Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève
www.editions-seismo.ch | info@editions-seismo.ch

La maison d'Édition Seismo bénéficie d'un soutien de
l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Text © les auteur-e-s 2021

ISBN 978-2-88351-096-8 (Print)

ISBN 978-2-88351-741-7 (PDF)

<https://doi.org/10.33058/seismo.20741>

Couverture : Wessinger und Peng GmbH, Stuttgart et Zurich



Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons
Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0
International (CC BY-NC-ND 4.0)

Table des matières

1	Préambules	9
1.1	Préambule de la Suisse romande	9
1.2	Préambule de la Suisse italienne	10
1.3	Préambule de la Suisse alémanique	11
2	Remerciements	13
3	Introduction	15
3.1	Objectifs et contexte du projet de recherche	16
3.2	Questions centrales et démarche	17
3.3	Structure de la publication	18
4	Résultats de la recherche	21
4.1	Échantillon	21
4.2	Répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse	24
4.3	Offres	31
4.4	Opportunités de participation	45
4.5	Heures d'ouverture et heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes	56
4.6	Bénéficiaires et utilisation des offres	63
4.7	Groupe cible	79
4.8	Infrastructure au niveau des locaux	83
4.9	Année de création et entités porteuses/responsables	88
4.10	Dotation financière	93
4.11	Bases conceptuelles, qualité et pilotage	107
4.12	Situation sur le plan du personnel	117
4.13	Axes de travail	129
4.14	Activités des professionnel·le·s « dans les coulisses »	134
4.15	Travail bénévole	144
4.16	Intégration communale et régionale	152
4.17	Évaluation de l'impact de l'offre	166

5	Discussion et perspective d'avenir	177
5.1	Discussion au sujet des disparités entre villes et campagnes	177
5.2	Discussion au sujet des particularités liées aux régions linguistiques	182
5.3	Perspective d'avenir	190
6	Références bibliographiques	197
7	Annexe : démarche méthodologique	207
	Développement de l'instrument de collecte des données	207
	Définition du groupe sur lequel porte l'étude	208
	Accès au champ et collecte des données	210
	Nettoyage et évaluation des données	213

Table des illustrations

Illustration 1	Répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse (état 2018/2019)	26
Illustration 2	Évaluation des possibilités de participation dans les centres d'animation	49
Illustration 3	Heures d'ouverture des centres d'animation durant les vacances	61
Illustration 4	Comparaison entre la structure d'âge dans l'animation socioculturelle enfance et celle dans l'animation socioculturelle jeunesse	66
Illustration 5	Comparaison entre l'âge du groupe cible tel qu'il est défini dans le concept d'animation et l'âge des bénéficiaires effectifs	81
Illustration 6	Année de création des centres d'animation	89
Illustration 7	Budget annuel des centres d'animation	95
Illustration 8	Nombre moyen de bénévoles par tranche d'âge aux niveaux opérationnel et stratégique dans les centres d'animation	146

Table des tableaux

Tableau 1	Nombre de centres d'animation en Suisse (par cantons) et Liechtenstein ayant participé à l'enquête	22
Tableau 2	Formes d'offres dans les centres d'animation	32
Tableau 3	Opportunités de participation dans les centres d'animation	48
Tableau 4	Offres des centres d'animation en lien avec la participation au sein de la commune/du canton	50
Tableau 5	Heures d'ouverture des centres d'animation, respectivement heures durant lesquelles se déroulent les offres (p. ex. travail social hors murs)	58
Tableau 6	Locaux à disposition des centres d'animation	85
Tableau 7	Formes juridiques (entités porteuses/responsables) des centres d'animation	90
Tableau 8	Source de financement principale des centres d'animation	102
Tableau 9	Bases conceptuelles des centres d'animation	108
Tableau 10	Instruments d'assurance qualité et de développement de la qualité utilisés par les centres d'animation	111
Tableau 11	Instruments de pilotage des bailleurs de fonds	112
Tableau 12	Caractéristiques des professionnel-le-s travaillant dans les centres d'animation	122
Tableau 13	Axes de travail des centres d'animation	130
Tableau 14	Tâches de planification stratégique et de gestion du personnel dans les centres d'animation	135
Tableau 15	Tâches de coordination, de mise en réseau, de conseil spécialisé et de communication assurées par les professionnel-le-s dans les centres d'animation	138
Tableau 16	Tâches effectuées par les bénévoles dans les centres d'animation	148
Tableau 17	Fréquence de la collaboration des centres d'animation avec d'autres actrices et acteurs ou organisations au sein des communes	159

1 Préambules

En introduction aux résultats – publiés en français, italien et allemand – de la première enquête nationale sur l’animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, trois préambules donnent la parole à des personnes issues des trois régions linguistiques de Suisse.

1.1 Préambule de la Suisse romande

L’animation socioculturelle est née du travail réalisé avec un public jeune, pour ensuite élargir son action à toute la population, des enfants aux personnes âgées. Voilà donc plus de 50 ans que les professionnel-le-s de l’animation, tout comme les institutions qui les emploient, accumulent des savoirs et une expertise sur le travail réalisé avec les jeunes et les enfants, qu’ils démontrent que leur action dépasse la simple occupation du temps libre en proposant un réel processus citoyen. Malgré cette longue histoire, à ce jour, il n’existait aucun panorama à l’échelle nationale mettant en lumière les valeurs de ce travail, les méthodes d’intervention, le financement et le pilotage des institutions, la formation des professionnel-le-s ainsi que leur nombre, l’évolution des emplois, l’âge des publics, les temporalités dans lesquelles agit ce travail, etc. Auparavant, le brouillard était de mise ! Cette première enquête nationale sur l’animation socioculturelle avec les enfants et les jeunes le dissipe.

Cette initiative rend visibles les réalités de l’action professionnelle et dévoile les enjeux qui en découlent. Elle renforce les savoirs sur le travail social au sens large et contribue activement à sa reconnaissance. *In fine*, et cela constituait un des défis majeurs de l’enquête, elle met en dialogue les différentes régions linguistiques suisses, qu’elles soient urbaines, intermédiaires ou rurales.

Une telle initiative est à saluer. Afin d’actualiser les connaissances, espérons que de telles enquêtes à l’échelon national se réalisent à nouveau, et ceci avant 50 ans !

Yuri Tironi, professeur associé, Haute école de travail social Lausanne

1.2 Préambule de la Suisse italienne

L'enquête nationale sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est un événement formidable que nous avons accueilli avec une grande joie. Les activités socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux jeunes ont pris officiellement forme au Tessin avec la loi sur la jeunesse de 1996. Mais pour comprendre leur naissance, il faudrait porter son regard sur le début des années 1970 quand, sous l'impulsion des mouvements de 1968, des jeunes hommes et des jeunes femmes ont souhaité, puis obtenu, des espaces de rencontre autogérés. Ces pratiques spontanées, avec des propositions souvent inspirées de la tradition de l'éducation populaire, se sont modifiées et structurées avec le temps et ont donné lieu à un champ professionnel particulier du travail social, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Il s'agit d'un domaine en perpétuelle expansion qui doit être observé et étudié avec attention car il s'occupe de filles, de garçons et de jeunes protagonistes de la société. C'est pourquoi ce domaine requiert des professionnel-le-s préparé-e-s et compétent-e-s.

Les personnes appelées à participer à la première enquête suisse sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont eu l'occasion de réfléchir à ce champ du travail social, à ses activités ainsi qu'à son identité professionnelle. Une occasion précieuse puisque cela a été la première fois que des professionnel-le-s des différentes régions linguistiques se sont retrouvé-e-s, constatant que si certains termes et traductions peuvent créer des malentendus, le « travail » est bien le même et les points communs sont bien plus nombreux que les différences. Ces dernières, grâce aux échanges qui ont eu lieu dans le cadre de cette enquête, peuvent d'ailleurs nous permettre de grandir ensemble. Notre souhait est que le travail d'étude et de comparaison de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse initié avec ce projet se poursuive et soit diffusé dans toutes les régions du pays.

Francesca Machado, Giovanimazione
Claudio Mustacchi, Dipartimento economia aziendale, sanità e sociale,
enseignant-chercheur, SUPSI
Groupe de pilotage pour la Suisse italienne

1.3 Préambule de la Suisse alémanique

L'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) a été fondée en 2002 comme un groupement de centres d'animation locaux et d'associations régionales et cantonales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Aujourd'hui, l'AFAJ est constituée de 19 associations cantonales et régionales qui représentent 1 200 centres d'animation ou services spécialisés dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse actifs dans toutes les régions de Suisse. Les activités de notre association peuvent être regroupées sous les catégories suivantes : « représenter l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et la mettre en réseau », « positionner l'animation socioculturelle enfance et jeunesse » ou encore « soutenir l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ». Pour atteindre nos objectifs, il est central de mieux connaître de manière empirique les structures et les ressources de nos membres ainsi que leur orientation théorique et leurs méthodes de travail. Comme il n'existait pas jusque-là de chiffres au niveau suisse, la Hochschule für Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) a réalisé la présente étude en collaboration avec l'AFAJ et d'autres associations et hautes écoles. Nous nous réjouissons que les résultats de cette coopération réussie entre la recherche et la pratique viennent combler cette lacune. Ces données représentent une base importante pour un développement futur de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui soit en adéquation avec les besoins. Elles nous permettent aussi de mener une réflexion professionnelle et de pouvoir mieux orienter nos activités futures. En outre, les constats et conclusions de cette enquête nous aident à soutenir et renforcer nos membres de façon plus ciblée et servent de base pour argumenter en faveur de la professionnalisation de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Un grand merci à toutes les personnes ayant participé au projet et des remerciements particuliers aux chercheuses et chercheurs de la Hochschule für Soziale Arbeit FHNW pour la bonne collaboration et la rédaction de cette publication importante.

Marcus Casutt, directeur de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

2 Remerciements

Cette enquête nationale, qui joue un rôle pionnier important, n'a pu être réalisée que grâce à la collaboration et au soutien d'un grand nombre de professionnel·le·s issu·e·s du terrain ainsi que du domaine de la science dans différentes parties et régions linguistiques de Suisse. Nous aimerions remercier ici toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à ce projet de recherche. Nous adressons des remerciements particuliers aux organisations partenaires qui ont soutenu et conseillé l'équipe de recherche dans le cadre de nombreuses rencontres durant les différentes phases du projet. Grâce à ces échanges importants, il a été possible de relever avec succès les défis en lien avec les régions linguistiques. Nous remercions donc Claudio Mustacchi de la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI), Danièle Warynski de la Fédération romande de l'animation socioculturelle (FederAnim), Francesca Machado de Giovanimazione – animatori socioculturali in ambito giovanile, Tobias Bauer de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFA) et Yuri Tironi de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL, HES-SO). Un grand merci également à Constantin Kielkopf, Daniel Kohlbrenner, Fabienne Plattner et Marion Lucas-Hirtz, qui ont contribué, avec leur regard critique et leurs connaissances nuancées du terrain, à améliorer la qualité de l'instrument de collecte des données. Nous remercions également chaleureusement les personnes issues des quatre régions linguistiques de Suisse qui ont bien voulu participer à la vidéo réalisée dans le cadre de la stratégie de diffusion : François Hutter, animateur socioculturel FASL du Terrain d'aventure de Malley en Suisse romande ; Gabriela Cabalzar-Lombriser, animatrice socioculturelle de l'animation socioculturelle jeunesse Juventetgna Cadi dans le canton des Grisons ; Lilliana Corulla, animatrice socioculturelle au centre de jeunes de la ville de Locarno en Suisse italienne ainsi que l'équipe de l'animation socioculturelle jeunesse de la région de Schwarzenbourg en Suisse alémanique. Merci également à Giovanna Lo Piccolo, Joël Rey et Marilène Broglie, qui ont traduit toute la documentation du projet en italien et en français. Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les associations cantonales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, aux services paroissiaux cantonaux de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, aux autres personnes clés de ce champ professionnel au niveau cantonal et au bureau de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

(DOJ/AFA)), qui nous ont aidés à faire connaître l'étude auprès des personnes concernées, nous ont facilité l'accès à ce champ professionnel et nous ont aidés à vérifier la validité des données récoltées en ce qui concerne la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

Pour terminer, un très grand merci aux 620 centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, respectivement à leurs représentant-e-s, qui ont pris le temps et fait l'effort de répondre au questionnaire comprenant 72 questions. Sans ces aides importantes, il n'y aurait aujourd'hui ni résultats de recherche, ni connaissances empiriques au-delà des régions linguistiques concernant l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Merci !

3 Introduction

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse romande, la *Offene Kinder- und Jugendarbeit* en Suisse alémanique et *l'animazione socioculturale dell'infanzia e della gioventù* en Suisse italienne sont des éléments importants d'une promotion globale de l'enfance et de la jeunesse (Conseil fédéral 2008, 2009) et un champ d'activité du travail social (Sturzenhecker et Richter 2010, 469). Au cours des dernières décennies, on a pu observer dans ce domaine d'activité en Suisse un nombre croissant de centres d'animation, une différenciation au niveau des formes d'institutions et d'offres ainsi qu'un ancrage plus structurel (p. ex. mise en place de faitières cantonales et d'associations professionnelles) et plus symbolique (p. ex. LEEJ, 2013) de ce champ professionnel. Le fait que les hautes écoles de travail social abordent de plus en plus les thèmes de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et que les associations de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse développent et diffusent de manière accrue des concepts professionnels démontrent les efforts de professionnalisation de ce domaine d'activité. Toutefois, les structures fédéralistes de la Suisse et les traditions différentes dans les régions linguistiques ont conduit à ce que, en fonction des réalités locales, les offres et les structures de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se soient développées d'une manière très différente (Gerodetti et al. 2020).

Un coup d'œil sur l'état actuel de la recherche dans le domaine de l'animation socioculturelle en Suisse montre que bien des choses se sont mises en mouvement ces dernières années, mais que les activités scientifiques se limitent essentiellement au domaine du développement de la pratique et que les connaissances qui ont été générées, l'ont été avant tout au niveau communal ou cantonal (Gutmann et Gerodetti 2013). Aucune des études empiriques réalisées jusque-là n'a examiné l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau suisse. Contrairement à l'Allemagne, où les structures de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont régulièrement analysées quantitativement et systématiquement, il n'existe pas de données agrégées au niveau national pour la Suisse en ce qui concerne l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais uniquement des états des lieux cantonaux (Gavez et Haab 2005, Heeg et al. 2011, Steiner et al. 2011, Haab Zehrè et Frischknecht 2013, Gerodetti et al. 2016). C'est pourquoi les connaissances concernant l'animation socioculturelle enfance et jeunesse étaient jusque-là particulièrement lacunaires ; il manquait une vue d'ensemble au niveau suisse.

3.1 Objectifs et contexte du projet de recherche

L'objectif du projet de recherche *Première enquête nationale suisse sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse* était de combler ce manque de connaissances sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse et de procéder pour la première fois au niveau national à une analyse de ce champ d'activité en cherchant à interroger tous les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans toutes les régions linguistiques du pays. Il s'agissait de générer des connaissances fondamentales sur les structures et les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et de récolter des informations concernant les références méthodologiques et conceptuelles de sa pratique ainsi que les évaluations de professionnel-le-s des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse à propos des actions et des développements nécessaires. Par ailleurs, le projet de recherche devait produire pour la première fois des estimations fondées empiriquement pour établir dans quelle mesure l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse est axée sur la création d'opportunités d'éducation et de participation et sur le soutien de processus d'éducation et de participation. En outre, rendre visibles les différences et points communs de ce champ d'activité dans les différentes régions linguistiques ainsi que les différences entre les centres d'animation des régions rurales et ceux des régions urbaines (ou intermédiaires) afin de pouvoir en débattre était également un but de l'étude. Un autre objectif basé sur ces données systématiques était de relever les thèmes pertinents ainsi que les développements nécessaires dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse pour soutenir ainsi de manière professionnelle sa pratique dans les communes suisses et promouvoir son développement.

Le présent projet de recherche était un projet partiel du projet global *Régions linguistiques* dirigé par l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ). Le projet *Régions linguistiques* a été mis en œuvre comme un projet de coopération avec différent-e-s représentant-e-s de hautes écoles et d'associations venant des différentes régions linguistiques. L'objectif principal de ce projet était de soutenir le « développement d'une base pour une compréhension commune et une collaboration renforcée » entre les régions linguistiques¹. Pour atteindre cet objectif, le projet de recherche décrit ici a notamment examiné, en plus

¹ Voir <https://doj.ch/fr/activites/projets/regions-linguistiques/>

des données structurelles, les différences et les points communs entre les différentes régions linguistiques de Suisse.

3.2 Questions centrales et démarche

Les questions centrales du projet de recherche se situent aux quatre niveaux suivants² :

1. Analyse descriptive de l'offre

- › Quelles offres (en termes de contenu et de temps) les centres d'animation en Suisse proposent-ils ?
- › Quelles caractéristiques (ressources structurelles, personnel, locaux, budgets, financements, entité porteuse/responsable, assurance qualité, etc.) les centres d'animation présentent-ils en Suisse ?
- › Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse ?

2. Identification des besoins et de l'identité professionnelle des animatrices et des animateurs socioculturels

- › Comment les professionnel-le-s travaillant dans les centres d'animation évaluent-ils les thèmes et les développements actuels dans leur champ d'activité ?
- › Sur quelles conceptions de leur pratique se basent les professionnel-le-s travaillant dans les centres d'animation en Suisse ? Quelles sont les bases méthodologiques (axes de travail) qu'ils jugent importantes ?

3. Analyse de la création d'opportunités d'éducation et de participation

- › Dans quelle mesure les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse sont-elles axées au niveau conceptuel sur la créa-

² Le domaine thématique *Animation socioculturelle avec enfants et jeunes ayant dû fuir un pays* n'a volontairement pas été examiné dans cette étude car il a fait l'objet, durant l'été 2018, d'une enquête standardisée réalisée par des collaboratrices et collaborateurs de l'Institut für Soziale Arbeit und Räume de la Hochschule für angewandte Wissenschaften de la Fachhochschule St. Gallen auprès des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans le cadre du projet *A-DOCK: Soziale Andockstellen für Kinder und Jugendliche mit Fluchterfahrung im lokalen Netzwerk in Gemeinden am Beispiel der Offenen Kinder- und Jugendarbeit* (Brüscheweiler et al. 2019).

tion de chances de réalisation structurelles pour les enfants et les jeunes³ et sur l'encouragement de l'acquisition de compétences leur permettant de mener des actions ?

- › Dans quelle mesure l'éducation et la participation sont-elles ancrées comme un objectif dans les offres existantes ?

4. Analyse des différences et points communs entre régions linguistiques et entre types de communes

- › Quelles sont les différences et les points communs entre les centres d'animation des différentes régions linguistiques de Suisse ?
- › Quelles sont les différences et les points communs entre les centres d'animation des différents types de communes (urbaines, intermédiaires, rurales) ?

Afin de répondre à ces questions, une enquête standardisée en ligne a été réalisée à l'échelle nationale en français, allemand et italien entre septembre et octobre 2018. Elle a été menée exclusivement auprès des centres d'animation dans lesquels travaille au minimum un-e professionnel-le fixe et/ou salarié-e. Les explications détaillées concernant la démarche méthodologique – c'est-à-dire comment l'instrument de saisie a été développé, comment le groupe à étudier a été défini, comment l'accès au champ et la saisie des données ont été gérés et quelle a été la procédure concernant le nettoyage et l'analyse des données – sont présentées en annexe.

3.3 Structure de la publication

La première partie de la publication décrit le projet de recherche, c'est-à-dire les objectifs et les questions centrales ainsi que la démarche méthodologique.

La deuxième partie expose les résultats empiriques de l'étude. Ceux-ci sont présentés en sous-chapitres thématiques puis directement contextualisés, discutés et interprétés. Ce format de présentation vise à garantir que les lectrices et lecteurs aient la possibilité de lire cette publication de manière sélective. Ainsi, ils peuvent chercher de manière ciblée certains résultats de recherche ainsi que leur contextualisation pour un sujet particu-

³ Dans le texte qui suit, *enfants et jeunes* inclut toujours également les jeunes adultes. Par souci de lisibilité, nous renonçons toutefois à les nommer explicitement.

lier. Selon le domaine thématique, cette mise en contexte est plus ou moins étendue et des aspects différents sont mis en avant. En ce sens, les contextualisations et l'importance qui leur est donnée sont à considérer comme des interprétations des auteur-e-s, qui ne prétendent pas présenter une discussion complète du thème.

La troisième partie, la partie finale, répond aux deux questions de recherche transversales concernant les différences entre les trois régions linguistiques et entre les différents types de communes. Le livre se termine par un regard sur l'avenir en discutant des possibilités et limites du projet de recherche et en présentant des questions de recherche et des développements supplémentaires.

4 Résultats de la recherche

Ci-après sont présentés les résultats de l'étude. Afin de permettre une lecture thématique sélective, les résultats empiriques présentés sont discutés directement en fin de chapitre.

4.1 Échantillon

Dans l'analyse de l'échantillon, ce sont particulièrement la répartition en fonction de la région linguistique ainsi que la répartition selon le type de commune et le type de centre d'animation qui présentent un intérêt et qui renseignent sur la situation en matière d'offres dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

Centres d'animation par régions linguistiques, types de communes et cantons

Au total, 620 centres d'animation ont participé à l'enquête⁴ qui a été menée entre septembre et octobre 2018. Parmi eux, 501 étaient des centres d'animation de Suisse alémanique, 103 de Suisse romande et 16 de Suisse italienne. 406 centres d'animation (66 %) situés dans une commune urbaine et 136 centres d'animation appartenant à des communes intermédiaires (22 %) ont participé à l'enquête. Les centres d'animation situés dans des communes rurales ne sont que peu représentés (11 %). Selon l'Office fédéral de la statistique (voir annexe), les 2 222 communes suisses (état au 1.1.2018) sont réparties comme suit : 475 communes sont des communes urbaines (21 %), 600 communes sont des communes intermédiaires (27 %) et 1 147 communes sont des communes rurales (52 %). Il ne peut être déterminé dans quelle mesure cette différence de répartition entre les types de communes au sein de l'échantillon vient d'une différence effective quant au nombre de centres d'animation dans les divers types de communes en Suisse ou de taux de participation différents de la part des centres des communes urbaines et des communes rurales. Étant donné que les communes ont un nombre variable de centres d'animation, cette mise en perspective de la répartition des communes au sein de l'échantillon ne nous donne qu'un ordre de grandeur, lequel n'est dès lors que partiellement valable.

⁴ Les 620 centres d'animation ont nommé au total 599 numéros postaux d'acheminement de communes adhérentes qui cofinancent les centres d'animation.

Tableau 1 Nombre de centres d'animation en Suisse (par cantons) et Liechtenstein ayant participé à l'enquête (n = 620)

Canton	Nombre de centres d'animation	Canton	Nombre de centres d'animation
Argovie	43	Obwald	4
Appenzell Rhodes-Int.	0	Saint-Gall	54
Appenzell Rhodes-Ext.	4	Schaffhouse	4
Bâle-Campagne	27	Schwytz	6
Bâle-Ville	26	Soleure	15
Berne	70	Thurgovie	16
Fribourg	17	Tessin	14
Genève	31	Uri	2
Glaris	3	Vaud	38
Grisons	26	Valais	14
Jura	5	Zoug	12
Lucerne	36	Zurich	133
Neuchâtel	8	Liechtenstein	9
Nidwald	3	Total	620

Le tableau 1 montre la répartition de l'échantillon par canton. Il en ressort que des centres d'animation de tous les cantons suisses – à l'exception du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures – ainsi que du Liechtenstein ont participé à l'enquête. Par ailleurs, on observe que c'est surtout dans les cantons les plus densément peuplés que de nombreux centres d'animation ont participé à l'enquête. Comme le nombre effectif de centres d'animation par canton ainsi que leurs caractéristiques (offre, taille, concept, budget, etc.) ne sont pas connus, il n'est pas possible d'évaluer valablement dans quelle mesure le présent échantillon est représentatif. Nonobstant, la stratégie d'accès au champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a permis de garantir qu'une grande partie des centres d'animation en Suisse reçoive une invitation à participer à l'enquête. Par ailleurs, cette étude dispose aussi d'informations concernant des communes dans lesquelles il n'y a pas d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (voir chapitre 4.2). Dans ce contexte, on peut considérer que l'échantillon de 620 centres d'animation a une bonne valeur indicative. La transposition des résultats de cette étude à l'ensemble de la Suisse doit toutefois toujours être examinée de façon critique pour chaque cas particulier.

Types de centres d'animation socioculturelle

6 % des centres d'animation interrogés proposent une offre d'animation destinée exclusivement aux enfants (animation socioculturelle enfance), 27 %

des centres proposent une animation exclusivement orientée vers les jeunes (animation socioculturelle jeunesse), 35 % des centres ont une offre d'animation avec les enfants et les jeunes (animation socioculturelle enfance et jeunesse) et 23 % des centres développent leur offre d'animation avec tous les groupes de la population (y compris les enfants et les jeunes) dans une approche multigénérationnelle. 9 % des centres d'animation interrogés sont organisés au sein des paroisses et proposent aux enfants et aux jeunes des offres d'animation socioculturelle à participation volontaire, indépendamment de leur appartenance religieuse (animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse).

En observant les particularités des diverses régions linguistiques, il apparaît qu'en Suisse alémanique ce sont les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (n = 501) (38 %) qui sont particulièrement répandus, suivis des centres d'animation socioculturelle jeunesse (29 %), des centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (16 %), puis des centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (11 %) et des centres d'animation socioculturelle enfance (6 %). En Suisse romande, on trouve principalement des centres (n = 103) proposant une offre d'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (59 %), viennent ensuite les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (19 %), les centres d'animation socioculturelle jeunesse (16 %), les centres d'animation socioculturelle enfance (5 %) et les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (1 %). En Suisse italienne, les centres d'animation (n = 16) proposant de l'animation socioculturelle jeunesse (69 %) sont les plus nombreux, suivi des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (25 %), puis des centres proposant une offre d'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (6 %). Dans cette région linguistique, les centres d'animation socioculturelle enfance et les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse n'ont pas participé à l'enquête. Une comparaison globale entre les régions linguistiques montre qu'en Suisse romande il y a significativement plus de centres proposant des offres d'animation socioculturelle à tous les groupes de la population et qu'en Suisse italienne il y a significativement plus de centres d'animation socioculturelle jeunesse que dans les autres régions de Suisse.

Si l'on examine les différences entre les trois types de communes (urbaines, intermédiaires et rurales), il apparaît qu'il y a, dans les communes urbaines (n = 406), un nombre particulièrement élevé de centres proposant des offres d'animation socioculturelle à tous les groupes de la population (29 %), suivi des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse

(29 %) et des centres d'animation socioculturelle jeunesse (24 %). Suivent les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (11 %), puis les centres d'animation socioculturelle enfance (8 %). Dans les communes intermédiaires (n = 136), ce sont les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (48 %) et les centres d'animation socioculturelle jeunesse (32 %) qui sont les plus nombreux. Viennent ensuite les centres proposant des offres d'animation socioculturelle à tous les groupes de la population (13 %) et les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (7 %). Dans les communes intermédiaires, il n'y a pas de centres d'animation socioculturelle enfance. Dans les communes rurales (n = 69), on trouve principalement des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (44 %) et des centres d'animation socioculturelle jeunesse (42 %). En outre, il y a, dans ce type de communes, 10 % de centres qui proposent des offres d'animation socioculturelle à tous les groupes de la population, 3 % de centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et 1 % de centres d'animation socioculturelle enfance. Une comparaison globale montre qu'il y a, dans les communes urbaines, significativement plus de centres d'animation socioculturelle enfance et plus de centres qui proposent des offres d'animation socioculturelle à tous les groupes de la population que dans les communes intermédiaires et rurales.

Les centres d'animation devaient également indiquer, dans le questionnaire, les fonctions des personnes qui y ont répondu. La plupart du temps, la fonction choisie était direction/codirection/responsable/coordinatrice ou coordinateur (61 %), suivie de collaboratrice/collaborateur (23 %). Dans 7 % des centres d'animation, le questionnaire a été rempli par l'ensemble de l'équipe. Le questionnaire a rarement été rempli par des personnes ayant d'autres fonctions (3 %).

4.2 Répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse

Une question non clarifiée jusque-là, mais néanmoins très intéressante, était celle de savoir dans quelle mesure l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est répandue en Suisse. Pour répondre à cette question, en plus des centres d'animation, qui ont dû indiquer le numéro postal d'acheminement de leur commune-siège et des communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation, toutes les communes suisses ont été contactées direc-

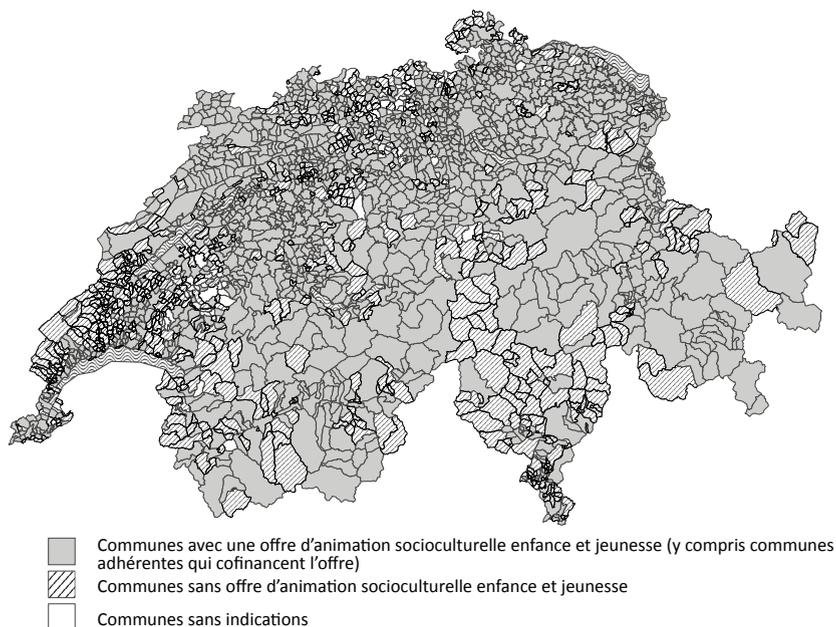
tement par poste et par courrier électronique. Les communes ont été priées d'indiquer s'il existe ou non dans leur commune une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (également avec numéro postal d'acheminement). Au total, des indications sur l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont pu être récoltées ainsi dans 80 % des communes. Comme il s'est avéré lors de l'analyse des données que les indications venant des communes ne correspondaient pas toutes à la définition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse utilisée dans le cadre de cette étude (définition que les communes avaient reçue), une enquête auprès des associations cantonales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et/ou auprès des services cantonaux de l'enfance et de la jeunesse a été menée pour vérifier les indications données par les communes⁵. Cette enquête a permis d'obtenir des informations pour 96 % des communes ; il n'y a donc que 4 % des communes pour lesquelles il n'existe pas de données concernant l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Lors de l'évaluation des réponses issues de ces différentes sources, il est apparu qu'il n'était pas possible de faire une distinction claire entre les communes ayant sur leur territoire un centre d'animation et les communes n'ayant pas de centre d'animation sur place, mais cofinançant un centre d'animation dans une autre commune (communes adhérentes). C'est pourquoi il a fallu renoncer à faire cette distinction dans la présentation de la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

Lors du regroupement de l'information venant de ces différentes sources de données, le procédé a été le suivant : lorsque l'indication a été donnée, dans une commune ayant plusieurs numéros postaux d'acheminement, qu'il existe une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse pour un certain numéro postal d'acheminement, cette indication a été transposée à tous les autres numéros postaux d'acheminement de cette même commune portant le même nom. Pour les numéros postaux d'acheminement correspondant à plusieurs communes, l'indication concernant la présence d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse a été transposée à toutes ces communes lorsque rien d'autre n'était spécifié. Si des indications contradictoires ont été constatées pour une commune avec

⁵ Tous les cantons ont participé à l'enquête réalisée auprès des associations cantonales et des services spécialisés cantonaux. Dans les cantons de Bâle-Ville et de Zurich, les connaissances concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse existait déjà, raison pour laquelle la participation à l'enquête n'a pas été nécessaire. Comme cette enquête n'a eu lieu qu'en automne 2019, les indications données par les communes et les cantons peuvent diverger en raison d'éventuelles fermetures ou inaugurations de centres d'animation. Toutefois, il est à supposer que ces écarts sont minimes.

plusieurs numéros postaux d'acheminement, l'information concernant la présence d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse a été jugée dominante par rapport à l'indication *pas d'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse* et c'est donc l'indication *existence d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse* qui a été enregistrée. Lorsque les indications données par une commune étaient en contradiction avec celles données par l'association cantonale ou le service cantonal spécialisé, ces dernières ont été jugées plus fiables que les indications fournies par la commune⁶. C'est sur la base de cette démarche que l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les 2 222 communes suisses (état au 1.1.2018) a pu être déterminée, comme le montre l'illustration 1.

Illustration 1 Répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse (état 2018/2019)



6 Raison de cette hiérarchisation : il s'est avéré après l'enquête auprès des communes que toutes les communes n'ont pas fourni des indications correctes, probablement en raison d'un manque de connaissances (de la personne répondant aux questions) concernant les offres concrètes qui sont considérées comme des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et concernant celles qui ne le sont pas. C'est la raison pour laquelle la fiabilité des indications données par les associations cantonales et les services cantonaux spécialisés a été jugée plus grande.

Parmi les 2 222 communes suisses, 1 396 (63 %) disposent d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur place ou cofinancent une offre située dans une autre commune (voisine). Dans 738 communes (33 %), il n'y a pas d'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Pour 88 communes, donc 4 % des communes suisses, la présente étude ne dispose pas d'informations concernant l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Si l'on examine la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les trois régions linguistiques différentes⁷, il apparaît que, parmi les 1 422 communes suisses alémaniques (64 % de toutes les communes suisses, y compris les huit communes de langue rhéto-romane), 1 040 communes, donc 73 %, mettent à disposition une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur place ou cofinancent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans une autre commune (voisine). Dans 332 communes alémaniques (23 %), il n'y a pas d'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et, dans 50 communes germanophones (4 %), il n'y a aucune information concernant l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Des 629 communes romandes (28 % de toutes les communes suisses), 288 (46 %) proposent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou en cofinancent une dans une autre commune (voisine), et 306 communes (49 %) ne disposent pas d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Dans 35 communes francophones (6 %), il n'y a pas d'indications concernant l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Parmi les 122 communes de langue italienne (5 % de toutes les communes suisses), 38 (31 %) proposent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou cofinancent une telle offre dans une autre commune (voisine), et 84 communes (69 %) n'ont pas d'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Toutes les communes italophones disposent d'indications sur la présence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur leur territoire.

L'observation de la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en fonction du type de commune montre que des 475 communes urbaines (21 % de toutes les communes suisses), 377 (79 %) proposent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou en cofinancent

⁷ Dans 49 des communes suisses (2 %), il n'y a, selon la source, pas de langue nationale dominante. C'est pourquoi ces communes n'ont pas été intégrées dans ces comparaisons entre régions linguistiques.

une dans une autre commune (voisine). 88 communes urbaines (19 %) ne disposent d'aucune offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, et dans 10 communes urbaines (2 %), il n'y a pas d'indications sur l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Parmi les 600 communes intermédiaires (27 % de toutes les communes suisses), 410 communes (68 %) proposent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou en cofinancent une dans une autre commune (voisine). 165 communes intermédiaires (28 %) n'ont pas d'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, et dans 25 communes intermédiaires (4 %), il manque des informations sur l'existence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Si l'on analyse les 1 147 communes rurales de Suisse (52 % de toutes les communes de Suisse), il ressort que 609 communes rurales (53 %) disposent d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ou en cofinancent une dans une autre commune (voisine). 485 communes rurales (42 %) ne disposent d'aucune offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et l'information quant à la présence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse manque pour 53 communes rurales (5 %).

Contextualisation des résultats

Il devient clair en analysant ces résultats que les enfants et les jeunes de près de deux tiers de toutes les communes suisses (63 %) ont accès à une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, même si le centre d'animation n'est pas toujours situé dans la commune où ils vivent, comme c'est le cas pour les enfants et jeunes de communes adhérentes qui cofinancent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans une commune voisine. Au premier abord, ce chiffre peut surprendre positivement. Toutefois, il apparaît après un deuxième examen que ces chiffres sont à traiter avec prudence et attention. Les données concernant la répartition montrent uniquement dans quelles communes il existe une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, respectivement quelles communes cofinancent une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et lesquelles ne le font pas. Mais elles ne disent rien concernant le nombre de centres d'animation qu'il y a effectivement dans ces communes – et donc dans toute la Suisse. En raison des indications peu claires fournies par les communes ou à cause du manque de connaissances des personnes interrogées, la part des centres d'animation et la part des communes adhérentes cofinancant leur offre ne peuvent pas être distinguées clairement l'une de l'autre. C'est

pourquoi l'illustration concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse risque d'être évaluée de façon trop optimiste. Ainsi, parmi les 55 communes du canton du Jura, seules trois communes-centres disposent d'un centre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur leur territoire. Les 52 communes restantes sont des communes adhérentes qui cofinancent l'offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais sans avoir de centre d'animation sur leur propre territoire. Vu la géographie du canton du Jura, il est permis de douter que ces trois centres d'animation soient effectivement fréquentés par les enfants et les jeunes de tout le canton. Cet exemple prouve que les chiffres cités doivent être relativisés ou en tout cas être examinés de manière critique.

Les résultats font toutefois également apparaître que les enfants et les jeunes d'un tiers des communes suisses n'ont pas accès à une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Étant donné le rôle que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse joue, selon Schrappner, dans le contexte d'une aide globale à l'enfance et à la jeunesse, on peut estimer que cet état des choses doit évoluer. Car dans cette conception de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, les offres axées sur l'espace social et les offres pour des groupes cibles spécifiques, comme celles de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, représentent une base indispensable pour une aide à l'enfance et à la jeunesse efficace dans une commune ou une région. Selon Schrappner (2004) et selon le Conseil fédéral (2008), l'aide à l'enfance et à la jeunesse n'a un bon impact que si elle est conçue comme un tout. Une animation socioculturelle enfance et jeunesse axée sur l'espace social et adaptée aux besoins constitue donc une base indispensable pour une aide à l'enfance et à la jeunesse qui soit efficace (et tienne compte des coûts) et devrait par conséquent être accessible à tous les enfants et les jeunes en Suisse.

La comparaison des résultats en fonction de la région linguistique laisse apparaître qu'en Suisse alémanique la majorité des communes (73 %) met à disposition un centre d'animation sur place ou cofinancent un centre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans une autre commune (voisine). En Suisse romande, cela est le cas dans un peu moins de la moitié des communes (46 %), tandis qu'au Tessin, les enfants et les jeunes ont accès à une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans seulement un petit tiers (31 %) des communes. Comme les données manquantes ne présentent pas de grandes différences dans les trois régions linguistiques (4 % en Suisse alémanique, 6 % en Suisse romande et 0 % dans les communes italo-phones), les indications quant à la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les différentes régions linguistiques peuvent – avec

quelques réserves – être considérées comme relativement pertinentes (voir explications à ce sujet plus loin dans ce texte).

Une comparaison des données des trois types de communes (urbaines, intermédiaires et rurales) est également intéressante. Elle fait apparaître qu'en Suisse l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est présente dans quatre communes urbaines sur cinq (79 %) et dans deux tiers de toutes les communes intermédiaires (68 %). En revanche, un peu plus de la moitié seulement des communes rurales (53 %) permettent aux enfants et aux jeunes d'avoir accès à une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Si l'on examine les données manquantes dans les différents types de communes concernant la présence ou non d'une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (communes urbaines 2 %, communes intermédiaires 4 %, communes rurales 5 %), ces indications peuvent elles aussi être considérées comme relativement pertinentes. L'analyse des résultats de l'enquête auprès des centres d'animation montre toutefois qu'on peut partir du fait que dans les régions urbaines on peut trouver plusieurs centres d'animation par commune ou ville (dans les grandes villes on trouve parfois un centre d'animation dans chaque quartier). En revanche, dans les régions rurales, il y a probablement plus de communes adhérentes qui permettent l'accès aux enfants et aux jeunes à une offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse uniquement en cofinçant un centre d'animation dans une autre commune (voir à ce sujet le chapitre 4.1).

Malgré le fait que le taux élevé de réponse de la part des communes et les réponses des associations cantonales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que des services cantonaux spécialisés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse puissent être jugés comme très positifs, et bien que ces indications permettent de faire pour la première fois des affirmations concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau suisse, elles ne doivent pas être interprétées sans réserve comme une réalité effective. Ainsi faut-il par exemple garder à l'esprit que tous les centres d'animation ne sont pas membres d'une association cantonale et que les réponses des communes se sont avérées ne pas être totalement fiables. Par ailleurs, il faut souligner qu'il peut y avoir des écarts entre la présentation faite ici de la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les différentes régions (p. ex. dans le Haut-Valais) et les représentations déjà existantes de la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Cela est dû au fait que des définitions différentes de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont servi de base à la saisie des données. Dans cette enquête, seuls les centres d'animation dans

lesquels travaillent des professionnel·le·s fixes et/ou salarié·e·s ont été pris en considération. Par conséquent, les centres d'animation dont le travail est basé sur le bénévolat n'apparaissent pas dans cette enquête. Il est par ailleurs ressorti, lors de l'évaluation des données, que le numéro postal d'acheminement ne permet pas une identification sans équivoque des communes, puisque dans certains cas plusieurs communes peuvent avoir le même numéro postal d'acheminement. En ce sens, la représentation de la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse peut présenter quelques imprécisions. D'autre part, ces données ne doivent pas être mises en lien sans réserve avec le nombre de centres d'animation qui ont participé à l'enquête, puisque ces informations ne permettent en effet pas de répondre à la question du nombre de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui existent effectivement en Suisse. L'information présentée ici concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse peut seulement être considérée comme une *première tendance*, qui – cela est à espérer – sera vérifiée et précisée par la suite par des futures études cantonales ou nationales. Les expériences acquises dans le cadre de cette première tentative peuvent servir de base à l'amélioration de la future stratégie de collecte de données.

4.3 Offres

L'accueil libre et l'adaptation des pratiques en fonction des besoins sont des caractéristiques de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui se manifestent notamment par l'existence d'offres différenciées (Gerodetti et Schnurr 2013, 883). Les résultats de l'enquête montrent que les centres d'animation qui y ont participé (n = 620) proposent une large palette d'offres. Toutefois, aucune indication ne peut être donnée quant aux caractéristiques de ces différentes offres ou à leur fréquence (par exemple si une offre a lieu une fois par mois ou chaque semaine). Le tableau 2 montre une vue d'ensemble des domaines d'offres avec les différentes offres ainsi que le pourcentage des centres d'animation qui proposent ces offres.

Pour chaque offre, le questionnaire visait à savoir si cette offre existe et, si oui, comment les professionnel·le·s évaluent l'utilisation de cette offre par les enfants et les jeunes.

Tableau 2 Formes d'offres dans les centres d'animation (n = 620, plusieurs réponses possibles)

Différentes formes d'offres dans les centres d'animation	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Offres liées à l'utilisation de locaux		
Offres de jeu et/ou de rencontre	569	92
Locaux gratuits que les enfants/jeunes peuvent utiliser en l'absence partielle de professionnel-le-s	391	63
Location payante de locaux aux enfants et aux jeunes pour utilisation autonome	265	43
Locaux gratuits que les enfants/jeunes peuvent utiliser de façon autonome pendant un certain laps de temps	250	40
Locaux de jeunesse largement autogérés pour utilisation autonome	152	25
Offres dans le domaine de la créativité, des projets et des cours		
Événements culturels pour et/ou avec des enfants et des jeunes	543	88
Soutien, accompagnement et conseil à des individus ou à des groupes dans la planification ou la mise en œuvre de leurs propres projets/manifestations/événements	510	82
Offres manuelles/créatives	435	70
Projets thématiques	388	63
Offres artistiques	344	55
Offres pour groupes, régulières et dirigées, sur des thèmes particuliers (sans inscription et gratuites)	308	50
Offres de cours (avec inscription et avec frais)	272	44
Offres pédagogiques concernant les médias	253	41
Offres de cours (sans inscription et sans frais)	221	36
Offres sportives, offres axées sur l'aventure/l'expérience et offres se déroulant pendant les vacances		
Excursions accompagnées	388	63
Propre offre de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes pour enfants/jeunes	359	58
Autres offres de sports et d'activités physiques	307	50
Offres de vacances, avec inscription	303	49
Offres de vacances, sans inscription	204	33
Camps accompagnés, avec inscription	200	32
Offre « achetée » de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes pour enfants/jeunes	101	16

Continuation du tableau à la page suivante.

Continuation du tableau 2.

Différentes formes d'offres dans les centres d'animation	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Offres dans le domaine du conseil, du soutien et de la prévention		
Brefs entretiens « entre deux portes »	541	87
Information enfance et jeunesse	503	81
Conseil concernant des thèmes de la vie	491	79
Aiguillage vers des services spécialisés et des services de consultation spécifiques	479	77
Préparation à la vie professionnelle	425	69
Soutien scolaire	325	52
Projets de prévention dans un contexte de participation volontaire	316	51
Projets de prévention au sein de l'école	261	42
Offres en lien avec l'espace public/la commune		
Travail social hors murs	356	57
Offres de jeux, d'expériences et d'aventures dans l'espace public, en accueil libre	300	48
Création de possibilités de rencontre et de dialogue, dans l'espace public/la commune, entre différents groupes de la population ne partageant pas les mêmes besoins et intérêts	299	48
Médiation et gestion de conflits entre différents groupes d'intérêt et différents groupes de population dans l'espace public	269	43

4.3.1 Offres liées à l'utilisation de locaux

92 % des centres d'animation ont indiqué disposer d'une offre de jeu et/ou de rencontre accompagnée par des professionnel-le-s. Tous domaines confondus, cette offre est de loin la plus fréquemment proposée dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et la plus utilisée par les enfants et les jeunes. Le lieu de rencontre classique en accueil libre est donc le pilier central de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Par ailleurs, les centres d'animation mettent également à disposition des enfants et des jeunes des locaux pour une utilisation (partiellement) autonome (par exemple pour des fêtes d'anniversaire, des événements, des répétitions de groupes de musique ou des projets propres). Près de deux tiers des centres d'animation (63 %) mettent à disposition de tels locaux qui peuvent être utilisés gratuitement par les enfants et les jeunes et en l'absence partielle de professionnel-le-s. 43 % des centres d'animation proposent des locaux payants que les enfants et

les jeunes peuvent louer pour une utilisation autonome, et 40 % des centres d'animation permettent aux enfants et aux jeunes d'utiliser gratuitement les locaux pendant un certain laps de temps en l'absence de professionnel-le-s. Un quart des centres d'animation (25 %) propose, respectivement accompagnée, également des locaux de jeunesse largement autogérés (comme p. ex. local des jeunes, cabane de chantier, etc.) qui peuvent être utilisés de manière autonome par les jeunes.

De l'avis des professionnel-le-s, les enfants et les jeunes utilisent à une fréquence qui varie (les catégories à choix dans l'enquête étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) les différentes offres liées à l'utilisation de locaux : l'offre de jeu et/ou de rencontre est utilisée à 99 % souvent ou occasionnellement par les enfants et les jeunes. En ce qui concerne les autres offres liées à l'utilisation de locaux, les professionnel-le-s estiment à seulement 75 à 79 % que les enfants et les jeunes les fréquentent souvent ou occasionnellement.

Si l'on compare les offres liées à l'utilisation de locaux dans les trois régions linguistiques, il apparaît que les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse alémanique ne se situent pas seulement au-dessus de la moyenne suisse en ce qui concerne la fréquence de la présence des cinq formes d'offres de ce domaine, mais qu'il y existe également significativement plus d'offres différentes liées à l'utilisation de locaux que dans les centres d'animation de Suisse romande. Les locaux gratuits que les enfants et les jeunes peuvent utiliser en l'absence partielle de professionnel-le-s (par ex. pour des événements, des fêtes ou pour leurs propres projets) représentent une exception. Cette offre est proposée significativement plus souvent dans les centres d'animation de Suisse italienne, alors qu'on la retrouve significativement moins en Suisse romande. Avec 13 %, l'offre de locaux payants et l'offre de locaux de jeunesse largement autogérés en utilisation autonome sont également significativement moins fréquentes en Suisse romande que dans le reste de la Suisse.

En comparant les différents types de communes, il ressort que les centres d'animation appartenant à des communes urbaines disposent d'une palette d'offres significativement plus large que les centres d'animation situés dans des communes rurales. Par ailleurs, dans les communes urbaines, significativement plus de centres d'animation qu'en moyenne en Suisse mettent à disposition des locaux payants que les enfants et les jeunes peuvent utiliser de façon autonome. Dans les communes intermédiaires, il existe significativement moins souvent des locaux payants que les enfants et les jeunes peuvent louer pour une utilisation autonome.

4.3.2 Offres dans le domaine de la créativité, des projets et des cours

Avec 88 %, les événements culturels pour et/ou avec des enfants et des jeunes (manifestations, offres, projets à caractère événementiel) représentent, dans les centres d'animation, l'offre la plus répandue de ce domaine et également l'offre la plus souvent utilisée par les enfants et les jeunes. 82 % des centres d'animation proposent du soutien, de l'accompagnement et du conseil à des individus ou à des groupes dans la planification ou la mise en œuvre de leurs propres projets/manifestations/événements, 63 % des centres d'animation soutiennent des projets thématiques qui visent en général des produits particuliers (par ex. films, enregistrements audio) ou se terminent par un événement (p. ex. projet théâtre), et la moitié des centres d'animation (50 %) dispose d'offres pour groupes, régulières et dirigées, sur des thèmes particuliers (sans inscription et gratuites). Les offres dans le domaine créatif sont présentes à une fréquence qui varie : 70 % des centres d'animation proposent des offres manuelles/créatives (travaux manuels, bricolages), 55 % proposent des offres artistiques (théâtre, musique) et 41 % proposent des offres pédagogiques concernant les médias (par ex. gestion des médias numériques, présentation de soi sur internet). Viennent ensuite les offres de cours : ce sont à 44 % des offres de cours avec inscription et avec frais, alors que dans 36 % des centres d'animation il y a également des offres de cours sans inscription et sans frais.

Après analyse de l'estimation faite par les professionnel·le·s concernant la fréquence d'utilisation de ces offres par les enfants et les jeunes (les catégories à choix par rapport à la fréquence d'utilisation étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout), il apparaît que les offres les plus utilisées (souvent/occasionnellement) sont surtout les événements culturels pour et/ou avec des enfants et des jeunes (89 %) ainsi que les offres manuelles/créatives (80 %). Près de trois quarts des enfants et des jeunes utilisent des offres de soutien, d'accompagnement et de conseil à des individus ou à des groupes dans la planification ou la mise en œuvre de leurs propres projets/manifestations/événements (75 %) et des offres pour groupes, régulières et dirigées, sur des thèmes particuliers (75 %). Environ deux tiers des enfants et des jeunes utilisent souvent/occasionnellement des offres de cours avec inscription (69 %), des offres artistiques (68 %), des projets thématiques (67 %) ou des offres de cours sans inscription (62 %). Selon l'estimation des professionnel·le·s, près de la moitié des enfants et des jeunes utilisent sou-

vent/occasionnellement les offres pédagogiques existantes concernant les médias (52 %).

Il ressort de l'analyse des différences entre les régions linguistiques pour ce domaine d'offres que la moyenne la plus élevée d'offres différentes par centre d'animation se situe en Suisse italienne, suivie de la Suisse romande. Les centres d'animation en Suisse alémanique arrivent en dernière position, avec une diversité d'offres significativement plus petite dans ce domaine – particulièrement pour ce qui est des offres artistiques et manuelles/créatives, des projets thématiques et des offres pour groupes, régulières et dirigées, sur des thèmes particuliers.

Des différences encore plus grandes apparaissent lorsque l'on compare ces offres en fonction des types de communes. Ainsi, les centres d'animation des communes urbaines disposent d'une palette d'offres significativement plus large que les centres d'animation des communes intermédiaires et rurales. Les seules exceptions sont les événements culturels pour et/ou avec des enfants et des jeunes et le soutien, l'accompagnement et le conseil à des individus ou à des groupes dans la planification et la mise en œuvre de leurs propres projets/manifestations/événements, qui sont présents dans les centres d'animation de tous les types de communes à peu près à la même fréquence.

4.3.3 Offres sportives, offres axées sur l'aventure/l'expérience et offres se déroulant pendant les vacances

Dans ce domaine d'offres, ce sont les excursions accompagnées (p. ex. piscine, parc d'attraction, excursions dans la nature) qui sont les plus répandues dans les centres d'animation (avec 63 %). 58 % des centres d'animation disposent de leur propre offre de sports et d'activités physiques (en accueil libre) ou d'une halle de gymnastique ouverte pour les enfants et les jeunes, et 50 % des centres d'animation proposent d'autres offres de sports et d'activités physiques (p. ex. événements de football, parkour). 16 % des centres d'animation disposent d'une offre « achetée » de sports et d'activités physiques (en accueil libre) (MidnightSports ou OpenSunday), respectivement travaillent en collaboration dans le cadre de cette offre. Dans le domaine des offres ayant lieu durant les vacances, un peu moins de la moitié des centres d'animation (49 %) proposent des offres de vacances avec inscription. Un tiers des centres d'animation dispose d'offres de vacances sans inscription (33 %) et/ou de camps accompagnés avec inscription (32 %).

Il ressort de l'évaluation faite par les professionnel-le-s de l'utilisation de ces offres par les enfants et les jeunes (les catégories à choix étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) que 90 % utilisent souvent/occasionnellement les offres de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes qui sont propres aux centres d'animation. Environ trois quarts des enfants et des jeunes utilisent souvent/occasionnellement les offres existantes suivantes : offres de vacances avec inscription (80 %), offres de vacances sans inscription (77 %), offres « achetées » de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes (76 %), excursions accompagnées (75 %) et autres offres de sports et d'activités physiques (73 %). Près de deux tiers du groupe cible fréquentent souvent/occasionnellement les camps accompagnés avec inscription (69 %).

En moyenne, il y a significativement plus d'offres différentes par centre d'animation en Suisse romande dans le domaine des offres sportives, des offres axées sur l'aventure/l'expérience et des offres se déroulant pendant les vacances qu'en Suisse alémanique. Il apparaît qu'en Suisse italienne les offres ayant lieu durant les vacances sont proposées significativement moins souvent que dans les autres régions linguistiques. En revanche, les offres – qu'elles soient « achetées » ou propres aux centres – de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes sont plus répandues en Suisse italienne que dans le reste du pays.

En ce qui concerne les différents types de communes, on constate que les centres d'animation des communes urbaines disposent d'une palette d'offres significativement plus large que les centres d'animation des communes intermédiaires et rurales. Les offres – « achetées » ou propres aux centres – de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes pour enfants et jeunes représentent une exception et sont présentes avec environ la même fréquence au sein des centres d'animation dans les trois types de communes.

4.3.4 Offres dans le domaine du conseil, du soutien et de la prévention

Les brefs entretiens « entre deux portes » sont l'offre la plus répandue de ce domaine au sein des centres d'animation (87 %). 81 % des centres d'animation disposent d'une offre d'information enfance/jeunesse (p. ex. mise à disposition de matériel d'information concernant les offres et les services pour enfants/jeunes) et 79 % ont une offre de conseil concernant des thèmes de la vie (p. ex. relations, amitié, sexualité, famille, conflits ou santé). Près

de trois quarts des centres d'animation (77 %) proposent un aiguillage vers des services spécialisés et des services de consultation spécifiques, et environ deux tiers (69 %) préparent le groupe cible à la vie professionnelle (p. ex. postulation, recherche d'un petit boulot). À peu près la moitié des centres d'animation (52 %) offrent du soutien scolaire (p. ex. aide aux devoirs, recherche d'information) et des projets de prévention dans un contexte de participation volontaire (51 %), et 42 % réalisent également des projets de prévention au sein de l'école.

Les professionnel-le-s évaluent la fréquence d'utilisation (les catégories à choix étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) comme suit : 94 % des enfants et des jeunes utilisent souvent/occasionnellement les offres à bas seuil comme les brefs entretiens « entre deux portes » et 85 % recherchent souvent ou occasionnellement les offres de conseil concernant des thèmes de la vie. Les autres offres dans le domaine du conseil, du soutien et de la prévention sont utilisées souvent/occasionnellement par 50 à 79 % du groupe cible.

En comparant ces offres de conseil, de soutien et de prévention dans les trois régions linguistiques, il ressort que presque toutes les offres sont présentes à une fréquence similaire. Seuls les projets de prévention dans un contexte de participation volontaire (p. ex. prévention de la violence, prévention sanitaire ou prévention dans le domaine de la sexualité) sont présents significativement plus souvent dans les centres d'animation en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique.

Si l'on analyse ce domaine d'offre sous l'angle des différences liées à la typologie des communes, il s'avère que les centres d'animation des communes urbaines disposent significativement plus souvent d'offres de soutien scolaire et d'offres de préparation à la vie professionnelle que les centres d'animation des communes rurales. Pour ce qui est des communes intermédiaires, on n'observe rien de significatif. Les brefs entretiens « entre deux portes » et l'aiguillage des enfants/jeunes vers des services spécialisés et des services de consultation spécifiques sont significativement plus répandus dans les communes urbaines et intermédiaires que dans les communes rurales.

4.3.5 Offres en lien avec l'espace public, respectivement avec la commune

Dans le domaine des offres ayant un lien direct avec l'espace public, respectivement avec la commune, le travail social hors murs (p. ex. contacts avec

les enfants/jeunes dans l'espace public et présence sur les lieux de rencontre informels des enfants/jeunes) est le plus répandu (57 %). Près de la moitié des centres d'animation disposent d'offres de jeux, d'expériences et d'aventures dans l'espace public, en accueil libre (bus de jeu, animations) (48 %), créent des possibilités de rencontre et de dialogue dans l'espace public/la commune entre différents groupes de la population ne partageant pas les mêmes besoins et intérêts (48 %) et 43 % des centres d'animation proposent de la médiation et de la gestion de conflits entre différents groupes d'intérêts et différents groupes de population dans l'espace public.

Les professionnel·le·s évaluent la fréquence d'utilisation de ces offres par les enfants et les jeunes comme suit (les catégories à choix étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) : avec 81 %, les offres de jeux, d'expériences et d'aventures dans l'espace public, en accueil libre, sont les plus utilisées par les enfants et les jeunes. Toujours selon cette évaluation, le travail social hors murs (78 %), les possibilités de rencontre et de dialogue dans l'espace public/la commune entre différents groupes de la population ne partageant pas les mêmes besoins et intérêts (61 %) ainsi que la médiation et la gestion de conflits entre différents groupes d'intérêt et différents groupes de population dans l'espace public (49 %) sont des offres utilisées de façon un peu moins intensive.

Il ressort de la comparaison entre régions linguistiques que le travail social hors murs est répandu de manière à peu près égale dans toutes les régions linguistiques. En moyenne, par centre d'animation, il existe en Suisse romande significativement plus d'offres différentes en lien avec l'espace public/la commune qu'en Suisse alémanique. Les communes de Suisse italienne ne présentent pas de différences significatives.

En comparant les offres en lien avec l'espace public/la commune sous l'angle des types de communes, on s'aperçoit que les centres d'animation des communes urbaines proposent significativement plus souvent que les centres d'animation dans les communes intermédiaires et rurales des offres de jeux, d'expériences et d'aventures dans l'espace public, en accueil libre, ainsi que des possibilités de rencontre et de dialogue dans l'espace public/la commune entre différents groupes de la population ne partageant pas les mêmes besoins et intérêts. Le travail social hors murs ainsi que la médiation et la gestion de conflits entre différents groupes d'intérêt et différents groupes de population dans l'espace public sont répandus à valeur à peu près égale dans les trois types de communes.

4.3.6 Offres pour groupes cibles spécifiques

Parallèlement à la majeure partie des offres dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, qui s'adressent à tous les enfants et les jeunes, il existe également des offres destinées à des groupes cibles particuliers. Par exemple, les offres réservées exclusivement aux filles ou aux garçons sont des offres spécifiques relativement répandues. Alors que presque deux tiers des centres d'animation (62 %) proposent des offres d'animation socioculturelle pour filles (offres uniquement pour filles), il n'y a qu'une institution sur trois (37 %) qui propose des offres réservées exclusivement aux garçons (animation garçons). L'animation filles est donc nettement plus répandue dans les centres d'animation en Suisse que l'animation garçons. Un bon tiers des centres d'animation (35 %) a indiqué collaborer avec les parents et la famille (p. ex. conseil aux parents) et un centre d'animation sur cinq promeut par ses offres l'intégration des enfants et des jeunes ayant des handicaps cognitifs, psychiques ou physiques. Moins d'un centre d'animation sur dix propose des offres s'adressant exclusivement aux enfants ou jeunes issus de l'immigration (9 %), aux enfants ou jeunes ayant dû fuir un pays (8 %) ou aux jeunes et jeunes adultes dans le cadre d'événements de football et de hockey sur glace (coaching socioprofessionnel des supporters) (8 %). Les offres pour jeunes ayant des tendances à l'extrémisme (p. ex. extrémisme religieux, extrémisme de droite) (5 %) ou les offres s'adressant exclusivement aux jeunes homosexuels (5 %) ou exclusivement aux jeunes transsexuels sont peu répandues.

La fréquence d'utilisation de ces offres par les enfants et les jeunes a été évaluée par les professionnel-le-s avec les catégories souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout. Il ressort de cette évaluation que les offres réservées aux filles sont utilisées plus souvent (78 %) que les offres réservées aux garçons (62 %). Un peu plus de la moitié des professionnel-le-s estiment que les offres pour la promotion de l'intégration des enfants et des jeunes ayant des handicaps cognitifs, psychiques ou physiques (59 %) et les offres s'adressant exclusivement aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration (55 %) sont utilisées souvent ou occasionnellement. Les offres pour jeunes et jeunes adultes dans le cadre d'événements de football et de hockey sur glace (coaching socioprofessionnel des supporters) (33 %) ainsi que les offres réservées aux enfants et jeunes ayant dû fuir un pays (33 %) sont moins utilisées. Les offres s'adressant aux jeunes ayant des tendances à l'extrémisme (p. ex. extrémisme religieux, extrémisme de droite) (18 %) et les offres réservées aux

jeunes homosexuels (21 %) ou aux jeunes transsexuels (8 %) présentent les taux d'utilisation les plus bas.

Il ressort de la comparaison entre les trois régions linguistiques, pour ces offres s'adressant à des groupes cibles spécifiques, que les centres d'animation en Suisse alémanique proposent significativement plus souvent de l'animation filles et de l'animation garçons que les centres d'animation en Suisse romande et en Suisse italienne. À l'inverse, les offres pour jeunes et jeunes adultes dans le cadre d'événements de football et de hockey sur glace sont significativement plus répandues en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande. La promotion de l'intégration au sein des offres d'enfants et de jeunes ayant des handicaps cognitifs, psychiques ou physiques ainsi que la collaboration avec les parents et la famille sont des offres significativement plus répandues en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Toutes les autres offres destinées à des groupes cibles spécifiques sont répandues à peu près à la même fréquence dans les différentes régions linguistiques.

En ce qui concerne les différents types de communes, on constate que l'animation filles est significativement plus répandue dans les communes urbaines que dans les communes rurales. La promotion de l'intégration d'enfants et de jeunes ayant des handicaps cognitifs, psychiques ou physique est significativement plus importante dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires. Dans les centres d'animation de communes urbaines, la collaboration avec les parents et la famille est également significativement plus fréquente que dans les communes intermédiaires et rurales. Toutes les autres offres destinées à des groupes cibles spécifiques sont répandues à peu près à la même fréquence dans les trois types de communes.

4.3.7 Adéquation avec les besoins et accessibilité des différentes offres des centres d'animation

Pour que les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse soient utilisées par les groupes cibles, il est central, d'une part, qu'elles soient facilement accessibles et, d'autre part, qu'elles soient axées sur leurs besoins. C'est pourquoi les centres d'animation ont été priés d'évaluer l'accessibilité de leurs propres offres et dans quelle mesure les conditions et structures au sein du centre d'animation en général correspondent aux besoins des enfants et des jeunes. Il en ressort que l'accès aux offres est évalué par une grande majorité comme très bon ou plutôt bon, car 97 % des centres d'animation (70 % tout à fait d'accord et 27 % plutôt d'accord) ont estimé que

leurs offres pour les enfants et les jeunes sont facilement accessibles, et seuls 3 % des centres d'animation n'étaient pas vraiment d'accord avec cela.

Les conditions et structures au sein des centres d'animation ont elles aussi été majoritairement évaluées comme étant plutôt axées ou très axées sur les besoins : 89 % des centres d'animation (38 % tout à fait d'accord et 51 % plutôt d'accord) ont estimé que les conditions/structures au sein des centres d'animation (particulièrement les locaux, le personnel et les offres) correspondent aux besoins des enfants et des jeunes, alors que 11 % des centres d'animation n'étaient pas vraiment d'accord : 9 % plutôt pas d'accord et 2 % pas du tout d'accord avec cette évaluation. Au niveau de l'évaluation de ces aspects, il n'y a de différences ni entre les régions linguistiques ni entre les types de communes.

4.3.8 Contextualisation des résultats

Ci-après sont résumés les résultats généraux. L'analyse met en évidence quelles sont les offres parmi celles présentées plus haut qui sont particulièrement répandues en Suisse et qui sont utilisées de manière particulièrement intensive par les enfants et les jeunes. Ensuite, certains aspects et thèmes marquants sont discutés et contextualisés.

Fréquence et diversité des formes d'offres

Parmi les 33 formes d'offres différentes, les six formes d'offres les plus répandues en Suisse sont les offres de jeu et/ou de rencontre (91 %), les événements culturels pour et/ou avec des enfants et des jeunes (manifestations, offres, projets à caractère événementiel) (87 %) et les brefs entretiens « entre deux portes » (87 %). Suivent le soutien, l'accompagnement et le conseil à des individus ou à des groupes dans la planification ou la mise en œuvre de leurs propres projets/manifestations/événements (81 %), l'information enfance et jeunesse (p. ex. mise à disposition de matériel d'information concernant les offres et services pour enfants/jeunes) (81 %) et le conseil concernant des thèmes de la vie (p. ex. relations/amitié/sexualité/famille/conflits/santé) (79 %).

Un aperçu du nombre de formes d'offres différentes par centre d'animation est également intéressant. Il a été examiné combien de formes d'offres différentes les centres d'animation présentent en moyenne. Des différences significatives apparaissent entre les régions linguistiques : les centres d'animation en Suisse romande disposent en moyenne de significativement plus de formes d'offres différentes par centre que ceux en Suisse

alémanique. Il est à supposer que cela est dû au type d'institution particulièrement répandu en Suisse romande, à savoir les centres d'animation socioculturelle qui s'adressent à tous les groupes de la population. Ceux-ci disposent de plus de formes d'offres différentes (pour plusieurs groupes d'âge) que les centres d'animation en Suisse alémanique et italienne, qui visent pour la plupart exclusivement le groupe d'âge des enfants et/ou des jeunes. Une comparaison entre les trois types de communes au niveau du nombre de formes d'offres proposées en moyenne dans les centres d'animation montre des différences significatives : les centres d'animation dans les communes urbaines disposent de significativement plus de formes d'offres différentes que les centres d'animation dans les communes intermédiaires ou rurales. Ce constat est peu surprenant, car les centres d'animation plus grands et présentant une plus grande diversité d'offres se situent justement dans les villes et disposent également de ressources plus importantes en matière de locaux/matériel et de personnel que les centres d'animation des deux autres types de communes (voir chapitre 4.12 et chapitre 4.10.1). En examinant la diversité des formes d'offres, il ressort que les locaux dans les centres d'animation sont utilisés pour des activités très différentes, ce qui est également observé dans d'autres études empiriques (Cloos et al. 2007, 17 sq. ; Rose et Schulz 2007, 291 ; Schulz 2010, 105). C'est pourquoi les locaux multifonctionnels – offrant la possibilité de pouvoir diviser/aménager une pièce de façon flexible, une certaine mobilité du mobilier, un équipement (installations techniques, sols, etc.) adapté aux besoins, etc. (voir chapitre 4.8) – revêtent une grande importance pour pouvoir réagir aux exigences variées des formes d'offres spécifiques.

Plus les offres sont proposées en accueil libre, plus elles sont utilisées de façon intensive

L'évaluation faite par les professionnel-le-s de l'utilisation par les enfants et les jeunes des offres existantes est, elle aussi, intéressante : les offres de jeu et/ou de rencontre, les brefs entretiens « entre deux portes », les offres de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes pour les enfants et les jeunes, les événements culturels pour et/ou avec les enfants et les jeunes ainsi que le conseil concernant des thèmes de la vie font partie des offres les plus utilisées en Suisse. À l'inverse, les offres pour des groupes cibles spécifiques, comme par exemple les offres pour les jeunes ayant des tendances à l'extrémisme, les offres réservées aux jeunes homosexuels ou celles s'adressant uniquement aux jeunes transsexuels, sont les

moins utilisées. Les résultats concernant la fréquence d'utilisation montrent que plus les offres sont ouvertes (en accueil libre) et sans engagement, plus la fréquence d'utilisation augmente. Dans ce contexte, il apparaît qu'il existe chez les enfants et les jeunes un grand besoin d'offres d'animation socio-culturelle enfance et jeunesse qui soient proposées en accueil libre et sans engagement. D'autres études empiriques réalisées sur le territoire germanophone (Schmidt 2011, 57 sq.) confirment également ce résultat indiquant que les bénéficiaires des centres d'animation apprécient surtout les formes d'offres en accueil libre et sans engagement (notamment lieux de rencontre/espaces d'accueil libre, offres de jeu et de sport, excursions), où convivialité/sociabilité, amitié/groupe de pairs, participation, plaisir et contenus éducatifs informels jouent un rôle central. Par ailleurs, les enfants et les jeunes privilégient particulièrement les formes de conseil à bas seuil proposées par les professionnel-le-s concernant des thèmes de la vie (cf. *ibid.*).

Accueil libre comme base fondamentale des offres

L'accueil libre a toujours été le fondement et le principe de base de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (DOJ/AFAJ 2018a, 5 ; Sturzenhecker 2004, 445 ; 2005 ; Zimmermann 2018), et les résultats empiriques présentés ici le confirment très clairement. Les formes d'offres à bas seuil et n'exigeant aucun engagement particulier se caractérisent principalement par le fait de laisser de l'espace et du temps pour la spontanéité au quotidien, au-delà des exigences en matière de performance. Elles offrent aux enfants et aux jeunes la possibilité de pouvoir décider tout à fait spontanément et sans engagement s'ils veulent participer à une offre. Ainsi, il n'est par exemple pas nécessaire de s'inscrire aux activités ou d'être membre du centre d'animation, et il n'y a pas d'obligation de rester jusqu'à la fin de l'offre. Les enfants et les jeunes peuvent arriver et repartir quand et comme bon leur semble – ils peuvent discuter avec les professionnel-le-s « entre deux portes », c'est-à-dire directement et simplement, des sujets, demandes et soucis qui les préoccupent au quotidien. En outre, les bénéficiaires ne doivent payer aucun frais, ce qui permet l'accès des enfants et des jeunes issus de familles moins favorisées sur le plan socio-économique. Dans cette perspective, les formes d'offres en accueil libre (sans inscription et sans frais) représentent un pilier essentiel et fondamental des centres d'animation (DOJ/AFAJ 2018a, 5 ; Sturzenhecker 2004, 445 ; 2005 ; Zimmermann 2018). Si les centres d'animation veulent prendre en considération les besoins, demandes et intérêts des enfants et des jeunes dans l'aménagement des offres, alors ils doivent

examiner régulièrement si elles correspondent à ces besoins. Si les centres d'animation veulent respecter le principe d'accueil libre, il est alors également nécessaire de prendre en considération les besoins des enfants et des jeunes qui ne prennent pas part (jusqu'à) aux offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Cela signifie que, lors de l'analyse des besoins, il faut également tenir compte de façon adéquate des groupes de non-bénéficiaires. À la lumière de ces résultats, il est important que, lors du développement et de la planification des offres, les centres d'animation gardent à l'esprit la qualité de l'accueil libre ainsi que du travail à bas seuil et qu'ils examinent sous cet aspect – de manière autocritique et régulière – les offres existantes et nouvelles. Cela permet de préserver l'accueil libre comme caractéristique distinctive de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant que domaine important de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, et garantit que les offres restent adaptées aux besoins et attrayantes pour des bénéficiaires divers.

4.4 Opportunités de participation

Dans le discours spécialisé, la participation est considérée comme un des principes fondamentaux centraux et constitutifs de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Elle touche aussi bien l'attitude des professionnel·le·s que les bases méthodologiques concrètes appliquées au quotidien avec les enfants et les jeunes (DOJ/AFAJ 2018a, 9 sq. ; Moser 2010). Les opportunités de participation sont toujours structurées au préalable par les professionnel·le·s, qui décident quel pouvoir de décision ils veulent (ou peuvent) déléguer aux enfants et aux jeunes. Étant donnée la signification centrale de ce domaine thématique pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (DOJ AFAJ 2018a, 9 sq. ; Moser 2010 ; Zinser 2005), les offres et possibilités de participation mises à disposition par les centres d'animation sont présentées et discutées de manière approfondie ci-dessous. Car, au vu de l'exigence formulée en termes de participation, la question se pose de savoir quelles possibilités sont offertes aux enfants et aux jeunes dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en matière de participation au débat, de collaboration et de participation aux décisions. C'est pourquoi l'enquête a cherché à connaître, d'une part, les possibilités que les enfants et les jeunes ont au sein des centres d'animation d'exprimer leurs opinions, des critiques ou des souhaits de changement (possibilités de s'exprimer) et, d'autre part,

les domaines où les enfants et les jeunes peuvent participer aux processus décisionnels au sein de l'institution (n = 620). Comme il n'est par ailleurs pas clair dans quelle mesure les possibilités de participation préstructurées par les professionnel·le·s sont effectivement utilisées par les enfants et les jeunes, la fréquence d'utilisation de ces possibilités a également été examinée en complément. L'enquête a aussi cherché à savoir quelles tâches les centres d'animation prennent en charge et quelles offres ils proposent dans le domaine de la promotion de la participation des enfants et des jeunes au niveau communal et cantonal.

4.4.1 Opportunités de participation au sein du centre d'animation

En moyenne, les centres d'animation ont indiqué quatre possibilités différentes pour les enfants et les jeunes de pouvoir exprimer leurs demandes, critiques ou souhaits de changements dans les centres d'animation. Avec 87 %, l'entretien avec les professionnel·le·s est la forme la plus courante pour les enfants et les jeunes pour faire entendre leur voix. Dans près de deux tiers de tous les centres d'animation (63 %), les enfants et les jeunes ont en outre la possibilité de faire part de leurs préoccupations et de leurs opinions à travers les médias sociaux (p. ex. Facebook), et la moitié des centres d'animation offrent la possibilité aux bénéficiaires de s'exprimer dans le cadre d'enquêtes. 43 % des centres d'animation mettent à disposition des enfants et des jeunes des tableaux pour faire des suggestions/des livres d'or où ils peuvent s'exprimer, et 38 % des centres d'animation leur permettent de s'exprimer via leur site internet. Dans près d'un tiers des centres d'animation (30 %), des séances de discussion sont organisées pour que les enfants et les jeunes puissent s'exprimer, et 23 % des centres d'animation ont une boîte à suggestions/boîte à idées. Des assemblées régulières des bénéficiaires, respectivement des assemblées plénières, ont lieu dans moins d'un cinquième des centres d'animation (18 %), et des ateliers de l'avenir sont utilisés comme outil méthodologique pour l'expression d'opinions dans 15 % des centres d'animation. Les formes de participation à travers des représentant·e·s élu·e·s (p. ex. conseil de maison) sont les moins répandues, avec tout juste 10 % des centres d'animation qui les proposent. 20 % des centres d'animation ont par ailleurs indiqué offrir aux enfants et aux jeunes encore d'autres possibilités pour se faire entendre.

Il a également été demandé aux professionnel·le·s d'évaluer la fréquence à laquelle les enfants et les jeunes recourent à ces possibilités (les catégories à choix étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du

tout). Les professionnel-le-s ont estimé que les enfants et les jeunes utilisent le plus intensément les entretiens avec des professionnel-le-s, car 82 % des centres d'animation ont indiqué être de l'avis que les enfants et les jeunes utilisent souvent/occasionnellement cette forme. Environ deux tiers des centres d'animation indiquent que les possibilités de participation liées aux tableaux pour suggestions/livres d'or (69 %), aux séances de discussion organisées (69 %), aux assemblées régulières des bénéficiaires (assemblées en plénière) (68 %), aux questionnaires/enquêtes auprès des bénéficiaires (65 %), aux représentant-e-s élu-e-s (conseil de maison ou organe semblable) (63 %) et aux médias sociaux (p. ex. Facebook) (62 %) sont utilisés souvent ou occasionnellement par les enfants et les jeunes. Un peu plus de la moitié des centres d'animation (55 %) estiment que la boîte à suggestions/boîte à idées est utilisée souvent ou occasionnellement. Le site internet (43 %) ainsi que la méthode de l'atelier de l'avenir (37 %) sont considérés comme étant les possibilités de participation les moins utilisées.

Dans le but de pouvoir saisir de façon plus précise l'exigence de participation formulée en introduction, il a également été examiné dans quels domaines thématiques les enfants et les jeunes peuvent participer aux prises de décision dans les centres d'animation et à quelle fréquence ils le font. Le tableau 3 montre qu'en moyenne les centres d'animation ont indiqué sept domaines thématiques différents.

Le tableau 3 montre que c'est aux décisions qui concernent le programme/l'offre que les enfants et les jeunes peuvent le plus souvent prendre part (dans 88 % de tous les centres d'animation). Dans quatre centres d'animation sur cinq, les enfants et les jeunes ont en outre la possibilité de collaborer activement dans des projets (84 %) et/ou de planifier et de mettre en œuvre leurs propres projets/événements (discos, concerts, cuisine, etc.) (83 %). Environ trois quarts des centres d'animation laissent les enfants et les jeunes participer aux décisions concernant l'aménagement des locaux (78 %) et/ou collaborer et prendre des responsabilités dans des tâches quotidiennes (p. ex. exploitation du bar) (74 %). Deux tiers des centres d'animation (68 %) permettent aux enfants et aux jeunes de participer aux décisions concernant les acquisitions (p. ex. meubles ou infrastructure) et 60 % des centres d'animation laissent les utilisatrices et utilisateurs prendre part à la définition des règles et des interdictions concernant l'équipement ou l'offre. Environ la moitié des centres d'animation ont indiqué que les enfants et les jeunes peuvent participer aux décisions concernant les heures d'ouverture, respectivement l'horaire du travail social hors murs (52 %), et/ou à l'évaluation des besoins (49 %). Dans 43 % des centres d'animation, les enfants et les

Tableau 3 Opportunités de participation dans les centres d'animation
(n = 620, plusieurs réponses possibles)

Opportunités de participation dans les centres d'animation	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Programme/offre	547	88
Les enfants/jeunes collaborent activement dans des projets	522	84
Planifier et mettre en œuvre ses propres projets/événements (discos, concerts, cuisine, etc.)	515	83
Aménagement des locaux	485	78
Collaborer et prendre des responsabilités dans des tâches quotidiennes (p. ex. exploitation du bar)	461	74
Acquisitions (p. ex. meubles/infrastructure)	419	68
Règles et interdictions (équipement/offre)	375	60
Heures d'ouverture/horaire du travail social hors murs	325	52
Évaluation des besoins	305	49
Travail de relations publiques de l'institution (p. ex. présentations de projets)	265	43
Sélection de nouveaux collaborateurs/nouvelles collaboratrices	87	14
Autres domaines	43	7

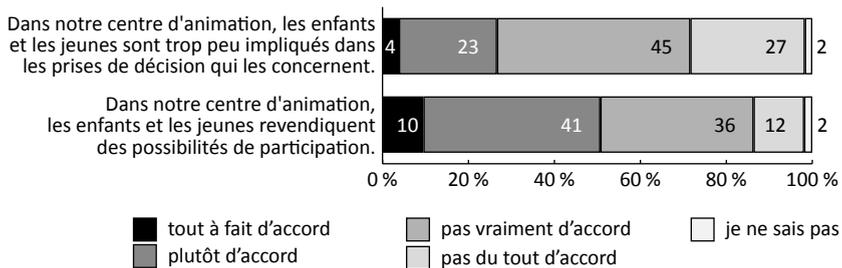
jeunes peuvent prendre part aux décisions relatives au travail de relations publiques du centre d'animation (p. ex. présentation de projets) et dans 14 % des centres d'animation à la sélection des nouveaux collaborateurs et collaboratrices. En outre, 7 % des centres d'animation ont indiqué permettre aux enfants et aux jeunes de participer aux décisions également dans d'autres domaines.

Si l'on examine l'intensité de la participation des enfants et des jeunes aux décisions dans ces différents domaines thématiques, il apparaît que, dans les centres d'animation où ces possibilités de participation sont données, les professionnel·le·s estiment que les possibilités de participer les plus utilisées (les catégories à choix étaient souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) sont celles concernant la définition du programme/de l'offre (90 %), la collaboration active dans des projets (88 %), la collaboration et la prise de responsabilités dans des tâches quotidiennes (86 %) ainsi que la planification et la mise en œuvre des projets des jeunes (83 %). Il ressort que les valeurs de l'utilisation fréquente/occasionnelle sont supérieures dans l'ensemble à 80 %. Entre 63 % et 79 % des centres d'animation qui offrent ces possibilités de participation aux décisions indiquent par ailleurs que les enfants et les jeunes participent également souvent/occasionnellement aux décisions ayant trait à l'aménagement des locaux (79 %), lors d'acquisitions

(72 %), dans le cadre d'évaluations des besoins (71 %), concernant les règles et interdictions (67 %) et concernant les heures d'ouverture (63 %). Dans les centres d'animation qui offrent ces possibilités, 57 % des enfants et des jeunes utilisent souvent/occasionnellement la possibilité de participer aux décisions liées au travail de relations publiques. La possibilité de participer aux décisions en rapport avec la sélection de nouveaux collaborateurs et collaboratrices est la moins utilisée, car des 14 % de centres d'animation qui offrent cette possibilité, seulement 33 % ont indiqué que les enfants et les jeunes utilisent souvent/occasionnellement cette possibilité. À l'exception de quelques thèmes, les professionnel-le-s ont jugé relativement élevée l'intensité de l'utilisation de ces possibilités de participation par les enfants et les jeunes.

En outre, les centres d'animation ont été priés d'évaluer les deux affirmations présentées dans l'illustration 2 concernant les possibilités de participation.

Illustration 2 Évaluation des possibilités de participation dans les centres d'animation (n = 579)



51 % des centres d'animation ont indiqué être tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation « Dans de notre centre d'animation, les enfants et les jeunes revendiquent des possibilités de participation. » 36 % des centres d'animation ont indiqué n'être plutôt pas d'accord et 12 % déclarent n'être pas d'accord du tout (2 % indiquent ne pas savoir). En même temps, l'illustration 2 montre également que 27 % des centres d'animation sont (plutôt) de l'avis que les enfants et les jeunes sont trop peu intégrés dans les décisions qui les concernent au sein du centre d'animation. 45 % ne sont pas vraiment d'accord avec cette affirmation et 27 % des centres d'animation ne sont pas d'accord du tout avec cette affirmation (2 % indiquent ne pas sa-

voir). La comparaison entre les types de communes ne laisse pas apparaître de différences significatives.

Si l'on observe de manière globale les différentes possibilités de participer aux décisions ainsi que les différents domaines thématiques et l'intensité de l'utilisation par les enfants et les jeunes (index en pourcentage relatif aux possibilités de prise d'influence), il n'y a pas de différences significatives entre les différentes régions linguistiques et entre les différents types de communes. Une exception existe toutefois : il y a significativement plus de centres d'animation en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne qui sont d'accord avec l'affirmation : « Dans de notre centre d'animation, les enfants et les jeunes revendiquent des possibilités de participation. »

4.4.2 Participation des enfants et des jeunes au niveau communal et cantonal

En plus des opportunités de participation au sein des centres d'animation, il était également intéressant de connaître les tâches que les centres d'animation socioculturelle assument dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes au niveau communal et cantonal. Les centres d'animation ont donc été interrogés quant à l'existence de différentes offres en lien avec la participation au niveau communal/cantonal (voir tableau 4).

Tableau 4 Offres des centres d'animation en lien avec la participation au sein de la commune/du canton (n = 620)

Offres en lien avec la participation au niveau communal/cantonal au sein des centres d'animation	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Soutien, accompagnement et conseil de groupes d'enfants/de jeunes dans la commune lors de la mise en œuvre de leurs idées dans l'espace public	388	63
Implication dans/participation à l'aménagement d'infrastructures adaptées aux enfants et aux jeunes	341	55
Lancement et accompagnement ou direction de processus de participation des enfants/jeunes dans la commune	337	54
Lancement et accompagnement ou direction de processus de participation des enfants/jeunes dans le canton	116	19

Il ressort du tableau 4 que 63 % des centres d'animation interrogés soutiennent, accompagnent et conseillent des groupes d'enfants/de jeunes dans la commune lors de la mise en œuvre de leurs idées dans l'espace public (p. ex. skate parc, lieu de rencontre couvert, événements). 55 % des centres

d'animation s'impliquent dans l'aménagement d'infrastructures adaptées aux enfants et aux jeunes ou y participent. 54 % des centres d'animation initient, accompagnent ou dirigent des processus de participation des enfants ou des jeunes au niveau communal et 19 % des centres d'animation le font au niveau cantonal. L'évaluation par les professionnel-le-s de l'intensité de l'utilisation de ces offres par les enfants et les jeunes (les catégories à choix étaient : souvent/occasionnellement/rarement/pas du tout) montre qu'un peu plus de la moitié des enfants et des jeunes utilisent souvent/occasionnellement les offres de soutien, d'accompagnement et de conseil de groupes d'enfants/de jeunes dans la commune lors de la mise en œuvre de leurs idées dans l'espace public (56 %) ou la possibilité de s'impliquer dans/de participer à l'aménagement d'infrastructures adaptées aux enfants et aux jeunes (54 %). Par ailleurs, il apparaît que l'utilisation des offres de lancement et d'accompagnement ou de direction de processus de participation par les enfants et les jeunes au niveau communal est jugée plus élevée (55 %) par les professionnel-le-s que l'utilisation de ces mêmes offres pour le niveau cantonal (29 %).

La comparaison des offres de promotion de la participation des enfants et des jeunes au niveau communal/cantonal entre les différentes régions linguistiques fait ressortir que presque toutes les offres en lien avec la participation des enfants et des jeunes au niveau communal/cantonal sont présentes à peu près à la même fréquence. Seules les offres de lancement et d'accompagnement ou de direction de processus de participation des enfants/jeunes au niveau cantonal sont significativement plus souvent proposées par les centres d'animation en Suisse italienne que par les centres d'animation en Suisse alémanique. Sur ce point-là, la Suisse romande se situe dans la moyenne.

La comparaison au niveau du type de commune laisse apparaître que les centres d'animation de communes urbaines s'impliquent significativement plus souvent dans l'aménagement d'infrastructures adaptées aux enfants et aux jeunes et initient, accompagnent ou dirigent significativement plus souvent des processus de participation des enfants/jeunes au niveau cantonal que les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales.

4.4.3 Contextualisation des résultats

L'idée de la participation des enfants et des jeunes a gagné en popularité ces dernières décennies en Suisse (Fatke et Niklowitz 2003) et représente aujourd'hui un bien reconnu, comme le montre l'étude de Rieker et al

(2016). L'animation socioculturelle enfance et jeunesse représente un champ important qui permet aux enfants et aux jeunes d'apprendre et de pratiquer la participation au quotidien. Cela devient particulièrement visible si l'on compare l'animation socioculturelle enfance et jeunesse à d'autres domaines de la vie des enfants et des jeunes, comme par exemple l'école ou la formation professionnelle, où les possibilités de participation sont très limitées (Moser 2010). Il apparaît ainsi clairement qu'en raison de ces circonstances, mais également en raison de ses exigences en la matière et du principe de participation profondément ancré dans la profession, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse représente, respectivement devrait représenter, une opportunité de participation centrale pour les enfants et les jeunes. Les résultats de la présente étude montrent que la participation est bel et bien présente dans les centres d'animation. Toutefois, si l'on compare ces résultats aux exigences formulées au niveau professionnel ainsi qu'à l'auto-exigence du terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (DOJ/AFA) 2018a), il apparaît aussi qu'il existe un potentiel de développement. Par ailleurs, il existe un large consensus dans le discours spécialisé sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur le fait que l'exigence de participation ne se limite pas au seul cadre des centres d'animation, mais qu'elle va bien au-delà : elle soutient les enfants et les jeunes dans leur implication dans leur environnement de vie et promeut leur participation au niveau communal (Sturzenhecker 2015, 91-93 ; Scherr 2013 ; Zinser 2005). Dans le but de rendre plus visible cette exigence professionnelle, elle est expliquée ci-après (Gerodetti 2018) :

1. *Promotion de la participation des enfants et des jeunes au sein du centre d'animation et dans le cadre des offres proposées* : Au niveau des centres d'animation, il s'agit de créer suffisamment de possibilités de participation pour les différents groupes d'âge et groupes cibles, de les accompagner et de les évaluer. Cela englobe aussi bien la participation au quotidien par rapport à un conflit ou à une situation particulière, telle qu'elle est décrite de façon nuancée par Sturzenhecker (2015), que les organes et les espaces de participation aux décisions, garantis au niveau structurel, qu'il s'agit de mettre à disposition des enfants et des jeunes.

2. *Soutien des enfants et des jeunes dans leur implication au sein de leur propre environnement de vie* : À ce niveau-ci, il s'agit de soutenir les enfants et les jeunes dans l'implication dans leur propre environnement de vie. Car les enfants et les jeunes n'ont pas seulement leurs propres représentations de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais également une vision spécifique de

l'ensemble de leur milieu de vie comme par exemple leur quartier, leur commune ou leur école. Ces représentations peuvent être en contradiction avec la politique communale ou scolaire existante et mener à des conflits. Il n'est pas suffisant que les professionnel·le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'engagent exclusivement en défendant les besoins des enfants et des jeunes (Sturzenhecker 2015, 91-93 ; Zinser 2005, 160). Il faut que les enfants et les jeunes apprennent et soient rendus aptes à défendre eux-mêmes leurs intérêts et leurs demandes dans la sphère publique au niveau communal, et qu'ils puissent participer activement à l'aménagement de leur milieu de vie. Ces processus de participation doivent être accompagnés et promus par les professionnel·le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

3. *(Co)aménagement actif de la participation au niveau communal* : Dans le sens d'un mandat élargi de participation, Zinser (2005, 159) décrit comme le troisième niveau l'action et l'intervention structurantes des professionnel·le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Étant parfois les seul·e-s professionnel·le-s dans une commune à traiter des questions de participation des enfants et des jeunes, les animatrices et animateurs socioculturels enfance et jeunesse donnent des impulsions pour la participation au niveau communal et agissent sur les concepts et les standards de qualité lors de processus participatifs à l'échelle de la commune ou d'un quartier. Par ailleurs, Zinser exige que les structures de participation communales soient rattachées à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et qu'un accompagnement pédagogique continu des enfants et des jeunes qui participent soit garanti. Zinser considère le centre d'animation comme une plaque tournante et un point de rencontre central pour les personnes qui s'engagent activement, comme le lieu à partir duquel la participation des enfants et des jeunes au niveau communal est initiée et accompagnée.

Si l'on examine les résultats de l'enquête à la lumière de cette exigence professionnelle de participation, voilà ce qui ressort : au niveau de la participation au sein du centre d'animation, les résultats montrent que les possibilités les plus fréquentes de participer aux décisions sont plutôt des formes de participation non formalisées (entretiens avec un·e professionnel·le, médias sociaux) et que les formes formalisées (enquêtes ou tableaux pour suggestions) sont proposées nettement moins souvent. Il est intéressant de constater que l'intensité d'utilisation est, en comparaison, jugée relativement élevée pour tous les espaces de dialogue et de débat, que ceux-ci soient des structures de participation ancrées de manière informelle ou formelle. La méthode participative de l'atelier de l'avenir, qui n'est pratiquement pas

proposée et est à peine utilisée, représente une exception. Si l'on examine les domaines thématiques dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent participer aux prises de décision au sein du centre d'animation, on constate des différences notables au niveau de l'utilisation qui est faite de ces opportunités de participation, c'est-à-dire que certains thèmes (p. ex. règles et interdictions, heures d'ouverture, respectivement horaire du travail social hors murs, travail de relations publiques, sélection de nouveaux collaborateurs et collaboratrices) présentent, en comparaison avec les autres, des valeurs basses. Par ailleurs, 27 % des centres d'animation sont (plutôt) d'avis que dans leur centre d'animation les enfants et les jeunes sont trop peu intégrés dans les prises de décision qui les concernent et 48 % des centres d'animation indiquent que les enfants et les jeunes, dans leur centre d'animation, ne revendiquent (plutôt) pas de possibilités de participation.

On peut déduire de ces différentes données que la participation imprègne dans une certaine mesure le quotidien de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, mais pas de manière aussi intensive que cela n'est exigé dans le discours théorique-conceptuel de la profession et que ce qui est défini aujourd'hui comme une auto-exigence du terrain (DOJ/AFAJ 2018, 9 sq. ; Sturzenhecker 2015, Zinser 2005). Un questionnement professionnel permanent et un soutien approprié aux professionnel-le-s dans la pratique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont donc requis pour que ceux-ci élargissent, tant au niveau des contenus et des concepts qu'au niveau méthodologique, les possibilités de prise d'influence des enfants et des jeunes et qu'ils offrent des opportunités diversifiées de participation informelles et institutionnelles aux trois niveaux décrits plus haut. Les résultats de recherches récentes montrent que des possibilités de participation diversifiées dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse conduisent plus facilement les enfants et les jeunes à utiliser ces possibilités et à s'impliquer activement (Seckinger et al. 2016, 232 sq.). Les résultats d'études existant pour la Suisse concernant l'intensité de l'utilisation par les enfants et les jeunes des possibilités de participation indiquent eux aussi que les offres permettant la participation sont certes utilisées à des degrés divers, mais de manière relativement intensive dans l'ensemble. Ainsi, dans les centres d'animation, une participation des enfants et des jeunes qui soit de haute qualité dépend également de la diversité des possibilités de participation mises à disposition par les professionnel-le-s. La contribution spécialisée de Sturzenhecker et Schwerthelm (2015), proche du terrain, offre une base très utile pour promouvoir et initier une participation au quotidien

qui soit continue et réfléchi au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Au deuxième et au troisième niveau, qui traitent du mandat de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes au sein de la commune, les résultats de l'étude laissent apparaître un potentiel de développement et font ressortir la question du rôle que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse doit et peut jouer à ce sujet dans les communes.

Les résultats de recherche existant pour la Suisse concernant la participation des enfants et des jeunes au niveau communal (et cantonal) montrent qu'un peu plus de la moitié des centres d'animation proposent des offres en lien avec la participation au sein de la commune. En outre, l'intensité de l'utilisation de ces offres de participation axées sur l'espace communal est jugée nettement plus basse par les professionnel-le-s que celle des offres de participation au sein du centre d'animation. Cela montre que ce type d'offres en lien avec la participation des enfants et des jeunes au niveau communal est (encore) plutôt peu répandu dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Les raisons à cela sont multiples et ne relèvent pas uniquement du domaine de responsabilité des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ainsi, en raison du fédéralisme marqué et de la gestion par conséquent très hétérogène des structures de promotion de l'enfance et de la jeunesse dans les différents cantons et communes, il existe parfois en Suisse également d'autres actrices et acteurs (p. ex. un-e délégué-e cantonal-e à l'enfance et à la jeunesse, des commissions enfance et jeunesse ou la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes) qui développent et mettent en œuvre (également ou exclusivement) des offres de participation des enfants et des jeunes au sein des communes (ou au niveau cantonal). Par ailleurs, il est évident que la relative rareté de ce type d'offres est également due au fait que les communes en Suisse ne prennent que lentement conscience du potentiel de la participation des enfants et des jeunes dans leur commune (Rieker et al. 2016, 190) et qu'il manque une volonté politique et des mandats pour établir des offres de participation au niveau communal/cantonal. Néanmoins, aussi bien Rieker et al. (2016) que Zinser (2005) montrent que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse pourrait assumer une fonction clé dans la participation des enfants et des jeunes au sein de la commune. Comme indiqué en introduction de ce chapitre, Rieker et al (2016) sont arrivés à la conclusion, dans leur enquête sur la participation des enfants et des jeunes en Suisse, que du point de vue des enfants et des jeunes, les possibilités de participation dans la commune sont

encore celles qui sont le moins données. Ces possibilités de participation se sont bien améliorées ces dix dernières années du point de vue des enfants et des jeunes, mais dans l'ensemble, cette valeur est encore jugée trop basse. C'est pourquoi les auteur·e·s arrivent à la conclusion que la participation des enfants et des jeunes est loin d'être ancrée au niveau structurel dans toutes les communes en Suisse et que la participation, si elle existe, a souvent lieu sous la forme de projets dirigés au niveau pédagogique dans le cadre du travail de quartier (Rieker et al. 2016, 190). Par conséquent, Rieker et al. (2016) voient également un grand potentiel dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, respectivement dans le travail de quartier, ainsi qu'en lien avec le milieu de vie des enfants et des jeunes. La question de la manière dont ce *mandat de participation au niveau communal* est conçu et mis en œuvre concrètement au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, c'est-à-dire la question du rôle que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse devrait jouer dans l'aménagement de la participation des enfants et des jeunes (sur le plan communal), demande encore à être débattue. Dans cette perspective, un renforcement du profil, des échanges professionnels et un savoir-faire méthodologique concernant la gestion de processus de participation au niveau communal sont probablement nécessaires. Une référence peut être faite ici aux sept *conditions de réussite* pour la participation que Tironi (2015) a définies dans son étude empirique et qui peuvent servir de miroir critique pour la réflexion sur sa propre pratique : liberté d'engagement, compréhension du contexte, choix de l'action, accompagnement, universalité, reconnaissance, communication, plaisir, évaluation (Tironi 2015).

4.5 Heures d'ouverture et heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes

Les heures d'ouverture du centre d'animation, respectivement les heures durant lesquelles se fait le travail social hors murs, sont un thème important qui est souvent débattu au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Schmidt 2011, 20). L'enquête a cherché à savoir combien d'heures par semaine les centres d'animation mettent leur offre à disposition des enfants et des jeunes, quels jours de la semaine, à quelles heures de la journée et si l'horaire est différent durant les vacances scolaires.

4.5.1 Heures consacrées au contact

Les 521 centres d'animation ayant indiqué combien d'heures par semaine (somme des heures d'ouverture) le lieu de rencontre, dans les locaux, est accessible pour les enfants et les jeunes en accueil libre et en présence de professionnel-le-s ont indiqué en moyenne 14,5 heures par semaine (médiane = 12 heures ; écart type 11,6). De manière à prendre en considération les différents types d'offres proposées par l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, l'enquête n'a pas cherché à connaître uniquement les heures d'ouverture du lieu de rencontre en accueil libre, mais également le nombre d'heures consacrées au travail social hors murs et le nombre d'heures consacrées au contact direct avec des enfants et des jeunes dans le cadre de projets. Les 286 centres d'animation qui proposent (en plus de leurs heures d'ouverture) du travail social hors murs, le font en moyenne durant 4,7 heures par semaine (médiane = 2 heures ; écart type = 6,3). En plus des heures d'ouverture et des heures consacrées au travail social hors murs (si proposé), 6,5 heures par semaine sont en outre investies en moyenne dans le contact direct avec les enfants et les jeunes dans le cadre de projets (n = 416 ; médiane = 4 heures ; écart type = 8,6).

Des différences significatives entre les différentes régions linguistiques apparaissent au niveau de la moyenne des heures hebdomadaires consacrées au contact avec les enfants et les jeunes, et ce dans les trois catégories. Les valeurs hebdomadaires moyennes sont significativement plus élevées pour les trois catégories dans les centres d'animation en Suisse romande que dans ceux des autres régions linguistiques. La Suisse italienne se situe en deuxième position, suivie des centres d'animation de Suisse alémanique. Il y a toutefois une exception : en ce qui concerne le nombre d'heures consacrées par semaine au travail social hors murs, la Suisse alémanique présente une moyenne plus élevée que la Suisse italienne.

Une comparaison entre les trois types de communes au niveau des heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes dans ces trois catégories montre que la moyenne est significativement plus élevée dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans les centres d'animation appartenant à des communes intermédiaires, et qu'elle est la plus basse dans les centres d'animation appartenant à des communes rurales.

4.5.2 Heures d'ouverture

592 centres d'animation ont répondu à la question visant à savoir quels jours de la semaine et à quelles heures de la journée l'offre du centre d'animation

est ouverte aux enfants et aux jeunes, respectivement quand l'offre (p. ex. offre de travail social hors murs) a lieu. Le tableau 5 montre le pourcentage des centres d'animation qui sont ouverts un certain jour de la semaine à une certaine heure de la journée, respectivement qui proposent leur offre (travail social hors murs) un certain jour de la semaine à une certaine heure de la journée.

Tableau 5 Heures d'ouverture des centres d'animation, respectivement heures durant lesquelles se déroulent les offres (p. ex. travail social hors murs)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	3 %	4 %	10 %	6 %	4 %	5 %	2 %
Midi	5 %	8 %	12 %	10 %	8 %	5 %	2 %
Après-midi	10 %	26 %	84 %	42 %	45 %	23 %	13 %
Début de soirée	8 %	18 %	48 %	34 %	75 %	28 %	6 %
Fin de soirée	1 %	3 %	8 %	7 %	61 %	25 %	2 %

La palette des gris correspond à la part de centres d'animation ouverts : plus le gris est foncé, plus cette part est grande (centres d'animation interrogés n = 592, plusieurs réponses possibles).

Le tableau 5 fait apparaître clairement que le mercredi et le vendredi, suivis du jeudi, sont les jours de la semaine où le plus de centres d'animation mettent leurs offres à disposition. Avec 84 %, le mercredi après-midi présente la valeur la plus élevée, alors qu'en début de soirée il n'y a plus qu'un peu moins de la moitié des centres d'animation (48 %) qui proposent une offre. Le vendredi c'est exactement le contraire : l'après-midi, comme le jeudi, un peu moins de la moitié des centres d'animation (45 % le vendredi et 42 % le jeudi) sont ouverts ; en revanche, en début de soirée, il y a des offres dans trois quarts de tous les centres d'animation, tandis qu'un peu moins de deux tiers des centres d'animation (61 %) sont encore ouverts en fin de soirée, ce qui représente une exception par rapport aux autres jours de la semaine. Un quart des centres d'animation (25 %) sont ouverts le samedi en fin de soirée, et les autres jours de la semaine ces valeurs se situent (en partie très nettement) en-dessous de 10 %. Le mardi, relativement peu de centres d'animation sont ouverts l'après-midi (26 %) ou en début de soirée (18 %). Le lundi est le « dimanche des animatrices et animateurs socioculturels enfance et jeunesse » puisque les heures d'ouverture sont très limitées ce jour-là. Très peu de centres d'animation sont ouverts le matin ou à midi, ce

qui n'est pas surprenant étant donné que leurs groupes cibles sont à l'école à ce moment-là.

Si l'on examine les heures d'ouverture pendant le week-end, il apparaît que le samedi après-midi (23 %) et le samedi en début de soirée (28 %) seul environ un quart de tous les centres d'animation sont ouverts et que le dimanche après-midi il y a des offres dans tout juste 13 % des centres d'animation.

Étant donné qu'en raison des différentes formes d'offres l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne doit pas nécessairement avoir des heures d'ouverture fixes, les centres d'animation pouvaient indiquer en complément dans le questionnaire qu'ils n'ont pas d'horaire fixe, mais que leurs offres ont lieu en fonction des besoins (n = 528). Au total, 26 % des centres d'animation ont indiqué n'avoir pas d'heures d'ouverture fixes, mais proposer les offres selon les besoins.

En raison de la présence de nombres très petits dans certaines cellules du tableau 5, aucune comparaison n'a pu être effectuée entre les différentes régions linguistiques et entre les trois types de communes concernant les heures d'ouverture.

Heures d'ouverture dans les centres d'animation socioculturelle enfance

Si l'on examine les heures d'ouverture des centres d'animation socioculturelle enfance et que l'on compare ces indications avec les valeurs moyennes présentées ci-dessus, il ressort que les centres d'animation socioculturelle enfance sont significativement plus souvent ouverts les après-midis que ne le sont les centres d'animation en moyenne, tous types confondus : le mercredi après-midi, presque tous les centres d'animation (94 %) sont ouverts pour les groupes cibles plus jeunes ; le jeudi après-midi (62 %), le vendredi après-midi (74 %) et le samedi après-midi (53 %), ils sont également relativement nombreux à l'être. En revanche, les heures d'ouverture en début de soirée sont nettement moins nombreuses dans les offres d'animation socioculturelle enfance que dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en général : le mardi en début de soirée et le samedi en début de soirée, seuls 3 % des centres d'animation socioculturelle enfance sont ouverts ; le jeudi en début de soirée, ils sont 12 % à l'être ; le mercredi en début de soirée 15 % ; le vendredi en début de soirée 26 %. Il n'y a pratiquement pas d'offres d'animation socioculturelle enfance en fin de soirée, ce qui est compréhensible vu l'âge, respectivement les besoins, des enfants. 18 % des centres d'animation

socioculturelle enfance sont également ouverts le mercredi à midi et 21 % des centres le sont même durant la matinée du mercredi. Il est frappant de constater que seuls 3 % des centres d'animation socioculturelle enfance sont ouverts le dimanche après-midi, ce qui correspond à une valeur nettement au-dessous de la moyenne générale.

4.5.3 Heures d'ouverture dans les centres d'animation socioculturelle jeunesse

En comparaison avec les moyennes présentées plus haut et valables pour tous les groupes d'âge confondus, il ressort que les centres d'animation proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle jeunesse sont plus souvent ouverts le vendredi en début de soirée (82 %), le vendredi en fin de soirée (74 %) et le samedi en fin de soirée (33 %). En revanche, moins de centres d'animation socioculturelle jeunesse sont ouverts le samedi après-midi (11 %). Les autres jours de la semaine ainsi qu'aux autres heures de la journée, il n'y a pas de différences marquantes en comparaison avec les moyennes de tous les types de centres d'animation.

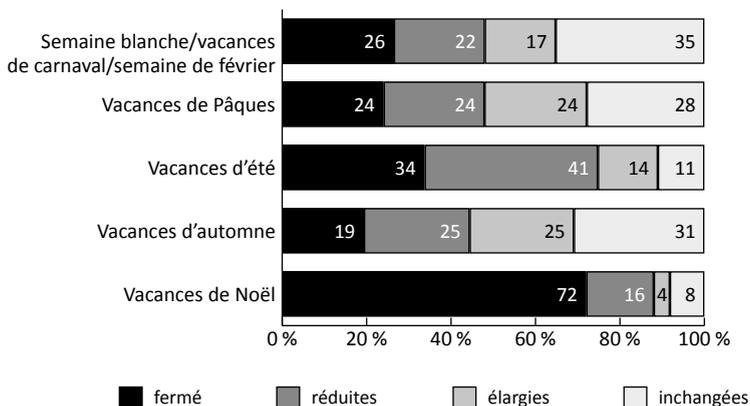
Heures d'ouverture durant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, les centres d'animation ont en partie des heures d'ouverture, respectivement des heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes, différentes. C'est pourquoi l'enquête a cherché à savoir dans quelle mesure les offres pour les enfants et les jeunes ont été modifiées durant les vacances scolaires de l'année 2017.

L'illustration 3 montre que durant les vacances d'automne, de Pâques et de carnaval/la semaine blanche/la semaine de février, les heures d'ouverture sont gérées autrement que pendant les vacances d'été et de Noël. Durant les vacances d'été, trois quarts des centres d'animation ont une offre limitée (41 %) ou ferment totalement (34 %). Durant les vacances de Noël, 72 % des centres d'animation ferment et 16 % ont des heures d'ouverture restreintes. Presque la moitié des centres d'animation (44 à 48 %) réduisent également leurs activités ou ferment durant les vacances d'automne, de Pâques et de carnaval/la semaine blanche/la semaine de février. À l'inverse, un peu plus de la moitié des centres d'animation (52 à 56 %) maintiennent, ou même élargissent, leurs heures d'ouverture durant ces vacances.

La comparaison entre les différentes régions linguistiques quant aux horaires durant les vacances scolaires fait ressortir les différences suivantes : en Suisse alémanique, durant toutes les vacances mentionnées ci-dessus, les

Illustration 3 Heures d'ouverture des centres d'animation durant les vacances (n = 548 à 563)



offres pour les enfants et les jeunes sont restreintes – ou n'ont pas lieu du tout – significativement plus souvent qu'en Suisse romande, où les offres pour les enfants et les jeunes sont significativement plus souvent maintenues, voire élargies durant les vacances scolaires.

Il y a des différences significatives entre les types de communes en ce qui concerne les vacances de Pâques, d'automne et de carnaval/la semaine blanche/la semaine de février. Ainsi, les centres d'animation situés dans des communes urbaines maintiennent ou élargissent significativement plus souvent leurs offres pour les enfants et les jeunes durant ces périodes que les centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires ou rurales. Il n'y a pas de différences significatives entre les types de communes par rapport aux vacances d'été et de Noël.

4.5.4 Contextualisation des résultats

En résumé, les centres d'animation proposent, en moyenne par semaine, 14,5 heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes au sein d'un local (médiane = 12) et encore 6,5 heures (médiane = 4) consacrées au contact dans le cadre d'un projet. Les 286 centres d'animation qui font également du travail social hors murs, le font en moyenne 4,7 heures par semaine (médiane = 2). Si l'on compare ces chiffres aux heures d'ouverture, il semble évident que les centres d'animation doivent mettre des priorités selon les différents jours de la semaine et qu'ils ne proposent pas (ne peuvent pas proposer) leurs offres 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les jours ouvrables,

il y a plus d'heures consacrées au contact, particulièrement du mercredi au vendredi ; le week-end, les centres d'animation sont plus rarement ouverts. Se pose ici la question de l'adaptation des offres aux besoins des enfants et des jeunes, étant donné que ces derniers disposent surtout de temps libre durant le week-end et qu'en principe il y a ces jours-là moins d'offres proposées par des organisations de jeunesse, moins d'offres extrascolaires de sport ou de musique et moins d'offres créatives. Il est frappant de constater qu'il n'y a presque pas d'offres d'animation socioculturelle enfance le dimanche. D'une part, ces valeurs basses le week-end surprennent parce que l'on pourrait croire que, pour des centres d'animation qui proposent leurs offres durant le temps libre des enfants et des jeunes, il serait pertinent et adapté aux besoins du groupe cible d'ouvrir le samedi et le dimanche, ou au moins l'un de ces deux jours. Mais en même temps, ces constats rejoignent d'autres résultats empiriques issus du débat spécialisé en allemand, qui jugent les heures d'ouverture des centres d'animation socioculturelle (jeunesse) « non typiques pour la jeunesse » car elles ne « correspondent pas à ses moments de temps libre » (pour un aperçu, voir Schmidt 2011, 21). Il est dès lors nécessaire que les centres d'animation mènent une réflexion critique et examinent dans quelle mesure l'agencement des offres correspond aux besoins des enfants et des jeunes. En même temps, si besoin est, les mandants et les entités porteuses/responsables des centres d'animation sont appelés à créer les conditions-cadres pour rendre attractif, pour les professionnel-le-s, le fait de travailler ces jours-là. Car devoir travailler le week-end va en effet souvent à l'encontre des besoins des professionnel-le-s. La question des offres (adaptées) durant les périodes de vacances vient s'ajouter à cette discussion. Il apparaît ici aussi qu'une grande partie des centres d'animation (75 %) n'ouvrent que partiellement durant les vacances d'été ou ferment même complètement, et que durant les vacances d'automne, de Pâques et de carnaval/la semaine blanche/la semaine de février, c'est presque la moitié des centres d'animation (44 à 48 %) qui réduisent ou cessent leurs activités. De cette manière, le fait que les enfants venant d'une famille avec un faible revenu ont souvent un accès limité aux programmes de vacances parce que ceux-ci sont payants est perdu de vue. Il est important, d'un point de vue professionnel, que les offres soient également basées durant les vacances sur les principes fondamentaux que sont l'accueil libre et la participation volontaire (DOJ/AFAJ 2018a ; Sturzenhecker 2004, 2005) et que l'accessibilité ne soit pas diminuée par une inscription et des frais de prise en charge. Il faut souligner ici de façon critique que 20 % des centres d'animation (n = 620) ont indiqué proposer durant les vacances scolaires des offres parascolaires de

prise en charge des enfants sur inscription (voir chapitre 4.16.4). Les centres d'animation ainsi que leurs mandants et entités porteuses/responsables doivent questionner de manière critique, aussi bien au niveau de l'orientation conceptuelle qu'au niveau de la mise en œuvre pratique, dans quelle mesure les groupes cibles et les bénéficiaires initialement visés par l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont temporairement écartés de l'offre d'animation durant cette période. Il faut toutefois mentionner ici qu'une part appréciable des centres d'animation (26 %) sont ouverts en fonction des besoins et ne disposent pas d'heures d'ouverture fixes (n = 528).

Les heures d'ouverture et les heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes sont en corrélation avec la dotation en personnel du centre d'animation et ont une influence sur l'utilisation de l'offre par les enfants et les jeunes (Seckinger et al. 2016, 103-105). D'une part, les professionnel·le·s ont besoin de temps pour pouvoir être en contact direct avec les enfants et les jeunes, d'autre part, les tâches de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse englobent également des activités de coordination, de mise en réseau et de conseil pour défendre les intérêts des enfants et des jeunes dans leur milieu de vie et pour viser une intégration communale et un ancrage politique des thèmes pertinents pour les enfants et les jeunes (voir chapitre 4.14 et chapitre 4.16). En outre, le développement de la qualité et l'assurance qualité requièrent également des ressources en temps (séances en équipe, formations continues, évaluation, rédaction de rapports, etc.) (voir chapitre 4.11.2). Toutes ces tâches sont des composantes essentielles d'une animation socioculturelle enfance et jeunesse professionnelle. Dans cette conception de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, l'objectif des mandants et des entités porteuses/responsables des centres d'animation ne peut pas être d'exiger des centres d'animation qu'ils proposent un maximum d'heures d'ouverture et d'heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes, puisqu'un grand nombre d'heures ne signifie pas automatiquement une qualité élevée des offres. Face à un besoin réel, il faut toutefois planifier et mettre à disposition les ressources correspondantes en personnel.

4.6 Bénéficiaires et utilisation des offres

Aux groupes cibles définis dans le concept – les enfants et jeunes auxquels s'adressent les offres – on oppose les bénéficiaires effectifs – les enfants et les jeunes qui utilisent effectivement les offres. Pour les centres d'animation et

les entités porteuses/responsables de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, le questionnement autour des enfants et des jeunes qui bénéficient effectivement des offres et autour de leur comportement d'utilisatrices et d'utilisateurs a une importance centrale pour l'élaboration d'offres, tout comme pour l'évaluation et l'amélioration de celles-ci. C'est pourquoi les caractéristiques des bénéficiaires ont déjà été examinées par le passé dans différentes études en allemand (Schmidt 2011, 46-48). Les informations récoltées à propos des bénéficiaires effectifs concernent leur âge minimal et maximal ainsi que le nombre moyen de bénéficiaires, respectivement de visites/contacts. En outre, il est également intéressant de connaître le nombre total d'enfants et de jeunes différents ayant bénéficié des offres et la fréquence à laquelle ils se rendent dans les centres d'animation (comportement d'utilisation). Par ailleurs, les centres d'animation ont pu donner des indications concernant des caractéristiques spécifiques de leurs bénéficiaires, comme le genre, l'origine et d'éventuels handicaps cognitifs/psychiques/physiques⁸.

4.6.1 Âge des bénéficiaires

Les résultats de l'enquête qui concernent l'âge minimal et maximal des bénéficiaires effectifs montrent que la tranche d'âge des 12 à 16 ans utilise les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans 93 % des centres d'animation (n = 558) et qu'elle est le plus grand groupe de bénéficiaires de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Ce sont surtout les bénéficiaires âgés de 13 ans que l'on retrouve dans tous les centres d'animation. 73 % des centres d'animation ont indiqué que le groupe d'âge des 12 à 18 ans utilise leurs offres. Les jeunes de 19 et 20 ans fréquentent 55 %, respectivement 51 %, des centres d'animation. Entre 21 et 25 ans, l'utilisation de l'offre diminue de façon continue en passant de 36 % à 20 %. La fréquentation des centres d'animation par le groupe d'âge des 26 à 30 ans se situe seulement entre 1 et 4 %.

Pour la tranche d'âge des 1 à 5 ans, l'utilisation des offres augmente de manière continue, passant de 5 % pour les enfants âgés de 1 an à 23 % pour ceux âgés de 5 ans. Les enfants de 6 ans utilisent les offres dans déjà un peu plus d'un tiers des centres d'animation (35 %), tandis que les enfants de 9 ans les utilisent dans 47 % des centres d'animation. On constate une augmenta-

⁸ En raison de la définition de la tranche d'âge utilisée dans l'étude, les indications concernant les personnes âgées de plus de 30 ans ne sont pas prises en considération dans les résultats présentés.

tion encore plus forte de la fréquentation des centres d'animation entre l'âge de 10 ans (63 %), 11 ans (78 %) et 12 ans (98 %) (n = 558).

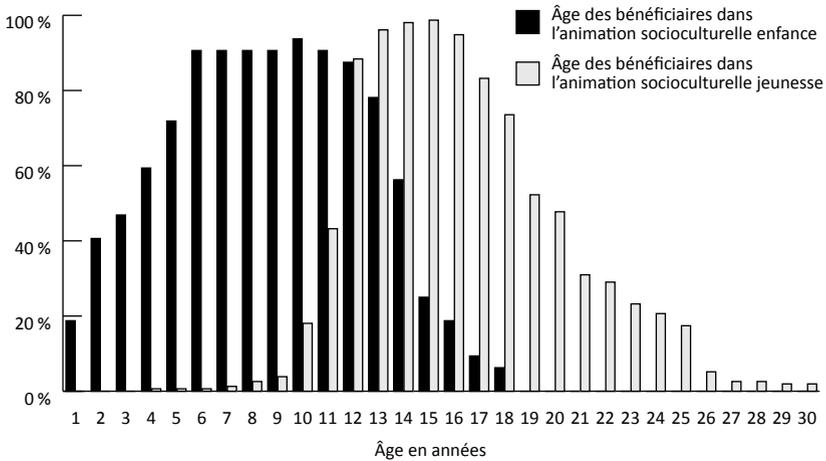
L'âge minimal des bénéficiaires dans les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse varie significativement d'une région linguistique à une autre : en Suisse romande, la moyenne se situe à 6,7 ans, en Suisse alémanique à 8,7 ans et en Suisse italienne à 10,9 ans. Il y a également des différences significatives en ce qui concerne l'âge maximal des bénéficiaires : en Suisse romande, la moyenne se situe à 24,1 ans, alors qu'elle est significativement plus basse en Suisse alémanique, où elle se situe à 20,7 ans.

L'âge minimal des bénéficiaires varie également significativement selon qu'il s'agit de centres d'animation situés dans des communes urbaines, intermédiaires ou rurales. Ainsi, avec une valeur de 7,7 ans, la moyenne dans les communes urbaines est significativement plus basse que dans les communes intermédiaires, où elle se situe à 9,8 ans, et plus basse également que dans les communes rurales, où la moyenne est de 10,1 ans. Avec 22,0 ans, la moyenne de l'âge maximal des bénéficiaires dans les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse est significativement plus élevée dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires, où elle est de 19,6 ans. En revanche, il n'y a pas de différences significatives dans les communes rurales.

Observer la structure d'âge des bénéficiaires en fonction du type d'offre est particulièrement intéressant (voir chapitre 4.1). C'est pourquoi la structure d'âge des bénéficiaires des centres d'animation socioculturelle enfance (n = 32) et celle des bénéficiaires des centres d'animation socioculturelle jeunesse (n = 155) ont été évaluées de manière détaillée. L'illustration 4 montre l'âge des bénéficiaires dans des centres proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle enfance, ainsi que l'âge des bénéficiaires dans des centres proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle jeunesse.

Si l'on examine les centres proposant *exclusivement des offres d'animation socioculturelle enfance* (n = 32) (colonnes foncées dans l'illustration 4) sous l'angle de la structure d'âge des bénéficiaires, il ressort que les offres sont principalement utilisées par la tranche d'âge des 6 à 11 ans (91 %), et qu'avec 94 % les enfants de 10 ans sont le groupe d'âge le plus représenté. Les enfants de 12 ans utilisent les offres dans encore 88 % des centres d'animation socioculturelle enfance, les enfants de 13 ans dans 78 % des centres d'animation socioculturelle enfance et ceux de 14 ans dans 56 % des centres d'animation socioculturelle enfance. Ensuite, l'utilisation diminue nettement avec l'âge, passant d'un quart des centres d'animation socioculturelle enfance (25 %)

Illustration 4 Comparaison entre la structure d'âge dans l'animation socioculturelle enfance (n = 32) et celle dans l'animation socioculturelle jeunesse (n = 155)



encore fréquentés par des jeunes de 15 ans, à 6 % pour les centres d'animation socioculturelle enfance fréquentés encore par des jeunes de 18 ans.

Les enfants âgés de 5 ans utilisent les offres dans 72 % des centres d'animation socioculturelle enfance, ceux de 4 ans dans 59 % des centres d'animation socioculturelle enfance et ceux de 3 ans dans un peu moins de la moitié (47 %) des centres d'animation proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle enfance. 41 % des centres d'animation socioculturelle enfance sont également utilisés par des enfants âgés de 2 ans et 19 % des centres d'animation socioculturelle enfance par des enfants âgés de 1 an.

Il apparaît également, dans l'illustration 4, que les centres proposant *exclusivement de l'animation socioculturelle jeunesse* (n = 155) sont le plus utilisés par la tranche d'âge des 13 à 16 ans (95 %) et que les jeunes de 15 ans sont, avec 99 %, le groupe d'âge significativement le plus représenté. Ensuite, la fréquentation des centres d'animation socioculturelle jeunesse diminue à mesure que l'âge augmente : alors que les jeunes de 17 ans sont encore présents dans 83 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse, la fréquentation des jeunes de 18 ans (74 %) et de 19 ans (52 %) diminue jusqu'à un peu plus de la moitié. Dans un peu moins de la moitié des centres d'animation socioculturelle jeunesse (48 %), des jeunes âgés de 20 ans sont présents, alors que le groupe des 21 à 25 ans fréquente 17 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse et que le groupe des 26 à 30 ans ne fréquente plus que 2 %

des centres d'animation socioculturelle jeunesse. Si l'on examine la fréquentation des centres d'animation socioculturelle jeunesse par les groupes d'âge plus jeunes, on constate que dans 1 % de ce type de centre d'animation il y a également des enfants âgés de 4 à 7 ans. Dans 3 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse on retrouve des enfants de 8 ans et dans 4 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse des enfants de 9 ans. À partir de cet âge-là, on observe une augmentation nette de l'utilisation : alors que les enfants de 10 ans fréquentent 18 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse, les enfants de 11 ans sont déjà présents dans 43 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse et ceux de 12 ans le sont dans 88 % des centres d'animation socioculturelle jeunesse. Cette augmentation nette de la fréquentation du centre d'animation par les enfants de 11 et 12 ans peut s'expliquer non seulement par le passage de la période de l'enfance à la période de l'adolescence, mais également par le système éducatif. En effet, l'école primaire se termine en Suisse à 11 ans ou 12 ans, ce qui a comme conséquence un changement d'école (transition institutionnelle vers le secondaire 1).

4.6.2 Groupe d'âge des 10 à 12 ans dans les centres d'animation socioculturelle jeunesse

Le groupe d'âge des enfants de 10 à 12 ans fait souvent l'objet de discussions, aussi bien sur le terrain que dans la théorie, en raison de la phase particulière de développement que représente le passage de l'enfance à l'adolescence. On suppose parfois que ce groupe d'âge fréquente de plus en plus les centres d'animation qui proposent des offres conçues en principe pour des jeunes plus âgés (Drössler 2013, 101-103, 105-107). Afin de vérifier empiriquement cette supposition, les centres d'animation ont été priés d'évaluer l'affirmation « Ce sont de plus en plus les enfants de 10 à 12 ans qui recourent aux offres conçues en fait pour des jeunes » ($n = 562$). Un bon tiers des centres d'animation (34 %) a indiqué que les offres conçues en fait pour des jeunes sont de plus en plus utilisées par le groupe d'âge des 10 à 12 ans. 62 % des centres d'animation n'étaient pas d'accord avec cette affirmation.

Les centres d'animation qui se disent d'accord avec l'affirmation que les offres conçues en fait pour des jeunes sont de plus en plus utilisées par des enfants de 10 à 12 ans sont significativement plus nombreux en Suisse romande qu'en Suisse italienne ou alémanique ($n = 562$). La comparaison entre les différents types de communes ne laisse apparaître aucune différence significative. Si l'on compare ces estimations de l'âge des bénéficiaires avec l'âge des groupes cibles définis au niveau conceptuel, il ne semble toutefois

pas y avoir de décalage. Il n'est pas possible de savoir de manière définitive dans quelle mesure les concepts s'adaptent rapidement à un besoin, ni dans quelle mesure les estimations faites coïncident ou non avec les comportements effectifs en matière d'utilisation des offres.

Selon leur orientation conceptuelle et les conditions-cadres, les centres d'animation se trouvent devant le défi de répondre aux besoins de groupes d'âge différents. Cela n'est pas simple, car les besoins et intérêts varient fortement durant la période de la jeunesse (Hurrelmann 2010, 126 sq.). Ainsi, il peut par exemple arriver que dès qu'une offre est davantage utilisée par un groupe d'âge plus jeune, comme celui des 10 à 12 ans, les jeunes plus âgés n'utilisent plus cette offre de manière intensive. Afin de vérifier cette hypothèse, il a été demandé aux centres d'animation s'ils peuvent souscrire ou non à l'affirmation « En raison de l'utilisation par les enfants de 10 à 12 ans des offres prévues pour les jeunes, les jeunes plus âgés recourent moins à nos offres. » Il s'avère qu'un quart des centres d'animation (25 %) estiment qu'en raison de l'utilisation par les enfants de 10 à 12 ans des offres d'animation socioculturelle jeunesse, les jeunes plus âgés recourent en effet moins souvent à ces offres. Cette répercussion observée dans un quart des centres d'animation pourrait donc également être une explication du décalage dans les groupes d'âge des 17 à 18 ans et des 23 à 25 ans – décalage présenté ci-dessus – entre les bénéficiaires effectifs et les groupes cibles définis au niveau conceptuel. Il faudrait toutefois vérifier empiriquement cette hypothèse, qui ne peut pas être confirmée avec les données disponibles.

4.6.3 Nombre de bénéficiaires différents

La question du nombre total d'enfants et de jeunes bénéficiant des offres se pose régulièrement non seulement du côté des mandants, en lien avec la question de la légitimation (Schmidt 2011, 45), mais également au niveau du centre d'animation, en lien avec la mise en place d'offres ou avec le développement interne de l'organisation. C'est pourquoi les centres d'animation ont été interrogés quant au nombre d'enfants et de jeunes différents ayant bénéficié de leurs offres en 2017. Afin que la pertinence de ces données puisse être évaluée, les centres d'animation ont dû spécifier si le nombre indiqué reposait sur une estimation ou sur les statistiques des bénéficiaires ou des contacts du centre d'animation. 70 % des centres d'animation ont indiqué avoir estimé ces indications, alors que 30 % des centres d'animation ont recouru à des statistiques des contacts pour répondre à cette question (n = 552). Les indications faites par les centres d'animation montrent que le

nombre d'enfants et de jeunes différents ayant bénéficié des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse durant l'année 2017 correspond en moyenne à 1 469 bénéficiaires par centre d'animation (n = 533). Ce nombre relativement élevé s'explique par le fait que certains centres d'animation, particulièrement dans des communes urbaines, ont un nombre très élevé de bénéficiaires (>5 001), ce qui fait grimper fortement la moyenne. La médiane se situe bien plus bas, à 300 enfants et jeunes différents ayant bénéficié des offres, ce qui semble mieux refléter la réalité du terrain. Dans ce cas-là, la médiane est par conséquent la valeur la plus fiable, car elle n'est pas influencée par les valeurs très élevées venant des communes urbaines.

Aucune différence significative du nombre de bénéficiaires ne ressort de la comparaison entre les différentes régions linguistiques. Il y en a toutefois entre les différents types de communes. Les centres d'animation appartenant à des communes urbaines ont significativement plus de bénéficiaires que les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales. Le nombre de bénéficiaires dans ces deux derniers types de communes ne varie pas de manière significative.

Une catégorisation des centres d'animation en fonction du nombre de bénéficiaires (c.-à-d. 0-100, 101-200, 201-500, 501-1 000, 1 001-5 000) est utile pour examiner plus en détail le nombre d'enfants et de jeunes différents ayant bénéficié durant l'année 2017 des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Catégorisés ainsi, les résultats se présentent comme suit : dans un bon quart des centres d'animation (26 %), entre 0 et 100 enfants et jeunes différents ont bénéficié des offres ; dans 16 % des centres d'animation, ils sont entre 101 et 200 à en avoir bénéficié ; dans 23 % des centres, ils sont entre 201 et 500. Dans 8 % des centres d'animation, ce sont entre 501 et 1 000 enfants et jeunes différents qui ont bénéficié des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en 2017 ; dans un bon cinquième des centres d'animation (21 %), ils sont entre 1 001 et 5 000 enfants et jeunes à en avoir bénéficié ; dans 7 % des centres d'animation le nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié des offres est supérieur à 5 000.

Au moment de l'étude (2018), deux tiers (67 %) des centres d'animation (n = 576) estiment que, dans l'ensemble, le nombre de leurs bénéficiaires a augmenté au cours des cinq dernières années. Les centres d'animation en Suisse romande sont significativement plus souvent de cet avis que les centres d'animation en Suisse alémanique ou italienne. Seuls 14 % des centres d'animation sont d'avis que le nombre de leurs bénéficiaires a diminué ces cinq dernières années (n = 578). Les centres d'animation en Suisse

italienne et en Suisse alémanique se disent significativement plus souvent de cet avis que les centres d'animation en Suisse romande.

4.6.4 Nombre de contacts, respectivement de visites

En plus du nombre d'enfants et de jeunes différents qui utilisent les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, le nombre de contacts, respectivement de visites, sur une certaine période dans un centre d'animation est également intéressant à connaître. Les centres d'animation ont donc été interrogés sur le nombre moyen par semaine de visites de la part d'enfants ou de jeunes, respectivement de contacts avec eux. Dans un peu plus de la moitié des centres d'animation, les indications données reposent sur leurs statistiques des bénéficiaires/contacts et dans 48 % des centres sur des estimations (n = 575). Les réponses données par les centres d'animation indiquent que, par semaine, ils comptent en moyenne 102 visites d'enfants et de jeunes, respectivement de contacts avec eux (n = 567) (médiane = 60).

La moyenne hebdomadaire de visites, respectivement de contacts, par centre d'animation est significativement plus élevée en Suisse romande (151 visites/contacts) qu'en Suisse alémanique (95 visites/contacts) et en Suisse italienne (53 visites/contacts). La comparaison de ces données en fonction du type de commune laisse apparaître que le nombre moyen de visites, respectivement de contacts, par semaine est significativement plus élevé dans les communes urbaines (117 visites/contacts) que dans les communes intermédiaires (89 visites/contacts) et les communes rurales (53 visites/contacts).

Au total, dans 44 % des centres d'animation (n = 567), le nombre moyen de visites par semaine, respectivement de contacts par semaine, se situe entre 0 et 50 ; dans 30 % des centres d'animation, il se situe entre 51 et 100 ; dans 17 % des centres, entre 101 et 200 ; 8 % des centres d'animation comptent par semaine entre 201 et 500 visites, respectivement contacts ; et seul 1 % des centres d'animation en compte plus de 500.

4.6.5 Intensité de l'utilisation des offres par les enfants et les jeunes

Il est également intéressant d'examiner l'intensité de l'utilisation individuelle des centres d'animation par les enfants et les jeunes. En effet, des résultats d'études effectuées dans l'espace germanophone (Schmidt 2011, 55 sq.) montrent qu'on peut partir du principe qu'elle varie au sein du groupe des bénéficiaires. Les centres d'animation ont été invités à estimer la proportion d'enfants et de jeunes qui sont des bénéficiaires réguliers, des bénéficiaires

occasionnels ou des bénéficiaires d'un jour (n = 589). Pour les chiffres qu'ils ont indiqués, 91 % des centres d'animation ont procédé à une estimation et 9 % se sont basés sur leurs statistiques des bénéficiaires/contacts. Les centres d'animation sont d'avis que 57 % des enfants et des jeunes fréquentant leur centre sont des bénéficiaires réguliers (des habitué-e-s), que 32 % sont des bénéficiaires occasionnels et que 12 % peuvent être considérés comme des bénéficiaires d'un jour. La comparaison entre les différentes régions linguistiques et les types de communes ne laisse apparaître aucune différence significative au niveau de cette catégorisation.

4.6.6 Caractéristiques spécifiques des bénéficiaires

Bien que les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse soient en principe ouverts indistinctement à tous les enfants et les jeunes, ils peuvent toutefois développer des offres spécifiques pour certains groupes cibles – à définir plus précisément – lorsqu'ils identifient des besoins particuliers ou encore des conditions de développement ou des possibilités de formation différentes. C'est pourquoi les centres d'animation ont été interrogés au sujet de leurs bénéficiaires sur les points suivants : la commune où ils vivent, leur sexe, s'ils sont issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e génération) ainsi que leurs éventuels handicaps au niveau cognitif, psychique ou physique.

Commune de domicile

Partant du principe que l'éloignement du lieu de domicile des enfants et des jeunes a une influence sur leur utilisation des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Schmidt 2011, 56 sq.), les centres d'animation ont été priés d'évaluer la part des enfants et des jeunes qui vivent dans un lieu à proximité du centre d'animation, c'est-à-dire dans la commune-siège ou dans une commune adhérente qui cofinance le centre d'animation. Il en résulte que la plupart des enfants et des jeunes qui fréquentent un centre d'animation vivent dans la commune-siège, respectivement dans une commune adhérente qui le cofinance (n = 558). La saisie a été effectuée par paliers de 5 %, c'est pourquoi ce sont les médianes et non les moyennes qui sont présentées ici. Selon les indications fournies par les centres d'animation, seuls 5 % des bénéficiaires viennent d'autres communes que la commune-siège ou que les communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation. Toutefois, on observe des différences significatives entre les régions linguistiques : la part d'enfants et de jeunes fréquentant un centre d'animation tout en vivant en dehors de la commune-siège, respectivement des communes adhérentes

qui cofinancent le centre d'animation, est la plus élevée en Suisse italienne, suivie de la Suisse romande et de la Suisse alémanique. Il apparaît donc que les enfants et les jeunes vivant en Suisse italienne parcourent (doivent parcourir) des distances plus grandes pour pouvoir utiliser une offre d'un centre d'animation. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas, sur ce point, de différences significatives entre les différents types de communes. 11 % des réponses données se basent sur des statistiques du centre d'animation et 89 % sur des estimations.

Genre

On suppose souvent, dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, que les filles utilisent moins les offres que les garçons. Ceci a été démontré empiriquement par des études réalisées dans l'espace germanophone, au moins en ce qui concerne le groupe d'âge des jeunes (Schmidt 2011, 52). Dans le but de vérifier cette hypothèse, les centres d'animation ont été interrogés sur le sexe (féminin, masculin, transgenre) des enfants et des jeunes ayant fréquenté le centre d'animation en 2017. Les réponses ont été saisies par tranches de 5 %, c'est pourquoi ce sont les valeurs médianes qui sont présentées ici, et non les moyennes : la médiane se situe à 40 % pour les filles, à 60 % pour les garçons et à 0 % pour la catégorie transgenre (n = 556). Comme 94 % des centres d'animation ont indiqué qu'ils n'ont pas de bénéficiaires transgenres, la médiane se situe à 0 %. Les réponses fournies par les centres d'animation par rapport aux catégories *sexe féminin* (n = 548) et *sexe masculin* (n = 537) reposent pour 38 % sur les statistiques du centre d'animation et pour 62 % sur des estimations.

La comparaison entre les différents types de centres d'animation au niveau du genre des bénéficiaires (voir chapitre 4.1) laisse apparaître des différences : ainsi, la part de bénéficiaires de sexe féminin est légèrement plus élevée (50 % de filles et 50 % de garçons, médiane) dans les centres proposant *exclusivement* des offres d'animation socioculturelle enfance que dans l'ensemble des centres d'animation. Dans les centres proposant *exclusivement* des offres d'animation socioculturelle jeunesse, on retrouve la répartition de 40 % de filles et de 60 % de garçons, qui correspond à celle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans son ensemble. L'hypothèse que les garçons bénéficient plus des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse que les filles est donc bien confirmée en ce qui concerne les offres d'animation socioculturelle jeunesse, mais est infirmée pour les offres d'animation socioculturelle enfance. L'analyse de ces données en fonction de la

région linguistique montre par ailleurs qu'en Suisse italienne la part de visiteurs de sexe masculin est significativement plus élevée que dans les deux autres régions linguistiques. À l'inverse, cela signifie qu'en Suisse italienne il y a significativement moins de bénéficiaires de sexe féminin dans les centres d'animation qu'en Suisse romande et en Suisse alémanique. Hormis cela, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques et il n'y en a pas non plus entre les différents types de communes.

Les évaluations faites en lien avec l'affirmation « La part de bénéficiaires de sexe féminin dans notre centre d'animation est trop petite » montrent qu'un bon tiers (34 %) des centres d'animation (n = 572) est d'avis, respectivement plutôt d'avis, que la part de bénéficiaires de sexe féminin est trop petite. 32 % des centres d'animation ne sont plutôt pas d'accord avec cette affirmation et 32 % des centres d'animation ne sont pas d'accord du tout. Il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques et entre les types de communes sur ce point-là.

Expérience migratoire

Il semblerait que les enfants et les jeunes issus de l'immigration représentent une part considérable des bénéficiaires de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Schmidt 2011, 54), c'est pourquoi les centres d'animation ont été priés d'évaluer également cette caractéristique des bénéficiaires. La saisie a été effectuée par paliers de 5 %, c'est pourquoi ce sont les médianes et non les moyennes qui sont présentées ici. La médiane des bénéficiaires issus de l'immigration (1^{re} et/ou 2^e génération) se situe à 50 % (n = 551). Dans 94 % des centres d'animation, cette indication se base toutefois sur une estimation. Elle repose sur les statistiques des bénéficiaires dans seulement 6 % des cas (n = 533). La comparaison entre les régions linguistiques montre que la part d'enfants et de jeunes issus de l'immigration est estimée comme étant la plus élevée dans les centres d'animation en Suisse romande, suivis de ceux en Suisse alémanique et en Suisse italienne. Une comparaison entre les types de communes fait ressortir que le pourcentage d'enfants et de jeunes issus de l'immigration est estimé être le plus élevé dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines, suivis des centres d'animation appartenant à des communes intermédiaires et rurales.

Handicaps cognitifs/psychiques/physiques

Les centres d'animation ont également été interrogés concernant la part d'enfants et de jeunes présentant un ou plusieurs handicaps sur le plan

cognitif, psychique ou physique. Cette caractéristique n'a, jusqu'à présent, guère été prise en considération de manière systématique dans les études dans l'espace germanophone (une exception : voir Seckinger et al. 2016, 211-215), mais il y a quelques indices isolés montrant que la prise en compte des jeunes ayant des handicaps est de plus en plus considérée comme allant de soi (Deinet et al. 2017, 78). Dans le contexte de l'accueil libre, caractéristique structurelle comprise ici comme le fait d'être « ouvert pour tous les enfants et jeunes » (DOJ/AFAJ 2018a, 5 ; Sturzenhecker 2004, 445 ; 2005 ; Zimmermann 2018), la question de la présence de ces enfants et de ces jeunes est particulièrement pertinente. La part d'enfants et de jeunes présentant un ou plusieurs handicaps au niveau cognitif, psychique ou physique est estimée par les centres d'animation à 3 % (médiane = 3) (n = 588). Pour fournir cette indication, seuls 3 % des centres d'animation se basent sur leurs statistiques concernant les bénéficiaires. Pour les 97 % restants, il s'agit d'une estimation (n = 474). Le nombre peu élevé de réponses ne permet pas de procéder à une comparaison pertinente de cette caractéristique entre les différentes régions linguistiques et entre les trois types de communes.

4.6.7 Contextualisation des résultats

Sur la base des données récoltées, on constate en résumé que le groupe d'âge des adolescent-e-s de 13 ans est celui qui utilise le plus les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, et que la tranche des 12 à 16 ans représente le plus grand groupe d'utilisatrices et d'utilisateurs. Dans les centres proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle enfance, ce sont les enfants âgés de 10 ans que l'on retrouve le plus, et c'est la tranche des 6 à 11 ans qui représente le plus grand groupe d'utilisatrices et d'utilisateurs. Les centres proposant exclusivement des offres d'animation socioculturelle jeunesse sont le plus fréquentés par des jeunes de 15 ans, et c'est la tranche des 13 à 16 ans qui représente le plus grand groupe d'utilisatrices et d'utilisateurs. Dans l'ensemble, on remarque que les bénéficiaires de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse englobent une tranche d'âge relativement large, mais que la tâche centrale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse réside toutefois dans le travail avec les jeunes, ce qui rejoint les résultats empiriques existant jusqu'à présent pour l'espace germanophone (Schmidt 2011, 51). Les offres d'animation socioculturelle destinées aux enfants, respectivement aux adolescent-e-s les moins âgé-e-s, sont moins fréquentes et touchent par conséquent moins de bénéficiaires. La question d'un besoin fondamental que des offres d'animation socioculturelle enfance

et jeunesse existent est intrinsèquement liée à la question des besoins des enfants et des jeunes, auxquels on ne peut répondre – surtout pour les plus jeunes – qu’avec des formes de prise en charge des enfants. Le rayon d’action des enfants et les possibilités qu’ils ont pour l’élaboration d’activités autonomes sont plus limités que ceux des jeunes, ce qui influence en conséquence les offres que propose l’animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il y a certainement ici encore un potentiel pour développer, après avoir clarifié les besoins des enfants, les possibilités de l’animation socioculturelle enfance.

En ce qui concerne le groupe d’âge des 10 à 12 ans, les données montrent que ce groupe est présent aussi bien dans l’animation socioculturelle enfance que dans l’animation socioculturelle jeunesse. Ce dernier point est confirmé par un bon tiers des centres d’animation (34 %). En outre, un quart des centres d’animation socioculturelle jeunesse sont d’avis qu’en raison de l’utilisation des offres d’animation socioculturelle jeunesse par le groupe d’âge des 10 à 12 ans, les jeunes plus âgés fréquentent moins souvent ces offres. Drössler (2013) montre, avec plusieurs études empiriques à l’appui, que ce groupe d’âge n’a ni le statut d’enfants, ni celui de jeunes. En raison d’un début plus précoce de la puberté chez les enfants et des exigences de développement psychique et social liées à cette période (*ibid.*, 103), l’importance des pairs augmente de façon continue dans ce groupe d’âge (*ibid.*, 104). Cela a pour conséquence, d’une part, qu’en raison de son *statut intermédiaire* ce groupe d’âge est confronté au fait que les offres d’animation socioculturelle enfance ne correspondent en partie plus à ses intérêts spécifiques. D’autre part, ce groupe d’âge n’est en revanche pas admis dans tous les centres d’animation socioculturelle jeunesse ou alors il y est marginalisé du fait qu’il n’entre pas encore vraiment dans la catégorie *jeunes* (*ibid.*, 101). Dans ce contexte, il faut traduire au niveau conceptuel les besoins spécifiques des 10 à 12 ans et veiller à ce que ces derniers aient accès à des offres où ils peuvent avoir des comportements et exprimer des besoins aussi bien d’enfants que de jeunes.

Les résultats concernant l’intensité de l’utilisation montrent que les enfants et les jeunes fréquentent essentiellement souvent (57 %) ou occasionnellement (32 %) les centres d’animation, ce qui confirme les résultats existants concernant la fréquentation de l’animation socioculturelle enfance et jeunesse par les bénéficiaires (Schmidt 2011, 55 sq.). Cela plaide en faveur du fait que l’animation socioculturelle enfance et jeunesse propose ses offres de façon continue, en mettant à disposition – contrairement aux offres de loisirs axées exclusivement sur l’action – des espaces d’éducation informelle et en accompagnant continuellement les processus extrascolaires de déve-

loppement des enfants et des jeunes. Dans ce contexte, il apparaît très clairement que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse revêt une grande importance. Le fait que les offres soient malgré tout également utilisées par des bénéficiaires d'un jour pourrait être lié au fait qu'il s'agit de prise en charge durant les vacances ou d'activités liées à un événement particulier et ayant un caractère de projet, qui sont parfois également proposées par les centres d'animation.

En ce qui concerne les *caractéristiques spécifiques* des bénéficiaires, la question concernant la commune de domicile montre que seule une très petite partie des bénéficiaires (médiane = 5 %) vient de communes qui ne sont ni la commune-siège du centre d'animation, ni les communes adhérentes qui cofinancent le centre. Cela semble être une information pertinente avant tout pour les communes qui veulent s'assurer que leur financement bénéficie également aux enfants et aux jeunes de leur commune. Par ailleurs, ces données permettent de confirmer l'hypothèse selon laquelle le territoire duquel viennent les bénéficiaires d'un centre d'animation n'est pas illimité, mais que les enfants et les jeunes fréquentent surtout les centres d'animation dans leur commune de domicile ou, le cas échéant, dans une commune voisine. D'autres études réalisées dans l'espace germanophone montrent elles aussi que la proximité des centres d'animation est un critère central pour l'utilisation des offres par les enfants et les jeunes ; sur ce point, les centres d'animation spécialisés sur un groupe cible particulier représentent toutefois une exception (Schmidt 2011, 56 sq.). Ce constat est important pour le développement et la planification de sites/d'emplacements (ou d'offres hors murs) et indique qu'une structure d'offres, respectivement de centres d'animation, décentralisée correspond mieux aux besoins des enfants et des jeunes que des centres d'animation centralisés situés (plus) loin de la commune de domicile.

L'hypothèse selon laquelle les filles fréquentent moins les centres d'animation que les garçons semble être confirmée. Il ressort toutefois également des résultats concernant la part de filles et de garçons dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse que dans l'animation socioculturelle enfance la part de filles est égale à la part de garçons et qu'elle diminue dans les offres d'animation socioculturelle jeunesse. On peut en déduire que le nombre de filles fréquentant les centres d'animation diminue lors du passage de l'enfance à l'adolescence ; constat qui confirme les résultats d'études existant en allemand (Schmidt 2011, 52). Les professionnel-le-s sont donc appelé-e-s à examiner si leurs offres correspondent aux besoins spécifiques des genres. La présentation des résultats quant aux caractéristiques spécifiques

des bénéficiaires représente un défi en raison du fait que les données sources reposent majoritairement sur des estimations, et non pas sur les statistiques des centres d'animation. Les questions autour du genre des bénéficiaires, de leur expérience migratoire ou de leurs handicaps cognitifs/psychiques/physiques soulèvent le dilemme des catégorisations, qui peuvent être utiles pour une discrimination positive ou pour procéder à une évaluation adéquate des besoins, mais peuvent reproduire des inégalités et des stéréotypes si la saisie des données concernant ces caractéristiques n'est pas accompagnée d'une réflexion. Étant donné que les catégories handicaps cognitifs/psychiques/physiques, genre ou expérience migratoire sont corrélées à des possibilités inégales de développement et de formation, les résultats présentés ci-dessus doivent toujours être considérés en tenant compte également de ces aspects-là. Il est intéressant de constater que, dans l'ensemble, la part d'enfants et de jeunes issus de l'immigration dans les centres d'animation est, avec 50 %, nettement plus élevée que ce qui pourrait être attendu en sachant que la proportion de personnes de nationalité étrangère vivant en Suisse représentait, selon l'Office fédéral de la statistique⁹, 25,1 % de la population en 2018. La présente étude montre que les bénéficiaires viennent majoritairement de la commune-siège du centre d'animation ainsi que des communes adhérentes qui le cofinancent. Toutefois, ce n'est que si l'on prend en considération la structure de la population de la commune-siège, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, qu'il est possible de savoir si les enfants et les jeunes présentant des caractéristiques spécifiques bénéficient suffisamment des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. C'est pourquoi les centres d'animation sont appelés à examiner régulièrement leurs offres à la lumière de la définition de leurs groupes cibles et de leur stratégie pour les atteindre ainsi que par rapport aux besoins et aux situations de vie particulières des enfants et des jeunes. D'autre part, il faut également mettre en relation la surreprésentation dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse des enfants et des jeunes issus de l'immigration avec les résultats d'études montrant que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont utilisées de manière disproportionnée par des enfants et des jeunes venant de milieux sociaux défavorisés, où les personnes issues de l'immigration sont surreprésentées (Schmidt 2011, 55).

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse a toujours été, et est encore aujourd'hui, confrontée au défi de développer, conformément au

9 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/population.html>

principe fondamental de l'accueil libre (DOJ/AFAJ 2018a, 5 ; Sturzenhecker 2004, 445 ; 2005 ; Zimmermann 2018), des offres pour tous les enfants et jeunes d'une commune et, en même temps, de développer pour des groupes particuliers des offres spécifiques axées sur leurs besoins. Le fait de vouloir atteindre, avec les « bonnes » offres, si possible tous les enfants, respectivement le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes différents, ou de vouloir comptabiliser un maximum de visites/contacts, peut toutefois mener à une logique quantitative qui présente un risque pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. D'une part, cela laisse entendre qu'un nombre élevé de visites, respectivement de contacts, équivaut à une bonne offre et, d'autre part, cela met une pression aussi bien sur les centres d'animation que sur les entités qui en sont responsables et qui les financent, en les obligeant à se justifier (Schmidt 2011, 45). Les exigences en matière de professionnalisme de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se voient affectées par cette logique quantitative, car la qualité des offres joue un rôle central dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, où des ressources humaines et financières correspondantes ainsi que des conditions-cadres adéquates doivent être présentes pour pouvoir accompagner, conseiller et soutenir les enfants et les jeunes de manière professionnelle.

Selon les ressources à disposition, les centres d'animation peuvent recourir à différentes stratégies pour satisfaire l'exigence de l'accueil libre *de toutes et de tous*. Ainsi, il existe des centres d'animation qui créent des locaux réservés à certains groupes spécifiques (p. ex. des locaux pour les filles, des ateliers, etc.) (voir chapitre 4.8). Avoir des heures d'ouverture spéciales pour différents groupes d'âge ou d'intérêt (p. ex. lieu de rencontre pour les plus de 16 ans, etc.) est une autre possibilité. En même temps, vouloir atteindre si possible tous les enfants et les jeunes d'une commune tout en ayant peu de ressources à disposition peut mener à une différenciation trop prononcée des offres, ce qui conduit involontairement à des mécanismes d'exclusion en contradiction avec le principe de l'accueil libre de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Dans ce cas-là, non seulement l'accessibilité diminue, mais il y a également un risque que la marge d'action des enfants et des jeunes, qui devraient bénéficier d'un accueil libre au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (dans le sens d'offres le moins préstructurées possible), se voie réduite. Dans ce contexte, les centres d'animation sont appelés à mener une réflexion critique sur la collecte de données statistiques concernant leurs bénéficiaires en lien avec la structure de leurs offres et de procéder, le cas échéant, à des adaptations.

4.7 Groupe cible

Dans la conception que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a d'elle-même, tous les enfants et les jeunes, dans leur diversité sociale et culturelle, peuvent bénéficier d'offres qui s'adressent à eux, respectivement être définis comme des groupes cibles. Outre la Constitution fédérale (articles 11, 41 et 67), la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) fournit une base importante pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau national. Elle définit l'âge des enfants et des jeunes bénéficiaires comme allant du jardin d'enfants à 25 ans, respectivement à 30 ans pour les jeunes qui sont actifs bénévolement au sein d'un organisme privé et assument une fonction de direction, de conseil ou d'encadrement. Au niveau cantonal ou communal, les conditions-cadres juridiques peuvent varier. L'hétérogénéité conceptuelle des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse peut notamment se traduire par une différenciation des groupes cibles définis (parties prenantes). En conséquence du fait que les offres sont développées en fonction des besoins, les centres d'animation, avec leurs orientations spécifiques, peuvent se focaliser sur certains groupes d'âge ou sur d'autres caractéristiques ou besoins (p. ex. des offres spécifiquement axées sur le genre). C'est pourquoi les centres d'animation ont été interrogés non seulement sur les caractéristiques de leurs bénéficiaires effectifs (voir chapitre 4.6), mais également sur la tranche d'âge (les tranches d'âge) qu'ils veulent atteindre avec leur offre.

4.7.1 Âge du groupe cible

Dans une réponse ouverte, les centres d'animation ont pu indiquer l'âge minimal et l'âge maximal de leur groupe cible. L'illustration 5 offre un aperçu des réponses données. Les résultats montrent que la tranche d'âge des 12 à 13 ans est celle qui fréquente le plus les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, on la retrouve dans 94 % des centres d'animation (n = 590). Si l'on observe les résultats en fonction des groupes d'âge, il ressort que 90 % des centres d'animation indiquent adresser leurs offres aux adolescent-e-s et jeunes de 12 à 16 ans et qu'il y a des offres pour les adolescent-e-s et jeunes de 12 à 18 ans dans 79 % des centres d'animation. Alors que la moitié des centres d'animation (50 %) proposent leurs offres (également) aux jeunes de 19 et 20 ans, seuls 27 % des centres d'animation considèrent les jeunes de 21 à 25 ans comme un groupe cible. Uniquement 2 % des centres d'animation adressent leurs offres aux jeunes de 26 à 30 ans.

Les enfants de 1 à 5 ans bénéficient dans 5 % des centres d'animation d'offres qui leur sont adressées, et le nombre de celles-ci augmente avec l'âge. Les enfants de 6 à 7 ans trouvent des offres dans un tiers des centres d'animation. Pour les enfants de 9 à 11 ans, le nombre d'offres augmente nettement avec chaque année supplémentaire, passant de 42 % des centres d'animation qui proposent des offres aux enfants de 9 ans, à 58 % des centres d'animation qui proposent des offres pour les enfants de 10 ans et à 72 % pour les enfants âgés de 11 ans.

Alors qu'il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques en ce qui concerne l'âge maximal du groupe cible défini dans le concept d'animation, l'âge minimal varie significativement d'une région linguistique à une autre : la Suisse romande présente l'âge minimal moyen le plus bas, avec une moyenne de 7,1 ans ; l'âge minimal moyen le plus élevé, 10,8 ans, se trouve en Suisse italienne ; en Suisse alémanique, l'âge minimal moyen est de 8,8 ans.

Si l'on compare les différents types de communes au niveau de l'âge minimal et maximal du groupe cible des centres d'animation, des différences significatives apparaissent en ce qui concerne l'âge minimal, mais pas quant à l'âge maximal (sauf dans la comparaison entre les communes rurales et les communes urbaines, où il y a de légères différences significatives en ce qui concerne l'âge maximal) : avec un âge minimal du groupe cible égal à 7,9 ans, les centres d'animation dans les communes urbaines présentent la moyenne la plus basse. L'âge minimal le plus élevé est celui indiqué par les centres d'animation appartenant à des communes rurales, où il atteint en moyenne 10,2 ans. Les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires présentent une moyenne de 9,6 ans.

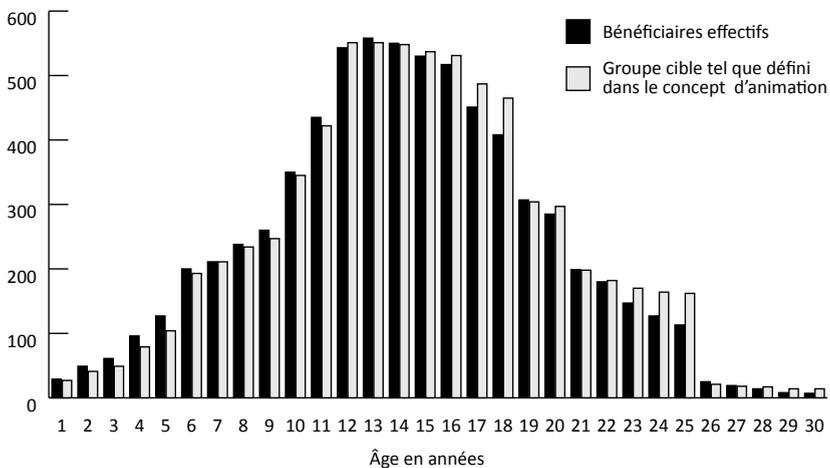
4.7.2 Âge des bénéficiaires effectifs et âge des groupes cibles définis dans le concept d'animation

L'illustration 5 présente la comparaison intéressante de l'âge du groupe cible tel qu'il est défini dans le concept d'animation – et qui vient d'être présenté (voir chapitre 4.7.1) – et de l'âge des bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire des groupes d'âge qui fréquentent réellement les centres d'animation (voir chapitre 4.6.1).

Il ressort de la comparaison, dans l'illustration 5, entre l'âge des bénéficiaires effectifs et l'âge des groupes cibles tels qu'ils sont définis dans les concepts d'animation que, au sein du groupe des enfants de 0 à 5 ans, l'âge des bénéficiaires effectifs n'est que légèrement supérieur à l'âge du groupe

cible défini sur le papier. Dans le groupe des 6 à 16 ans, l'âge des bénéficiaires effectifs est également très proche de celui des groupes cibles définis dans les concepts d'animation. Une augmentation nette est observable au niveau du nombre d'enfants âgés de 9 ans, 10 ans, 11 ans et 12 ans, aussi bien dans le groupe cible défini sur le papier que dans le groupe des bénéficiaires effectifs des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ceci pourrait être dû aux besoins spécifiques liés à la phase de transition entre la période de l'enfance et celle de l'adolescence. Les différences les plus nettes entre l'âge du groupe cible défini dans les concepts d'animation et l'âge des bénéficiaires effectifs sont observables dans le groupe d'âge des jeunes de 17 à 18 ans et dans la tranche d'âge des jeunes de 23 à 25 ans.

Illustration 5 Comparaison entre l'âge du groupe cible tel qu'il est défini dans le concept d'animation (n = 590) et l'âge des bénéficiaires effectifs (n = 558), représentation pondérée



4.7.3 Contextualisation des résultats

Dans l'ensemble, la comparaison entre les groupes cibles et les bénéficiaires effectifs montre qu'une grande partie des centres d'animation interrogés veulent toucher surtout les adolescent-e-s/jeunes et que cela leur réussit. Il ressort de l'analyse des types de centres d'animation présentés dans le chapitre 4.1 que, mis à part les centres d'animation socioculturelle enfance, qui représentent 6 % de tous les centres d'animation, tous les types de centres d'animation s'adressent aussi aux adolescent-e-s/jeunes (en plus de s'adresser

aux enfants). Dans ce contexte-là, le nombre élevé d'adolescent-e-s/jeunes au sein du groupe cible des centres d'animation n'est pas une surprise. En revanche, le nombre nettement moindre d'enfants au sein du groupe cible est surprenant, puisque tous les types de centres d'animation, à l'exception des centres d'animation socioculturelle jeunesse, qui représentent 27 % de tous les centres d'animation, s'adressent également aux enfants (en plus de s'adresser aux adolescent-e-s/jeunes). Il était prévisible que la proportion d'enfants dans le groupe cible serait moins élevée que celle des adolescent-e-s/jeunes, mais il est tout de même surprenant qu'elle ne soit pas nettement plus élevée que ce que montrent les données. Dans ce contexte, la thèse peut être formulée que les centres d'animation qui ont déclaré être un centre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, un centre proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population ou un centre paroissial d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont bien défini les adolescent-e-s/jeunes comme groupe cible, mais pas toujours aussi explicitement les enfants. Ce même phénomène est également visible en ce qui concerne les bénéficiaires effectifs : ainsi, les centres d'animation qui en principe sont accessibles aux deux groupes d'âge, c'est-à-dire aux enfants et aux jeunes, semblent être davantage fréquentés par des jeunes que par des enfants. Dans ce contexte, une actualisation des bases conceptuelles est nécessaire dans les centres d'animation qui s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux jeunes, mais qui ne définissent pas explicitement, dans leur concept d'animation, les enfants comme étant un groupe cible. Cela devrait aller de pair avec la vérification des besoins de ce groupe cible et avec l'ajustement des offres et des bases conceptuelles en conséquence. D'un point de vue professionnel, il ne serait en effet pas approprié de reprendre tel quel le concept existant pour les jeunes et de simplement l'appliquer au « nouveau » groupe cible des enfants (Gerodetti et Fuchs 2017). En ce qui concerne le groupe des enfants en âge préscolaire, qui bien qu'il n'apparaisse qu'en marge s'avère néanmoins être un groupe cible de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, la question se pose également de savoir si, et si oui sous quelle forme, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse veut, et devrait, s'ouvrir (davantage) à ce « nouveau » groupe d'âge et avec quelles offres et quelles conceptions fondamentales cela pourrait se faire.

La comparaison entre l'âge du groupe cible et celui des bénéficiaires effectifs fait apparaître un décalage significatif entre le groupe d'âge des jeunes de 17 et 18 ans et celui des jeunes de 23 à 25 ans. Certains centres d'animation indiquent en effet que ces groupes d'âge apparaissent dans leur concept comme groupes cibles, mais dans les faits, l'offre est nettement

moins utilisée par ce groupe d'âge. Il n'est pas possible de déterminer ici si le besoin d'avoir accès à des offres d'animation socioculturelle est inexistant dans ce groupe d'âge ou si les besoins de ce groupe d'âge ne sont pas reconnus par les centres d'animation. Ce constat suggère toutefois que les centres d'animation concernés devraient analyser ce décalage et prendre les mesures correspondantes, soit au niveau du concept d'animation s'il s'avère que ce groupe d'âge n'exprime pas le besoin d'avoir accès à des offres d'animation socioculturelle, soit au niveau des offres si celles-ci ne correspondent pas (ou plus) aux besoins de ce groupe d'âge.

4.8 Infrastructure au niveau des locaux

Les locaux et l'aménagement concret de ceux-ci ne sont nullement laissés au hasard dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais sont, en règle générale, consciemment définis par les professionnel-le-s (Brüschweiler et al. 2018, Zimmermann et al. 2018) avec, selon les possibilités données, la participation des enfants et des jeunes qui bénéficient des offres. Généralement, l'aménagement des locaux de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'appuie sur les besoins et intérêts des enfants et des jeunes et devrait encourager ces derniers à prendre des initiatives. Dans ce contexte, la question de l'infrastructure, des locaux, de l'équipement ainsi que des possibilités d'utilisation et d'aménagement a toute son importance dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Selon les communes et leurs conditions-cadres, les centres d'animation disposent de locaux de types très différents. En règle générale, presque tous les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont toutefois des locaux qui sont utilisés aussi bien par les bénéficiaires que par les professionnel-le-s. Souvent, l'équipe du travail social hors murs utilise également des locaux comme bureau ou comme point de départ pour ses activités. Il peut toutefois arriver que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne dispose pas de ses propres locaux, mais qu'elle utilise les locaux d'une autre institution (p. ex. association, paroisse, fédération, etc.). Il ressort de l'enquête que cela est le cas pour 4 % des centres d'animation (n = 590). Par ailleurs, 2 % des équipes d'animation n'ont pas leurs propres locaux et travaillent exclusivement hors murs. La majorité des centres d'animation (82 %) disposent toutefois de locaux qu'ils utilisent exclusivement pour le travail avec les enfants et les jeunes et la moitié d'entre eux (41 %) peuvent

utiliser également des locaux d'autres institutions pour leur propre travail. Dans 12 % des centres d'animation, la situation est la suivante : l'équipe dédiée à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a ses propres locaux, mais ceux-ci sont situés dans un centre communautaire ou une maison de quartier. Ainsi, 86 % des centres d'animation disposent de locaux qui leur sont propres.

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne il y a significativement plus souvent qu'en Suisse romande une infrastructure et des locaux exclusivement réservés aux enfants et aux jeunes. En revanche, il y a en Suisse romande significativement plus de locaux dédiés à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui sont situés dans un centre communautaire ou une maison de quartier que dans les deux autres régions linguistiques. Ce constat n'est pas surprenant étant donné qu'il y a significativement plus de centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population en Suisse romande que dans le reste du pays. En ce qui concerne les locaux pour le travail avec les enfants et les jeunes, il n'y a pas de différences significatives entre les différents types de communes.

Un peu moins de la moitié des centres d'animation (48 %) utilisent les locaux à disposition exclusivement pour leur propre travail, respectivement pour leurs propres offres. Dans l'autre moitié des centres d'animation (52 %), les locaux sont également utilisés par d'autres groupes de personnes (n = 584). Cette variante est significativement plus répandue dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires et rurales. Il n'y a pas de différences significatives sur ce point-là entre les régions linguistiques.

Outre la question de savoir dans quelle mesure les centres d'animation disposent de locaux mis à leur disposition, il est également intéressant d'examiner à quoi ces locaux ressemblent concrètement et quelle utilisation, respectivement quelles activités, ils favorisent chez les enfants et les jeunes. Le tableau 6 donne un aperçu du pourcentage des centres d'animation en Suisse qui ont à disposition les différents types de locaux pour leurs différentes offres.

Le tableau 6 montre que presque tous les centres d'animation (93 %) disposent d'un local servant de lieu de rencontre ouvert. Quatre centres d'animation sur cinq (80 %) ont également des bureaux pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'une cuisine offrant la possibilité de cuisiner. Les salles polyvalentes pour des événements tels que des fêtes ou des concerts sont également relativement répandues puisque 63 % des centres d'animation en ont une. Les locaux pour des activités spécifiques, comme

Tableau 6 Locaux à disposition des centres d'animation (n = 592, plusieurs réponses possibles)

Locaux à disposition dans les centres d'animation	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Local pour lieu de rencontre ouvert (p. ex. avec bar, jeux, canapés)	549	93
Bureaux pour collaboratrices et collaborateurs	476	80
Cuisine avec installations adéquates pour cuisiner	472	80
Salle polyvalente pour événements comme fêtes, concerts, etc.	375	63
Salle d'entraînement/salle de danse (p. ex. pour activités physiques, sport)	257	43
Atelier/local de bricolage	211	36
Locaux de répétition (p. ex. pour des groupes de musique)	181	31
Salles de travail pour enfants/jeunes (p. ex. pour devoirs, consultations individuelles)	171	29
Local uniquement pour filles ou uniquement pour garçons	148	25
Espace mobile (p. ex. cabane de chantier, bus, etc.)	141	24
Autres locaux	130	22
Salle informatique	118	20
Local à part pour utilisation autogérée par les jeunes	115	19
Studio d'enregistrement	82	14

les salles d'entraînement/salles de danse (p. ex. pour activités physiques ou sport) (43 %), les ateliers/locaux de bricolage (36 %), les locaux de répétition (31 %), les salles de travail pour les enfants et les jeunes (p. ex. pour devoirs, consultations individuelles) (29 %), les salles informatiques (20 %), les studios d'enregistrement (14 %) et autres locaux (22 %), sont moins répandus. Un centre d'animation sur quatre a des locaux qui ne peuvent être utilisés que par des filles ou que par des garçons (25 %), et 24 % des centres d'animation ont un espace mobile à disposition (p. ex. cabane de chantier, bus, etc.). 19 % des centres d'animation disposent d'un local à part que les jeunes peuvent utiliser de manière autogérée. En moyenne, les centres d'animation ont 5,8 locaux (médiane = 6 ; écart type = 2,6). Dans l'ensemble, il y a peu de centres d'animation avec moins de trois locaux et également peu de centres d'animation avec plus de dix locaux. Entre ces deux valeurs, la dispersion est très forte. Il faut souligner ici qu'il est également tout à fait possible que dans les petits centres d'animation certains locaux puissent être utilisés pour des activités différentes (p. ex. comme local de répétition un jour et comme local réservé aux filles un autre jour) et que, par conséquent, le nombre effectif de locaux dans les centres d'animation peut s'écarter des valeurs moyennes présentées ci-dessus.

Il ressort de la comparaison entre les différentes régions linguistiques qu'il y a significativement plus de locaux réservés aux filles ou aux garçons en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. Dans les centres d'animation en Suisse romande, il y a en revanche significativement plus souvent un atelier ou local de bricolage, un local de répétition, une salle d'entraînement/salle de danse, un studio d'enregistrement et un espace mobile qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne. Par ailleurs, il y a en Suisse italienne significativement moins de centres d'animation disposant de bureaux pour les collaboratrices et les collaborateurs que dans les deux autres régions linguistiques.

La comparaison entre les différents types de communes montre que dans les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales il y a significativement plus de locaux servant de lieu de rencontre ouvert que dans les centres d'animation de communes urbaines. Dans ces derniers, on trouve en revanche significativement plus souvent des locaux de répétition, salles d'entraînement/salles de danse, ateliers/locaux de bricolage, studios d'enregistrement et cuisines avec installations adéquates pour cuisiner que dans les centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires ou rurales. De même, il y a dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines significativement plus de locaux réservés aux filles ou aux garçons, de locaux à part que les jeunes peuvent utiliser de manière autogérée, de salles informatiques et d'autres locaux que dans les centres d'animation appartenant à des communes rurales. On trouve significativement moins de bureaux pour les collaboratrices et collaborateurs dans les centres d'animation se trouvant dans des communes rurales que dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines ou intermédiaires.

La moitié des centres d'animation (51 %) indiquent par ailleurs disposer d'un espace extérieur qu'ils utilisent avec d'autres groupes de la population, et un petit tiers des centres d'animation (29 %) ont un espace extérieur qu'ils peuvent utiliser de façon exclusive. Un centre d'animation sur cinq (20 %) ne peut pas utiliser d'espace extérieur ($n = 589$). En comparaison avec la Suisse alémanique, la part des centres d'animation qui ne peuvent pas utiliser d'espace extérieur est significativement plus élevée en Suisse romande. Il n'y a pas de différences significatives sur ce point entre les différents types de communes.

Contextualisation des résultats

Il apparaît que, dans l'ensemble, une grande majorité des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse disposent de leurs propres locaux, même si dans une partie des centres d'animation ceux-ci ne sont pas exclusivement utilisés pour les besoins de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les locaux multifonctionnels qui permettent des utilisations diverses (lieu de rencontre ouvert et salle polyvalente) sont les locaux les plus répandus dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (outre les bureaux et la cuisine). La recherche empirique montre que, dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, les conditions-cadres en matière de locaux et l'utilisation qui est faite des locaux sont étroitement liées et que des locaux équipés différemment offrent des possibilités d'utilisation spécifiques, favorisent des activités différentes et permettent ou non de traiter certains thèmes (Cloos et al. 2007, 17 sq. ; Rose et Schulz 2007, 291 ; Schulz 2010, 105). Dans ce contexte, l'existence de locaux multifonctionnels pour les enfants et les jeunes dans les centres d'animation est à saluer, car elle favorise une certaine diversité au niveau des possibilités d'utilisation et n'a pas un impact limitant sur les activités des enfants et des jeunes. Si les professionnel-le-s se questionnent sur l'aménagement des locaux et désirent y changer quelque chose, ils devraient absolument inclure également dans leur réflexion – en plus des préoccupations et des besoins exprimés par les enfants et les jeunes sur ce sujet – l'aspect de la pluridimensionnalité et de la multifonctionnalité des locaux.

Les comparaisons entre les différentes régions linguistiques et entre les trois types de communes montrent par ailleurs qu'en Suisse romande et dans les villes il y a aussi significativement plus souvent des locaux qui suggèrent des activités particulières (p. ex. musique dans un local de répétition). Cela est probablement dû au fait qu'en raison de la surreprésentation dans ces régions des centres communautaires et de types comparables d'institutions, il y existe dans l'ensemble plus de locaux différents à disposition dans les centres d'animation, d'où la possibilité d'une plus grande différenciation des offres en matière de locaux. Des activités spécifiques, comme par exemple les répétitions de musique, sont toutefois aussi possibles dans les centres d'animation présentant moins de différenciation au niveau des locaux. Les locaux multifonctionnels, très répandus, permettent tout à fait de réaliser de telles activités spécifiques également dans des centres d'animation avec des locaux plus limités, comme dans les régions rurales. Afin d'offrir aux enfants et aux jeunes une multitude de possibilités d'action, il

est donc particulièrement important de préserver dans les (petits) centres d'animation (dans les régions rurales) la multifonctionnalité existante au niveau des locaux.

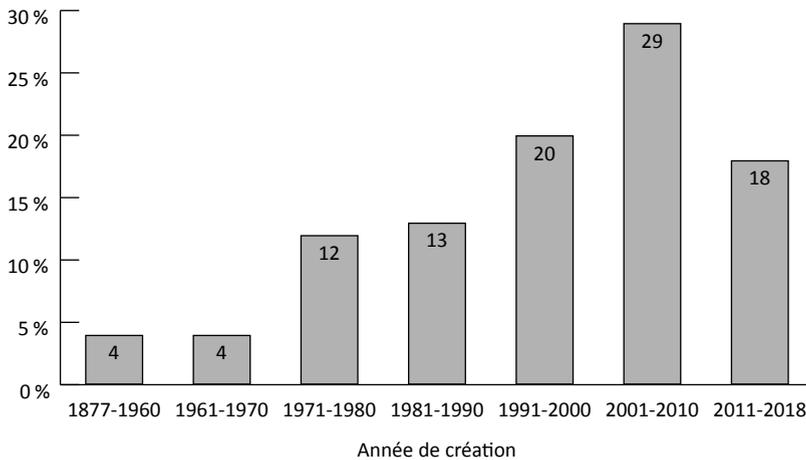
4.9 Année de création et entités porteuses/responsables

Les conditions structurelles que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse connaît au niveau des entités porteuses/responsables et des financements jouent un rôle central dans le pilotage de ce champ professionnel et ont, par conséquent, des effets différents sur le terrain. D'une part, les entités porteuses/responsables gèrent la dotation en ressources financières, matérielles et humaines des centres d'animation et apportent différentes formes de soutien organisationnel et administratif. D'autre part, elles agissent sur la conception des offres ainsi que sur la perception que les centres d'animation ont d'eux-mêmes et sur la manière dont ils sont perçus par l'extérieur. L'année de création du centre d'animation et l'évolution historique qui y est liée peuvent également avoir une influence. Les liens entre les offres proposées par différents types d'entités porteuses/responsables – qu'elles soient publiques, privées ou ecclésiastiques – et les caractéristiques sociales des bénéficiaires ont par exemple été mis en évidence dans une étude empirique concernant l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Allemagne (Seckinger et al. 2016, 39 sq.). Dans le cadre de la présente étude, les centres d'animation ont été interrogés sur l'année de création, sur leur entité porteuse/responsable et sur leur forme juridique. L'enquête a également cherché à savoir si les entités porteuses/responsables exploitent plusieurs sites et, si oui, de combien de sites il est question et comment ces sites sont organisés. Outre la forme juridique, une caractéristique distinctive centrale des entités porteuses/responsables est le nombre de sites exploités, qui va souvent de pair avec une certaine taille de l'entité porteuse/responsable. 55 % des centres d'animation (n = 602) ont indiqué être la seule offre gérée par leur entité porteuse/responsable. Dans 45 % des centres d'animation, l'entité porteuse/responsable de leur offre exploite également d'autres sites. 94 % (245) des centres d'animation (n = 260) dont l'entité porteuse/responsable exploite plusieurs sites ont une direction centrale pour l'ensemble de l'organisation (pour tous les sites).

4.9.1 Année de création

L'année de création des centres d'animation est présentée par catégories dans l'illustration 6. Celle-ci renseigne sur la durabilité de certaines offres et montre l'évolution dans le temps, respectivement la diffusion de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Illustration 6 Année de création des centres d'animation (n = 464)



Il ressort de l'illustration 6 que presque la moitié des centres d'animation ont été créés entre 1991 et 2010, avec le plus grand nombre de créations entre 2001 et 2010 (29 %). On relève que, dans l'ensemble, plus de la moitié (54 %) des centres d'animation ont au moins 20 ans en 2020 et qu'un tiers des centres d'animation existent même depuis plus de 30 ans. Ce résultat indique une certaine continuité et stabilité du champ d'activité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, même si 23 % des centres d'animation n'ont fourni aucune indication concernant la date de leur création. Les 84 nouveaux centres d'animation (18 %) créés durant les années 2011 à 2018 semblent également représenter une part intéressante.

Si l'on examine l'année de création des différents types de centres d'animation, la chronologie suivante apparaît : 1) centres d'animation socioculturelle enfance (médiane = 1987) ; 2) centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (toutes confessions confondues) (médiane = 1990) ; 3) centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (médiane = 1995) ; 4) centres d'animation so-

cioculturelle enfance et jeunesse (médiane = 2001) ; 5) centres d'animation socioculturelle jeunesse (médiane = 2002).

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que la médiane de l'année de création correspond à 1996 en Suisse romande et à 2000 en Suisse alémanique. Ces deux régions linguistiques se différencient ainsi significativement de la Suisse italienne, où la médiane de l'année de création est 2007. La médiane de l'année de création des centres d'animation appartenant à des communes urbaines, 1996, remonte significativement plus loin dans le temps que celle des centres d'animation situés dans des communes intermédiaires (2005) et rurales (2010).

4.9.2 Forme juridique (entités porteuses/responsables)

Les entités porteuses/responsables de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse sont principalement des communes, mais également des associations actives au niveau local ou régional ainsi que des paroisses. Les centres d'animation pouvaient indiquer plusieurs réponses à la question relative à la forme juridique (entité porteuse/responsable) de leur offre puisque l'entité porteuse/responsable peut être un groupement de plusieurs communes ou un groupement de communes et d'associations ou de paroisses. Le tableau 7 offre un aperçu des différentes formes juridiques (entités porteuses/responsables) et de leur fréquence.

Tableau 7 Formes juridiques (entités porteuses/responsables) des centres d'animation (n = 620, plusieurs réponses possibles)

Formes juridiques (entités porteuses/responsables)	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Commune	312	50
Association active au niveau local	137	22
Association active au niveau régional	73	12
Paroisse réformée	52	8
Paroisse catholique	48	8
Fondation	48	8
Autre	37	6
École	11	2
SA	10	2
Association active au niveau national	8	1
SARL	1	0
Autre église/paroisse ou communauté religieuse	1	0
Total	620	100

Il apparaît que la commune est la forme juridique significativement la plus souvent mentionnée (par 50 % des centres d'animation) comme étant l'entité porteuse/responsable (ou une parmi d'autres) du centre d'animation. 22 % des centres d'animation ont indiqué que leur entité porteuse/responsable est une association active au niveau local et 12 % des centres d'animation que c'est une association active au niveau régional. Pour 8 % des centres d'animation, une paroisse réformée est l'entité porteuse, pour 8 % c'est une paroisse catholique et pour 8 % également il s'agit une fondation. Pour 2 % des centres d'animation, une école est l'entité porteuse/responsable, pour 2 % c'est une SA et pour 1 % des centres d'animation l'entité porteuse/responsable est une association active au niveau national. La comparaison entre les différentes régions linguistiques montre qu'en Suisse romande, les communes, les paroisses et les associations actives au niveau local sont significativement moins répandues comme entités porteuses/responsables que dans les autres régions linguistiques. En Suisse italienne, les associations actives au niveau national sont significativement plus répandues comme entité porteuse/responsable d'un centre d'animation qu'en Suisse romande et en Suisse alémanique. Dans l'ensemble, il ressort néanmoins que la commune joue un rôle important dans la mise en place des conditions-cadres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. La commune est significativement plus répandue en tant qu'entité porteuse/responsable d'un centre d'animation dans les communes rurales et intermédiaires que dans les communes urbaines. Dans ces dernières, les associations actives au niveau local et les fondations sont significativement plus souvent mentionnées comme entité porteuse/responsable. Dans les communes rurales, l'école est significativement plus souvent mentionnée comme entité porteuse/responsable de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse que dans les communes urbaines ou intermédiaires. Néanmoins, l'école ne joue dans l'ensemble qu'un très petit rôle (2 %) dans le paysage des entités porteuses/responsables de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

4.9.3 Contextualisation des résultats

Les indications concernant l'année de création des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse peuvent refléter l'ancrage politique et sociétal du thème ou être mises en relation avec les évolutions sociales et sociétales. Les résultats montrent qu'en Suisse le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a commencé à se développer dans les années 1970 et a connu depuis lors une expansion ininterrompue. Vu les développements so-

ciétaux de l'époque, il n'est pas étonnant que la première vague de créations de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse coïncide avec le début des années 1970. En effet, dans le cadre du mouvement de mai 1968, les revendications des jeunes en Suisse semblent avoir eu l'effet escompté, puisque ces derniers souhaitaient plus d'espaces (de liberté) et exigeaient notamment des centres autonomes. Fondés et dirigés dans le cadre d'initiatives locales, les centres de jeunes de l'époque avaient, en raison des exigences des mouvements de jeunesse, une forte orientation démocratique et participative et étaient, en règle générale, autogérés. Cela a beaucoup changé au cours des 50 dernières années (Wettstein 2005, 469 sq.). Ainsi, seule une part relativement petite des centres d'animation est aujourd'hui encore autogérée. Cela montre que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse a continué à se développer et s'est adaptée aux évolutions sociétales ainsi qu'à la transformation de nos réalités quotidiennes. La comparaison entre les différents types de communes laisse apparaître que la première vague de créations de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse a eu lieu dans les villes et s'est étendue à partir de là, par étapes, aux communes intermédiaires, puis aux communes rurales. Ce constat confirme les propos de Wettstein (*ibid.*) à propos du développement historique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. En ce qui concerne les différences entre régions linguistiques, il semble que la vague de créations d'entités porteuses/responsables de centres d'animation ait d'abord touché la Suisse romande et presque en même temps la Suisse alémanique, puis finalement la Suisse italienne. Il est intéressant de constater qu'il y a eu, dans les années 2000, une part comparativement élevée de nouvelles créations de centres d'animation, ce qui montre l'actualité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et la nécessité qu'elle fasse aujourd'hui partie du cadre dans lequel les enfants et les jeunes grandissent. Ces nouvelles créations de centres d'animation sont allées de pair avec une phase fondamentale de structuration du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ainsi, la création de l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) a par exemple eu lieu pendant cette période. Par ailleurs, on a également constaté durant cette période une augmentation du nombre d'associations et de réseaux cantonaux (Gerodetti et al. 2020). Ces développements peuvent à leur tour être interprétés comme la manifestation d'une professionnalisation et d'une organisation grandissante de ce champ d'activité. Le fait que l'on constate une claire expansion du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ces dix dernières années peut être considéré comme très réjouissant et pourrait fort bien être

dû aussi à la reconnaissance publique et politique croissante de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. La révision totale de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse en 2013 a certainement joué un rôle non négligeable dans cette évolution.

Marquée par le fédéralisme et issue principalement de structures locales, il n'est guère étonnant que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse présente des formes juridiques et des entités porteuses/responsables variées (Gerodetti et Schnurr 2013, 832). Il n'est pas surprenant non plus que la moitié des centres d'animation indique comme entité porteuse/responsable, respectivement comme forme juridique, la commune et qu'un tiers des centres d'animation indique une association. Car la question des entités porteuses/responsables va de pair avec la discussion autour de la prise de responsabilités. Étant donné que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'appuient sur la Loi nationale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, il semble évident que les communes soient de loin les entités politiques qui prennent le plus souvent la responsabilité des centres d'animation. Cela est également le cas en ce qui concerne le financement des centres d'animation, où la commune joue de loin le rôle le plus important (voir chapitre 4.10). Si l'on part du principe que les régions urbaines, intermédiaires et rurales se différencient structurellement au niveau de leur infrastructure sociale, on comprend dès lors que ce soit surtout dans les communes rurales que la commune se trouve au premier plan au niveau de la prise de responsabilités en tant qu'entité (co)porteuse/(co)responsable et que ce soit dans les villes que l'on trouve plus souvent des associations qui, pour la plupart, fournissent des prestations d'animation socioculturelle enfance et jeunesse pour le compte des pouvoirs publics (et en partie aussi avec le soutien d'autres bailleurs de fonds). Pour terminer, il faut retenir que les différentes formes juridiques, respectivement entités porteuses/responsables, ont assurément leurs avantages et leurs inconvénients. La présente base empirique ne permet toutefois pas de faire des affirmations à ce sujet.

4.10 Dotation financière

La professionnalisation de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est intimement liée à la question des moyens financiers, puisque sans financement il n'y aurait pas de professionnel-le-s du travail social engagé-e-s dans ce champ d'activité, mais uniquement des bénévoles. La hauteur du budget

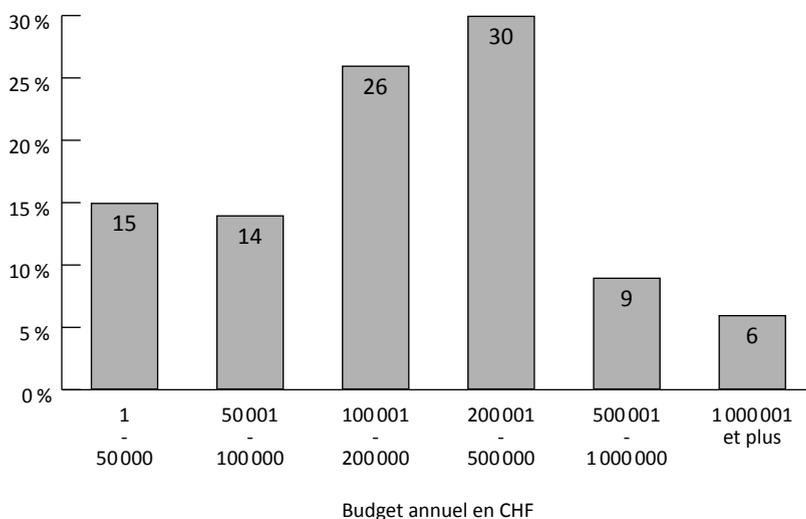
détermine en règle générale les stratégies et les possibilités de réalisation des centres d'animation : le budget détermine d'une part les ressources humaines et le niveau de qualification des collaboratrices et collaborateurs et, d'autre part, l'offre concrète destinées aux groupes cibles. En raison du système fédéraliste, les pratiques en matière de financement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse sont déterminées par les décisions prises par les communes, respectivement les cantons, de prendre une responsabilité politique dans ce domaine (Gerodetti et al. 2020). Ainsi, la dotation en moyens financiers et la gestion de ceux-ci dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont à comprendre comme l'expression d'une prise de responsabilités allant dans le sens du devoir que la société a de mener une politique active de l'enfance et de la jeunesse. Dans ce contexte, non seulement les budgets annuels des centres d'animation sont intéressants à connaître, mais il est également pertinent de découvrir l'utilisation qui en est faite ainsi que leur composition, c'est-à-dire à quelle hauteur les différentes sources de financement contribuent au budget du centre d'animation. En outre, les indications données par les centres d'animation quant aux changements constatés au niveau des budgets et quant à l'utilisation des moyens financiers peuvent donner un premier aperçu des tendances actuelles en matière de développement.

4.10.1 Budget

Les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont été interrogés, par le moyen de questions ouvertes, sur leur budget annuel (frais liés au personnel inclus) pour l'année 2017 et pour leur site (emplacement). Il ressort de l'analyse que le cadre budgétaire des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse est aussi varié que le sont les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ainsi, en 2017, les budgets annuels se situaient dans la fourchette allant d'une valeur minimale de 1 000 CHF à une valeur maximale de 5,6 millions de francs. En moyenne, les centres d'animation disposaient de 320 699 CHF. La médiane, située à 177 000 CHF, représente toutefois une valeur plus pertinente pour l'évaluation de la situation budgétaire des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (écart type = 474 456 CHF). Afin de présenter de manière claire les informations fournies quant à la hauteur du budget annuel, les montants indiqués ont été divisés en six catégories.

L'illustration 7 montre que 30 % des centres d'animation avaient en 2017 un budget annuel situé entre 200 001 CHF et 500 000 CHF et qu'un

Illustration 7 Budget annuel des centres d'animation (n = 447)



bon quart des centres d'animation (26 %) disposaient d'un budget allant de 100 001 CHF à 200 000 CHF. 15 % des centres d'animation avaient un budget annuel nettement plus petit, situé entre 50 001 CHF et 100 000 CHF, et 14 % des centres d'animation disposaient d'un budget annuel de moins de 50 000 CHF. En revanche, certains centres d'animation avaient des budgets nettement plus élevés : 9 % des centres d'animation ont indiqué avoir eu, en 2017, un budget annuel situé entre 500 001 CHF et un million de francs, et 6 % des centres d'animation disposaient cette année-là d'un budget supérieur à un million de francs. 25 % des centres d'animation (n = 597) n'ont fourni aucune indication concernant leur budget annuel.

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que les centres d'animation en Suisse romande avaient en 2017 un budget annuel d'en moyenne 516 000 CHF, significativement plus élevé que celui des centres d'animation en Suisse alémanique, où la moyenne se situait à 282 000 CHF. En Suisse italienne, les budgets annuels étaient encore plus bas, avec une moyenne de 108 000 CHF. Il y a également des différences significatives entre les différents types de communes : avec 421 000 CHF en moyenne, les budgets annuels dans les centres d'animation appartenant à des communes urbaines étaient significativement plus élevés que ceux des centres d'animation situés dans des communes intermédiaires, qui présen-

taient une moyenne de 174 000 CHF, et que ceux des centres d'animation se trouvant dans des communes rurales, où la moyenne s'élevait à 126 000 CHF.

En lien avec la question du budget global à disposition, il est également intéressant de savoir dans quelle mesure, selon les centres d'animation, les attentes des groupes cibles d'une part, et celles des financeurs d'autre part, peuvent être satisfaites avec les moyens actuels. Alors que deux tiers des centres d'animation estiment que les attentes du groupe cible peuvent être plutôt satisfaites (44 %), respectivement satisfaites (22 %), 31 % des centres d'animation estiment que les moyens actuels ne permettent plutôt pas (23 %), respectivement pas du tout (8 %), de les satisfaire (n = 567). Les estimations faites par les centres d'animation par rapport à cette question varient significativement d'une région linguistique à une autre : ainsi, les centres d'animation en Suisse romande sont significativement plus souvent d'avis que les centres d'animation en Suisse alémanique que les moyens actuels ne suffisent pas pour satisfaire les attentes du groupe cible. Les centres d'animation en Suisse italienne se situent entre les deux.

21 % des centres d'animation indiquent être d'accord avec l'affirmation « Les attentes des financeurs ne peuvent pas être satisfaites avec les moyens actuels », alors que 74 % ne sont plutôt pas d'accord, respectivement pas d'accord du tout (n = 570). Les centres d'animation en Suisse romande et en Suisse italienne sont significativement plus souvent d'avis que les centres d'animation en Suisse alémanique qu'ils ne peuvent pas satisfaire les exigences des financeurs avec les moyens actuels. Il n'y a pas de différences significatives entre les types de communes en ce qui concerne les évaluations faites de la possibilité de satisfaire ou non, avec les moyens actuels, les exigences du groupe cible et celles des financeurs.

Utilisation des moyens

En plus du montant du budget annuel, il est également intéressant de connaître l'utilisation qui en est faite. Les centres d'animation ont donc été priés d'indiquer les différents postes de leur budget. 88 % des centres d'animation ont indiqué pour l'année 2017 (n = 616) que les moyens financiers ont été utilisés pour du matériel et pour l'équipement du centre d'animation. 83 % des centres d'animation ont nommé les frais de personnel comme autre facteur central de coûts. Dans 82 % des centres d'animation, le budget annuel est (également) utilisé pour effectuer le travail d'animation concret avec les enfants et les jeunes, par exemple en accordant des montants financiers pour la réalisation de projets. 74 % des centres d'animation ont indiqué

des dépenses pour l'infrastructure, comme le loyer, les locaux, les installations ainsi que la maintenance, et 70 % des centres d'animation ont également utilisé les moyens financiers pour l'assurance qualité et la formation continue. 17 % des centres d'animation ont indiqué payer également encore d'autres choses avec ces moyens financiers. Une bonne moitié des centres d'animation (52 %) couvrent avec leurs moyens financiers tous les postes du budget nommés ci-dessus (n = 616).

La comparaison entre les régions linguistiques montre qu'en Suisse romande les moyens financiers sont utilisés significativement plus souvent qu'en Suisse italienne pour du matériel et pour l'équipement des centres d'animation ainsi que pour le travail d'animation concret avec les enfants et les jeunes. Une comparaison entre les types de communes montre que les centres d'animation situés dans des communes rurales doivent couvrir significativement plus souvent que les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines également les frais de personnel avec les sommes mentionnées. Hormis cela, il n'y a pas de différences significatives entre les différents types de communes sur ce point-là.

Utilisation des moyens financiers pour d'autres groupes cibles

Le questionnement autour de l'utilisation des moyens financiers soulève la question (particulièrement pour les centres proposant de l'animation socio-culturelle avec tous les groupes de la population) de savoir dans quelle mesure les moyens financiers sont dépensés également pour d'autres groupes cibles que celui des enfants et des jeunes. Sur ce point, 70 % des centres d'animation (n = 584) ont indiqué utiliser leurs moyens financiers exclusivement pour les enfants et les jeunes, alors que 30 % des centres d'animation cofinancent également des offres pour d'autres groupes cibles, comme par exemple les parents, les enfants en bas âge ou les personnes du troisième âge. Afin de récolter des données concernant les dépenses effectives réalisées en faveur des enfants et des jeunes par ces 30 % de centres d'animation qui financent avec le budget indiqué également des offres pour d'autres groupes de la population, ces centres d'animation ont été priés d'indiquer la répartition de leur budget (n = 108). Ils ont estimé qu'en moyenne 63 % des moyens financiers du centre d'animation sont destinés à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (médiane = 70 %).

La comparaison entre les régions linguistique laisse apparaître des différences significatives entre la Suisse alémanique et la Suisse romande quant à l'utilisation du budget annuel en faveur d'autres groupes cibles que

les enfants et les jeunes. Ainsi, le budget est dépensé significativement plus souvent aussi en faveur d'autres groupes cibles dans les centres d'animation en Suisse romande que dans les centres d'animation en Suisse alémanique. La comparaison entre les types de communes montre que les centres d'animation situés dans des communes urbaines consacrent significativement plus souvent que les centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires et rurales des parties de leur budget annuel à d'autres groupes cibles.

L'utilisation du budget annuel varie également en fonction des types d'offres tels qu'ils ont été décrits dans le chapitre 4.1. 16 % des centres d'animation socioculturelle enfance (n = 31) dépensent leurs moyens financiers également en faveur d'autres groupes cibles ; parmi les centres d'animation socioculturelle jeunesse (n = 159), ils sont 12 % à le faire ; parmi les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (n = 207), ils sont 18 % ; parmi les centres paroissiaux proposant de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (n = 49), ils sont 41 % à utiliser leur budget annuel également en faveur d'autres groupes cibles. Cette part est significativement plus élevée dans les centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (n = 138) : 70 % de ces centres d'animation indiquent utiliser une partie de leurs moyens financiers également en faveur d'autres groupes cibles que les enfants et les jeunes.

Le quotidien de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur le terrain est marqué par des développements qui concernent les enfants et les jeunes eux-mêmes, des développements dynamiques et basés sur des processus et des dynamiques de groupe. Face à des besoins nouveaux, les centres d'animation doivent pouvoir réagir de manière flexible en proposant des offres pour y répondre. Pour garantir cette flexibilité, une certaine marge de manœuvre est nécessaire également au niveau des modèles de financement. C'est pourquoi il a été demandé aux centres d'animation d'indiquer s'ils sont d'accord ou non avec l'affirmation « Le budget nous laisse suffisamment de marge de manœuvre pour pouvoir réagir (également) à courte échéance à de nouveaux besoins. » 17 % des centres d'animation ont indiqué être tout à fait d'accord et 46 % des centres d'animation se sont déclarés plutôt d'accord avec cette affirmation (n = 575). Plus d'un tiers des centres d'animation (37 %) ne sont plutôt pas d'accord, respectivement pas d'accord du tout, avec cette affirmation. Ces évaluations sont semblables aussi bien dans les différentes régions linguistiques que dans les différents types de communes ; il n'y a pas de différences significatives.

Budgets destinés à la réalisation des offres

Le noyau de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est la réalisation concrète du travail d'animation avec les enfants et les jeunes. C'est pourquoi il était intéressant de connaître la part du budget destinée au travail d'animation concret avec les enfants et les jeunes dont les professionnel-le-s peuvent disposer et décider librement. Ce poste du budget est en même temps un indicateur de la marge de manœuvre, plus ou moins flexible et autodéterminée, des professionnel-le-s. Il englobe par exemple les dépenses pour des projets ou des événements et est à considérer séparément des frais liés au personnel ou à l'infrastructure. Dans l'ensemble, de tels moyens financiers dont les professionnel-le-s peuvent disposer librement pour le travail d'animation concret existent dans presque trois quarts (74 %) des centres d'animation (n = 599), alors que 3 % des centres d'animation ne peuvent pas disposer librement de tels moyens financiers propres. Un petit quart des centres d'animation (23 %) n'a pas répondu à cette question. En 2017, les professionnel-le-s ont disposé de façon autodéterminée d'en moyenne 25 690 CHF pour le travail d'animation concret. La médiane se situe toutefois nettement plus bas, à 12 000 CHF (n = 438) – la valeur la plus basse se montant à 500 CHF et la plus élevée à 500 000 CHF.

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que les centres d'animation en Suisse romande (moyenne = 48 934 CHF) avaient en 2017 significativement plus de moyens financiers à leur disposition pour le travail d'animation concret avec les enfants et les jeunes que les centres d'animation en Suisse alémanique (moyenne = 21 009 CHF) et en Suisse italienne (moyenne = 9 900 CHF).

Il y a également des différences significatives entre les types de communes. Les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines ont en moyenne (moyenne = 31 630 CHF) significativement plus de moyens financiers dont ils peuvent disposer librement pour le travail concret d'animation avec les enfants et les jeunes que les centres situés dans des communes intermédiaires (moyenne = 14 254 CHF) et rurales (moyenne = 11 780 CHF). Il faut toutefois tenir compte du fait qu'on retrouve ces différences au niveau du budget global.

Les centres d'animation ont également été priés d'indiquer dans quelle mesure ils sont d'avis que leurs moyens suffisent pour pouvoir effectuer leur travail en adéquation avec leurs propres conceptions professionnelles. Il ressort des réponses que dans plus de la moitié des centres d'animation (57 %) il faudrait davantage de moyens pour que les centres

puissent effectuer le travail en adéquation avec leurs propres conceptions professionnelles (n = 577). Les centres d'animation en Suisse romande et en Suisse italienne estiment significativement plus souvent qu'en Suisse alémanique avoir besoin de plus de moyens. Aucune différence n'apparaît à ce niveau-là entre les différents types de communes.

Changements au niveau du budget

Ces dernières années, l'idée a régulièrement circulé sur le terrain que des coupes budgétaires ont été effectuées dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau des communes. Afin d'examiner empiriquement cette thèse, les centres d'animation ont été interrogés sur les changements observés au niveau du budget global durant les cinq années précédentes, c'est-à-dire entre 2013 et 2017 (n = 529). 30 % des centres d'animation ont indiqué que durant cette période le budget a augmenté. Dans 52 % des centres d'animation, le budget est resté à peu près égal au cours de ces cinq années, et dans 18 % des centres d'animation il a diminué. Les centres d'animation en Suisse romande affirment significativement plus souvent que les centres d'animation en Suisse alémanique que leur budget a augmenté. En Suisse italienne, les centres d'animation constatent significativement plus souvent qu'en Suisse romande une diminution du budget. Il n'y a pas de différences significatives sur ce point entre les différents types de communes.

4.10.2 Sources de financement

Les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont bénéficié en 2017 de sources de financement diverses pour leur budget global. Si l'on examine, dans un premier temps, la contribution des administrations publiques à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, il apparaît que ce sont les communes-sièges qui apportent le plus souvent une contribution aux budgets globaux. Elles sont mentionnées par 73 % des centres d'animation et sont par conséquent la source de financement la plus répandue (n = 610). 23 % des centres d'animation sont financés par un groupement de plusieurs communes politiques. Un peu plus d'un quart (26 %) des centres d'animation bénéficient d'un financement de la part des cantons. La Confédération est mentionnée par seulement 1 % des centres d'animation comme étant une source de financement et est ainsi la moins répandue. À côté des financements publics, les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse trouvent également des moyens de générer des recettes propres. En deuxième position (38 %), les centres d'animation mentionnent les recettes

propres provenant par exemple de la location de locaux, de contributions pour des cours ou encore de manifestations. Les cotisations des membres de l'association contribuent au financement dans 20 % des centres d'animation. Un peu plus d'un quart des centres d'animation (26 %) reçoivent des moyens financiers de la part d'organisations religieuses telles que les paroisses. Les dons uniques (25 %) ainsi que les dons réguliers (12 %) de la part de personnes privées ou d'entreprises représentent également une source de financement. Par ailleurs, 14 % des centres d'animation bénéficient de contributions de la part de fondations d'utilité publique et 6 % des centres d'animation reçoivent de l'argent provenant de fonds cantonaux de la loterie ou de Swisslos. Dans 5 % des centres d'animation, les communautés scolaires participent également au financement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

La comparaison entre les régions linguistiques montre que les communes-sièges, les fonds cantonaux de la loterie et de Swisslos, les fondations d'utilité publique ainsi que les contributions de membres sont significativement plus répandus comme sources de financement en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. En revanche, les contributions de la part d'organisations religieuses sont mentionnées significativement plus souvent comme étant une source de financement en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. Le canton contribue significativement plus souvent au financement en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande. En ce qui concerne le financement par un groupement de communes, par la Confédération, par des dons uniques ainsi que par des dons réguliers de personnes privées et d'entreprises, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques.

La comparaison des sources de financement dans les différents types de communes montre que les groupements de plusieurs communes représentent une source de financement significativement plus répandue dans les communes rurales (52 %) que dans les communes intermédiaires (37 %). Les communautés scolaires et les organisations religieuses apparaissent significativement plus souvent comme sources de financement dans les communes rurales et les communes intermédiaires que dans les communes urbaines. En revanche, les fondations d'utilité publique contribuent plus souvent au financement dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires. Les recettes propres des centres d'animation, provenant par exemple de la location de locaux, de contributions pour des cours ou encore de manifestations, sont significativement plus répandues dans les communes urbaines que dans les communes rurales et intermédiaires. Il n'y a pas de

différences significatives entre les types de communes en ce qui concerne le financement par la Confédération, les cantons, les fonds cantonaux de la loterie ou de Swisslos, les dons réguliers et les dons uniques de personnes privées ou d'entreprise ainsi que les autres sources.

Composition du budget

Les budgets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont souvent assurés à travers des modèles de co-financement et sont composés de plusieurs sources de revenus qui contribuent avec des montants différents au budget. Afin de déterminer comment sont composés les budgets, les centres d'animation ont été priés de nommer leurs trois sources de financement principales parmi les sources de financement décrites ci-dessus et de les classer en fonction de leur volume budgétaire. Le tableau 8 montre la source de financement la plus grande.

Tableau 8 Source de financement principale des centres d'animation
(n = 403)

Source de financement principale	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Commune-siège	237	59
Canton	73	18
Plusieurs communes ensemble	45	11
Organisations religieuses (p. ex. paroisse)	27	7
Recettes propres	8	2
Fondations d'utilité publique	6	1
Dons uniques de personnes privées, d'entreprises	2	0
Autres	2	0
Communauté scolaire	1	0
Dons réguliers de personnes privées, d'entreprises	1	0
Cotisations des membres de l'association	1	0
Total	403	100

Il ressort du tableau 8 que pour plus de la moitié des centres d'animation (59 %) la commune-siège représente la source de revenu principale. Pour 18 % des centres d'animation, la plus grande source de revenu est le canton. Pour 11 % des centres d'animation, ce sont plusieurs communes ensemble qui sont la source principale de financement. Les autres sources de financement ne sont nommées comme source de revenu principale que par une petite partie des centres d'animation. Comme deuxième source principale de revenu, ce

sont les recettes propres qui sont mentionnées le plus souvent (19 %), suivies du canton (14 %), des organisations religieuses (14 %), de plusieurs communes ensemble (13 %) et de la commune-siège (12 %). L'importance relativement grande des recettes propres se manifeste également à travers le fait que 22 % des centres d'animation les mentionnent comme étant la troisième source principale de revenu. Dans l'ensemble, la Confédération, les communautés scolaires, les fonds cantonaux de la loterie et de Swisslos ainsi que les sources de financement autres ont une importance moindre.

Les résultats de la comparaison entre les régions linguistiques montrent qu'il n'y a pas de différences significatives au niveau de la fréquence à laquelle les communes-sièges, les groupements de plusieurs communes, les organisations religieuses et les recettes propres ont été mentionnés comme étant la première ou la deuxième source principale de revenu. En Suisse italienne, aucun centre d'animation ne mentionne les organisations religieuses ou les recettes propres comme première ou comme deuxième source principale de financement. Il y a significativement plus de centres d'animation pour lesquels le canton représente la première source de revenu en Suisse alémanique que dans les autres régions linguistiques. Lorsque le canton est la deuxième source de financement, ce rapport s'inverse. En raison du nombre statistiquement trop bas de cas, une analyse de toutes les autres sources de financement mentionnées n'a pas été possible.

Il ressort de la comparaison entre les types de communes que les centres d'animation qui ont indiqué comme source principale de financement des organisations religieuses sont situés significativement plus souvent dans des communes urbaines, alors que les centres d'animation qui nomment les organisations religieuses comme deuxième source principale de financement sont significativement plus répandus dans les communes intermédiaires et rurales. Aucun centre d'animation situé dans une commune rurale ne mentionne les recettes propres comme étant la première ou deuxième source principale de revenu. Il n'y pas de différences significatives entre les types de communes en ce qui concerne la fréquence des mentions indiquant la commune-siège, un groupement de plusieurs communes, le canton ou les recettes propres comme étant la première ou la deuxième source principale de financement. Étant donné le nombre trop faible de cas, il n'a pas été possible ici non plus de procéder à une analyse comparative concernant toutes les autres sources de financement mentionnées plus haut.

Il a également été demandé aux centres d'animation d'indiquer, pour la source principale de financement, le montant de sa contribution au budget global. Pour les sources les plus mentionnées, la part du budget

global qu'elles financent est relativement élevée. Dans les centres d'animation où la commune-siège représente la source principale de revenu, celle-ci finance en moyenne 80 % du budget annuel de 2017. Les centres d'animation ayant indiqué comme source de revenu principale un groupement de plusieurs communes ou des organisations religieuses présentent eux aussi de telles valeurs élevées. Dans les centres d'animation pour lesquels la source principale de financement est le canton, la part du budget global couverte par celui-ci est un peu plus basse (71 %). Les valeurs des sources de financement restantes ne sont pas présentées ici car elles sont très basses.

La comparaison entre les régions linguistiques montre que la part (en pourcentage) du budget global que représente la source de revenu principale (indépendamment du type de source) est en moyenne significativement plus élevée en Suisse alémanique (moyenne = 78 %) et en Suisse romande (moyenne = 75 %) qu'en Suisse italienne (moyenne = 55 %). Il n'y a pas de différences entre les différents types de communes.

Part des recettes propres

Les centres d'animation qui génèrent des recettes propres avec la location de locaux, des contributions pour des cours ou encore des manifestations couvrent avec ces recettes en moyenne 11 % du budget annuel total de 2017 (n = 212). Située à 5 %, la médiane présente une valeur nettement plus basse, ce qui indique qu'il existe des centres d'animation qui couvrent (doivent couvrir) une part importante de leur budget avec des recettes propres.

L'analyse du pourcentage du budget annuel que représentent les recettes propres ne laisse pas apparaître de différences significatives entre les trois régions linguistiques. Pour la comparaison entre les trois types de communes, il en va autrement : les centres d'animation situés dans des communes urbaines présentent en effet une valeur significativement plus élevée que les centres d'animation des communes intermédiaires. En revanche, les centres d'animation des communes rurales ne se différencient pas significativement des autres types de communes.

Formes de soutien non financier

Outre des prestations financières, 81 % des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse reçoivent également du soutien sous des formes non financières (n = 607). Dans plus de la moitié des centres d'animation (54 %), ce soutien consiste en la mise à disposition de locaux. Les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires sont significativement plus

souvent soutenus de cette manière que les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines. Du matériel et des ressources matérielles sont mis à disposition de 29 % des centres d'animation et la possibilité de participer gratuitement à une offre de formation continue est offerte à 22 % des centres d'animation. 20 % des centres d'animation reçoivent du soutien administratif gratuit, 19 % des centres d'animation bénéficient de soutien dans le domaine *travail de relations publiques/site/communication* et 17 % des centres d'animation bénéficient de conseil spécialisé.

Hormis le soutien administratif, qui est significativement plus répandu en Suisse italienne et en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques. À l'exception des locaux, la comparaison entre les types de communes ne laisse pas apparaître non plus de différences significatives en ce qui concerne les formes de soutien non financier.

4.10.3 Contextualisation des résultats

Le questionnement autour de la dotation en moyens financiers dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse va en principe de pair avec la question de savoir dans quelle mesure ces moyens sont suffisants. Il n'est toutefois pas aisé d'apporter une réponse à cette question. Une première observation de l'évolution des budgets donne l'impression d'un financement continu (52 %) ou même en légère augmentation (30 %) entre 2013 et 2017 dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, ce qui ne correspond pas à la tendance actuelle dans l'espace germanophone, où il est question d'une « dotation toujours plus faible en moyens financiers » (Schmidt 2011, 19) ou de « coupes budgétaires considérables » (Kozicki 2013, 717) au niveau des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il faut toutefois interpréter ces résultats à la lumière du fait que deux tiers (67 %) des centres d'animation affirment que, durant la même période, le nombre de bénéficiaires a augmenté (voir chapitre 4.6). Ainsi, 57 % des centres d'animation estiment que davantage de moyens sont nécessaires pour qu'ils puissent effectuer le travail en adéquation avec leurs propres conceptions professionnelles. Un petit tiers (31 %) des centres d'animation estime ne pas pouvoir satisfaire les attentes des groupes cibles et 37 % des centres d'animation ne peuvent pas réagir de manière suffisamment flexible aux besoins. Dans ce contexte, il devient clair que malgré la consolidation ou l'augmentation des moyens financiers observée dans la majorité des cas, ceux-ci sont insuffisants dans certains centres d'animation. Il est surtout nécessaire de clarifier

la part du budget que les centres d'animation couvrent (doivent couvrir) avec des recettes propres. Dans une animation socioculturelle enfance et jeunesse professionnelle et constante, celles-ci ne devraient représenter qu'une rentrée supplémentaire d'argent. Il ne faut pas que les centres d'animation soient obligés d'investir le temps de travail des professionnel-le-s pour générer des rentrées d'argent allant au-delà de la couverture des frais occasionnés par la consommation de boissons ou l'utilisation de matériel. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est à considérer comme faisant partie intégrante du paysage éducatif (communal) (Deinet 2013b) et est donc sous la responsabilité politique de toute la société. Ce mandat éducatif ne peut par conséquent être exécuté qu'avec des budgets garantis qui permettent une prestation continue, orientée sur les besoins et donc de qualité professionnelle, de la part d'animatrices et d'animateurs socioculturels enfance et jeunesse.

Un autre aspect qui doit être pris en considération dans la discussion autour des moyens financiers et de leur utilisation est la différence qui existe entre les différents types de centres d'animation dans les différentes régions linguistiques. En Suisse romande, les centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population sont par exemple significativement plus répandus que dans les autres régions linguistiques (voir chapitre 4.1). Ceux-ci peuvent consister en des maisons de quartier ou des centres pour les famille, lesquels, dans l'esprit de l'animation socioculturelle, s'adressent à tous les groupes de la population et prennent également en considération les besoins des enfants et des jeunes. Il semble évident que les budgets de ce type de centres d'animation sont différents. Il faut donc tenir compte de ce fait lors de comparaisons entre les régions linguistiques. Ainsi, les centres d'animation qui proposent de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population – centres répandus en Suisse romande – utilisent significativement plus souvent que les autres types de centres d'animation leur budget pour d'autres groupes cibles que les enfants et les jeunes.

Dans l'ensemble, il apparaît que les communes ont une fonction clé dans la mise en œuvre réussie d'une politique de l'enfance et de la jeunesse qui, entre autres, permet l'ancrage de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au sein de la commune. La question des moyens financiers dont a besoin l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dépend toujours du contexte et est déterminée par les conditions-cadres qui prévalent au niveau local. On ne peut y répondre qu'en tenant compte des besoins liés aux situations de vie spécifiques des enfants et des jeunes. Les communes rurales

et urbaines se distinguent les unes des autres au niveau de leur développement démographique, de leur situation géographique et des types d'offres existants. Une politique locale de l'enfance et de la jeunesse dépend donc de facteurs divers. Pour pouvoir mettre en œuvre, en tant qu'élément de la politique de l'enfance et de la jeunesse, une animation socioculturelle enfance et jeunesse qui soit professionnelle, des standards de financement sont toutefois nécessaires. De la continuité est également requise dans le financement des centres d'animation, de manière à permettre une certaine sécurité et garantir ainsi la planification de l'offre (Kozicki 2013). À cet égard, ce sont surtout des modèles de financement à long terme ainsi qu'un ancrage légal du financement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui peuvent avoir une influence sur la qualité des prestations. L'importance de ce point est également soulignée de manière récurrente par les organisations spécialisées, qui définissent certains standards minimaux en matière de conditions-cadres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant qu'élément de la promotion de l'enfance et de la jeunesse (DOJ/AFAJ 2018a, 9 sq. ; CPEJ 2010).

4.11 Bases conceptuelles, qualité et pilotage

Dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, de plus en plus d'importance est accordée à l'assurance qualité et au développement de la qualité (Gerodetti et Schnurr 2013, 836). Cela est dû, d'une part, à l'intérêt que les professionnel-le-s manifestent pour l'amélioration et le développement, à l'interne, de la qualité de leur travail et, d'autre part, au fait qu'il y a de plus en plus des exigences extérieures en matière de légitimation et de transparence de l'activité professionnelle, exigences auxquelles l'animation socioculturelle enfance et jeunesse réagit ou doit réagir (Gerodetti et Fuchs 2016). L'assurance qualité et le développement de la qualité dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse englobent des activités et des instruments de réflexion, de planification, d'évaluation et de pilotage (Deinet 2013a ; von Spiegel 2013) qui seront examinés ci-après.

4.11.1 Bases conceptuelles

Les bases conceptuelles, comme le concept d'animation ou les lignes directrices des centres d'animation (concept d'exploitation), sont des éléments importants pour le développement de la qualité dans l'animation sociocul-

tuelle enfance et jeunesse (von Spiegel 2013, 492). Étant donné que, dans le champ du travail social, la planification devrait toujours avoir un caractère relatif et révisable, de telles bases conceptuelles sont des ébauches hypothétiques de plans d'action et de modèles d'impact (von Spiegel 2013, 492, 500). Comme on peut le constater dans le tableau 9, les résultats de l'enquête montrent que les bases conceptuelles qui servent de fondement au travail des professionnel-le-s diffèrent selon les centres d'animation.

Tableau 9 Bases conceptuelles des centres d'animation (n = 587, plusieurs réponses possibles)

Bases conceptuelles	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Description des postes/cahiers des charges des collaboratrices et collaborateurs	526	90
Concept d'animation/lignes directrices de l'institution (concept d'exploitation)	505	86
Concepts spécifiques à des thèmes ou offres (p. ex. pour le travail lié au genre ou le travail social hors murs)	339	58
Autres bases conceptuelles	280	48
Aucune base conceptuelle	7	1

Il s'avère que presque tous les centres d'animation (90 %) disposent d'une description des postes ou d'un cahier des charges des collaboratrices et collaborateurs et qu'une grande partie des centres d'animation (86 %) ont un concept d'animation/des lignes directrices (concept d'exploitation) décrivant leur travail. En raison de l'existence d'offres variées, il peut être utile, voire nécessaire, parallèlement au concept d'animation/aux lignes directrices de l'institution (concept d'exploitation), de décrire et de conceptualiser de façon plus détaillée un domaine de travail spécifique. C'est ce qu'ont fait 58 % des centres d'animation, qui ont indiqué disposer de concepts spécifiques à des thèmes ou à des offres, par exemple pour le travail axé sur le genre ou pour le travail social hors murs. Un peu moins de la moitié des centres d'animation (48 %) disposent également d'autres bases conceptuelles. 1 % seulement des centres d'animation n'a aucune base conceptuelle. Si l'on observe les combinaisons typiques de ces bases conceptuelles, il apparaît qu'un tiers de tous les centres d'animation dispose des quatre bases conceptuelles mentionnées (y compris *autres bases conceptuelles*). 18 % des centres d'animation ont aussi bien un concept d'animation/des lignes directrices (concept d'exploitation) que des concepts spécifiques à des thèmes ou à des

offres ainsi qu'une description des postes ou des cahiers des charges pour les collaboratrices et collaborateurs. 19 % des centres d'animation disposent d'un concept d'animation/de lignes directrices (concept d'exploitation) et d'une description des postes ou de cahiers des charges pour les collaboratrices et collaborateurs.

En ce qui concerne les particularités spécifiques aux régions linguistiques, il ressort qu'en Suisse alémanique les concepts d'animation/lignes directrices sont significativement plus répandus qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. Les centres d'animation de Suisse alémanique disposent significativement plus souvent de concepts spécifiques à des thèmes ou à des offres que les centres d'animation de Suisse romande.

La comparaison entre les différents types de communes montre que les concepts d'animation/lignes directrices ainsi que les descriptions de postes et cahiers des charges des collaboratrices et collaborateurs sont significativement plus répandus dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans ceux appartenant à des communes intermédiaires et rurales. On trouve également significativement plus souvent des concepts spécifiques à des thèmes ou à des offres dans les centres d'animation situés dans une commune urbaine que dans ceux appartenant à une commune rurale. Les centres d'animation ne disposant d'aucune base conceptuelle sont significativement plus souvent situés dans une commune rurale que dans une commune urbaine.

Parmi ces différentes bases conceptuelles, le concept d'animation/les lignes directrices du centre d'animation revêtent une importance particulière. Il est intéressant de savoir si ces documents sont régulièrement consultés, examinés de façon critique et, le cas échéant, adaptés, ou s'ils ne font que dormir au fond d'un tiroir. Le concept d'animation/les lignes directrices d'un centre d'animation sont importants pour la pratique professionnelle s'ils encadrent et structurent le travail quotidien avec les enfants et les jeunes, mais pour cela ils doivent être présents dans la tête des collaboratrices et des collaborateurs. Cela implique que les concepts d'animation/lignes directrices des centres d'animation soient régulièrement examinés par les professionnel-le-s quant à leur actualité ainsi qu'à leur adéquation avec les besoins et qu'ils soient adaptés en conséquence si nécessaire. C'est pourquoi les centres d'animation ayant indiqué disposer d'un tel concept d'animation/de lignes directrices (86 %) ont été interrogés sur la fréquence à laquelle ils examinent ou actualisent ces bases conceptuelles (n = 507). 13 % d'entre eux ont indiqué le faire chaque année. Un petit tiers des centres d'animation (30 %) examine et actualise le concept d'animation/les lignes directrices tous les deux à trois

ans et un autre tiers (33 %) le fait tous les quatre à six ans. 12 % des centres qui disposent d'un concept d'animation/de lignes directrices ont indiqué examiner et actualiser les bases conceptuelles plus rarement que tous les six ans et 11 % ne savent pas à quelle fréquence ils examinent et adaptent leur concept d'animation/leurs lignes directrices. La comparaison entre les régions linguistiques montre que les concepts d'animation/lignes directrices des centres d'animation sont actualisés significativement plus souvent en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. Il n'y a pas de différences significatives entre les trois types de communes à ce niveau-là.

4.11.2 Assurance qualité et développement de la qualité

Outre les bases conceptuelles, il existe de nombreuses activités différentes qui soutiennent l'assurance qualité et le développement de la qualité dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Cette multiplicité de méthodes et d'instruments est due, d'une part, aux conditions-cadres et aux directives différentes données par les mandants et, d'autre part, au niveau de développement de ce champ professionnel, qui commence à peine à diffuser et à uniformiser les tâches d'assurance qualité et de développement de la qualité (p. ex. le Quali-Tool de l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en milieu ouvert, DOJ/AFAJ). Une troisième raison réside peut-être également dans les traditions de travail différentes d'une région à l'autre et à l'ancrage local des centres d'animation. Toutes ces activités variées ont toutefois en commun de mettre le travail des professionnel-le-s au centre de la réflexion, de l'analyser, de l'évaluer et de favoriser son développement de diverses manières. C'est pourquoi il est intéressant pour la recherche dans le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de savoir quels sont les éléments d'assurance qualité présentés dans le tableau 10 qui sont régulièrement utilisés.

Il apparaît que dans 91 % des centres d'animation des séances avec l'équipe ont lieu régulièrement. Les formes d'assurance qualité qui arrivent en deuxième position au niveau de leur fréquence dans les centres d'animation sont les instruments de documentation du travail (p. ex. saisie des heures, rapports de projets) (76 %) et la formation continue des collaboratrices et collaborateurs (74 %). 60 % des centres d'animation définissent des objectifs de projet et les évaluent régulièrement, et un peu plus de la moitié des centres d'animation (54 %) procèdent régulièrement à une analyse des besoins pour planifier leur offre. Un tiers des centres d'animation recourt à la supervision (36 %), à l'intervision (33 %) et/ou à des enquêtes de satis-

Tableau 10 Instruments d'assurance qualité et de développement de la qualité utilisés par les centres d'animation (n = 587, plusieurs réponses possibles)

Instruments d'assurance qualité et de développement de la qualité	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Séances avec l'équipe	533	91
Instruments de documentation du travail (p. ex. saisie des heures, rapports de projets)	449	76
Formation continue des collaboratrices et collaborateurs	437	74
Objectifs de projet et évaluation de ces objectifs	355	60
Analyses régulières des besoins pour planifier l'offre	318	54
Supervision	213	36
Intervision	194	33
Enquêtes de satisfaction	167	28
Analyse de données, respectivement résultats d'analyses, concernant la commune/le quartier/l'espace social lors de la planification de l'offre	123	21
Autres	51	9
Travail avec le Quali-Tool de l'AFAJ	43	7
Évaluation à travers des organisations spécialisées externes	36	6

faction (28 %). L'analyse de données, respectivement les résultats d'analyses, concernant la commune/le quartier/l'espace social lors de la planification de l'offre sont moins répandus (21 %). 9 % des centres d'animation utilisent d'autres éléments d'assurance qualité, 7 % des centres d'animation utilisent le Quali-Tool de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) et 6 % des centres d'animation font appel à des organisations spécialisées externes pour évaluer leur travail. Il est intéressant de constater qu'il n'y a pas de combinaisons typiques d'activités ou d'instruments particuliers, mais que les variantes de combinaisons sont très nombreuses (237 au total).

Des différences significatives apparaissent entre les régions linguistiques en ce qui concerne les éléments d'assurance qualité : les séances avec l'équipe et l'analyse régulière des besoins pour planifier l'offre sont significativement moins répandues en Suisse italienne qu'en Suisse romande. Le travail avec le Quali-Tool de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) est significativement plus répandu en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Cela est lié au fait qu'au moment de l'enquête cet instrument n'existait pas encore en français

et en italien. Les centres d'animation en Suisse alémanique utilisent significativement plus les enquêtes de satisfaction que les centres d'animation en Suisse romande. Hormis cela, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques.

Il ressort de la comparaison entre les types de communes que les séances avec l'équipe, la supervision et les instruments de documentation du travail sont significativement plus fréquents dans les centres d'animation situés en région urbaine que dans ceux se trouvant dans des communes rurales. L'analyse de données, respectivement les résultats d'analyses, concernant la commune/le quartier/l'espace social lors de la planification de l'offre, les évaluations effectuées par des organisations spécialisées externes et la formation continue des collaboratrices et collaborateurs sont significativement plus fréquents dans les centres d'animation de communes urbaines que dans les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales. Il n'y a pas de différences significatives concernant les autres éléments d'assurance qualité.

4.11.3 Instruments de pilotage

Comme le montre le tableau 11, des instruments de pilotage très différents sont utilisés dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en fonction des exigences que les mandants et les bailleurs de fonds posent en matière de pilotage et d'information.

Tableau 11 Instruments de pilotage des bailleurs de fonds
(n = 587, plusieurs réponses possibles)

Instruments de pilotage des bailleurs de fonds	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Entretiens avec la collaboratrice/le collaborateur	391	67
Descriptions de postes/cahiers des charges	381	65
Accords réguliers concernant les objectifs et comptes-rendus (p. ex. objectifs annuels)	366	62
Statistiques (p. ex. nombre de bénéficiaires, lieu de domicile, régularité, etc.)	334	57
Mandats ou contrats de prestations, conventions de partenariat	312	53
Entretiens de contrôle réguliers (p. ex. une ou plusieurs fois par année)	301	51
Concept d'exploitation/d'institution	193	33
Autres formes de pilotage	73	12
Notre offre n'est pas pilotée	22	4

Il ressort des résultats que dans à peu près deux tiers des centres d'animation les bailleurs de fonds utilisent comme instruments de pilotage les entretiens avec les collaboratrices et collaborateurs (67 %), les descriptions de postes ou cahiers des charges (65 %) ainsi que les accords réguliers concernant les objectifs et les comptes-rendus (p. ex. objectifs annuels) (62 %). Dans un peu plus de la moitié des centres d'animation, les statistiques (p. ex. nombre de bénéficiaires) (57 %), les mandats, contrats de prestations ou conventions de partenariat (53 %) ou les entretiens de contrôle réguliers (p. ex. une ou plusieurs fois par année) (51 %) sont utilisés comme instruments de pilotage. Les concepts d'exploitation/d'institution servent de pilotage aux bailleurs de fonds dans un tiers des centres d'animation (33 %) et dans 12 % des centres d'animation d'autres formes de pilotage sont utilisées. Seuls 4 % des centres d'animation ont indiqué que leurs offres ne sont pas du tout pilotées par l'instance qui les finance. Il est intéressant de savoir s'il existe des combinaisons typiques dans l'utilisation de ces différents instruments de pilotage. Les analyses montrent que dans 10 % des centres d'animation tous les instruments mentionnés ci-dessus existent. Hormis cela, on n'observe pas de combinaisons typiques d'instruments de pilotage, mais bien plus une grande dispersion (135 combinaisons différentes).

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que les mandats, contrats de prestations ou conventions de partenariat, les descriptions de postes/cahiers des charges et les entretiens avec la collaboratrice/le collaborateur sont significativement moins utilisés comme instrument de pilotage en Suisse italienne qu'en Suisse romande et en Suisse alémanique. En revanche, les bailleurs de fonds recourent significativement plus souvent à des accords réguliers concernant les objectifs et à des comptes-rendus (p. ex. objectifs annuels) en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique. Il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques au niveau des autres formes de pilotage et il n'y en a pas non plus en ce qui concerne les 4 % de centres d'animation qui ont indiqué que leur offre n'est pas pilotée.

La comparaison entre les différents types de communes laisse apparaître que les bailleurs de fonds dans les communes urbaines et intermédiaires utilisent significativement plus souvent que ceux dans les communes rurales les mandats, contrats de prestations ou conventions de partenariat, les concepts d'exploitation/d'institution ainsi que les entretiens avec la collaboratrice/le collaborateur. Les centres d'animation dont l'offre n'est pas pilotée sont situés significativement plus souvent dans des communes rurales que dans des communes d'un autre type. Pour le reste des instruments

de pilotage, il n'y a pas de différences significatives entre les types de communes.

4.11.4 Contextualisation des résultats

Les résultats concernant les *bases conceptuelles* laissent apparaître que 14 % des centres d'animation ne disposent pas d'un concept d'animation/de lignes directrices. Étant donné que les bases du travail de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont en règle générale définies dans un concept d'animation/des lignes directrices (DOJ/AFAJ 2018a, 9), cet état de fait doit être, sinon problématisé, du moins abordé. Car contrairement aux descriptions de postes ou aux cahiers des charges (largement répandus), les concepts d'animation/lignes directrices du centre répondent à des questions fondamentales, donnent une orientation de base au travail professionnel – tourné aussi bien vers l'intérieur (le centre d'animation) que vers l'extérieur (le grand public ou l'instance qui finance le centre) – et créent de la clarté, de la transparence ainsi que de la légitimité (Sturzenhecker 2015). Un concept d'animation ou des lignes directrices représentent la référence professionnelle explicite qui encadre le travail quotidien des professionnel-le-s avec les enfants et les jeunes et permet en même temps leur réflexion autocritique (von Spiegel 2013, 492, 500). Dans cette perspective, les 14 % de centres qui ne disposent pas d'un concept d'animation sont appelés à combler cette lacune. La palette aujourd'hui relativement large d'instruments permettant d'élaborer des concepts, comme par exemple le Quali-Tool de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ), les travaux de Armbruster Elatifi et al. (2018), von Spiegel (2000, 2009, 2013), Deinet (2005a, 2009, 2013a) ou Sturzenhecker (2015) ainsi que le projet de développement actuel de Gerodetti et al.¹⁰, peuvent offrir une orientation utile pour ce faire.

Il ressort également que les centres d'animation disposant d'un concept ne l'actualisent pas tous, car seulement 43 % de ces centres d'animation examinent et actualisent leur concept au moins tous les trois ans. Si l'on part du principe que les situations de vie ainsi que les besoins des enfants et des jeunes sont soumis à un changement constant, il est nécessaire que les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse examinent leurs concepts quant à leur actualité plus fréquemment que tous les quatre à six ans. Compte tenu de ces faits, on peut conclure que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse repose certes, au niveau conceptuel, sur des fon-

¹⁰ Voir : <https://irf.fhnw.ch/handle/11654/29886>

dements solides, mais qu'en ce qui concerne l'actualisation et l'adaptation régulière des concepts d'animation/des lignes directrices, une évolution est toutefois nécessaire dans certains centres d'animation. Le fait que près de la moitié des centres d'animation aient indiqué dans le questionnaire disposer également d'autres bases conceptuelles montre une limite du questionnaire, qui demande à être adapté en conséquence à ce niveau-là.

Les résultats concernant les *éléments d'assurance qualité* utilisés par les centres d'animation montrent qu'il n'y a pas, jusqu'à présent, dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, un instrument d'assurance qualité spécifique ou une combinaison particulière d'instruments d'assurance qualité qui soient utilisés, mais que de nombreux instruments et des combinaisons différentes existent dans ce champ d'activité. Les séances avec l'équipe, les instruments de documentation du travail d'animation, les formations continues et la définition d'objectifs en lien avec des projets sont les éléments d'assurance qualité les plus répandus. L'analyse des besoins ou les enquêtes de satisfaction, qui représentent une manière d'intégrer le groupe cible dans la création des offres, sont en revanche nettement moins utilisées. Ceci est surprenant si l'on sait que 95 % des centres d'animation indiquent que le fait d'orienter leur activité en fonction des besoins des enfants et des jeunes représente un axe de travail important ou très important pour l'équipe professionnelle au quotidien (voir chapitre 4.13). Il existe donc un décalage entre cet axe de travail déclaré et les instruments et méthodes effectivement appliqués. Bien que l'analyse des besoins ou les enquêtes de satisfaction ne soient pas les seuls instruments existants pour saisir les besoins des groupes cibles, elles représentent – contrairement par exemple à l'évaluation des besoins par les professionnel-le-s – des façons de travailler qui permettent l'intégration systématique des points de vue des enfants et des jeunes, raison pour laquelle l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) (2018a, 9) appelle à s'en servir régulièrement dans le cadre de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Cela est particulièrement important en ce qui concerne les offres, les heures d'ouverture, la participation et le travail bénévole. C'est pourquoi il est nécessaire que les centres d'animation qui affirment que la participation est importante pour eux utilisent par conséquent régulièrement des méthodes et des instruments systématiques et reposant sur des fondements solides pour la saisie des besoins des groupes cibles et qu'ils considèrent cela comme faisant partie de leur travail quotidien. Il apparaît en effet qu'un développement est nécessaire à cet égard dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et que cet état de fait n'est pas dû à un

manque de méthodes – car il existe aujourd’hui pour cela une pléthore d’instruments scientifiquement fondés (voir p. ex. Armbruster Elatifi et al. 2018 ; von Spiegel 2000, 2009, 2013 ; Deinet 2005a, 2009, 2013a ; Sturzenhecker 2015 ou également le *Methodenkoffer* sur www.sozialraum.de). Un autre élément qui saute aux yeux en ce qui concerne les résultats à propos de l’assurance qualité est le fait que la supervision ou l’intervision, qui sont largement répandues dans le travail social et représentent des espaces importants pour la réflexion professionnelle, sont en comparaison relativement peu utilisées dans l’animation socioculturelle enfance et jeunesse. Dans un champ aussi complexe, multidimensionnel et ouvert que l’animation socioculturelle enfance et jeunesse, les possibilités de pouvoir échanger et mener une réflexion critique par rapport à son propre travail revêtent toutefois une grande importance. Le fait que ces éléments ne soient utilisés que dans un tiers des centres d’animation n’est certainement pas dû à un manque de volonté ou d’intérêt de la part des professionnel-le-s, mais bien plus à un manque au niveau des moyens financiers destinés à ces tâches importantes d’assurance qualité. Dans cette perspective, il serait souhaitable que les centres d’animation intègrent dans leur budget un poste fixe pour l’assurance qualité.

De même que pour les mesures d’assurance qualité, les résultats concernant les *instruments de pilotage* montrent également que les actrices et acteurs responsables du pilotage de l’animation socioculturelle enfance et jeunesse n’utilisent pas un instrument de pilotage spécifique ou une combinaison particulière, mais une multitude d’instruments de pilotage et de combinaisons différentes. Cela est réjouissant dans la mesure où les bailleurs de fonds ne pilotent pas exclusivement sur la base de statistiques quantitatives (p. ex. nombre de bénéficiaires), mais utilisent également des éléments qualitatifs pour le pilotage, comme des accords réguliers concernant les objectifs ainsi que des comptes-rendus ou des entretiens de contrôle réguliers. Car l’utilisation de ces instruments permet de souligner l’importance centrale, dans l’animation socioculturelle enfance et jeunesse, du fait d’axer le travail sur les processus, de rendre cette orientation visible pour les mandants et de ne pas réduire la qualité seulement à des chiffres. Cette pratique doit être maintenue à l’avenir. Les professionnel-le-s sont appelé-e-s, dans les processus de négociation concernant des formes appropriées de pilotage financier et de reporting, à s’engager également en faveur de l’utilisation d’instruments qui ne saisissent pas exclusivement des résultats quantitatifs, mais qui rendent visible le fait d’axer le travail d’animation socioculturelle enfance et jeunesse sur les processus.

4.12 Situation sur le plan du personnel

Le personnel formé est l'élément central qui garantit une pratique professionnelle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. D'une part, la quantité de ressources humaines existantes et les conditions d'engagement sont essentielles. D'autre part, les aspects qualitatifs comme la formation, les capacités ainsi que les compétences des collaboratrices et collaborateurs sont centraux pour le travail quotidien avec les enfants et les jeunes (Thole et Pothmann 2013 ; Schmidt 2011, 25-31). C'est pourquoi ce chapitre vise à examiner plus en détail quelles sont les ressources humaines et les conditions d'engagement ainsi que les formations spécialisées et autres caractéristiques des collaboratrices et collaborateurs de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les affirmations suivantes concernent uniquement les centres qui peuvent financer de manière continue au moins un-e professionnel-le adulte. Par conséquent, les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans lesquels s'engagent uniquement des bénévoles ne sont pas pris en considération.

4.12.1 Ressources humaines et conditions d'engagement

Afin de pouvoir décrire les ressources humaines et les conditions d'engagement, l'enquête a cherché à connaître le nombre de collaboratrices et collaborateurs salariés fixes et la somme de leurs pourcentages de poste, le nombre de collaboratrices et collaborateurs en formation et la somme de leurs pourcentages de poste ainsi que le nombre de collaboratrices et collaborateurs payés sur honoraires. En outre, des questions ont également été posées en ce qui concerne le contrat d'engagement (convention collective de travail, durée).

Nombre de collaboratrices et de collaborateurs salariés fixes

En moyenne, les centres d'animation en Suisse comptent 3,7 collaboratrices et collaborateurs salariés fixes, y compris les personnes en formation et les stagiaires. La médiane se situe à 3 (n = 603). 17 % des centres d'animation ont une personne salariée fixe, 42 % en ont deux à trois et 23 % ont quatre à cinq personnes salariées fixes. 11 % des centres d'animation disposent de six à sept collaboratrices et/ou collaborateurs salariés fixes et 7 % des centres d'animation en ont plus de dix.

La comparaison entre les régions linguistiques montre qu'en Suisse romande la moyenne des collaboratrices et collaborateurs par centre d'ani-

mation s'élève à 5,1 personnes et est significativement plus élevée qu'en Suisse alémanique, où la moyenne est de 3,4 personnes. En Suisse italienne, la moyenne de 1,9 personnes se situe nettement plus bas qu'en Suisse alémanique. Il y a également significativement plus de collaboratrices et collaborateurs salariés fixes dans les communes urbaines (en moyenne 4,3 collaboratrices et collaborateurs). Avec 2,2 personnes salariées fixes par centres d'animation, les communes rurales présentent la moyenne la plus basse (dans les communes intermédiaires, la moyenne se situe à 2,6).

Somme des pourcentages de poste des collaboratrices et collaborateurs salariés fixes

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs ne dit toutefois encore rien des ressources humaines effectivement à disposition. C'est pourquoi l'enquête a cherché à connaître en complément la somme des pourcentages de poste des personnes salariées fixes (y compris les personnes en formation et les stagiaires) (n = 575). Cette somme des pourcentages de poste par centre d'animation se situe en moyenne à 189 % (la médiane à 130 %)¹¹. Il s'avère toutefois qu'il existe des différences significatives entre les types de centres d'animation. Les centres proposant de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse avec tous les groupes de la population présentent, avec 283 %, la moyenne la plus élevée. La moyenne la plus basse se retrouve dans les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, où elle se situe à 105 %.

Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que, de même que pour le nombre de collaboratrices et collaborateurs, la somme des pourcentages de poste est en moyenne significativement plus élevée en Suisse romande (295 %) que dans les autres régions linguistiques (170 % en Suisse alémanique et 77 % en Suisse italienne). Il y a également des différences significatives concernant les pourcentages de poste entre les centres d'animation des régions urbaines et ceux des régions intermédiaires et rurales. Les centres d'animation situés dans des communes urbaines disposent de significativement plus de pourcentages de poste (en moyenne 234 %) que ceux se trouvant dans des communes intermédiaires (109 %) et rurales (80 %).

Afin de pouvoir procéder à une évaluation des pourcentages de poste à disposition, les centres d'animation ont été priés d'indiquer si ceux-

¹¹ Les centres d'animation qui travaillent également avec d'autres groupes de la population (p. ex. centres communautaires) ont été priés de n'indiquer que les collaboratrices et collaborateurs qui sont (également) actifs dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

ci sont suffisants pour pouvoir mettre en œuvre leurs offres en adéquation avec les besoins existants. La moitié des centres d'animation sont (plutôt) d'avis qu'ils disposent de suffisamment de pourcentages de poste pour pouvoir proposer leurs offres conformément aux besoins. Les centres d'animation en Suisse italienne sont significativement plus souvent d'accord avec cette affirmation que les centres d'animation en Suisse alémanique et en Suisse romande. Il n'y a pas de différences significatives entre les centres d'animation des différents types de communes.

Somme des pourcentages de poste des personnes en formation ayant un contrat de travail fixe

Les résultats en lien avec la question de savoir s'il s'agit, pour ces pourcentages de poste, de personnel formé ou de personnes en formation montrent que la somme des pourcentages de poste des personnes en formation ayant un contrat de travail fixe (sans les stagiaires) se situe en moyenne à 70 % par centre d'animation (médiane = 50) (n = 387). Il y a également des différences significatives entre les différentes régions linguistiques sur ce point. Ainsi, les centres d'animation en Suisse romande disposent de significativement plus de pourcentages de poste, en moyenne 164 % de poste, que les centres d'animation en Suisse alémanique (60 % de poste) et en Suisse italienne (22 % de poste). La somme des pourcentages de poste des personnes en formation est significativement plus élevée dans les communes urbaines, où la moyenne se situe à 91 % de poste, que dans les communes intermédiaires (48 % de poste) et dans les communes rurales (40 % de poste).

Nombre de collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires

Afin de pouvoir déterminer les conditions d'engagement qui prévalent dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, les centres d'animation ont été priés d'indiquer le nombre de collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires (p. ex. les remplaçant-e-s, monitrices et moniteurs, intervenant-e-s) qui travaillent dans les centres d'animation en complément aux collaboratrices et collaborateurs salariés fixes (y compris les personnes en formation et les stagiaires) (n = 412). Il ressort des réponses que les centres d'animation comptent en moyenne, en plus des collaboratrices et collaborateurs fixes, 3,4 collaboratrices et/ou collaborateurs payés sur la base d'honoraires et que dans la moitié de tous les centres d'animation il n'y a pas plus

d'une personne qui se trouve dans ce type de rapport de travail (la médiane se situe à 1)¹².

Il est intéressant de constater, en comparant les différentes régions linguistiques, que la Suisse romande, avec 7,8 collaboratrices et/ou collaborateurs payés sur la base d'honoraires par centre d'animation, a une moyenne significativement plus élevée que la Suisse alémanique (2,1 collaboratrices et/ou collaborateurs payés sur la base d'honoraires) et la Suisse italienne (0,6 collaboratrice ou collaborateur payé sur la base d'honoraires). Les centres d'animation situés dans des communes urbaines présentent eux aussi un nombre moyen de collaboratrices et/ou collaborateurs payés sur la base d'honoraires (3,9) significativement plus élevé que les centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires, où la moyenne est de 2,6, et que ceux situés dans des communes rurales, qui présentent une moyenne encore un peu plus basse, à savoir de 2,2 collaboratrices et/ou collaborateurs payés sur la base d'honoraires. Cette modalité d'engagement est plus répandue en Suisse romande et est significativement plus fréquente dans les villes et les communes intermédiaires.

Convention collective de travail

Concernant les conditions d'engagement, il est également intéressant de savoir si les collaboratrices et collaborateurs sont engagés dans les centres d'animation sur la base d'une convention collective de travail. 50 % des centres d'animation ont indiqué que leurs collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'une convention collective de travail (CCT) (n = 587). Sur ce point, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques. Les conventions collectives de travail sont toutefois significativement plus répandues dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Les communes intermédiaires ne présentent pas de différences significatives.

Contrat à durée déterminée ou indéterminée

Une autre question pertinente concernant les conditions d'engagement est celle de savoir si les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée. Des 1 911 personnes salariées fixes (y compris les personnes en formation et les stagiaires), 84 % sont engagées à durée indéterminée et 16 % ont un contrat à durée déterminée. En

¹² Les centres d'animation qui travaillent également avec d'autres groupes de la population (p. ex. les centres communautaires), ont été priés de n'indiquer que les collaboratrices et collaborateurs travaillant (aussi) dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

Suisse alémanique, les contrats à durée déterminée sont significativement plus répandus qu'en Suisse italienne et en Suisse romande. Dans les communes rurales, les contrats à durée indéterminée sont significativement plus fréquents que dans les communes urbaines ou rurales.

La dotation en personnel dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a toujours été, et est encore, un sujet d'actualité dans les cercles spécialisés proches du terrain. Il a surtout été question, ces dernières années, d'une tendance à l'augmentation des coupes budgétaires. Afin d'examiner empiriquement ces évolutions, il a été demandé aux centres d'animation si et comment la somme des pourcentages de poste a changé dans les centres d'animation au cours des cinq années précédentes (2013 à 2017) (n = 563). La moitié des centres d'animation a indiqué que la somme des pourcentages de poste est restée à peu près la même entre 2013 et 2017. 37 % des centres d'animation ont indiqué qu'il y a eu, durant cette période, une augmentation des postes. Cela a été significativement plus souvent le cas en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Seuls 13 % des centres d'animation indiquent une diminution des postes. Les communes intermédiaires et rurales sont significativement plus souvent touchées par ce phénomène que les centres d'animation des communes urbaines (35 centres d'animation ont répondu ne pas savoir).

4.12.2 Caractéristiques des collaboratrices et collaborateurs

Dans le but de recueillir des informations concernant les caractéristiques du personnel salarié fixe (y compris les personnes en formation et les stagiaires), les centres d'animation ont été priés d'indiquer des informations spécifiques pour chaque collaboratrice ou collaborateur. Le questionnaire permettait aux centres d'animation de fournir des renseignements concernant 20 personnes au maximum. Cela a permis d'obtenir une série de données concernant 1 957 collaboratrices et collaborateurs. Les informations qui suivent concernent exclusivement les personnes salariées fixes. Le tableau 12 donne un aperçu des caractéristiques des professionnel-le-s dans les centres d'animation.

Tableau 12 Caractéristiques des professionnel-le-s travaillant dans les centres d'animation (n [professionnel-le-s] = 1 957)

Catégorie	Nombre de professionnel-le-s	Pourcentage
Sexe		
Féminin	1085	55,5
Masculin	871	44,5
Autre	1	0,0
Total	1957	100,0
Âge		
Moins de 25 ans	202	10,3
26 à 35 ans	850	43,4
36 à 45 ans	504	25,8
46 à 55 ans	265	13,6
56 à 65 ans	134	6,9
Pas d'indication	2	0,0
Total	1957	100,0
Fonction		
(Co)direction/responsable/coordinatrice ou coordinateur	551	28,2
Direction suppléante	49	2,5
Collaboratrice ou collaborateur	976	49,9
Personne en formation/stagiaire	318	16,3
Civiliste/administration/autre fonction	62	3,2
Pas d'indication	1	0,0
Total	1957	100,0
Pourcentages de poste		
5-20 %	198	10,1
21-40 %	230	11,8
41-60 %	756	38,7
61-80 %	610	31,2
81-100 %	161	8,2
Pas d'indication	2	0,0
Total	1957	100,0
Formation de base la plus élevée		
Pas de formation spécifique au domaine	212	10,8
En formation	195	10,0
<i>École supérieure</i>		
Travail social / Éducation sociale	196	10,0
Autre (Diaconie sociale, Animation communautaire, Éducation de l'enfance)	38	1,9

Continuation du tableau à la page suivante.

Continuation du tableau 12.

Catégorie	Nombre de professionnel-le-s	Pourcentage
<i>Bachelor HES</i>		
Animation socioculturelle	354	18,0
Travail social	283	14,5
Éducation sociale	97	5,0
<i>Master (HES / université)</i>		
Éducation sociale / Travail social	54	2,8
Autre formation spécifique au domaine (y compris animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse, assistante socio-éducative/ assistant socio-éducatif, doctorat)	444	22,7
Pas d'indication	84	4,3
Total	1957	100,0
Poste/engagement		
À durée indéterminée	1605	82,0
À durée déterminée	306	15,6
Pas d'indication	46	2,4
Total	1957	100,0
Formation continue la plus élevée		
CAS / DAS / MAS	389	19,9
Formation continue des associations professionnelles cantonales d'animation socioculturelle enfance et jeunesse	123	6,3
Séminaire spécialisé de plusieurs jours	362	18,5
Atelier/cours d'une journée	220	11,2
Pas d'indications	863	44,1
Total	1957	100,0

Sexe

Il apparaît qu'il y a légèrement plus de femmes que d'hommes qui travaillent dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il n'y a pas de relation significative entre le sexe et la qualification des professionnel-le-s, c'est-à-dire que les femmes et les hommes présentent le même degré de qualification. En outre, les analyses ont montré qu'il n'y a pas de rapport significatif entre la part de collaboratrices dans les centres d'animation et la part de bénéficiaires de sexe féminin au sein de ces mêmes centres. Il n'y a pas de relation significative entre la répartition des sexes et les trois régions linguistiques ; et il n'y en a pas non plus entre la répartition des sexes et les différents types de communes.

Âge

La plus grande partie des collaboratrices et collaborateurs a entre 26 et 35 ans (43,4 %). Le deuxième groupe d'âge le plus important est celui des 36 à 45 ans (25,8 %). Les collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 46 ans (13,6 %) et ceux de moins de 25 ans (10,3 %) représentent une minorité dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il apparaît en outre que la moyenne d'âge du personnel est la plus basse en Suisse alémanique, suivie de la Suisse romande. Elle est la plus élevée en Suisse italienne. Il n'y a pas de différences significatives entre les types de communes en ce qui concerne la répartition de l'âge des collaboratrices et collaborateurs.

Fonction

La moitié des personnes actives dans les centres d'animation peut être classée dans la catégorie collaboratrices et collaborateurs alors qu'un peu plus d'un quart (28 %) des professionnel-le-s occupe une fonction de (co)direction. Les hommes occupent significativement plus souvent cette fonction que les femmes – malgré un degré de qualification égal. Il y a également des différences significatives entre les régions linguistiques en ce qui concerne les fonctions des collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, il y a significativement plus de (co)directrices et de (co)directeurs parmi les professionnel-le-s en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. En Suisse romande, le nombre de personnes avec la fonction de collaboratrice ou collaborateur est nettement plus élevé qu'en Suisse alémanique. À l'inverse, le nombre de personnes en formation ou stagiaires est significativement plus élevé en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. La comparaison des fonctions du personnel dans les centres d'animation dans les différents types de communes montre que la part de personnes assumant des tâches de (co)direction est significativement plus basse dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans ceux se trouvant dans des communes intermédiaires et rurales. En revanche, la part de collaboratrices et collaborateurs est significativement plus élevée dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires et rurales. La part de personnes en formation/stagiaires est significativement plus basse dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

Pourcentages de poste des collaboratrices et collaborateurs pris individuellement

Outre la somme totale des pourcentages de poste, il était également intéressant de connaître le taux d'engagement de chaque personne. Il ressort des résultats que la grande majorité des professionnel·le·s dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse travaille à temps partiel. La majeure partie des personnes salariées fixes dans les centres d'animation présente un taux d'engagement de 41 à 80 %. Un bon cinquième (22 %) du personnel travaille à 40 % ou moins. Ce qui est frappant, c'est que seuls 8 % des collaboratrices et collaborateurs sont engagés à 81 % ou plus. En outre, il s'avère que les hommes travaillent significativement plus souvent que les femmes à un taux d'engagement élevé. Cela est valable particulièrement pour les taux d'engagement de 81 à 100 %.

Formation de base la plus élevée

Ce qui est pertinent pour le débat autour de la professionnalisation, c'est le niveau de formation des professionnel·le·s dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Jusqu'à présent, on supposait que dans le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse une part considérable des collaboratrices et collaborateurs sont des personnes qui n'ont pas de formation spécifique à ce domaine. C'est pourquoi il était intéressant, dans le cadre de cette enquête, de savoir si le personnel a une formation spécifique au domaine et de connaître son niveau de formation concret ainsi que ses diplômes. Afin de prendre en considération les divers cursus et les différentes traditions de formation dans les trois régions linguistiques, en plus du niveau de formation (p. ex. bachelor), de nombreux diplômes (p. ex. assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif CFC) ont été proposés à choix dans l'enquête. Le tableau 12 montre que la plus grande partie des personnes travaillant dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (37,5 %) dispose d'un titre de niveau bachelor et que 12 % des professionnel·le·s présentent un diplôme du niveau d'une école supérieure. 10 % du personnel est en formation et seuls 11 % des collaboratrices et collaborateurs n'ont pas de formation spécifique au domaine. Il apparaît ainsi qu'une grande majorité du personnel dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a une formation spécifique à ce domaine ou est encore en formation. L'hypothèse formulée ci-dessus concernant la grande part de personnes dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui n'auraient pas une formation spécifique au domaine n'est donc pas confirmée empiriquement.

En ce qui concerne le niveau de qualification, il était également intéressant de savoir s'il existe une relation entre l'âge des professionnel-le-s et leur niveau de qualification. Aucun lien significatif n'a toutefois pu être constaté. Il n'y a pas non plus de relation statistiquement significative entre le sexe et le niveau de qualification des professionnel-le-s.

Lors de la comparaison entre les régions linguistiques, les différences significatives suivantes apparaissent en ce qui concerne la formation des professionnel-le-s : premièrement, la part de personnes détenant un Bachelor HES est significativement plus élevée en Suisse romande et, deuxièmement, la part de collaboratrices et de collaborateurs sans formation spécifique au domaine ainsi que la part du personnel titulaire d'un diplôme d'une école supérieure sont plus basses en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. On peut en déduire que la part de collaboratrices et collaborateurs ayant une qualification plus haute est plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

La comparaison entre les différents types de communes montre que le taux de personnes avec des diplômes de niveau Bachelor HES est significativement plus élevé dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires et rurales. En revanche, la part de collaboratrices et de collaborateurs n'ayant pas de formation spécifique au domaine professionnel ou possédant un diplôme d'une école supérieure est significativement plus élevée dans les communes intermédiaires et rurales que dans les communes urbaines. Dans ces dernières, la part de collaboratrices et collaborateurs plus hautement qualifiés est par conséquent plus élevée que dans les communes intermédiaires et rurales.

Les centres d'animation ont également été priés d'évaluer la qualification des collaboratrices et collaborateurs. 91 % des centres d'animation ont indiqué être (plutôt) d'accord avec l'affirmation « Le personnel est suffisamment formé et qualifié pour pouvoir mettre en œuvre les offres de façon professionnelle. » Aucune différence significative n'apparaît entre les régions linguistiques concernant ce point. En revanche, il ressort de l'analyse en fonction du type de commune que les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines sont significativement plus souvent d'accord avec cette affirmation que les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires ou rurales.

En ce qui concerne le niveau de qualification du personnel, il est également pertinent de savoir s'il est aisé, dans un domaine d'activité, de trouver des professionnel-le-s qui présentent les compétences et capacités adéquates. Il s'avère que 41 % des centres d'animation jugent (plutôt) difficile

de trouver du personnel ayant les capacités nécessaires. Cette estimation est partagée significativement plus souvent par les centres d'animation en Suisse alémanique et en Suisse italienne que par ceux en Suisse romande. Les centres d'animation situés dans des communes rurales et intermédiaires arrivent significativement plus souvent à cette conclusion que les centres d'animation des communes urbaines.

Formation continue la plus élevée

Outre la formation de base la plus élevée, il est également intéressant de connaître la formation continue la plus élevée que les collaboratrices et collaborateurs ont achevée. Il s'avère que les séminaires spécialisés de plusieurs jours, les programmes CAS (Certificate of Advanced Studies ; cours accrédité d'une haute école) et les ateliers/cours d'une journée sont les formations continues les plus élevées qui sont le plus souvent achevées par les collaboratrices et collaborateurs¹³.

4.12.3 Contextualisation des résultats

Dans l'ensemble, il apparaît que les ressources humaines et les conditions d'engagement se différencient nettement d'une région linguistique à une autre et également d'un type de commune à un autre. Les centres d'animation en Suisse romande ont le plus de pourcentages de poste ainsi que le nombre le plus élevé de collaboratrices et de collaborateurs. À l'opposé, les centres d'animation en Suisse italienne disposent de ressources humaines plutôt limitées. Les conventions collectives de travail sont présentes dans les différentes régions linguistiques à peu près à la même fréquence, ce qui infirme l'hypothèse selon laquelle les conventions collectives de travail seraient plus répandues en Suisse romande que dans les autres régions linguistiques. D'autres différences entre les régions linguistiques seront examinées plus en détail dans le chapitre 5.2. Il apparaît également que les régions urbaines disposent de plus de ressources humaines, que la part de collaboratrices et collaborateurs titulaires d'une formation spécifique à ce domaine professionnel y est plus élevée et qu'il y existe plus souvent une convention collective de travail. À l'inverse, les centres d'animation situés dans des communes rurales ont, en comparaison, peu de ressources humaines et la part de personnes sans formation spécifique au domaine y est significativement

¹³ En raison du nombre élevé d'indications manquantes en ce qui concerne la plus haute formation continue achevée, l'équipe de recherche a renoncé pour ce point à effectuer une comparaison entre les régions linguistiques et entre les types de communes.

la plus élevée. En outre, les centres d'animation des communes rurales sont plus souvent touchés par une diminution des postes. Les résultats de la présente étude confirment l'hypothèse selon laquelle l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les communes rurales dispose de ressources humaines précaires – avec des temps partiels « minuscules » de 30 % ou moins (Binggeli 2008, Gerodetti et al. 2020) (voir également à ce sujet le chapitre 5.1). Par ailleurs, le fait que seule la moitié des centres d'animation soit (plutôt) d'avis de disposer de suffisamment de pourcentages de poste indique que de nombreux centres d'animation devraient avoir davantage de ressources à leur disposition.

En ce qui concerne les caractéristiques des collaboratrices et collaborateurs, les résultats montrent qu'il y a légèrement plus de femmes que d'hommes qui travaillent dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Dans un champ professionnel comme celui du travail social, où les femmes sont majoritaires, un tel constat ne surprend pas particulièrement et correspond aux résultats des études menées sur le territoire germanophone (Schmidt 2011, 24). En revanche, le fait que significativement plus d'hommes que de femmes occupent des fonctions de direction – malgré un degré de qualification égal – est un résultat consternant qui doit être problématisé ici et autour duquel une réflexion doit impérativement être menée au sein du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

La part comparativement petite de personnes sans formation spécifique à ce domaine professionnel est réjouissante. Elle peut surprendre étant donné que plusieurs états des lieux réalisés au niveau cantonal laissent supposer jusque-là qu'une part nettement plus élevée de personnes non formées travaillaient dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Gavez et Haab 2005, Gerodetti et al. 2016,; Haab Zehrè et Frischknecht 2013, Heeg et al. 2011, Steiner et al. 2011). Toutefois, comme ces états des lieux cantonaux datent presque tous (à l'exception de Bâle-Campagne) d'il y a une dizaine d'années, on peut formuler l'hypothèse qu'il y a eu ces dernières années une nette augmentation des collaboratrices et collaborateurs (plus) qualifiés dans le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Si ce champ professionnel veut être un domaine d'activité important et professionnel du travail social et de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, alors la qualification adéquate des professionnel-le-s sur le terrain joue un rôle central. Les diplômés de niveau bachelor devraient donc être la formation standard des professionnel-le-s sur le terrain et il est à espérer que la prochaine enquête, dans environ huit à dix ans, montrera que le nombre de collaboratrices et collaborateurs avec un degré de qualification plus élevé aura

augmenté ou du moins sera resté stable. En dernier lieu, il faut souligner ici que, dans la perspective d'une pratique professionnelle et dans un champ d'activité aussi exigeant que celui de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, il ne faudrait engager des collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires (p. ex. remplaçant-e-s, monitrices et moniteurs, intervenant-e-s) qu'avec beaucoup de prudence et uniquement de façon limitée. Car ces conditions d'engagement, plutôt incertaines et limitées dans le temps, ne sont certainement pas avantageuses pour le travail d'animation quotidien focalisé sur l'aspect relationnel.

4.13 Axes de travail

Sous le titre « axes de travail », les centres d'animation ont été interrogés sur les approches du travail social qui jouent un rôle dans l'activité quotidienne avec les enfants et les jeunes dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Des mots-clés avec des références théorico-conceptuelles (p. ex. travail axé sur l'environnement de vie, travail axé sur l'espace social, etc.), des références méthodologiques (p. ex. travail avec des projets, avec des groupes, travail social hors murs, etc.) ou des termes concernant des principes de travail ou d'action (p. ex. accueil libre, participation) ont été proposés consciemment de manière peu systématique¹⁴. Les axes de travail sont compris de manière très diversifiée, aussi bien en raison des différences fondamentales existant entre les régions linguistiques au niveau des conceptions du domaine qu'en raison des différences au niveau de l'interprétation pratique qui en est faite au sein d'une même région linguistique. À cet égard, on peut débattre dans quelle mesure l'approche axée sur l'espace social ou le travail social hors murs, par exemple, représentent une référence plutôt théorico-conceptuelle ou méthodologique. Indépendamment de cela, un large choix de termes utilisés dans la pratique dans les différentes régions linguistiques a été proposé. Ainsi, dans une première étape, la pondération des axes de travail ainsi que les points communs et les différences peuvent être discutés au-delà des régions linguistiques. C'est pourquoi les axes de travail présentés dans le tableau 13 sont toujours à comprendre dans ce contexte-là.

¹⁴ La traduction des mots-clés utilisés a été vérifiée à plusieurs niveaux et en plusieurs étapes avant que le questionnaire ne soit rédigé dans les trois langues.

Tableau 13 Axes de travail des centres d'animation
(n = 580 à 611, plusieurs réponses possibles)

Axes de travail	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Travail relationnel	605	99
Accueil libre	594	99
Participation volontaire	588	97
Participation	584	97
Travail axé sur les besoins	566	96
Bas seuil	540	92
Travail axé sur l'environnement de vie	529	92
Travail axé sur les ressources	522	91
Approche centrée solution	494	88
Travail avec des projets	520	87
Travail axé sur l'espace social	488	87
Travail avec des groupes	514	86
Diversité	481	85
Travail intégratif	482	85
Travail individuel/aide individuelle	472	80
Prévention et promotion de la santé	467	79
Éducation extrascolaire	438	76
Travail interculturel	443	75
Travail axé sur le genre	421	73
Travail communautaire	408	69
Approche systémique	353	66
Pédagogies actives	332	61
Pédagogie par l'expérience	348	60
Approche hors murs	319	57

La pondération des axes de travail a été faite avec l'échelle suivante : très important, important, plutôt pas important, pas important du tout, je ne sais pas. Ce qui est représenté correspond à la somme du nombre de mentions de « très important » et « important ».

Le tableau 13 montre, sous la forme de 24 possibilités à choix, les axes de travail et leur importance respective dans l'action quotidienne du point de vue des centres d'animation. Ces 24 mots-clés montrent des approches et des positions fondamentales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les résultats montrent que le travail relationnel, l'accueil libre, la participation volontaire, la participation, le travail axé sur les besoins, le travail à bas seuil, le travail axé sur l'environnement de vie et l'approche centrée solution sont importants, respectivement très importants, pour au moins 91 % des centres d'animation. Le travail relationnel et l'accueil libre ressortent

comme étant les axes de travail les plus importants, ils sont en effet considérés comme étant très importants, respectivement importants, par 99 % des centres d'animation. 80 à 88 % des centres d'animation jugent l'approche centrée solution, le travail avec des projets, le travail axé sur l'espace social, le travail avec des groupes, la diversité, le travail intégratif ainsi que le travail individuel/l'aide individuelle très importants, respectivement importants. Pour 73 à 79 % des centres d'animation, la prévention et la promotion de la santé, l'éducation extrascolaire, le travail interculturel et le travail axé sur le genre sont des axes de travail très importants, respectivement importants, au quotidien. Le travail communautaire, l'approche systémique, les pédagogies actives et la pédagogie par l'expérience sont considérés comme étant très importants, respectivement importants, par 60 à 69 % des centres d'animation et 57 % jugent l'approche hors murs très importante, respectivement importante. Pour cette question, il faut tenir compte du fait que certaines approches, comme par exemple la prévention et la promotion de la santé, la pédagogie par l'expérience, le travail communautaire ou l'approche hors murs, sont mises en œuvre dans la pratique comme des concepts indépendants. Par conséquent, un centre d'animation peut se définir à travers un de ces concepts. Dans cette perspective, une hiérarchisation des axes de travail cités est à examiner (dans le cas concret) de manière critique.

La question de l'importance, pour l'équipe, des axes de travail dans l'action quotidienne avec les enfants et les jeunes a été examinée également sous l'angle des différences entre régions linguistiques. Selon les tests de significativité statistique réalisés, il ressort qu'il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques en ce qui concerne les axes de travail que sont la participation, l'éducation extrascolaire, le travail axé sur l'espace social, l'approche systémique, le travail relationnel et le travail avec des projets. Les différences les plus petites entre régions linguistiques sont celles observées entre la Suisse romande et la Suisse italienne. Seuls 4 des 24 axes de travail (participation volontaire, diversité, travail interculturel et pédagogie par l'expérience) sont jugés significativement plus importants par les professionnel-le-s en Suisse romande que par ceux en Suisse italienne. Les différences sont un peu plus fréquentes entre la Suisse alémanique et la Suisse italienne : il y a des différences significatives autour de 7 des 24 axes de travail. Alors qu'en Suisse italienne le travail avec des groupes et les pédagogies actives sont jugés significativement plus importants, les professionnel-le-s en Suisse alémanique accordent significativement plus d'importance aux axes de travail suivants : la participation volontaire, le travail à bas seuil, l'approche centrée solution, le travail axé sur l'environnement de

vie et le travail axé sur les ressources. Les différences significatives les plus nombreuses (et les plus prononcées) sont celles entre la Suisse romande et la Suisse alémanique : il y a des différences significatives dans l'évaluation de l'importance de 17 des 24 axes de travail. Les professionnel-le-s de Suisse romande considèrent significativement plus souvent que leurs collègues de Suisse alémanique les axes de travail suivants comme étant importants : le travail individuel/l'aide individuelle, le travail avec des groupes, le travail communautaire, l'approche hors murs, les pédagogies actives, le travail intégratif, le travail interculturel, la diversité, la pédagogie par l'expérience, la prévention et la promotion de la santé. Les professionnel-le-s de Suisse alémanique jugent les axes de travail suivants significativement plus importants que ne les jugent les professionnel-le-s de Suisse romande : l'accueil libre, le travail à bas seuil, l'approche centrée solution, le travail axé sur l'environnement de vie, le travail axé sur le genre, le travail axé sur les ressources et le travail axé sur les besoins.

La comparaison entre les trois types de communes laisse apparaître moins de différences significatives dans l'évaluation de l'importance des 24 axes de travail que la comparaison entre les régions linguistiques. Il y a très peu de différences (2 de 24 axes de travail) entre les centres d'animation situés dans des communes urbaines et ceux se trouvant dans des communes intermédiaires. L'importance du travail interculturel est jugée significativement plus élevée par les professionnel-le-s de centres d'animation établis dans des communes urbaines que par ceux de centres d'animation situés dans des communes intermédiaires. En ce qui concerne l'approche hors murs, c'est exactement l'inverse – elle est significativement plus importante pour les professionnel-le-s de centres d'animation appartenant à des communes intermédiaires que pour ceux de centres d'animation situés dans des communes urbaines. Il y a également peu de différences significatives (2 de 24 axes de travail) entre les communes intermédiaires et les communes rurales. L'approche hors murs ainsi que l'approche centrée solution sont ainsi jugées significativement plus importantes par les professionnel-le-s de communes intermédiaires que par les professionnel-le-s de communes rurales. On constate des différences significatives un peu plus considérables (5 de 24 axes de travail) entre les communes urbaines et rurales. Il ressort ici que les axes de travail que sont le travail interculturel, le travail relationnel, le travail axé sur le genre, l'éducation extrascolaire ainsi que l'approche hors murs sont considérés comme étant significativement plus importants par les professionnel-le-s de centres d'animation situés dans des communes urbaines que par ceux qui travaillent dans des communes rurales.

Contextualisation des résultats

Si l'on examine la tranche des axes de travail les plus souvent mentionnés, c'est-à-dire par 90 à 100 % des centres d'animation, on constate qu'ils reflètent tous des principes fondamentaux (accueil libre, participation volontaire, participation, travail à bas seuil, travail axé sur l'environnement de vie) et des principes de travail (travail relationnel, travail axé sur les besoins, travail axé sur les ressources) issus de la théorie et du terrain (Münchmeier 1992 ; Sturzenhecker 2002, 2004, 2005). L'importance considérable de l'accueil libre et de la participation volontaire en tant que *les* caractéristiques centrales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ressort également clairement des résultats de l'enquête qui concernent le domaine des offres (voir chapitre 4.3). Par ailleurs, il apparaît également que de très nombreux axes de travail parmi ceux proposés sont considérés par beaucoup de centres d'animation comme étant importants ou plutôt importants dans l'action quotidienne. Il n'est pas possible de savoir ici dans quelle mesure ces axes de travail sont réellement mis en pratique sur le terrain au quotidien, ni si la façon dont la question était posée a favorisé des réponses allant dans le sens de ce qui est socialement souhaitable. Pour savoir cela, il serait nécessaire d'opérationnaliser les axes de travail présentés afin de procéder, au quotidien sur le terrain, à une analyse plus différenciée et afin de les examiner dans le cadre d'une étude spécifique.

Si l'on compare les résultats de l'analyse au niveau des régions linguistiques avec ceux obtenus au niveau des types de communes, il est frappant de constater que les particularités liées au type de commune sont nettement moins marquées que celles en lien avec la région linguistique. Comme déjà évoqué en introduction, la large palette d'axes de travail vise avant tout à sensibiliser aux approches différentes selon la région linguistique et à lancer une réflexion et une discussion approfondies. Étant donné que le débat professionnel dépend de la langue et des possibilités de participer à ce débat – qui découlent elles-mêmes de la langue – ce sont surtout les points communs qui sont à considérer comme un résultat central de cette enquête. Un chapitre entier (5.2) est dédié à la discussion et à la contextualisation de ces particularités liées à la région linguistique.

4.14 Activités des professionnel·le·s « dans les coulisses »

En plus du travail direct d'animation avec les enfants et les jeunes, les professionnel·le·s assurent, dans différents domaines, d'autres tâches et activités centrales pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il s'agit d'une part de tâches d'organisation au sein du centre d'animation, comme par exemple les tâches de gestion du personnel ou les tâches de planification stratégique. D'autre part, il s'agit également d'activités dans les domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication (DOJ/AFAJ 2018a, 8). Dans ce cas-là, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne travaille pas directement avec les enfants et les jeunes, mais agit de façon indirecte en faveur de ses groupes cibles.

4.14.1 Planification stratégique et gestion du personnel

Selon la structure organisationnelle et les circonstances communales, les tâches de planification et les tâches de gestion du personnel sont assumées dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse par des actrices et acteurs, respectivement des groupes d'actrices et d'acteurs, très différents. C'est pourquoi l'enquête a demandé aux centres d'animation d'indiquer qui se charge des tâches de planification stratégique et de gestion du personnel dans les centres d'animation. Il était possible de répondre en indiquant plusieurs instances. Le tableau 14 montre à quelle fréquence ces tâches sont assurées par les différents groupes d'actrices et d'acteurs dans les centres d'animation.

Il ressort du tableau 14 que dans presque la moitié des centres d'animation (47 %) la planification stratégique est assurée par l'équipe du centre d'animation. Dans 42 % des centres d'animation, c'est la direction opérationnelle/la coordination de l'institution qui se charge de cette tâche. Dans un petit tiers des centres d'animation, la planification stratégique est assurée par le comité de l'association/le comité de gestion/le conseil de fondation (32 %), la direction centrale pour l'ensemble de l'organisation (31 %), la commission de l'enfance et de la jeunesse (31 %) et/ou le conseil communal (30 %). Dans 15 % des centres d'animation, c'est l'administration communale qui est chargée de la planification stratégique et dans 3 % des centres d'animation ce sont d'autres organes qui assument ces tâches de planification stratégique. Quelques centres d'animation (1 %) ont indiqué que personne n'assume cette tâche dans leur institution. Étant donné que des actrices et acteurs différents peuvent se charger des tâches de planification stratégique dans les

Tableau 14 Tâches de planification stratégique et de gestion du personnel dans les centres d'animation (n = 587, plusieurs réponses possibles)

Groupes d'actrices et d'acteurs	Tâches de planification stratégique		Tâches de gestion du personnel	
	Nombre de centres d'animation	Pourcentage	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Équipe de l'institution	278	47	140	24
Direction opérationnelle, coordination de l'institution	245	42	301	51
Comité de l'association/comité de gestion/conseil de fondation	190	32	124	21
Direction centrale pour l'ensemble de l'organisation	182	31	207	35
Commission de l'enfance et de la jeunesse	184	31	42	7
Conseil communal	176	30	76	13
Administration communale	89	15	158	27
Autre fonction	19	3	28	5
Personne	8	1	7	1

centres d'animation, il a été examiné lors de l'analyse des données s'il existe des combinaisons typiques. Ce n'est toutefois pas le cas.

Le tableau 14 présente également quels sont les groupes d'actrices et d'acteurs qui se chargent des tâches de gestion du personnel. Comme montré dans le chapitre 4.9.2, des formes d'organisation parfois très différentes existent dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les centres d'animation peuvent être des associations indépendantes, des fondations, des sociétés anonymes ou encore faire partie de l'administration communale. Selon la structure de l'organisation, des actrices et acteurs différents assurent les tâches de gestion du personnel. Dans la moitié des centres d'animation (51 %), c'est la direction opérationnelle/la coordination qui assure les tâches de gestion du personnel, et dans 35 % des centres d'animation, c'est la direction centrale pour l'ensemble de l'organisation qui s'en occupe. Dans un quart des centres d'animation, la gestion du personnel est assurée par l'administration communale (27 %) ou par l'équipe elle-même (24 %), et dans à peu près un cinquième des centres d'animation, c'est le comité de l'association/comité de gestion/conseil de fondation (21 %) qui s'en charge. 13 % des centres d'animation ont indiqué que la gestion du personnel est assurée par le conseil communal, 7 % ont indiqué que c'est la commission de l'enfance et

de la jeunesse qui s'en charge et 5 % que ce sont d'autres organes qui s'en occupent. Dans 1 % des centres d'animation, il n'y a pas de gestion du personnel. Étant donné que, selon la situation, plusieurs actrices et acteurs peuvent assurer des tâches de gestion du personnel, ces résultats ont eux aussi été examinés pour déterminer s'il existe des combinaisons typiques. Il apparaît que 11 % des centres d'animation ont indiqué que c'est exclusivement la direction opérationnelle/la coordination qui se charge de cette tâche. Dans 9 % des centres d'animation, la direction opérationnelle/la coordination et la direction centrale de l'ensemble de l'organisation s'en occupent ensemble. On n'observe pas d'autres combinaisons typiques, ce qui indique qu'il existe sur le terrain une multitude de combinaisons différentes.

La comparaison entre les régions linguistiques fait apparaître les particularités suivantes : en Suisse alémanique, le conseil communal, la commission de l'enfance et de la jeunesse ou la direction centrale pour l'ensemble de l'organisation assurent significativement plus souvent des tâches de planification stratégique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, en Suisse romande, il est significativement plus fréquent que dans les deux autres régions linguistiques que ce soit le comité de l'association/le comité de gestion/le conseil de fondation ou l'équipe qui s'occupe de la planification stratégique d'un centre d'animation. Que personne ne soit chargé de la planification stratégique arrive significativement plus souvent en Suisse romande et en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique.

En ce qui concerne les tâches de gestion du personnel, il ressort qu'en Suisse alémanique elles sont significativement plus souvent assurées par la direction opérationnelle du centre d'animation qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, le comité de l'association/comité de gestion/conseil de fondation ou l'équipe se chargent significativement plus souvent de cette tâche en Suisse romande que dans les deux autres régions linguistiques. Dans les centres d'animation de Suisse italienne, cette tâche est assurée significativement plus souvent par le conseil communal qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande. Il est significativement plus fréquent en Suisse romande et en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique que personne ne soit chargé de la gestion du personnel.

Il apparaît, lorsque l'on compare ces tâches entre les trois types de communes, que le conseil communal ainsi que la commission de l'enfance et de la jeunesse se chargent significativement plus souvent de la tâche de planification stratégique dans les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales que dans ceux de communes urbaines. Dans les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines, le comi-

té de l'association/comité de gestion/conseil de fondation ou la direction centrale de l'ensemble de l'organisation s'occupent significativement plus souvent de la planification stratégique que dans les centres d'animation de communes intermédiaires et rurales. Il est significativement plus fréquent dans les centres d'animation se trouvant dans des communes rurales que dans ceux situés dans des communes intermédiaires et urbaines que personne ne soit chargé de la planification stratégique.

En ce qui concerne les tâches de gestion du personnel, le conseil communal ainsi que la commission de l'enfance et de la jeunesse les assurent significativement plus souvent dans les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales que dans ceux se trouvant dans des communes urbaines. En revanche, la direction centrale pour l'ensemble de l'organisation se charge significativement plus souvent de la gestion du personnel dans les communes urbaines que ce n'est le cas dans les communes intermédiaires et rurales. Comparé aux deux autres types de communes, il est significativement plus fréquent dans les communes rurales que personne ne soit chargé de la gestion du personnel.

4.14.2 Coordination, mise en réseau, conseil spécialisé et communication

L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fournit également un travail important dans les domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication. À cet égard, l'élément crucial est la défense stratégique des intérêts des enfants et des jeunes, qui peut se faire à travers la mise en place de réseaux, le partage actif de l'expertise, le travail ciblé de relations publiques concernant les offres et les thèmes pertinents pour les enfants et les jeunes ainsi que la collaboration au sein de groupes de travail ou de commissions. Les centres d'animation ont été interrogés sur ces domaines d'activités et ont été priés de procéder à une évaluation du temps de travail que les collaboratrices et les collaborateurs investissent dans ces domaines. Car dans la perspective d'un changement social durable dans les communes, ces activités, qui ne sont souvent pas directement associées à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, nécessitent des ressources en temps pour la planification, la préparation et la mise en œuvre. Par ailleurs, les centres d'animation ont été interrogés sur leur utilisation des médias sociaux comme forme spéciale de communication puisque ceux-ci sont à considérer comme faisant partie intégrante de l'environnement de vie des

enfants et des jeunes et qu'ils offrent à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de nouvelles possibilités de communication (Steiner et Heeg 2018).

Au total, 620 centres d'animation ont donné des indications concernant leurs offres et activités dans les domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication. Les résultats sont présentés dans le tableau 15.

Tableau 15 Tâches de coordination, de mise en réseau, de conseil spécialisé et de communication assurées par les professionnel·le·s dans les centres d'animation (n = 620, plusieurs réponses possibles)

Offres et activités	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Travail de relations publiques (p. ex. information concernant sa propre offre ou à propos de son utilité)	546	88
Mise en place et tenue de rencontres de réseau au niveau local dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. table ronde)	440	71
Défense active des intérêts/demandes des enfants et des jeunes dans la commune, le canton	409	66
Collaboration au sein d'un groupe de travail/d'une commission communale (p. ex. commission de l'enfance et de la jeunesse)	399	64
Information sur des thèmes concernant les enfants/jeunes (p. ex. événements à l'intention des parents et d'autres groupes de la population)	347	56
Accompagnement, soutien, mentorat et conseil d'adultes ou de jeunes engagés bénévolement dans le travail avec des enfants et des jeunes	314	51
Collaboration avec parents et familles (p. ex. conseil aux parents)	294	47
Coordination des offres communales de promotion de l'enfance et de la jeunesse dans la commune/région	254	41
Conseil des milieux politiques/de l'administration communale ou cantonale sur des thèmes liés aux enfants et aux jeunes	238	38

Il ressort du tableau 15 que, parmi les différentes tâches présentées, celle qui est la plus souvent réalisée par les centres d'animation est le travail de relations publiques, par exemple lorsqu'ils informent sur leurs propres offres et leur utilité (88 %). 71 % des centres d'animation mettent en place des rencontres de réseau au niveau local dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, respectivement assurent la tenue de ces rencontres (p. ex. table ronde). Deux tiers des centres d'animation défendent activement les intérêts et les demandes des enfants et des jeunes dans la commune, respectivement le canton, (66 %) ou collaborent au sein d'un groupe de travail communal ou d'une commission (p. ex. commission de l'enfance et de la jeunesse) (64 %).

Un peu plus de la moitié des centres d'animation informent sur des thèmes qui concernent les enfants et les jeunes sous la forme d'événements à l'intention des parents et d'autres groupes de la population (56 %). La moitié des centres d'animation (51 %) proposent de l'accompagnement, du soutien, du mentorat et du conseil pour les enfants, les jeunes et les adultes engagés bénévolement (voir chapitre 4.15). Les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont, d'une part, également un point de contact pour les parents et les familles qui peuvent y déposer leurs questions et, d'autre part, le lieu où les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse soutiennent les enfants et les jeunes quant à leurs préoccupations en lien avec leurs parents et leur famille. Ainsi, 47 % des centres d'animation travaillent avec les parents et les familles et proposent par exemple des offres de conseil aux parents. Les activités de coordination et de conseil ne sont toutefois pas proposées exclusivement en lien avec des enfants et des jeunes en particulier. 41 % des centres d'animation coordonnent en effet les offres, respectivement les actrices et les acteurs, de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au sein de la commune et de la région, et 38 % des centres d'animation partagent leur expertise en conseillant les milieux politiques et l'administration au niveau communal et cantonal sur des thèmes liés aux enfants et aux jeunes.

En moyenne, 23 % du temps de travail global de tous les collaborateurs et collaboratrices d'un centre d'animation sont investis dans ces activités dans les domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication.

La comparaison entre les régions linguistiques montre que les centres d'animation en Suisse romande informent significativement plus sur des thèmes concernant les enfants et les jeunes (p. ex. événements pour les parents et d'autres groupes de la population) et coordonnent également significativement plus d'offres communales de promotion de l'enfance et de la jeunesse au sein de la commune et de la région que les centres d'animation en Suisse alémanique. Le conseil des milieux politiques et de l'administration au niveau communal ou cantonal sur des thèmes liés aux enfants et aux jeunes ainsi que la collaboration avec les parents et la famille (p. ex. conseil aux parents) sont significativement moins répandus en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Par ailleurs, la collaboration au sein d'un groupe de travail ou d'une commission (p. ex. commission à l'enfance et à la jeunesse) et la mise en place ainsi que la tenue de rencontres de réseau au niveau local dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. table ronde) sont significativement moins répandus en Suisse italienne que dans le reste du pays.

Si l'on examine le temps de travail global investi par centre d'animation dans les activités des domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication, on constate que la moyenne se situe à 22 % en Suisse alémanique, à 67 % en Suisse romande et à 30 % en Suisse italienne. Il y a surtout une différence significative entre la Suisse romande et le reste de la Suisse.

Si l'on compare les activités dans ces domaines de travail dans les trois types de communes, il s'avère que les centres d'animation dans les communes urbaines informent significativement plus sur des thèmes concernant les enfants et les jeunes (p. ex. événements à l'intention des parents et d'autres groupes de la population) que les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires (les communes rurales ne présentent pas de différences significatives). La mise en place et la tenue de rencontres de réseau au niveau local dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. table ronde) ainsi que la collaboration avec les parents et les familles sont significativement plus répandus dans les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines que dans ceux situés dans des communes rurales. En ce qui concerne le temps de travail global investi par centre d'animation dans des activités de coordination, de mise en réseau, de conseil spécialisé et de communication, il n'y pas de différences significatives entre les centres d'animation situés dans les différents types de communes.

Utilisation des médias sociaux

Les médias sociaux, qui peuvent aujourd'hui être considérés comme faisant partie intégrante de l'environnement de vie des enfants et des jeunes (Tully 2008), sont une forme particulière de communication. C'est pourquoi les centres d'animation ont été priés d'indiquer pour quoi ils utilisent les médias sociaux (p. ex. Facebook, WhatsApp, Instagram).

90 % des 620 centres d'animation interrogés au total utilisent les médias sociaux, le plus souvent pour le travail de relations publiques et pour rendre visibles des offres et activités (78 %), pour promouvoir des offres et activités (76 %) et pour la communication avec les enfants et les jeunes (75 %). Un peu moins de la moitié des centres d'animation (49 %) utilisent également les médias sociaux pour la communication avec les collaboratrices et collaborateurs et 41 % des centres d'animation pour la communication avec d'autres institutions. Un bon tiers des centres d'animation se sert des médias sociaux pour communiquer avec les parents (35 %), et dans 10 % des centres d'animation les médias sociaux sont utilisés à d'autres fins.

En ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux par les centres d'animation, il n'y a pratiquement pas de différences significatives entre les régions linguistiques, ni entre les types de communes. La seule différence notable est que les médias sociaux sont utilisés significativement plus souvent pour la communication avec les enfants et les jeunes par les centres d'animation situés dans des communes rurales et intermédiaires que par ceux se trouvant dans des communes urbaines.

4.14.3 Contextualisation des résultats

Les résultats montrent que les domaines de responsabilité et les champs d'activité des professionnel-le-s vont bien au-delà du travail d'animation direct avec les enfants et les jeunes au sein des centres d'animation. Bien que le travail direct d'animation avec les enfants et les jeunes représente le cœur de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, la direction et la planification au niveau du centre d'animation ainsi que les activités de coordination, de communication, de mise en réseau et de conseil font partie intégrante du quotidien professionnel de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Thole et Portmann 2013, 574-576). Dans ce domaine, un-e professionnel-le doit souvent assurer, avec une palette de compétences la plus large possible, plusieurs fonctions et différents rôles. Étant donné que ces activités « dans les coulisses » de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont exigées des professionnel-le-s en Suisse (DOJ/AFAJ 2018a, 8), mais n'ont été examinées empiriquement que de façon ponctuelle dans l'espace germanophone – comme par exemple le travail de relations publiques (Schmidt 2011, 38) et les coopérations (*ibid.*, 38-42) – les résultats ne peuvent être intégrés dans le débat spécialisé en allemand que de manière isolée.

Les résultats présentés montrent que la *gestion du personnel* dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse est assurée principalement par des actrices et acteurs au sein même du centre d'animation. En revanche, les tâches de *planification stratégique* sont prises en charge aussi bien par des actrices et acteurs au sein de l'organisation (p. ex. équipe, direction opérationnelle, bénévoles) que par des personnes ou des groupes de personnes en dehors du centre d'animation (p. ex. conseil communal, commission de l'enfance et de la jeunesse). Les centres d'animation dans lesquels ces deux tâches de direction sont assurées – souvent de manière bénévole – à l'extérieur du centre d'animation semblent être relativement répandus, surtout dans les régions rurales. À cela s'ajoute le défi que constitue le fait que ces actrices et acteurs sont des personnes ou groupes non spécialistes du

domaine, c'est-à-dire des profanes, qui ne connaissent que de façon limitée les particularités et circonstances spécifiques de ce champ d'activité. Leur manque de conscience de la nécessité d'une séparation claire entre les tâches opérationnelles et stratégiques dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est une difficulté supplémentaire que l'on peut régulièrement observer dans les communes rurales. Cela peut par exemple conduire à ce que ce soit un conseil communal plutôt qu'un-e professionnel-le qui décide des heures d'ouverture du centre d'animation ou du catalogue des offres. Une telle situation doit être examinée de façon très critique et être abordée en conséquence.

Dans ce contexte, les différents rôles et fonctions des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse gagnent en importance puisque les professionnel-le-s ont besoin en particulier de compétences pour les domaines de la *coordination*, de la *mise en réseau*, du *conseil spécialisé* et de la *communication* afin de pouvoir aménager l'environnement de vie des enfants et des jeunes en tenant compte de leurs besoins et dans leur intérêt. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse considère le travail axé sur l'environnement de vie comme un principe d'action fondamental. Par travail axé sur l'environnement de vie, elle entend notamment le fait de se centrer continuellement sur les conditions de vie dans la communauté et dans le cadre de vie des enfants et des jeunes (DOJ/AFAJ 2018b). En tant que champ du travail social, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est sous-tendue par une telle approche axée sur la communauté. Celle-ci est donc à considérer comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse au sein de la commune. Il semble ainsi évident que des activités de coordination et de mise en réseau font partie intégrante du quotidien des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. De même, une communication ciblée vers l'extérieur ainsi que le partage actif de l'expertise des professionnel-le-s sous forme de conseil sont nécessaires. Dans le cadre de ces activités, ce sont toujours la défense des intérêts des enfants et des jeunes ainsi que l'amélioration des conditions dans lesquelles ils grandissent qui sont au premier plan. Vu le nombre élevé d'actrices et d'acteurs qui, dans l'environnement communal immédiat, jouent un rôle pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que pour les enfants et les jeunes en général, les domaines de la coordination, de la mise en réseau, du conseil spécialisé et de la communication représentent un ensemble très large de tâches. Les professionnel-le-s ont donc besoin, pour pouvoir les exécuter, de compétences étendues et de ressources en conséquence. Les résultats de

L'enquête montrent combien de rôles différents les professionnel·le·s doivent jouer et combien de perspectives et de besoins différents ils doivent (devraient) comprendre. Ils communiquent en effet sous différentes formes avec des personnes issues du monde politique ou de l'administration, avec des spécialistes du domaine, avec des profanes, avec les groupes cibles de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et en partie également avec les familles de ces derniers.

La majeure partie des centres d'animation sont actifs dans le domaine des *relations publiques* et rendent ainsi leur travail mieux compréhensible pour d'autres. Avec le travail de relations publiques, les centres d'animation visent, d'une part, les enfants et les jeunes afin de leur faire connaître les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et, d'autre part, une large partie de la population dans le but de rendre mieux compréhensible l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Le travail de relations publiques semble représenter un domaine passablement important pour les centres d'animation, puisque 36 % des centres d'animation délèguent également des tâches de relations publiques à des bénévoles (voir chapitre 4.15). Toutefois, malgré ces efforts de présenter l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans la sphère publique, plus de la moitié des centres d'animation (56 %) sont d'avis que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne joue pas, dans le paysage éducatif communal, le rôle qui lui correspondrait en réalité (n = 566). À cet égard, les centres d'animation sont appelés à se demander de façon critique si et quand le travail de relations publiques obéit à la pression de devoir se légitimer, quelle quantité de travail de relations publiques est vraiment nécessaire et si une représentation politique plus forte au sein d'organes communaux et cantonaux n'aurait pas des effets semblables, voire même meilleurs. La coordination, la mise en réseau, le conseil et la communication requièrent également, outre des collaboratrices et collaborateurs dotés des compétences correspondantes, des ressources en temps. Dans leur quotidien, les professionnel·le·s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont confronté·e·s à la question de savoir dans quelles activités ils investissent leur temps de travail. En fin de compte, la tâche centrale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est le travail direct avec les enfants et les jeunes, donc il semble logique qu'en cas de ressources limitées la priorité soit donnée à ces tâches. En même temps, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse doit toutefois être présente dans les communes et être reconnue au niveau professionnel pour pouvoir défendre les intérêts des enfants et des jeunes ou soutenir ces derniers lorsqu'ils défendent leurs propres intérêts. Au niveau de la planifi-

cation, les concepts doivent par conséquent être élaborés de façon à ce qu'il reste suffisamment de ressources humaines pour des activités de coordination, de mise en réseau et de conseil. Les centres d'animation sont appelés à exiger que ces domaines d'activité existent et à leur donner de la visibilité ; les mandants, les entités porteuses/responsables et les bailleurs de fonds doivent quant à eux être prêts à mettre à disposition les moyens nécessaires pour cela.

En ce qui concerne les *médias sociaux*, les résultats montrent qu'ils sont utilisés dans presque tous les centres d'animation, aussi bien en tant qu'outil pour le travail de relations publiques que comme moyen de communication ciblé pour le contact avec différents groupes cibles et parties prenantes. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse s'est donc adaptée aux conditions de vie transformées de ses groupes cibles et est donc aussi active dans ces nouveaux environnements de vie et espaces sociaux. Il est aujourd'hui incontesté, dans le débat spécialisé, que les médias sociaux peuvent être considérés comme faisant partie intégrante de l'environnement de vie des enfants et des jeunes ou même comme de nouveaux espaces sociaux (Hoffmann 2018, Steiner et Heeg 2019, Tully 2018). Les médias sociaux permettent d'être en relation et offrent de nouvelles manières de se mettre en scène et de communiquer, c'est pourquoi ils forment de nouveaux espaces sociaux qui vont au-delà des limites de la présence physique et mènent à de nouvelles conditions de socialisation, à de nouvelles tâches de développement et à des environnements de vie nouveaux pour les enfants et les jeunes (Deinet 2005b, 27). Il est devenu indispensable pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de prendre en considération des développements comme ceux-ci, de se les approprier de manière autocritique et de s'en servir de façon réfléchie.

4.15 Travail bénévole

Le personnel spécialisé fixe est au fondement d'une animation socioculturelle enfance et jeunesse professionnelle et les collaboratrices et collaborateurs salariés qualifiés représentent un critère de qualité central de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il existe divers arguments en faveur du travail bénévole au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais ce travail est toutefois toujours à envisager en lien avec l'accompagnement et le soutien de professionnel·le·s de l'animation socioculturelle

enfance et jeunesse. Pour la présente étude, toute activité non rémunérée au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est considérée comme du travail bénévole. Il s'agit ici d'un engagement bénévole dans un cadre organisationnel fixe – par opposition au travail bénévole informel, comme par exemple l'aide de voisinage. Pour certains types d'engagements bénévoles faisant partie du travail bénévole institutionnalisé, il faut être nommé ou élu pour effectuer cette activité (p. ex. membre du comité d'une association, caissier) (Seidel et al. 2010).

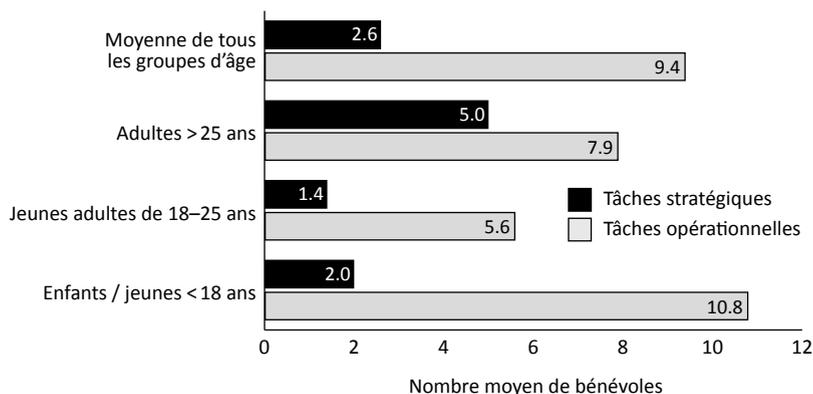
Dans un esprit de participation, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, en tant qu'offre qui se veut *par et pour les enfants et les jeunes*, se base dans une large mesure sur l'engagement bénévole des enfants et des jeunes impliqués. L'engagement non rémunéré des enfants et des jeunes eux-mêmes est donc un pilier fondamental du travail d'animation (Seckinger et al. 2016, 82). Néanmoins, l'engagement des jeunes n'est souvent pas considéré comme du travail bénévole (Seckinger et al. 2016, 83). Ainsi, le travail bénévole des jeunes dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse peut prendre la forme d'une offre pédagogique. Dans cette fonction, les enfants et les jeunes sont intégrés dans les offres des centres d'animation et soutenus, respectivement accompagnés, dans leur prise de responsabilités dans le cadre de processus participatifs (voir chapitre 4.4). Les objectifs vont d'une acquisition individuelle de compétences à un renforcement de la confiance en soi, en passant par des fonctions socio-intégratives et par la création d'un sentiment d'appartenance fondateur d'identité.

En plus des fonctions pédagogiques, le travail bénévole dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse peut avoir également d'autres raisons et objectifs (Pluto et van Santen 2019, 310 ; Thole et Portmann 2013, 568 sq.) : ainsi, par exemple, la volonté de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté ou l'identification avec l'organisation, mais également le manque de moyens financiers pour assurer une rémunération peuvent conduire à l'engagement de bénévoles au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les centres d'animation ont été interrogés quant aux raisons qui les poussent à travailler avec des bénévoles ainsi que sur le nombre de bénévoles, leur âge, l'ampleur de leur engagement et les activités qu'ils assument aux niveaux stratégique et opérationnel. Par ailleurs, il a été demandé aux centres d'animation d'indiquer les formes de soutien dont bénéficient leurs bénévoles.

Nombre de bénévoles aux niveaux opérationnel et stratégique

Les centres d'animation ont été interrogés concernant les bénévoles ayant été actifs, au cours des douze mois précédant le moment de l'enquête, en complément aux collaboratrices et collaborateurs salariés fixes. Dans l'ensemble, des bénévoles ont été actifs durant la période indiquée dans 74 % des 571 centres d'animation interrogés au total. En moyenne, 2,6 bénévoles par centre d'animation étaient actifs dans le domaine stratégique et 9,4 dans le domaine opérationnel¹⁵. Il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques. Il y a eu significativement plus souvent des bénévoles actifs dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans ceux se trouvant dans des communes intermédiaires et rurales. Le nombre moyen de bénévoles selon la tranche d'âge et la fonction est présenté dans l'illustration 8.

Illustration 8 Nombre moyen de bénévoles par tranche d'âge aux niveaux opérationnel et stratégique dans les centres d'animation (tâches opérationnelles n = 515 / tâches stratégiques n = 469)



Il ressort de l'illustration 8 que durant la période de douze mois en question, en moyenne 2 enfants/jeunes de moins de 18 ans (n = 86, médiane = 0) ont été actifs au niveau stratégique et qu'en moyenne 11 enfants/jeunes (n = 215, médiane = 10) ont collaboré bénévolement au niveau opérationnel dans

¹⁵ Pour le calcul des moyennes, les valeurs clairement aberrantes ou extrêmes dans les indications concernant le nombre de bénévoles dans les centres d'animation n'ont pas été prises en considération. Dans le domaine stratégique, seuls les centres d'animation avec dix bénévoles ou moins ont été pris en considération (n = 469). Dans le domaine opérationnel, la limite a été posée à 50 bénévoles (n = 515).

les centres d'animation. En moyenne, les jeunes âgés de 18 à 25 ans s'engagent moins, aussi bien dans des tâches stratégiques (n = 94, en moyenne 1 jeune adulte, médiane = 1) que dans des tâches opérationnelles (n = 187, en moyenne 6 jeunes adultes, médiane = 4). La moyenne la plus élevée dans le domaine stratégique est celle du groupe des bénévoles de plus de 25 ans. En moyenne, 5 bénévoles de plus de 25 ans (n = 181, médiane = 5) travaillent sur le plan stratégique et 8 (n = 188, médiane = 4) assument des tâches opérationnelles.

Dans l'ensemble, il y a donc plus de bénévoles engagés dans des tâches opérationnelles que dans les domaines stratégiques. 72 % de ces indications sont basées sur une estimation, 28 % sur les statistiques des centres d'animation (n = 447). Dans tous les groupes d'âge (à l'exception des adultes assurant des tâches stratégiques), la médiane s'écarte nettement de la moyenne. Cette différence indique qu'un petit nombre de centres d'animation mise sur un nombre élevé de bénévoles (p. ex. lors d'événements particuliers), ce qui augmente nettement la moyenne.

Les seules différences significatives qui ressortent de la comparaison entre les régions linguistiques sont celles concernant le nombre de bénévoles assumant des tâches stratégiques dans le groupe des personnes âgées de plus de 25 ans. Ici, la moyenne des bénévoles est significativement plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne (dans les centres d'animation en Suisse italienne, il n'y a pas du tout de bénévoles de plus de 25 ans). Hormis cela, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques, ni entre les types de communes.

Nombre d'heures de travail investies dans le cadre du travail bénévole

Étant donné que le nombre de personnes bénévoles ne donne aucune indication concernant l'ampleur de leur activité bénévole, les centres d'animation ont également été interrogés sur le nombre d'heures de travail fournies par les bénévoles au cours des douze mois précédant le moment de l'enquête. En moyenne, les bénévoles ont fourni, durant cette période, 191 heures de travail stratégique (médiane = 60) (n = 275). Dans le domaine opérationnel, ce sont en moyenne 545 heures (médiane = 120) de travail bénévole qui ont été fournies (n = 351). Cette valeur montre encore une fois que, dans l'ensemble, les bénévoles assurent plus de tâches opérationnelles que stratégiques. Le fait que la médiane se situe nettement plus bas que la moyenne laisse supposer que quelques centres d'animation recourent (doivent recourir) dans une

large mesure au travail bénévole. Ainsi, dans certains centres d'animation ce sont jusqu'à 4 000 heures de travail bénévole qui ont été fournies au niveau stratégique et jusqu'à 12 000 au niveau opérationnel. Ici aussi, les indications se basent majoritairement (87 %) sur des estimations et seulement dans 13 % des cas sur des statistiques du centre d'animation (n = 404).

Concernant les heures de travail bénévole fournies, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques, ni entre les types de communes.

Domaines d'activité des bénévoles

L'enquête a également cherché à connaître les tâches que les bénévoles effectuent dans les centres d'animation. Les tâches sont listées dans le tableau 16.

Tableau 16 Tâches effectuées par les bénévoles dans les centres d'animation (n = 445, plusieurs réponses possibles)

Tâches des bénévoles	Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Organisation et/ou collaboration lors d'événements, d'excursions ou de vacances	359	81
Tâches pédagogiques/liées au contenu (par exemple responsabilité du lieu de rencontre ouvert, organisation de groupes, services, ateliers, activités, direction de l'institution)	218	49
Travaux manuels, travaux de rénovation, aménagement des installations extérieures	204	46
Travail au sein d'un organe de l'institution	159	36
Travail de relations publiques	159	36
Tâches ménagères	137	31
Autres tâches	113	25
Tâches administratives	108	24
Activité de mentor	46	10

Le tableau 16 montre que les bénévoles sont le plus souvent (81 %) engagés dans l'organisation et/ou la collaboration lors d'événements, d'excursions ou de vacances. Dans près de la moitié de tous les centres d'animation (49 %), il est fait appel à des bénévoles pour des tâches pédagogiques/liées au contenu (p. ex. responsabilité du lieu de rencontre ouvert, organisation de groupes, services, ateliers, activités, direction de l'institution). Des bénévoles s'occupent de travaux manuels, de travaux de rénovation ou de l'aménagement des installations extérieures dans 46 % des centres d'animation. Environ un

tiers des centres d'animation bénéficient de soutien bénévole dans le travail au sein d'un organe de l'institution (36 %), dans le travail de relations publiques (36 %) ou dans les tâches ménagères (31 %). Dans à peine un quart des centres d'animation (24 %), des bénévoles exécutent des tâches administratives, et dans 10 % des centres d'animation des bénévoles assurent une activité de mentor. Dans un quart des centres d'animation, des bénévoles effectuent d'autres tâches que celles évoquées plus haut.

Le travail au sein d'un organe du centre d'animation ainsi que les tâches pédagogiques/liées au contenu sont significativement plus souvent effectués par des bénévoles en Suisse romande qu'en Suisse italienne. En outre, il y a en Suisse romande plus de bénévoles qui prennent en charge des tâches administratives qu'en Suisse alémanique. Il n'y a pas de différences significatives entre les différents types de communes.

Formes de soutien en faveur des collaboratrices et collaborateurs bénévoles

L'engagement de bénévoles exige également une forme de management des bénévoles, par exemple que le personnel bénévole soit accompagné et soutenu. Dans 58 % des centres d'animation (n = 445), des cours d'introduction ou des entretiens personnels d'introduction ont lieu pour accueillir les bénévoles. Dans 57 % des centres d'animation, les professionnel-le-s accompagnent les bénévoles, par exemple avec de la supervision, des *teamtrainings*, du coaching, un accompagnement de la pratique ou une formation sur le tas. 44 % des centres d'animation encouragent l'échange entre les bénévoles à travers l'échange d'expériences, des rencontres de projets ou des bourses d'information. Dans un peu plus d'un quart des centres d'animation (26 %), les bénévoles peuvent participer à des événements de formation continue comme par exemple des séminaires, cours, ateliers ou congrès.

La comparaison entre les régions linguistiques montre qu'en Suisse alémanique les cours d'introduction ou entretiens personnels d'introduction sont significativement plus répandus qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, l'échange entre bénévoles et les événements de formation continue pour bénévoles sont significativement plus répandus en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne. Un accompagnement de la part de professionnel-le-s – sous la forme de supervision, de *teamtrainings*, de coaching, d'accompagnement de la pratique ou de formation sur le tas – est significativement moins répandu en Suisse italienne qu'en

Suisse romande ; la Suisse alémanique ne présente pas de différences significatives.

Il ressort de la comparaison entre les types de communes que, dans les communes urbaines, les aides à l'intégration (par exemple cours d'introduction, introduction personnelle), l'accompagnement par des professionnel-le-s et les offres de formation continue sont significativement plus répandus que dans les communes intermédiaires et rurales.

Raisons du travail bénévole

Les raisons les plus mentionnées (66 % des centres d'animation) pour expliquer pourquoi les centres d'animation (n = 445) intègrent des bénévoles dans les tâches stratégiques et opérationnelles sont le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté et l'identification avec l'organisation. Dans un peu plus de la moitié des centres d'animation (51 %), l'engagement de bénévoles est expliqué par le fait qu'il représente une opportunité de formation pour ceux-ci. 22 % des centres d'animation indiquent le manque d'argent pour la rémunération des personnes comme étant la raison principale du travail bénévole.

La comparaison entre les régions linguistiques montre qu'en Suisse romande et en Suisse italienne le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté et l'identification avec l'organisation sont significativement plus souvent mentionnés comme raisons du travail bénévole qu'en Suisse alémanique. En revanche, les centres d'animation en Suisse alémanique indiquent significativement plus souvent le fait que le travail bénévole représente une opportunité de formation pour les bénévoles que dans les deux autres régions linguistiques. Il n'y a pas de différences significatives entre les différents types de communes.

Contextualisation des résultats

Dans le débat spécialisé, le travail bénévole au sein des champs d'activité du travail social est sujet à controverses. D'une part, le travail bénévole est l'expression d'un engagement citoyen en faveur d'une société civile forte. Dans cette perspective, le travail bénévole est à saluer et à promouvoir. D'autre part, le travail bénévole peut également être une conséquence de la suppression de prestations sociales étatiques ou d'un manque de ressources (van Dyk et Haubner 2019). Dans cette perspective, le travail bénévole remplace les prestations professionnelles (rémunérées). Compenser des budgets manquants avec des prestations bénévoles a des conséquences directes sur le de-

gré de professionnalisme de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et est donc à envisager de manière extrêmement critique. En tant que champ d'activité du travail social, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a une exigence de professionnalisation qui veut que les bénévoles puissent compléter les professionnel·le·s payé·e·s dans la mesure où ils mènent une réflexion critique sur les caractéristiques essentielles pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse que sont la participation et la participation volontaire. Les centres d'animation doivent donc recourir au travail bénévole de manière réfléchi et consciente. L'engagement non rémunéré d'enfants et de jeunes représente pour les jeunes personnes un champ d'expérimentation accompagnée, qui permet – outre des processus éducatifs formels – également des processus éducatifs informels. Ce qui importe dès lors, c'est l'ancrage conceptuel de la participation et du travail bénévole, afin de garantir que des responsabilités et du pouvoir de décision soient consciemment délégués aux bénévoles. La qualité avec laquelle cela se fait ne peut pas être déterminée à travers l'analyse des chiffres.

Les résultats montrent, dans l'ensemble, que le travail bénévole représente une part essentielle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ainsi, les 191 heures de travail bénévole fournies en moyenne par centre d'animation dans le domaine stratégique et les 544 heures fournies dans le domaine opérationnel ne sont pas négligeables. Le recours au travail bénévole devient préoccupant lorsqu'il sert à compenser des ressources manquantes dans les centres d'animation et que les espaces participatifs dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent créer et apprendre ne sont plus au premier plan. Ce sont en effet tout de même 22 % des centres d'animation qui indiquent que le manque de moyens financiers pour la rémunération est la raison principale du recours au travail bénévole. Le fait que la médiane se situe nettement plus bas que la moyenne indique cependant que la majorité des centres d'animation présente un nombre total d'heures de travail bénévole plutôt modéré, mais que quelques centres d'animation recourent (doivent recourir) dans une large mesure au travail bénévole. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est appelée à examiner si le recours intensif à des bénévoles est l'expression d'un manque de ressources. Dans ce contexte, le nombre relativement élevé de centres d'animation (49 %) qui délèguent des tâches pédagogiques/liées au contenu à des bénévoles est également à considérer de manière critique. Dans une perspective de professionnalisation, chaque centre d'animation doit se demander quelle quantité de travail et quelles tâches pédagogiques/liées au contenu devraient être effectuées par des bénévoles et si cela permet d'assurer que le travail au

quotidien sur le terrain soit réalisé de manière professionnelle. Dans l'idéal, les centres d'animation disposent de concepts pédagogiques et stratégiques pour l'intégration des bénévoles.

Finalement, les données de la présente étude montrent également un manque, au niveau de chaque centre d'animation, de données statistiques concernant le travail bénévole. Si les prestations non rémunérées et bénévoles dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne sont pas documentées, ces prestations et le potentiel de participation et d'éducation de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse restent invisibles. À cet égard, il faudrait développer des formes de documentation du bénévolat qui soient utiles et permettent, d'une part, de mettre en évidence sur le plan quantitatif le travail bénévole fourni et, d'autre part, de relever les aspects qualitatifs du travail bénévole (processus éducatifs et participatifs).

4.16 Intégration communale et régionale

Les demandes et besoins des enfants et des jeunes dans leur environnement de vie immédiat, respectivement leur commune, doivent être pris en considération au niveau communal et régional. Pour cela, il est nécessaire que les thèmes et contenus importants pour les enfants et les jeunes soient ancrés structurellement au niveau de la politique locale, que cet ancrage soit orienté sur les processus, qu'il permette de mettre en réseau horizontalement et verticalement les actrices et acteurs, de créer une prise de conscience, de promouvoir des stratégies de mise en œuvre et de mettre en place sur cette base une politique vivante de l'enfance et de la jeunesse. En Suisse, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse connaît, dans ce domaine (et dans d'autres), des conditions de départ et des conditions-cadres politiques et sociales très variées (Gerodetti et Schnurr 2013, 828), qui offrent plus ou moins de possibilités. À cet égard, les centres d'animation ont été interrogés à propos des structures de la promotion communale de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'à propos des collaborations avec les actrices et acteurs au niveau communal. Étant donné qu'actuellement le développement de l'accueil extrascolaire des enfants est promu dans de nombreuses communes en Suisse, la question du rôle que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse prend (ou devrait prendre) dans ce contexte se pose également de plus en plus au sein de l'espace communal. C'est pourquoi les centres d'animation ont aussi été interrogés à ce sujet.

4.16.1 Structures de la promotion communale de l'enfance et de la jeunesse

Dans l'idéal, les communes disposent, de façon individuelle ou dans le cadre d'un regroupement de communes, de lignes directrices/concepts/stratégies en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, de représentant-e-s politiques, respectivement de mandats ou de conseillères et conseillers communaux en charge du dicastère correspondant. Par ailleurs elles mettent à disposition des personnes de contact et offrent des possibilités de mise en réseau autour de thèmes pertinents pour l'enfance et la jeunesse. En outre, il est également important qu'il existe des structures formelles qui, dans une perspective de participation des enfants et des jeunes au niveau communal, permettent à ces derniers de s'impliquer activement et de participer aux décisions, par exemple grâce à des conseils ou des parlements des enfants/des jeunes.

Afin de déterminer dans quelle mesure l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est intégrée au sein de la commune, les centres d'animation ont été interrogés sur l'existence, au moment de l'enquête (automne 2018), au sein de la commune-siège, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation, des offres, actrices et acteurs ou instances types mentionnés ici (n = 586). La réponse la plus fréquemment donnée par les centres d'animation (60 %) est qu'il y a dans leur commune-siège un conseil communal avec un dicastère/mandat dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Cette forme représente la variante minimale d'une structure communale dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Des lignes directrices ou un concept régulièrement adaptés aux besoins des enfants et des jeunes sont, d'un point de vue professionnel, des instruments presque indispensables pour les communes. Ils sont le signe d'une volonté politique et du consensus d'aménager ensemble un environnement de vie qui promeuve le développement des enfants et des jeunes et qui leur soit adapté. Un peu plus de la moitié des centres d'animation (52 %) ont indiqué que leur commune-siège, respectivement les communes adhérentes qui cofinancent leur offre, disposent de telles lignes directrices ou d'un concept en matière de politique de l'enfance et/ou de la jeunesse. Un peu moins de la moitié des centres d'animation (49 %) ont des commissions de l'enfance et de la jeunesse dans leur commune, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent leur offre. Des organes – plus ou moins formalisés – favorisant les échanges réguliers autour de la promotion de l'enfance et de la jeunesse permettent d'assurer une mise en réseau horizontale des actrices et acteurs de l'animation socioculturelle enfance et jeu-

nesse ou une mise en réseau verticale du milieu politique, de l'administration et de la population. Ces organes favorisant les échanges réguliers autour de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, qui peuvent porter des noms différents (p. ex. table ronde), existent dans 40 % des communes-sièges, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent les centres d'animation. Les personnes de contact au sein de l'administration communale qui peuvent présenter et transmettre une image claire des différents domaines de responsabilité, ne sont pas moins importantes. Dans la commune-siège de 40 % des centres d'animation, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent leurs offres, une collaboratrice ou un collaborateur administratif est responsable du domaine de l'enfance et de la jeunesse, par exemple un-e délégué-e à l'enfance et à la jeunesse ou un-e délégué-e à la communauté.

Les enfants et les jeunes ont le droit de prendre de la place dans les communes. Il s'agit ici non seulement de place dans le sens de « lieux où passer du temps », mais surtout, au sens figuré, d'avoir une place en tant que partenaires de dialogue dans les discussions politiques et en lien avec la vie en société. La participation est considérée comme un principe fondamental de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et cette dernière exige, pour les enfants et les jeunes, des possibilités de participation active aux décisions et à leur mise en œuvre dans tous les domaines de la vie pertinents pour eux. La participation des enfants et des jeunes au niveau communal est à considérer comme une tâche transversale et a besoin, en plus de possibilités informelles, qui représentent une forme de valorisation des demandes et préoccupations des enfants et des jeunes, également de structures formelles qui amènent les enfants et les jeunes à prendre des responsabilités et qui rendent visibles leurs demandes (concernant le rôle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sur ce point, voir le chapitre 4.4). Les organismes règlementés de façon formelle qui visent la participation politique continue des enfants et des jeunes, comme les conseils des enfants/des jeunes ou les parlements des enfants/des jeunes, expriment l'importance donnée aux enfants et aux jeunes au sein d'une commune et représentent un engagement durable. Dans seulement 19 % des communes-sièges, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent un centre d'animation, il existe de telles structures formalisées favorisant la participation, donc des conseils des enfants/des jeunes ou des parlements des enfants/des jeunes.

La comparaison entre les régions linguistiques laisse apparaître des différences concernant les structures communales de la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, les commissions de l'enfance et de la jeunesse

ainsi que les organes favorisant les échanges réguliers autour de la promotion de l'enfance et de la jeunesse sont significativement plus répandus en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, l'existence de collaboratrices et collaborateurs administratifs responsables du domaine de l'enfance et de la jeunesse est significativement plus fréquente en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. La Suisse italienne ne compte aucun conseil des enfants/des jeunes ou parlement des enfants/des jeunes. La comparaison entre les régions linguistiques ne laisse apparaître aucune différence significative en ce qui concerne les lignes directrices/concepts/stratégies en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, ni en ce qui concerne les conseils communaux avec dicastère/mandat dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Si l'on compare l'intégration de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au sein de la commune dans les différents types de communes, il apparaît qu'il y a dans les communes rurales et intermédiaires significativement moins d'offres, d'instances ou d'actrices et d'acteurs différents que dans les communes urbaines. Des différences significatives existent en ce qui concerne les conseils communaux avec un dicastère/mandat dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et les commissions de l'enfance et de la jeunesse : ils sont significativement plus répandus dans les communes rurales et intermédiaires que dans les communes urbaines. En revanche, les lignes directrices/concepts/stratégies en matière de politique de l'enfance et/ou de la jeunesse, les collaboratrices et collaborateurs administratifs responsables du domaine de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. délégué.e à l'enfance et à la jeunesse ou délégué.e à la communauté) ainsi que les conseils des enfants/des jeunes ou parlements des enfants/des jeunes sont significativement plus répandus dans les communes urbaines que dans les communes rurales et intermédiaires. Dans les communes urbaines, il y a également significativement plus d'organes favorisant les échanges réguliers autour de la promotion de l'enfance et de la jeunesse que dans les communes rurales.

Il ressort de deux questions d'évaluation que les centres d'animation jugent que les structures de la promotion communale de l'enfance et de la jeunesse présentées ici demandent à être développées : 84 % des centres d'animation estiment en effet, indépendamment de leur appartenance à une région linguistique particulière ou à un type de commune particulier, que les intérêts des enfants et des jeunes devraient être davantage pris en considération dans les communes (n = 572). 79 % des centres d'animation jugent que les locaux/espaces de liberté à disposition des enfants et les jeunes dans leur commune devraient être développés ou améliorés (n = 573).

4.16.2 Importance des centres d'animation dans la commune et manière dont ils sont perçus par l'extérieur

L'importance des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant qu'acteurs de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse, d'une part, et la perception que l'extérieur a d'eux, d'autre part, sont évaluées de diverses manières par les centres d'animation. 26 % des centres d'animation sont tout à fait d'accord et 52 % plutôt d'accord que, sur le territoire duquel viennent leurs bénéficiaires, leur centre d'animation et son travail jouissent d'une haute considération (n = 571). Le taux d'approbation par rapport à cette affirmation est significativement plus élevé dans les communes urbaines que dans les communes rurales et intermédiaires. Les centres d'animation ont également été priés d'évaluer dans quelle mesure les compétences et le savoir-faire de leurs collaboratrices et collaborateurs sont reconnus dans leur commune. 24 % des centres d'animation indiquent que les compétences et le savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs sont reconnus dans leur commune et 53 % des centres d'animation sont d'avis que ceux-ci sont plutôt reconnus (n = 575). Il est important que l'expertise des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse soit aussi reconnue au niveau communal. Plus d'un tiers des centres d'animation (36 %) indiquent que, dans leur commune, ils sont les seul-e-s professionnel-le-s qui s'occupent des questions spécialisées en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse ou de promotion de l'enfance et de la jeunesse (n = 570). Cette évaluation est significativement plus fréquente dans les communes rurales, suivies des communes intermédiaires. Les communes urbaines sont significativement moins souvent de cet avis, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle les régions urbaines sont structurellement mieux dotées au niveau des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et en ce qui concerne la présence d'autres actrices et acteurs experts du domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse peuvent représenter une ressource importante pour la participation des enfants et des jeunes au sein des différents domaines de la vie dans les communes. En plus de possibilités d'accès aux groupes cibles, les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse disposent également souvent de connaissances stratégiques et méthodologiques concernant la manière de soutenir et de promouvoir la participation des enfants et des jeunes. 64 % des centres d'animation sont d'avis que l'administration perçoit les centres d'animation comme une ressource dans le domaine de la participation des

enfants et des jeunes et se sert de cette ressource (n = 569). 61 % des centres d'animation estiment que les autorités politiques les perçoivent comme une ressource dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes et se servent de cette ressource (n = 571). Cela signifie toutefois qu'environ un tiers des centres d'animation ne se sentent pas reconnus dans cette fonction, ni par l'administration (31 %), ni par les autorités politiques (34 %). Il y a donc encore du potentiel au niveau de la reconnaissance par les communes de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant qu'experte du thème de la participation des enfants et des jeunes. Il y a également des différences significatives entre les régions linguistiques quant aux réponses données à ces deux questions d'évaluation : les centres d'animation en Suisse romande sont significativement plus souvent d'avis que ceux en Suisse alémanique que les centres d'animation sont perçus comme une ressource dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes, aussi bien par les autorités politiques que par l'administration, et que celles-ci se servent de cette ressource. Les centres d'animation de Suisse italienne se situent entre les deux. Par conséquent, le potentiel évoqué plus haut existe surtout dans les communes de Suisse alémanique.

Même si les compétences et le savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs des centres d'animation sont reconnus au sein des communes, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils soient un élément fixe et constant du paysage éducatif local. Au total, plus de la moitié des centres d'animation (56 %) sont d'accord avec l'affirmation « Dans le paysage éducatif communal, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ne joue pas le rôle qu'elle devrait en fait avoir » (n = 566). Les centres d'animation en Suisse alémanique sont ceux qui sont le plus souvent de cet avis, suivis des centres d'animation de Suisse italienne et de Suisse romande.

4.16.3 Collaboration au sein de l'espace communal

Comme l'a montré le chapitre 4.14, les tâches et activités des professionnel-le-s dans les centres d'animation ne se limitent pas exclusivement au travail avec le groupe cible des enfants et des jeunes au sein du centre d'animation. Les professionnel-le-s travaillent de manière indirecte en faveur de leurs groupes cibles en défendant les intérêts et les demandes des enfants et des jeunes ainsi qu'en cherchant à ancrer dans la politique communale les thèmes qui y sont liés (DOJ/AFAJ 2018a, 8). Il est par conséquent particulièrement important, dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, de soigner les différentes formes de collaboration avec

d'autres actrices et acteurs ou organisations au sein de l'espace communal ou régional. C'est pourquoi les centres d'animation ont été priés d'indiquer également quels acteurs et actrices et quelles organisations sont présents dans leur commune-siège, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent un centre d'animation, et avec lesquels d'entre eux ils collaborent. Le terme *collaboration* a été utilisé sans avoir été défini, ce qui laissait une marge d'interprétation. Les résultats ne donnent donc aucune indication quant au type de collaboration, c'est-à-dire que celle-ci peut se limiter à s'informer mutuellement ou prendre des formes concrètes de *coopération*, comme par exemple la planification et la mise en œuvre commune d'un projet.

Il faut souligner au préalable que 35 % des centres d'animation ont indiqué que dans la commune-siège, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation, il n'existe pas de conseil des enfants/des jeunes ou de parlement des enfants/des jeunes et que 18 % des centres d'animation ont indiqué qu'il n'y a pas de commission politique de l'enfance et/ou de la jeunesse. Dans ces communes-là, il ne peut donc pas y avoir de collaboration avec ces actrices et acteurs-là. Les autres organisations ou actrices et acteurs sont présents dans 95 à 100 % des communes-sièges, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent un centre d'animation, ce qui ouvre donc en principe la porte à une éventuelle collaboration, comme le montre le tableau 17¹⁶.

Il ressort de ce tableau que la collaboration entre les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et d'autres institutions de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse/offres socioculturelles est la forme de collaboration la plus répandue au niveau suisse (93 %). De nombreux centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse collaborent également avec les autorités scolaires ou l'école (87 %), l'administration communale (85 %), le travail social en milieu scolaire (83 %), la police (83 %) ou d'autres actrices et acteurs ou organisations (83 %). Environ deux tiers des centres d'animation collaborent au sein de la commune-siège, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation, avec des associations à vocation récréative pour enfants et jeunes (69 %), avec l'animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse (67 %), avec des services de consultation pour enfants/jeunes (66 %) et avec des commissions politiques de l'enfance/de la jeunesse (61 %). Environ la moitié des centres d'animation collabore avec des organisations spécialisées (58 %),

16 La catégorie de réponse *actrice ou acteur n'existe pas* n'a pas été prise en considération pour la présentation de la distribution statistique des différentes formes de collaboration.

Tableau 17 Fréquence de la collaboration des centres d'animation avec d'autres actrices et acteurs ou organisations au sein des communes (n = 317 à 570, plusieurs réponses possibles)

Actrices et acteurs ou organisations avec lesquels les centres d'animation collaborent	Existent dans la commune	Fréquence de la collaboration	
		Nombre de centres d'animation	Pourcentage
Autre(s) institution(s) de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse/offres socioculturelles	546	505	93
Autorités scolaires ou école	532	463	87
Administration communale	528	447	85
Autres actrices et acteurs/organisations	305	254	83
Travail social en milieu scolaire	508	422	83
Police	531	439	83
Associations à vocation récréative pour enfants et jeunes (p. ex. associations de sport, musique, culture)	535	367	69
Animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse	521	348	67
Services de consultation pour enfants/jeunes	498	330	66
Commission politique de l'enfance/de la jeunesse	403	246	61
Organisations spécialisées	504	292	58
Projets d'animation socioculturelle enfance et jeunesse organisés par des prestataires nationaux*	484	259	54
Offres d'accueil extrafamilial et parascolaire	484	255	53
Services de protection de l'enfance et des adultes	474	228	48
Conseil des enfants/des jeunes ou parlement des enfants/des jeunes	287	96	33

Seules les réponses où l'actrice/acteur/organisation en question existe dans la commune ont été prises en considération pour ce tableau.

* Note : Une erreur s'est produite lors de la traduction du questionnaire : la version correcte aurait été « Projets d'animation socioculturelle enfance et jeunesse organisés par des prestataires régionaux et nationaux ».

avec des projets d'animation socioculturelle enfance et jeunesse organisés par des prestataires nationaux (54 %), avec des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire (53 %) et avec des services de protection de l'enfance et des adultes (48 %). Environ un tiers des centres d'animation (33 %) collabore avec un conseil des enfants/des jeunes ou un parlement des enfants/des jeunes dans la commune-siège, respectivement les communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation.

Des différences significatives entre les régions linguistiques apparaissent dans certains domaines de la collaboration entre les centres d'ani-

mation socioculturelle enfance et jeunesse et les autres actrices et acteurs ou organisations dans les communes-sièges, respectivement dans les communes adhérentes qui cofinancent les centres d'animation. Ainsi, les centres d'animation en Suisse alémanique collaborent significativement plus souvent avec des actrices et acteurs de l'animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse ainsi qu'avec le travail social en milieu scolaire que les centres d'animation en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, la collaboration avec des services de protection de l'enfance et des adultes ainsi qu'avec des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire est significativement plus répandue en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne. La collaboration entre des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse et des projets d'animation socioculturelle enfance et jeunesse organisés par des prestataires nationaux est significativement plus fréquente en Suisse italienne qu'en Suisse romande et en Suisse alémanique.

La comparaison entre les types de communes montre que les centres d'animation situés dans des communes urbaines collaborent significativement plus souvent que les centres d'animation se trouvant dans des communes rurales et intermédiaires avec d'autres institutions de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse/offres socioculturelles, avec des organisations spécialisées, avec des projets d'animation socioculturelle enfance et jeunesse organisés par des prestataires nationaux, avec des conseils des enfants/des jeunes ou des parlements des enfants/des jeunes ainsi qu'avec des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire. Les centres d'animation de communes intermédiaires et rurales collaborent en revanche significativement plus souvent que les centres d'animation situés dans des communes rurales avec l'administration communale, le travail social en milieu scolaire, les services de protection de l'enfance et des adultes ainsi qu'avec la police. La collaboration avec des commissions politiques de l'enfance/de la jeunesse est significativement plus fréquente dans les centres d'animation de communes intermédiaires et rurales que dans ceux de communes urbaines.

Les centres d'animation ont également été priés d'indiquer s'ils sont d'accord avec l'affirmation « Au sein de la commune-siège (respectivement des communes adhérentes qui cofinancent notre institution), notre institution est très bien intégrée au sein d'un réseau » ($n = 573$). 50 % des centres d'animation sont tout à fait d'accord avec cette affirmation et 39 % sont plutôt d'accord. Il n'y a pas de différences entre les régions linguistiques sur ce point. La comparaison entre les trois types de communes montre que les centres d'animation situés dans des communes urbaines sont ceux qui sont

le plus souvent d'accord avec cette affirmation, suivis des centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires. Les centres d'animation de communes rurales sont le moins d'accord avec cette affirmation.

La collaboration et la mise en réseau ne sont pas importantes seulement au niveau communal, mais également au niveau régional et cantonal. Elles permettent l'échange de connaissances spécialisées, de concepts et de bonnes pratiques et contribuent au développement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau communal, régional, cantonal et national. Il existe dans les régions linguistiques différents réseaux et associations faitières dont les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse peuvent être membres. Afin de clarifier quelle est la part des centres d'animation qui font partie de ces réseaux et de ces associations faitières, les centres d'animation ont été priés d'indiquer s'ils sont membres d'une association ou d'un réseau cantonal ou régional de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (n = 579). Au niveau suisse, 85 % des centres d'animation ont indiqué être membres d'une association ou d'un réseau cantonal ou régional de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. 8 % des centres d'animation ne sont pas membres et 7 % des centres d'animation ont indiqué ne pas le savoir. Il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques à ce niveau-là : la part de centres d'animation membres d'une association ou d'un réseau cantonal ou régional de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est la plus élevée en Suisse alémanique (92 %), suivie de celle en Suisse romande (85 %) et de celle en Suisse italienne (77 %). Sur ce point, il n'y a pas de différences significatives entre les trois types de communes.

4.16.4 Accueil parascolaire et rôle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse

En lien avec le développement de l'accueil parascolaire, la question du rôle que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse joue dans ces offres d'accueil se pose de plus en plus. Mais il y a également un débat autour de l'influence du développement de ces offres d'accueil parascolaire sur l'utilisation des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Deinet et al. 2017, 64 ; Seckinger 2016). D'un point de vue professionnel, il faut retenir que les offres dans le domaine de l'accueil parascolaire ne font pas partie de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et se distinguent clairement au niveau de ses caractéristiques, notamment en raison du fait que la participation à ces offres n'est pas volontaire, qu'il ne s'agit pas d'accueil libre

et que la participation des enfants et des jeunes n'y est pas encouragée. Il existe toutefois des communes en Suisse où ce ne sont pas (exclusivement) d'autres entités porteuses/responsables (p. ex. l'école), mais les centres d'animation eux-mêmes qui proposent (doivent proposer) des offres d'accueil parascolaire. Dans ce contexte, les centres d'animation ont été priés d'indiquer s'ils proposent de telles offres et comment ils jugent cela. 20 % des centres d'animation indiquent qu'ils proposent des offres de prise en charge d'enfants durant les vacances scolaires (avec inscription). Des cantines de midi (avec inscription) sont organisées dans 16 % des centres d'animation et 10 % des centres proposent également une prise en charge à la journée, à l'après-midi, ou après l'école (avec inscription). Étant donné que les offres dans le domaine de l'accueil parascolaire s'adressent en premier lieu à des enfants en âge d'aller à l'école primaire, il a également été examiné s'il existe sur ce point des différences entre les différents types de centres d'animation (voir chapitre 4.1). Les analyses à ce sujet montrent que les cantines de midi (avec inscription) sont significativement plus répandues dans les centres proposant de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse avec tous les groupes de la population et dans les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse que dans les centres d'animation socioculturelle jeunesse. Les offres de prise en charge à la journée, à l'après-midi, ou après l'école (avec inscription) ainsi que les offres de prise en charge d'enfants durant les vacances scolaires (avec inscription) sont significativement plus souvent organisées par des centres proposant des offres d'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population que par des centres d'animation socioculturelle jeunesse.

Si l'on examine en fonction de la région linguistique les résultats obtenus dans ce domaine, il s'avère que les trois formes d'accueil parascolaire sont significativement plus répandues en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Cela n'est guère surprenant puisque les centres qui proposent de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population – significativement plus répandus en Suisse romande – proposent significativement plus souvent ces offres. Pour ce qui est des types de communes, la répartition des offres ne varie pratiquement pas. Seules les offres de prise en charge d'enfants durant les vacances scolaires (avec inscription) sont proposées significativement plus souvent par des centres d'animation situés dans des communes urbaines.

La manière dont les centres d'animation évaluent l'influence de l'école à journée continue et de l'accueil parascolaire et extrafamilial sur leurs propres offres (n = 571) et les attentes que les bailleurs de fonds ex-

priment envers les centres d'animation dans ce domaine (n = 567) sont des questions également intéressantes au vu des développements actuels. Au niveau suisse, 16 % des centres d'animation estiment que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont moins utilisées en raison du développement de l'école à journée continue et de l'accueil parascolaire et extrafamilial. 73 % des centres d'animation ne constatent aucun changement dans l'utilisation de leurs offres. Les professionnel-le-s en Suisse alémanique et en Suisse italienne observent significativement plus souvent que leurs collègues en Suisse romande une diminution de l'utilisation des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en raison du développement de l'école à journée continue et de l'accueil parascolaire et extrafamilial. Plus les centres d'animation sont situés dans une région urbaine, plus ils estiment que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont moins utilisées en raison du développement de l'école à journée continue et de l'accueil parascolaire et extrafamilial. Par ailleurs, il est intéressant d'observer que les centres d'animation socioculturelle enfance et les centres paroissiaux d'animation socioculturelle enfance et/ou jeunesse – indépendamment de la région linguistique et du type de commune – font significativement plus souvent ce constat.

10 % des centres d'animation ont en outre indiqué être exhortés par les bailleurs de fonds à proposer également des offres d'accueil parascolaire pour enfants. Pour 63 % des centres d'animation, cela n'est pas du tout le cas et pour 22 % plutôt pas le cas. Il apparaît que les centres d'animation en Suisse romande et en Suisse italienne sont exhortés significativement plus souvent par leurs bailleurs de fonds à proposer également de telles offres. Sur ce point, il n'y a pas de différences significatives entre les types de communes. La comparaison entre les types de centres d'animation (voir chapitre 4.1) montre que les centres d'animation socioculturelle enfance et les centres qui proposent de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population sont exhortés significativement plus souvent par les bailleurs de fonds à proposer également des offres d'accueil parascolaire pour enfants.

4.16.5 Contextualisation des résultats

Du point de vue de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, l'intégration communale et régionale des thèmes de politique de l'enfance et de la jeunesse est primordiale. En plus de structures formelles et participatives qui garantissent la participation des enfants et des jeunes, il faut des lignes directrices ou des concepts qui soient stratégiques et axés sur la mise en

œuvre, des possibilités de mise en réseau ainsi que des personnes de contact compétentes qui s'engagent en prenant parti pour les enfants et les jeunes, et qui prennent des responsabilités (CPEJ 2010). Comme le montrent les résultats, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse assure à cet égard une fonction importante dans les communes suisses qui, indépendamment du type de commune ou de la région linguistique dont elles font partie, sont confrontées à la question de leur développement. Si c'est avant tout dans les communes rurales qu'on constate un potentiel en matière de développement, des évolutions sont toutefois aussi nécessaires dans les régions urbaines, même si, en comparaison, celles-ci sont en principe mieux dotées : des lignes directrices, concepts et stratégies en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse devraient exister dans toutes les communes suisses et la présence d'organes politiques formels pour renforcer la participation des enfants et des jeunes devrait aller de soi (CPEJ 2010). Étant donné que ces structures de participation des enfants et des jeunes au niveau communal existent dans la commune-siège (ou dans les communes adhérentes qui cofinancent les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse) de seulement 19 % des centres d'animation, il est incontestable qu'il y a dans ce domaine un retard à rattraper. Il ressort également des données que plus de la moitié des centres d'animation sont d'avis que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est encore trop peu considérée comme faisant partie intégrante du paysage éducatif local. Il pourrait ainsi être nécessaire de développer et de mettre en œuvre une stratégie ayant pour but de rendre plus compréhensibles, pour les responsables politiques et administratifs, le but, le rôle, l'importance et l'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant qu'offre d'éducation non formelle.

Les résultats à propos de la collaboration montrent qu'une grande partie des centres d'animation sont en contact avec plusieurs organisations ou actrices et acteurs différents, ce qui, en comparaison avec l'état actuel des recherches en allemand, indique des structures de collaboration et de coopération diversifiées (Schmidt 2011, 38-42). Ce qui est frappant, c'est la part peu élevée de collaborations avec des conseils des enfants/des jeunes ou des parlements des enfants/des jeunes (33 %) au niveau communal. C'est justement dans ce domaine-là que des formes de collaboration seraient utiles, pour développer et mettre en œuvre – à côté de cette forme représentative et formelle de participation – également d'autres formes de participation des enfants et des jeunes. Car comme cela a été décrit dans le chapitre 4.4.3, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, en tant qu'experte de la participation des enfants et des jeunes au niveau communal, pourrait apporter

une contribution importante au développement de structures de participation adaptées aux enfants et aux jeunes et allant au-delà des formes de représentation formelle.

D'un point de vue professionnel, il est également important de pouvoir mettre en évidence les bénéfices liés aux différentes formes de collaboration, comme cela a par exemple été examiné dans l'étude de Icking et Deinet (2009). Cela inclut le fait que les centres d'animation puissent obtenir, grâce à la collaboration, des informations (p. ex. concernant les besoins des enfants et des jeunes ou les activités prévues dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse) et des ressources supplémentaires (locaux, soutien spécialisé/soutien sous la forme de ressources humaines) ou que des synergies puissent être générées dans le cadre d'une collaboration (p. ex. dans le cadre d'activités ou de projets en commun). De cette manière, les demandes, intérêts et besoins des enfants et des jeunes d'une commune peuvent être mieux pris en considération et il devient probable que la participation au niveau communal ainsi que la planification des offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse soient plus en adéquation avec les besoins (DOJ/AFAJ 2018b).

La question se pose, concernant la collaboration de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse avec d'autres actrices et acteurs ou organisations, de savoir si les centres d'animation reçoivent, de la part de leur commune-siège, respectivement des communes adhérentes qui cofinancent le centre d'animation, le mandat de collaborer et si les ressources et compétences nécessaires pour cela leur sont mises à disposition. Les résultats ne permettent pas de répondre à cette question. Il semble toutefois important que les centres d'animation soient en mesure de mettre en évidence les bénéfices de la collaboration, afin d'augmenter la probabilité qu'un mandat « officiel » et les compétences correspondantes leur soient confiés en plus des ressources nécessaires.

La clarification des différentes formes de collaboration qui existent dans les communes est également importante. On peut par exemple distinguer la collaboration institutionnalisée et régulière (p. ex. table ronde, commission spécialisée), la collaboration autour d'un projet et l'échange en lien avec un cas (p. ex. aiguillage vers des services spécialisés). La fréquence de ces formes de collaboration est également un facteur qui ne doit pas être sous-estimé, surtout au regard de l'investissement et du bénéfice, respectivement de leur utilité. Dans cette perspective, il est important, lors de la phase de lancement et de planification de la collaboration entre un centre d'animation et d'autres actrices et acteurs ou organisations, de définir les

objectifs, la forme et la fréquence de la collaboration et d'y réfléchir sous l'angle du bénéfice pour chacun-e.

En ce qui concerne le rôle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse par rapport aux développements actuels dans le domaine de l'accueil parascolaire, les résultats montrent que les centres d'animation apparaissent comme étant des prestataires de ces services (p. ex. cantine de midi, prise en charge durant les vacances, etc.) dans 10 à 20 % des communes. Cela n'est toutefois exigé par les bailleurs de fonds que dans 10 % des centres d'animation. Il apparaît donc qu'environ la moitié des centres d'animation qui proposent des offres d'accueil parascolaire le font indépendamment d'exigences venant des bailleurs de fonds et par conséquent de leur propre chef. Dans ce cas, il est très important de faire une distinction claire entre, d'une part, la mission centrale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et ses principes fondamentaux d'ouverture, de participation volontaire et de participation et, d'autre part, les offres d'accueil parascolaire. Car les offres comme les cantines de midi et les offres durant les vacances, par exemple, sont des offres de prise en charge où l'accueil libre (obligation de s'inscrire, contribution financière, heures de prise en charge fixes, exclusion d'autres enfants/jeunes), la participation volontaire (volonté des parents ou des enfants/des jeunes) et les possibilités de participation (mandat clair de prise en charge et d'éducation, devoir de surveillance) sont nettement plus limités que dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. C'est pourquoi il faut veiller, lors de la planification et de la coordination d'offres d'accueil parascolaire, à ce que ces dernières ne restreignent pas les formes « classiques » de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse au niveau du temps, des ressources humaines, des locaux et du contenu.

4.17 Évaluation de l'impact de l'offre

Afin de pouvoir répondre aux questions concernant l'impact et le domaine d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, une introduction un peu plus longue à ce sujet est nécessaire. Depuis sa naissance, le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse s'intéresse à la question de l'impact de ses offres et prestations sur les enfants et les jeunes (et parfois sur d'autres groupes d'actrices et d'acteurs) (Schmidt 2011, 82). Dernièrement, la question de l'impact a toutefois connu un essor considérable dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, parce qu'elle

n'est plus seulement posée uniquement sur le terrain et dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, mais a donné naissance à un débat politique, voir même public. L'exigence croissante d'un pilotage axé sur l'impact (et d'une pratique basée sur les évidences) – exigence surtout exprimée de plus en plus par les milieux politiques – peut être interprétée notamment comme une manifestation de cette évolution. La question de l'impact des prestations de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse n'est donc pas débattue exclusivement au sein de ce champ dans le cadre du développement continu de la qualité ; les centres d'animation se voient en effet de plus en plus confrontés également par le milieu extérieur à l'exigence d'une pratique axée sur l'impact (Lindner 2009, 10). Dans ce contexte, l'observation empirique des effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse prend elle aussi de l'importance, même si son rôle dans ce champ professionnel est à l'heure actuelle également sujet à controverses (Lindner 2009, 205 ; Schmidt 2011, 82 ; Schrödter et Ziegler 2007, 43). Lorsqu'on s'intéresse à la recherche empirique sur les effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, on est toujours confronté à la question de savoir quels indicateurs sont adéquats pour la recherche sur l'impact. Cela mène obligatoirement à se demander ce que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est censée atteindre, respectivement viser, avec ses offres et si ce qui est mesuré dans les recherches sur l'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est pertinent, respectivement si cela correspond aux objectifs du travail social (Schrödter et Ziegler 2007, 5).

4.17.1 Considérations préliminaires

Considérations théoriques préliminaires

L'approche des capacités de Sen (1992, 2000) et Nussbaum (1999, 2010) est actuellement considérée comme un concept très prometteur d'un travail social fondé sur la justice. Elle est utilisée dans diverses études (axées sur l'impact) du domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse (Albus et al. 2011b, Albus et al. 2011a, Dahmen 2011, Otto 2007, Otto et Ziegler 2010, Schrödter 2007, Ziegler 2006) et convient très bien pour saisir aux niveaux théorique et conceptuel les domaines d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. En effet, cette approche met les chances individuelles de réalisation des enfants et des jeunes au centre des réflexions théoriques, ce qui est en phase avec la caractéristique fondamentale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse qu'est l'accueil libre.

En résumé, cette approche consiste à considérer les chances de réalisation, respectivement les capacités – comprises comme les capacités et libertés globales des personnes « de mener exactement la vie qu'elles apprécient, et ce pour de bonnes raisons » (Sen 2000, 29) – comme étant le moyen et le but de tout développement humain. L'approche des capacités distingue entre les fonctionnements (les possibilités d'action, respectivement capacités, effectivement réalisées d'une personne) et les chances de réalisation, respectivement les capacités (la quantité objective en matière de possibilités d'action et de présence qu'une personne a dans une société) (voir Otto et Ziegler 2010a, 11 ; Sen 2000, 95). En lien avec la question de l'impact, ces capacités peuvent être considérées, dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, comme des *conditions nécessaires pour qu'un impact se produise*. Dans son approche, Nussbaum (2010, 112-114) énumère dix dimensions de capacités, qui ont été traduites comme suit par Albus et al. (2010, 106) pour le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse : 1) santé ; 2) habiter et vivre ; 3) intégrité physique ; 4) éducation ; 5) compétences émotionnelles ; 6) raison et réflexion ; 7) appartenance ; 8) vivre ensemble ; 9) créativité, jeu et détente ; 10) contrôle sur son propre environnement. Transposé au travail social, respectivement à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, cela signifie que cette approche peut être utilisée comme un concept approprié pour l'analyse (empirique) des prestations de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et de leur impact. Cette base permet de débattre de la contribution de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse à l'augmentation, dans ces dix dimensions, des chances de réalisation des enfants et des jeunes.

Réflexions et démarche méthodologiques

Sur la base de ces réflexions, une première tentative a été faite, dans la présente étude, d'utiliser le cadre théorique des capacités comme point de départ pour une analyse des domaines d'impact possibles des offres dans le sens de *conditions nécessaires pour qu'un impact se produise* dans les centres d'animation en Suisse. D'une part, cela devait permettre de montrer quels sont les thèmes privilégiés de l'offre des centres d'animation. D'autre part, cela a permis d'examiner l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse sous l'angle des chances de réalisation structurelles – dans le sens de possibilités d'action et de présence – qu'elle donne avec son offre aux enfants et aux jeunes. Cela devait rendre visible la contribution de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse à l'amélioration des conditions

dans lesquelles les enfants et les jeunes grandissent. Afin d'éviter les malentendus, il faut souligner ici qu'il ne s'agit pas, dans cette étude, d'examiner les effets, dans le sens de *outcomes* et *impacts*, de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Mesurer les *outcomes* et les *impacts* requiert en effet des procédures méthodologiques complexes qui ne sont pas compatibles avec la portée nationale de cette étude. Par conséquent, cette dernière n'a pas considéré les effets déjà survenus. Elle se base plutôt sur les évaluations des professionnel-le-s par rapport aux offres des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse et sur les conceptions qui les guident, pour en déduire les chances de réalisation – dans le sens de *conditions nécessaires pour qu'un impact se produise* – qui leur sont inhérentes. Cette démarche naît essentiellement du principe méthodologique de l'adéquation avec l'objet. Car l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est, en raison de ses caractéristiques spécifiques (accueil libre, participation volontaire, participation), un domaine dans lequel l'impact produit est largement influencé par l'activité des enfants et des jeunes. La fréquentation des centres d'animation par les enfants et les jeunes, la manière dont les offres sont utilisées et ce que les bénéficiaires en font avec les professionnel-le-s dépend dans une large mesure des enfants et des jeunes eux-mêmes. Par conséquent, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse crée des opportunités dans le sens de *conditions nécessaires pour qu'un impact se produise*, mais ce n'est que si les enfants et les jeunes saisissent individuellement ces opportunités qu'un impact se produit. Porter son regard sur les chances de réalisation – dans le sens de *conditions nécessaires pour qu'un impact se produise* (potentiel d'impact possible) – qui sont mises à disposition par l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et saisir empiriquement ces chances de réalisation est donc une stratégie méthodologique plausible pour mener une recherche sur l'impact dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Une première tentative a cherché à opérationnaliser les dix dimensions de capacités selon Nussbaum (2010, 112-114) et Albus et al. (2010, 106) pour le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de manière à pouvoir étudier les chances de réalisation qu'elle met à disposition des enfants et des jeunes. Pour ce faire, l'équipe de recherche a examiné l'état de la recherche empirique sur les effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que les connaissances qui en ressortent concernant les tendances d'impact de différents programmes, formes d'offres et conceptions (concernant l'état des recherches voir notamment Baier et al. 2013, Lindner 2009a, Schmidt 2011). Sur la base de ce travail, des items de réponse pouvant être attribués aux dix dimensions de capacités, respectivement aux

dimensions en matière de chances de réalisation, ont ensuite été formulés pour le questionnaire. Étant donné que chacune des dix dimensions n'a pas pu être intégralement analysée dans le cadre de cette étude, cette dernière a mis l'accent plus particulièrement sur les domaines d'impact *éducation* et *participation* dans le sens de *contrôle sur son propre environnement*. En marge, elle a également examiné quelques aspects que l'on pourrait attribuer aux domaines *créativité, jeu et détente, compétences émotionnelles* et *vivre ensemble*, mais qui chevauchent également le domaine *éducation*. Cette focalisation est due, d'une part, aux réflexions théoriques concernant le champ d'activité et, d'autre part, au fait que l'analyse de l'état des recherches sur les effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a montré que c'est particulièrement à ces niveaux que l'on peut s'attendre à des chances de réalisation structurelles. Se focaliser sur les domaines *éducation* et *participation* est également intéressant parce qu'il n'était pas clair, jusqu'à présent, dans quelle mesure l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse est axée ou non sur la création d'opportunités d'éducation et de participation.

4.17.2 Résultats concernant les domaines d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse

L'enquête a cherché à savoir dans quels domaines d'impact (parmi ceux mentionnés précédemment) les professionnel-le-s des centres d'animation estiment être particulièrement actifs et à quels domaines ils accordent moins d'importance. Pour cela, les professionnel-le-s avaient la possibilité d'indiquer dans quelle mesure ils sont d'accord avec un certain nombre de phrases qui commençaient par : « Au sein de notre offre, les enfants et les jeunes ont la possibilité [...] ». Cela signifie donc que les résultats qui suivent présentent la perspective des professionnel-le-s sur le domaine d'impact potentiel de leur propre offre et ne sont pas, par conséquent, des affirmations concernant les effets réels, dans le sens de *outcomes* ou *impacts*, des offres sur les enfants et les jeunes. Par ailleurs, il faut souligner que les aspects saisis ne prétendent pas être exhaustifs, mais représentent bien plus, comme cela a été expliqué dans le paragraphe précédent, une *sélection empirique de domaines d'impact possibles*.

Domaine d'impact : opportunités de participation

En plus du principe d'accueil libre et de la caractéristique de la participation volontaire (Sturzenhecker 2004, 445), l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est également marquée par le principe de la participation, comprise

comme la responsabilité personnelle, l'auto-organisation et l'implication active (Lindner 2011, 672). Ce principe décrit, d'une part, la façon de travailler et d'être en relation avec les enfants et les jeunes et vise, d'autre part, l'implication de ces derniers ainsi que leur participation aux décisions et aux activités, ce qui donne naissance à divers processus communs de négociation et de compréhension mutuelle (Sturzenhecker 2004, 451). L'animation socioculturelle enfance et jeunesse est donc une structure ouverte de communication qui renonce à des exigences concrètes en matière de performances (Sturzenhecker et Richter 2010, 469) et une structure avec des thématiques et des tâches hétérogènes, laquelle présente, du fait justement de sa diversité et de son ouverture, un faible degré d'institutionnalisation (Münchmeier 1992, 373; Sturzenhecker 2005, 339). Pour Sturzenhecker (2008, 2011, 2016), l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a clairement une mission d'implication, c'est-à-dire qu'elle a, dans une conception élargie de l'éducation, la tâche de donner aux enfants et aux jeunes des possibilités et des opportunités de participation afin qu'ils puissent par eux-mêmes faire des expériences de participation. Dans le but de saisir les possibilités de participation existantes dans les centres d'animation, les aspects suivants ont été examinés :

Presque tous les centres d'animation ont indiqué être d'avis que, dans leur centre, les enfants et les jeunes ont la possibilité de s'engager en faveur de leurs propres intérêts (97 %, n = 567), de se questionner à propos des besoins des autres (93 %, n = 571) et de participer au développement d'idées et à leur mise en œuvre (92 %, n = 567). Selon les professionnel-le-s des centres d'animation, la possibilité pour les enfants et les jeunes d'exprimer leurs opinions et points de vue en public (76 %, n = 561) est un peu moins répandue, tout comme la possibilité d'apporter une contribution au bien commun (76 %, n = 549), celle d'avoir un plus grand sentiment d'appartenance à la commune (71 %, n = 546) et celle d'exprimer leurs opinions et points de vue dans des processus politiques de prise de décision (46 %, n = 492).

Dans le domaine d'impact *participation*, le taux d'approbation est significativement plus élevé dans les centres d'animation en Suisse romande que dans ceux en Suisse alémanique. Il n'y a pas de différences significatives entre les centres d'animation des différents types de communes.

Domaine d'impact : opportunités d'éducation

Le débat théorique attribue à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse une fonction éducative qui peut être actuellement décrite comme l'un des

points de discussion les plus importants de ce débat. Le discours autour de la disposition fondamentale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en matière d'éducation est marqué par une multitude de travaux et d'efforts théoriques et conceptuels, et il n'existe pas, à l'heure actuelle, de conception consensuelle de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant que pratique éducative (Linsser 2011, 33-35). Les spécialistes semblent toutefois être d'accord sur le fait que l'éducation, dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, se distancie de la conception formelle, respectivement scolaire, de l'éducation et qu'elle s'inscrit en principe dans le domaine de l'éducation non formelle. Selon Müller (1993, 310 sq.), une animation socioculturelle enfance et jeunesse qui favorise l'éducation s'oriente aux aspirations de liberté des enfants et des jeunes, soutient ces derniers et les encourage dans leur émancipation. L'animation socioculturelle enfance et jeunesse fournit ainsi des prestations d'éducation extrascolaires, ce qui laisse en même temps apparaître une disposition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse à s'axer sur l'éducation et à assumer une fonction de promotion de l'éducation. Dans cette conception théorique, promouvoir chez les enfants et les jeunes la capacité à s'autodéterminer et à prendre des responsabilités au niveau de la société est la tâche et le but de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Sturzenhecker et Richter 2010, 472). Dans ce champ du travail social, ces prestations d'éducation extrascolaire englobent des aspects très divers, dont seuls certains ont pu être examinés dans le cadre de cette étude et sont décrits ici :

Dans ce domaine des opportunités d'éducation, il apparaît que 91 % des professionnel-le-s sont d'avis que les enfants et les jeunes ont la possibilité, dans le cadre des offres proposées par leur centre d'animation, de vivre leur propre culture de jeunes (n = 573). Un peu plus de 80 % des professionnel-le-s ont indiqué que les enfants et les jeunes peuvent être actifs au niveau artistique (81 %, n = 565). Dans trois quarts des centres d'animation, les enfants et les jeunes peuvent s'intéresser à leur propre corps et à leur genre (77 %, n = 551), s'intéresser aux substances addictives et aux comportements addictifs (77 %, n = 546) ou s'occuper de leur avenir professionnel (76 %, n = 540). Les enfants et les jeunes peuvent s'intéresser à l'alimentation et à la santé dans 73 % des centres d'animation (n = 551). Ils ont la possibilité dans 71 % des centres d'animation de faire des activités manuelles (n = 552) et dans 69 % des centres d'animation de s'intéresser aux médias numériques (n = 535). Il ressort de la comparaison entre les régions linguistiques que les professionnel-le-s dans les centres d'animation en Suisse romande ont indiqué significativement plus souvent que leurs collègues de Suisse alémanique

que les opportunités d'éducation mentionnées existent dans leur centre d'animation. Le taux d'approbation est également significativement plus élevé dans les centres d'animation se trouvant dans des communes urbaines que dans les centres d'animation situés dans des communes rurales.

Domaine d'impact : promotion du vivre ensemble

En raison de l'accueil libre, qui est l'une des caractéristiques structurelles de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, les centres d'animation sont des lieux où des personnes très diverses se rencontrent et échangent. Les résultats suivants montrent dans quelle mesure l'animation socioculturelle enfance et jeunesse promeut et soutient, avec son offre, le *vivre ensemble*, aussi bien au sein du centre d'animation qu'à l'extérieur de celui-ci :

Presque tous les centres d'animation ont indiqué que les enfants et les jeunes ont la possibilité, dans le cadre de l'offre du centre d'animation, de maintenir le contact avec leurs ami·e·s (99 %, n = 575), d'établir de nouveaux contacts avec d'autres enfants, d'autres jeunes ou d'autres groupes (97 %, n = 569). Par ailleurs, selon les professionnel·le·s, les bénéficiaires ont la possibilité dans presque tous les centres de résoudre des conflits (98 %, n = 569), de se questionner sur les limites (règles, normes, valeurs) (98 %, n = 569) et de mettre leurs points forts à contribution (97 %, n = 566). Un peu moins de centres d'animation ont indiqué que les bénéficiaires ont la possibilité, dans leur centre d'animation, de se questionner sur l'altérité (86 %, n = 557) ou de se questionner sur le thème de la violence (87 %, n = 564). Il ressort en outre que 80 % des professionnel·le·s sont d'avis que, dans le cadre de leur offre, les enfants et les jeunes ont la possibilité d'apprendre à connaître d'autres cultures (n = 556) et que 72 % des professionnel·le·s estiment que les bénéficiaires ont la possibilité d'apprendre à connaître d'autres cultures propres aux jeunes (n = 559). En ce qui concerne la promotion du vivre ensemble, il apparaît que le taux d'approbation est significativement plus élevé dans les centres d'animation en Suisse romande que dans ceux en Suisse alémanique. La comparaison entre les types de communes montre que le taux d'approbation est significativement plus élevé dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans les centres d'animation se trouvant dans des communes rurales.

Domaine d'impact : compétences émotionnelles (relations)

Les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse permettent aux enfants et aux jeunes d'expérimenter le fait d'être en relation avec autrui

et d'y réfléchir. Dans presque tous les centres d'animation, les enfants et les jeunes font l'expérience de relations de confiance avec des adultes, respectivement avec les professionnel-le-s, (99 %, n = 569) et de l'acceptation de leur propre personne (98 %, n = 571). Dans 89 % des centres d'animation, les enfants et les jeunes bénéficient en outre, selon le point de vue des professionnel-le-s, de possibilités de réflexion guidées (n = 568). Dans le domaine d'impact *compétences émotionnelles*, il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques. En revanche, le taux d'approbation est significativement plus élevé dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines que dans ceux de communes rurales.

Domaine d'impact : opportunités de créativité, de jeu et de détente

Presque tous les centres d'animation (99 %) ont indiqué que, dans le cadre de leur offre, les enfants et les jeunes ont la possibilité de s'amuser avec d'autres enfants et jeunes (n = 578) et de jouer librement, seuls ou avec d'autres (n = 577). Par ailleurs, selon les professionnel-le-s, les enfants et les jeunes ont la possibilité dans plus de 90 % des centres d'animation de se détendre/se reposer (96 %, n = 574), de faire des activités autodéterminées (94 %, n = 572) et de bouger (93 %, n = 573). Dans plus de trois quarts des centres d'animation (76 %, n = 565), les professionnel-le-s affirment que la possibilité est donnée aux enfants et aux jeunes de se retirer. Dans ce domaine d'impact, le taux d'approbation est significativement plus élevé dans les centres d'animation en Suisse romande que dans ceux de Suisse alémanique. Il n'y a pas de différences entre les trois types de communes sur ce point.

4.17.3 Contextualisation des résultats

Sur la base des connaissances empiriques actuelles concernant les effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, une première tentative a été faite dans le cadre de cette étude de mettre en évidence les chances de réalisation structurelles que les centres d'animation mettent à disposition des enfants et des jeunes. Les résultats décrits ci-dessus montrent un taux très élevé d'adhésion des professionnel-le-s aux affirmations soumises à leur évaluation, et ceci pour l'ensemble des domaines d'impact. Ce résultat n'est pas surprenant. Au contraire, cela poserait question et serait problématique pour ce champ professionnel si, alors que les connaissances existantes concernant les effets de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont été utilisées comme base pour rendre opérationnelles les chances

de réalisation structurelles pour le domaine de l'animation, les résultats ne montraient pas une forte approbation des professionnel-le-s en réponse aux questions liées à l'existence de chances de réalisation structurelles dans le cadre de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ce n'est donc pas tant le taux élevé d'approbation qui est intéressant ici pour l'analyse, mais bien plus les fines nuances qui apparaissent entre les différentes réponses données. À cet égard, il ressort que les trois domaines *opportunités de créativité, de jeu et de détente* (à l'exception de la possibilité de se retirer), *promotion du vivre ensemble* (à l'exception du fait d'apprendre à connaître d'autres cultures et d'autres cultures propres aux jeunes) et *compétences émotionnelles* (relations) présentent presque systématiquement des valeurs très élevées. En comparaison, les deux domaines d'impact *opportunités d'éducation* et *opportunités de participation* présentent des taux d'approbation plus bas. Parmi les opportunités de participation, ce sont surtout les opportunités de promotion de la participation au sein de la commune qui présentent des valeurs plus basses, ce qui indique que certains centres d'animation ne proposent pas et ne promeuvent pas d'offres spécifiques dans ce domaine. Il a déjà été démontré dans le chapitre 4.4 que les communes pourraient faire davantage appel à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en tant qu'experte de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal. Il est toutefois aussi ressorti que les possibilités effectives de participation au sein des centres d'animation sont plus limitées que ne l'estiment les professionnel-le-s (voir chapitre 4.4). 70 à 80 % des centres d'animation offrent aux enfants et aux jeunes des opportunités d'éducation dans différents domaines thématiques. Néanmoins, si l'on se base sur la conception qu'a Sturzenhecker de l'éducation (2005 : 339 sq.) – conception ancrée dans le domaine extrascolaire et où l'éducation dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est comprise comme un développement autonome des enfants et des jeunes vers l'autodétermination et la prise de responsabilités au niveau sociétal (Sturzenhecker 2002 ; 2005, 339) – il apparaît alors que tous les autres domaines d'impact peuvent aussi être considérés sous l'angle de cette éducation autonome et que l'éducation ne peut en aucun cas se résumer à une acquisition de compétences dans un domaine thématique particulier. Cela souligne une fois de plus la diversité des possibilités d'action et de présence que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse offre aux enfants et aux jeunes.

En faisant le lien avec l'approche des capacités, respectivement en utilisant le concept de *chances de réalisation structurelles*, ce projet de recherche apporte une contribution théorique à la discussion spécialisée qui

a lieu au sein du champ professionnel. Il reprend ainsi pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse le potentiel non exploité de l'approche des capacités décrit par Krafeld (2010) et permet en même temps d'établir un lien avec le débat spécialisé actuellement en cours dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. Bien qu'il y ait des différences significatives entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dans quatre domaines d'impact sur cinq (le taux d'approbation est à chaque fois significativement plus élevé dans les centres d'animation en Suisse romande que dans ceux en Suisse alémanique), cette référence théorique peut permettre au terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse de travailler au-delà des barrières linguistiques à la construction d'une conception commune des objectifs de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et de mettre en évidence les points communs fondamentaux. Car ce modèle théorique permet de comparer des conceptions et des modèles différents (p. ex. *Offene Kinder- und Jugendarbeit* et animation socioculturelle) et d'en débattre. Ainsi, telle est la thèse défendue ici, les réflexions et les conceptions théoriques diverses existant dans ce champ d'activité peuvent être mises en relation les unes avec les autres grâce à ce modèle théorique. En fin de compte, mettre l'accent sur les chances de réalisation structurelles ainsi que sur la promotion des capacités individuelles des enfants et des jeunes apporte une nouvelle dimension au discours sur l'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. En effet, étant donné que les chances de réalisation structurelles sont une condition structurelle nécessaire pour qu'un impact se produise, elles sont dès lors également discutées dans le cadre du débat sur l'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. C'est pourquoi il est souhaitable que cette première tentative d'utiliser l'approche des capacités, respectivement le concept de chances de réalisation structurelles, soit mise à l'épreuve, nuancée et discutée de façon critique dans le cadre de futures études.

5 Discussion et perspective d'avenir

Étant donné que les résultats ont déjà été commentés et discutés à la fin de chaque chapitre thématique, il s'agit « uniquement » de présenter ci-dessous les réponses aux deux questions centrales exposées dans le chapitre 3.2 concernant les différences et les points communs qui existent entre les différentes régions linguistiques et entre les différentes régions en Suisse (rurales, intermédiaires, urbaines), puis de terminer avec une perspective d'avenir.

5.1 Discussion au sujet des disparités entre villes et campagnes

L'hétérogénéité de la pratique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dépend notamment de la situation géographique et de la taille des communes dans lesquelles se trouvent les centres d'animation. Vu ce contexte, des comparaisons ont été effectuées lors de l'analyse des données entre les trois types de communes (urbaines, intermédiaires et rurales). Il faut remarquer ici que cette perspective comparative repose uniquement sur une typologie spatiale de l'Office fédéral de la statistique, qui est réductrice au regard de la complexité des réalités communales (voir annexe). Alors que les disparités entre villes et campagnes sont depuis toujours discutées sur le terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, il manque jusqu'à présent, au niveau national et pour le champ particulier de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, des comparaisons de cette dimension qui soient systématiques et basées sur des données. Ci-dessous, les résultats principaux de la comparaison entre les différents types de communes – résultats qui se trouvent dans les chapitres thématiques de cet ouvrage – sont présentés de manière résumée, avec l'accent mis sur deux aspects centraux : les types de centres d'animation et les offres d'une part, et la dotation en ressources d'autre part.

Types de centres d'animation et offres

En ce qui concerne les différents types de centres d'animation (voir chapitre 4.1) et la diversité des offres dans les centres d'animation (voir chapitre 4.3), des disparités significatives apparaissent entre les villes et les campagnes. Ainsi, la diversité des types de centres d'animation est plus grande

dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Cela est particulièrement le cas pour les centres d'animation socioculturelle enfance (part dans les communes urbaines : 8 % ; part dans les communes intermédiaires : 1 % ; part dans les communes rurales 0 %), mais également pour les centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population (part dans les communes urbaines : 29 % ; part dans les communes intermédiaires : 13 % ; part dans les communes rurales : 10 %) et pour l'animation socioculturelle paroissiale enfance et/ou jeunesse (part dans les communes urbaines : 11 % ; part dans les communes intermédiaires : 7 % ; part dans les communes rurales : 3 %). En revanche, la part de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les communes intermédiaires (48 %) et rurales (44 %) est significativement plus élevée que dans les communes urbaines (28 %). Les centres d'animation socioculturelle jeunesse sont eux aussi plus répandus dans les régions rurales que dans les régions urbaines, avec 42 % dans les communes rurales, 32 % dans les communes intermédiaires et 24 % dans les communes urbaines. On observe donc dans les communes intermédiaires et rurales une forte concentration de centres d'animation socioculturelle (enfance et) jeunesse, alors que les types de centres d'animation sont plus variés dans les communes urbaines.

Une analyse des différentes formes d'offres à disposition des enfants et des jeunes (voir chapitre 4.3) est également révélatrice. Il n'est guère surprenant que le nombre moyen de formes d'offres différentes dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines soit significativement plus élevé que dans les centres d'animation se trouvant dans des communes intermédiaires ou rurales. Une analyse plus détaillée montre que seules 6 des 33 formes d'offres examinées au total sont présentes pratiquement à la même fréquence dans les trois types de communes. Les 27 autres formes d'offres sont significativement plus répandues dans les centres d'animation de communes urbaines.

Une comparaison entre les types de communes montre également une évolution qui touche significativement plus fortement les centres d'animation des communes urbaines que ceux des autres types de communes. Selon l'évaluation des professionnel-le-s travaillant dans des communes urbaines, le développement de l'école à journée continue et de l'accueil parascolaire et extrafamilial conduit en effet à ce que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse soient moins utilisées (voir chapitre 4.16.4). Cela soulève la question de savoir dans quelle mesure, à l'avenir, les centres d'animation situés dans des communes urbaines planifieront et coordonne-

ront leurs offres et leurs heures d'ouverture de manière complémentaire à l'école à journée continue et à l'accueil parascolaire et extrafamilial.

Dotation en ressources

Il est évident qu'il y a un lien étroit entre la densité des centres d'animation, la diversité en matière d'offres et le nombre d'habitant-e-s de la commune : plus ce dernier est élevé (communes urbaines versus petites communes rurales), plus le nombre de centres d'animation est grand, plus la diversité en matière de types de centres d'animation et en matière d'offres est élevée et plus la fourchette d'âge des enfants et des jeunes visés par les offres est grande. À cela s'ajoute le fait que la moyenne des heures hebdomadaires d'ouverture des centres d'animation ainsi que des heures hebdomadaires consacrées au contact avec les enfants et les jeunes est significativement la plus élevée dans les centres d'animation situés dans des communes urbaines (voir chapitre 4.5).

La question se pose alors de savoir comment s'explique ce déséquilibre. D'une part, la faible diversité en matière d'offres peut être due à des ressources limitées en matière de locaux. La moyenne de locaux différents par centre d'animation est en effet la plus basse dans les communes rurales. En même temps, vu l'accent qui est mis sur le groupe d'âge des adolescent-e-s/jeunes, la question se pose, dans les communes intermédiaires et rurales, de savoir si les milieux politiques ne perçoivent pas le besoin, chez le groupe d'âge des enfants, d'avoir accès à des offres ou si c'est un manque de ressources qui conduit à ce que ce groupe d'âge soit nettement moins visé par les offres.

Outre les ressources en matière de locaux, les ressources humaines existantes ont également une influence sur la diversité des offres et sur les heures d'ouverture. Ainsi, le nombre moyen de collaboratrices et de collaborateurs, la somme des pourcentages de poste et le nombre de collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires par centre d'animation sont les plus bas dans les communes rurales (voir chapitre 4.12.1). Ce constat est directement lié aux budgets annuels des centres d'animation, qui sont significativement plus élevés dans les communes urbaines que dans les communes intermédiaires et rurales (voir chapitre 4.10.1). Il apparaît ainsi clairement que la dotation en ressources dans les centres d'animation situés dans des communes rurales est significativement plus limitée que dans les centres d'animation se trouvant dans des régions urbaines, et ce à tous les niveaux mentionnés.

En fin de compte, il y a une corrélation entre la diversité en matière de types de centres d'animation, la diversité en matière d'offres, les heures consacrées au contact avec les enfants et les jeunes ainsi que les heures d'ouverture, la taille du groupe de bénéficiaires (c'est-à-dire la grandeur de la fourchette d'âge ainsi que le nombre moyen de visites hebdomadaires des enfants et des jeunes dans les centres d'animation) et les ressources mises à disposition au niveau du personnel, des locaux et du budget. À l'inverse, on peut supposer qu'avec un budget plus élevé, davantage de locaux et plus de ressources humaines, la diversité des types de centres d'animation, la diversité en matière d'offres, les heures d'ouverture ainsi que la taille du groupe des bénéficiaires augmenteraient également.

Eu égard au déséquilibre entre les centres d'animation situés dans des communes urbaines et ceux se trouvant dans des communes rurales, la question se pose fondamentalement de savoir quelles sont les conséquences de ces situations de départ différentes pour les professionnel-le-s dans les centres d'animation. Souvent, dans les communes rurales, les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse sont les seul-e-s expert-e-s pour l'ensemble du domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse. À cela s'ajoute encore le fait que la part de collaboratrices et de collaborateurs ayant une plus haute qualification est plus élevée dans les régions urbaines que dans les centres d'animation situés dans des communes intermédiaires et rurales (voir chapitre 4.12.2). Les professionnel-le-s dans les communes rurales se retrouvent donc régulièrement seul-e-s face à la tâche, d'une part, de concevoir des offres pour les enfants et les jeunes qui soient participatives et adaptées à leurs besoins et, d'autre part, de devoir légitimer plus fortement cette activité vis-à-vis de l'extérieur. Cela est illustré notamment par le fait que les centres d'animation dans les communes rurales et intermédiaires sont significativement plus souvent touchés par des coupes budgétaires que les centres d'animation situés dans des communes urbaines (voir chapitre 4.10.1). Alors que dans ces dernières les collègues peuvent échanger et s'apporter conseil aussi bien au sein de l'équipe que dans le contact avec d'autres centres d'animation, les professionnel-le-s travaillant dans des communes rurales manquent d'opportunités de bénéficier de conseil spécialisé et de possibilités d'échanges entre collègues. Cette situation peut avoir des répercussions sur la qualité du travail au quotidien avec les enfants et les jeunes. Dans le domaine de la coordination, de la mise en réseau et de la coopération avec d'autres actrices et acteurs de la commune, les données ainsi que les auto-évaluations des professionnel-le-s montrent des disparités entre villes et campagnes (voir chapitre 4.14.2).

Même si le temps de travail investi par les professionnel·le·s dans ce domaine est à peu près le même dans tous les types de communes, les résultats montrent que plus le centre d'animation est situé en milieu rural, plus la diversité des tâches de coordination, de mise en réseau, de conseil spécialisé et de communication est faible. De plus, les résultats laissent également apparaître que les bases conceptuelles ainsi que les instruments et méthodes d'assurance qualité et de développement de la qualité sont significativement moins utilisés dans les centres d'animation de communes rurales que dans ceux situés dans des communes urbaines (voir chapitre 4.11). Une réflexion et un échange à ce sujet sur le plan professionnel seraient toutefois particulièrement nécessaires dans les communes rurales – notamment parce que le taux de collaboratrices et collaborateurs présentant un degré de qualification plus bas y est significativement plus élevé.

Bilan

Dans le cadre de cette enquête, il apparaît que les exigences envers les professionnel·le·s dans les communes rurales sont particulièrement élevées en raison des conditions-cadres et des conditions de travail particulières qui y prévalent. Cela peut avoir comme conséquence – toutefois non démontrée empiriquement ici – des fluctuations au niveau du personnel dans les communes rurales. Ces fluctuations vont de pair, dans ces communes-là, avec de grosses pertes en matière de savoir-faire, ce qui est finalement au détriment des enfants et des jeunes visés par les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. C'est pourquoi il est très important que des professionnel·le·s bien formé·e·s soient engagé·e·s dans les régions rurales, qu'ils aient l'opportunité d'échanger sur le plan professionnel au niveau régional ou cantonal et que les communes leur mettent à disposition les ressources nécessaires pour cette tâche. En outre, des conditions d'engagement et des conditions-cadres attractives devraient être mises en place de manière généralisée. La dotation adéquate en ressources ainsi qu'une bonne formation des professionnel·le·s sont néanmoins également particulièrement pertinentes dans les communes rurales pour assurer la qualité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Car les résultats dans le domaine de l'assurance qualité, du développement de la qualité et du travail conceptuel montrent qu'il existe un besoin de développement à ce niveau-là dans les communes rurales et que, à côté du travail direct avec les enfants et les jeunes et du travail de mise en réseau, respectivement à côté de la collaboration avec des actrices et acteurs locaux de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, les

centres d'animation situés dans des communes rurales ont besoin de ressources et d'opportunités de développement et d'ancrage de la qualité. Cela va de pair avec la nécessité d'augmenter les ressources et de promouvoir la formation continue des collaboratrices et collaborateurs ainsi que les possibilités d'échange au niveau professionnel.

L'idée de la régionalisation, respectivement du développement de modèles intercommunaux d'animation socioculturelle enfance et jeunesse (Deinet et Janowicz 2013, 606 sq. ; Wendt 2006, 77 sq.) pourrait, le cas échéant, représenter une solution possible face à la situation décrite ci-dessus dans l'espace rural, respectivement dans les régions peu peuplées de Suisse. À condition toutefois que des garanties soient données à long terme et que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ait un ancrage également stratégique au sein d'une ou – encore mieux – de plusieurs petites communes. Cela permettrait de mettre au concours des emplois avec davantage de pourcentages de poste ou encore de créer des équipes régionales d'animation socioculturelle jeunesse qui soient responsables de plusieurs communes, offrant ainsi la possibilité d'un échange professionnel au sein d'une équipe.

5.2 Discussion au sujet des particularités liées aux régions linguistiques

Une question centrale de la recherche était de savoir si les résultats de l'étude montreraient des particularités au niveau des régions linguistiques et, si oui, lesquelles. Il s'agissait d'identifier dans quels domaines il existe des différences et des points communs. Ceci pour deux raisons. D'une part, les descriptions du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse soulignaient jusqu'à présent le fait que les régions linguistiques ont des traditions, conceptions et pratiques différentes : alors que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse alémanique s'est développée de manière similaire à celle en Allemagne et en Autriche, la conception de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse romande et en Suisse italienne est davantage influencée par l'évolution observée dans les pays latins (Gero-detti et Schnurr 2013, 828 ; Wettstein 2005). Il n'avait toutefois pas encore été examiné jusqu'à présent dans une pareille mesure si cette affirmation était confirmée empiriquement sur le terrain. La deuxième raison pour laquelle il est utile de s'intéresser aux particularités des régions linguistiques

ainsi qu'aux différences et points communs qu'il y a entre elles, réside dans les évolutions actuelles de ce champ d'activité. Après une phase de développement et de structuration – au cours des 20 dernières années – d'associations cantonales, régionales et nationales spécialisées dans le domaine, on observe actuellement en Suisse de plus en plus souvent des efforts visant à construire des collaborations et à développer ce domaine d'activité au-delà des frontières linguistiques, de manière à promouvoir une conception nationale commune de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Afin de donner une base empirique solide à ce débat ainsi qu'à ces développements encore récents, les particularités évoquées dans les différents chapitres sont analysées et discutées ci-après de manière résumée. L'analyse met l'accent sur trois aspects : les types de centres d'animation et les domaines d'offres, les axes de travail et finalement la dotation en ressources.

Types de centres d'animation et domaines d'offres

En premier lieu, il apparaît qu'il y a en Suisse romande significativement plus de centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population et qu'il y a en Suisse italienne significativement plus de centres d'animation socioculturelle jeunesse que dans les deux autres régions linguistiques (voir chapitre 4.1). Si l'on examine les différences significatives qui existent concernant les offres dans les centres d'animation des différentes régions linguistiques en Suisse, on constate des pondérations différentes au niveau des thèmes et des contenus. À cet égard, il faut garder à l'esprit que ces différences au niveau des domaines d'offres doivent toujours être pensées également en lien avec le type de centre d'animation prédominant dans la région linguistique en question. Car une analyse de régression logistique avec les trois facteurs que sont la région linguistique, le type de centre d'animation et le type de commune a montré que, pour les offres, le type de centre d'animation représente le facteur dominant, suivi du type de commune et de la région linguistique. Afin d'examiner l'importance, respectivement l'influence, de la région linguistique et du type de commune, le type de centre d'animation (voir chapitre 4.1) a donc également été pris en considération – en plus de ces deux facteurs d'influence – comme facteur d'influence lors de l'analyse. L'hypothèse avait en effet été émise que le type de centre d'animation pourrait avoir une influence plus grande sur les offres que les deux facteurs d'influence que sont la région linguistique et le type de commune. Une analyse de régression logistique a confirmé cette hypothèse. Cela signifie que la région linguistique n'est pas la seule responsable de la

diversité des offres dans les différentes régions de Suisse, mais que le type de centre d'animation a une influence plus forte que les deux autres facteurs d'influence.

Alors qu'en Suisse romande les offres sportives et axées sur l'aventure/l'expérience ainsi que les offres en lien avec l'espace public/la commune sont significativement plus répandues que dans les deux autres régions linguistiques et que les formes d'accueil parascolaire y sont elles aussi significativement plus répandues qu'en Suisse alémanique, la Suisse italienne présente les caractéristiques suivantes au niveau de ces offres : les projets, la créativité et les cours, les offres artistiques, les offres manuelles/créatives, les projets thématiques et les offres pour groupes – régulières et dirigées – sur des thèmes particuliers sont plus fréquents. Les offres « achetées » de sports et d'activités physiques (en accueil libre)/halles de gymnastique ouvertes et les locaux que les enfants/jeunes peuvent utiliser gratuitement en l'absence partielle de professionnel-le-s (p. ex. pour des événements, des fêtes ou pour leurs propres projets) sont eux aussi significativement plus répandus. En revanche, les centres d'animation de Suisse alémanique présentent une plus grande diversité en ce qui concerne les différentes offres liées à l'utilisation de locaux – à l'exception des locaux que les enfants/jeunes peuvent utiliser gratuitement en l'absence partielle de professionnel-le-s (p. ex. pour des événements, des fêtes ou pour leurs propres projets) – que les centres d'animation des deux autres régions linguistiques (voir chapitre 4.3).

Il n'y a pas de différences significatives entre les différentes régions linguistiques en ce qui concerne les offres dans le domaine du conseil, du soutien et de la prévention. Seuls les projets de prévention dans un contexte de participation volontaire (p. ex. prévention de la violence, prévention en matière de santé, prévention dans le domaine de la sexualité) sont significativement plus répandus dans les centres d'animation de Suisse italienne et de Suisse romande que dans les centres d'animation de Suisse alémanique. Les offres de travail social hors murs, les offres et possibilités de participation au sein du centre d'animation ainsi que les offres de participation au niveau communal/cantonal sont elles aussi présentes à une fréquence semblable dans les trois régions linguistiques. Toutefois, les centres d'animation en Suisse italienne contribuent significativement plus souvent à lancer et accompagner ou diriger des processus de participation des enfants et des jeunes au sein du canton que les centres d'animation du reste de la Suisse (voir chapitre 4.3).

Dans l'ensemble, ces résultats de l'analyse en fonction des régions linguistiques montrent que – bien que sur l'ensemble de la palette certaines

offres soient pondérées de manière différente selon la région linguistique – il y a également des domaines d'offres où l'on ne constate aucune différence entre les régions linguistiques. Il faut souligner encore une fois que ce n'est pas tant la langue nationale dominante qui est décisive ici en ce qui concerne les différences au niveau des offres dans les trois régions linguistiques, mais que la forme particulière du type de centre d'animation a une influence plus grande sur la mise en place des offres que les deux autres facteurs d'influence examinés (région linguistique et type de commune). Le fait que certains types de centres d'animation, comme par exemple les centres proposant de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population, soient plus répandus en Suisse romande que dans les autres régions linguistiques est dû, telle est la thèse évidente, aux circonstances professionnelles, culturelles et historiques de la région linguistique en question. Dans ce contexte, les différences qui ressortent de la comparaison, entre les régions linguistiques, des types de centres d'animation et des offres sont à considérer comme des *caractéristiques particulières ou typiques de la région linguistique en question*, qui découleraient moins de la langue nationale qui est dominante dans cette partie de la Suisse que de l'aspect culturel de la pratique professionnelle dans cette région.

Axes de travail

Outre la forme concrète que prend la pratique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, l'analyse en fonction des régions linguistiques s'est également penchée sur la manière dont l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se conçoit elle-même, c'est-à-dire sur les axes de travail qui prévalent dans les différentes régions. Partant du principe que cette conception de soi (pré)structure la pratique concrète au quotidien, l'hypothèse avancée était que, en raison des références théoriques et conceptuelles différentes, ces axes de travail sont également pondérés ou accentués de manière différente selon la région linguistique. Une analyse de régression logistique avec les trois facteurs d'influence que sont la région linguistique, le type de centre d'animation et le type de commune a montré que, par rapport au type de centre d'animation, la région linguistique a une influence légèrement dominante sur les axes de travail et que le type de commune en tant que facteur d'influence arrive en dernière position. Il apparaît ainsi que la région linguistique représente effectivement un facteur d'influence déterminant en ce qui concerne les axes de travail présentés ci-après.

Les résultats de l'analyse en fonction des régions linguistiques, présentés dans le chapitre 4.13, montrent que les caractéristiques centrales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, comme l'accueil libre, la participation et la participation volontaire, jouissent dans toutes les régions linguistiques d'une grande considération et sont jugées importantes par les professionnel-le-s pour leur pratique au quotidien. La participation, l'éducation extrascolaire, le travail axé sur l'espace social, l'approche systémique, le travail relationnel et le travail avec des projets sont des axes de travail qui ne présentent pas de différences significatives entre les régions linguistiques. Il y a peu de différences (quatre axes de travail) entre la Suisse romande et la Suisse italienne, et un peu plus (sept axes de travail) entre la Suisse alémanique et la Suisse italienne. Il s'avère donc qu'au niveau des axes de travail la Suisse italienne présente comparativement moins de différences significatives avec la Suisse romande qu'avec la Suisse alémanique. Cela laisse supposer que les centres d'animation en Suisse italienne disposent d'axes de travail propres qui non pas été mentionnés dans l'enquête ou alors qu'ils sont le réceptacle de ceux des deux autres régions linguistiques. Étant donné cependant que des représentant-e-s de la Suisse italienne issu-e-s de la pratique et du domaine de la science ont été impliqué-e-s dans le développement de l'instrument d'enquête, la deuxième hypothèse est la plus probable. Une raison pour cela pourrait être que les centres d'animation en Suisse italienne ont été créés, en moyenne, nettement plus tard (voir chapitre 4.9.1) et se sont peut-être, de ce fait, tournés vers les pratiques et les bases conceptuelles existant déjà dans les deux autres régions linguistiques.

Les différences significatives les plus nombreuses et les plus considérables concernant les axes de travail sont celles entre la Suisse romande et la Suisse alémanique : l'importance de 17 des 24 axes de travail a été évaluée de manière significativement différente (voir chapitre 4.13). Ce constat indique qu'il y a quelques différences conséquentes, surtout entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, dans l'évaluation qui est faite de l'importance des différents axes de travail dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il n'est pas possible de déterminer sur la base des données récoltées le pourquoi de ces différences. Du point de vue des auteur-e-s, deux facteurs pourraient toutefois jouer un rôle : d'une part, certains axes de travail jugés plus importants en Suisse romande, comme la diversité, le travail intégratif, le travail interculturel ainsi que le travail communautaire peuvent être associés au type de centre d'animation largement répandu en Suisse romande, à savoir les centres qui proposent de l'animation socioculturelle avec tous les groupes de la population. D'autre part, il est évident que certains axes

de travail (et termes), comme par exemple la diversité, le travail intégratif, le travail interculturel, le travail communautaire ainsi que la prévention et la promotion de la santé, présentent une forte concordance avec les bases théoriques de l'animation socioculturelle, qui est un concept nettement plus répandu dans les pays francophones que dans l'espace germanophone. Il en va de même pour les termes et les axes de travail jugés significativement plus importants en Suisse alémanique : des concepts tels que le travail axé sur l'environnement de vie, le travail axé sur les ressources et le travail axé sur les besoins sont issus de la littérature et du débat spécialisés en allemand et commencent à faire leur entrée également dans les cursus de formation en travail social en Suisse alémanique.

Vu ces résultats, la thèse selon laquelle l'animation socioculturelle enfance et jeunesse aurait des références professionnelles et théoriques différentes dans les trois régions linguistiques, en particulier en Suisse romande et en Suisse alémanique, est donc bien confirmée. Il y a cependant également des points communs au niveau de certaines approches et caractéristiques structurelles et d'action qui sont centrales. Par ailleurs, les résultats exposés dans le chapitre 4.17 ont montré que les chances de réalisation structurelles dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les différentes régions linguistiques ne présentent pratiquement pas de différences significatives. En outre, il est apparu que la référence théorique de l'approche des capacités (Sen 1992, 2000 ; Nussbaum 1999, 2010) offre également la possibilité au terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse de travailler – au-delà des barrières linguistiques – à une conception commune des objectifs de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse et – au-delà des différents axes de travail – de rendre comparables des conceptions différentes (p. ex. *Offene Kinder- und Jugendarbeit* et animation socioculturelle) et d'en débattre. Si les professionnel-le-s du terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse veulent se lancer davantage que jusqu'à présent dans un débat et des échanges, au-delà des frontières linguistiques, sur les différentes références professionnelles et sur les pratiques qui en découlent au quotidien, l'un des défis sera – dans un esprit constructif – de rendre ces différents axes de travail féconds les uns pour les autres. Pour cela, les conditions nécessaires semblent être de faire preuve de compréhension mutuelle en ce qui concerne les différences, d'avoir une relation respectueuse d'égal à égal et de se référer constamment aux points communs décrits dans le cadre de cette étude.

Dotation en ressources

Si l'on examine à la loupe la dotation en moyens financiers des centres d'animation dans les différentes régions linguistiques, il ressort que les centres d'animation en Suisse romande présentent pour l'année 2017 des budgets annuels significativement plus élevés que les centres d'animation en Suisse alémanique, et qu'en Suisse romande ces moyens sont significativement plus souvent investis dans le travail avec d'autres groupes cibles qu'en Suisse alémanique (voir chapitre 4.10.1). Étant donné le type de centre d'animation qui prédomine en Suisse romande – c'est-à-dire les centres d'animation qui s'adressent également à d'autres groupes cibles que celui des enfants et des jeunes – cela n'est pas surprenant. Les centres d'animation en Suisse italienne sont ceux qui ont le moins de moyens financiers. Le tableau est le même en ce qui concerne les finances à disposition des centres pour le travail d'animation concret avec les enfants et les jeunes. Alors que les centres d'animation en Suisse romande évoquent significativement plus souvent que les centres d'animation en Suisse alémanique une augmentation du budget durant les cinq années précédant l'enquête, les centres d'animation en Suisse italienne ont indiqué significativement plus souvent que ceux de Suisse romande une réduction de leur budget (voir chapitre 4.10.1).

En ce qui concerne la dotation en ressources humaines et les conditions d'engagement dans les centres d'animation dans les différentes régions linguistiques, la situation est similaire : en Suisse romande, les centres d'animation sont dotés de significativement plus de ressources humaines en ce qui concerne le nombre de collaboratrices et collaborateurs, la somme totale des pourcentages de poste à disposition, la part des pourcentages de poste que représentent les personnes en formation ainsi que le nombre de collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires (p. ex. remplaçant-e-s, monitrices et moniteurs, intervenant-e-s) que les centres d'animation dans les deux autres régions linguistiques. Sur ce point, les centres d'animation en Suisse alémanique se situent entre les deux autres régions linguistiques, alors que les centres d'animation de Suisse italienne ont le moins de ressources humaines à disposition (en partie nettement moins) (voir chapitre 4.12.1).

Ces résultats montrent que les centres d'animation dans les différentes régions linguistiques sont dotés de ressources financières et humaines en partie très différentes et connaissent par conséquent des conditions différentes au niveau de la pratique professionnelle. Toutefois, le fait que les centres d'animation de Suisse romande disposent comparativement de plus

de moyens et de plus de ressources humaines est dû très probablement au fait que les centres d'animation qui ont participé à l'enquête en Suisse romande sont situés à une fréquence supérieure à la moyenne dans des régions urbaines et disposent, de ce fait, de davantage de ressources. En raison notamment du fait que le financement de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse se fait surtout par le biais des communes, le type de commune est probablement un facteur explicatif plus central que la région linguistique étant donné que la Suisse est organisée de manière fédéraliste et pas en régions linguistiques (voir également à ce sujet le chapitre 5.1). Les centres d'animation en Suisse romande ont certes le plus de pourcentages de poste et le plus de collaboratrices et collaborateurs, mais la part des pourcentages de poste que représentent les personnes en formation y est également la plus élevée (56 %). Dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse romande, il y a ainsi plus de personnel employé, mais le pourcentage que représentent les personnes en formation y est comparativement élevé. En outre, il semble que le fait d'engager des collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires soit nettement plus fréquent en Suisse romande. Cette région linguistique présente par ailleurs la plus grande augmentation des pourcentages de poste pour la période de 2013 à 2017. À l'inverse, le tableau est tout autre en Suisse italienne : les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont plutôt peu de ressources humaines, mais en revanche moins d'un tiers des pourcentages de poste sont occupés par des personnes en formation (29 %). Le fait d'engager des collaboratrices et collaborateurs payés sur la base d'honoraires est également très peu répandu en Suisse italienne. On y mise donc sur du personnel moins nombreux, mais formé. Sur tous ces points, la Suisse alémanique se situe entre la Suisse romande et la Suisse italienne. Il n'y a pas de différences significatives entre les régions linguistiques en ce qui concerne la fréquence des conventions collectives de travail, ce qui est surprenant puisque cela infirme l'hypothèse selon laquelle celles-ci seraient plus répandues en Suisse romande que dans les deux autres régions linguistiques.

Bilan

Dans l'ensemble, aussi bien les résultats de l'analyse en fonction des régions linguistiques présentés dans les chapitres précédents que les thèmes discutés ici de manière un peu plus approfondie montrent que les centres d'animation dans les différentes régions linguistiques présentent, dans un grand nombre de domaines, aussi bien des différences que des points communs.

Il est toutefois également devenu visible, au fil de l'évaluation des données récoltées, qu'une telle analyse en fonction de la région linguistique présente des limites. Ainsi, les analyses de régression logistiques réalisées pour plusieurs domaines thématiques avec les facteurs d'influence que sont le type de centre d'animation, la région linguistique et le type de commune ont par exemple montré que la langue nationale dominante dans les communes-sièges des centres d'animation n'a souvent qu'une faible force explicative. Si l'on veut examiner les régularités et les facteurs d'influence dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, il est donc très important de prendre en considération d'autres facteurs que la région linguistique, le type de centre d'animation et le type de commune.

Dans le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, marqué en Suisse par le fédéralisme (Gerodetti et Schnurr 2013, 828), les différences représentent depuis toujours aussi bien des chances que des risques. Ces derniers apparaissent lorsque les actrices et acteurs du terrain se ferment aux conditions différentes et aux développements que connaissent d'autres régions et qu'ils ne sont pas prêts à penser et à voir les choses de manière différente. Des chances existent lorsqu'il y a une ouverture et un intérêt pour des échanges qui favorisent à leur tour la réflexion critique sur sa propre pratique et permettent son développement. Les résultats présentés ici représentent une bonne base pour intensifier la collaboration entre les différentes régions linguistiques. Cette collaboration ouvre également la porte à des possibles remises en question et confrontations mutuelles au niveau professionnel (Gerodetti et al. 2020). Si l'on emprunte les mots de Gerodetti et al. (2020), les résultats présentés ici devraient « [...], être une inspiration et mener à un échange productif ainsi qu'à un développement des bases conceptuelles et des lignes directrices. La réflexion relative aux liens entre les références théoriques, les lignes directrices, les cultures sur le terrain et les contextes structurels dans les différentes régions linguistiques de Suisse pourrait s'avérer être un enrichissement pour toutes les personnes impliquées. »

5.3 Perspective d'avenir

Les résultats présentés dans le cadre de cette étude donnent pour la première fois un aperçu, fondé empiriquement, du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse et peuvent par conséquent être

considérés comme un jalon important. Jusqu'à présent, les affirmations à propos du champ d'activité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse étaient principalement marquées par des observations individuelles ou collectives et reflétaient donc plutôt des suppositions ou des hypothèses, les connaissances empiriques se limitant en effet à des états des lieux réalisés avec des instruments différents et à des moments différents par quelques cantons d'ailleurs peu nombreux. Avec ces nouvelles connaissances, il est désormais possible de mener une discussion nuancée et scientifiquement fondée au sein de ce champ d'activité. Ainsi, les résultats de la présente étude pourraient également être utilisés comme base pour d'autres publications et débats autour du thème du professionnalisme et de la professionnalisation dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse par exemple. Mis en relation avec une conception adéquate de la profession, ils devraient pouvoir servir de base à un questionnement autocritique sur le terrain.

Dans l'ensemble, les résultats laissent apparaître que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse peut désormais être considérée comme un champ d'activité reconnu et bien ancré dans la structure d'offres de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal. Par ailleurs, ils montrent le travail considérable fourni par les professionnel-le-s qui sont en contact direct avec les enfants et les jeunes au sein des centres d'animation et l'importance que revêt l'animation socioculturelle enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes qui grandissent en Suisse. Cette réussite doit être valorisée et l'animation socioculturelle enfance et jeunesse a tout à fait le droit de se positionner comme un domaine professionnel autonome et sûr de lui. Parallèlement à cette évaluation positive, il est toutefois également apparu que des développements sont nécessaires dans divers domaines thématiques – développements qui ont été mis en évidence et ont fait l'objet d'explications dans différents passages de la présente publication lors de la contextualisation des résultats (p. ex. dans le domaine des possibilités de participation). C'est pourquoi il est utile et indispensable pour le développement et la consolidation du champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de prendre en considération ces constats en lien avec les développements nécessaires et de les intégrer dans le débat spécialisé relatif à l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Pour engager ces réflexions, un rôle majeur revient aux associations spécialisées régionales, cantonales et nationales qui désirent promouvoir et soutenir la qualité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les collaboratrices et collaborateurs des hautes écoles sont appelés, d'une part, à intégrer ces connaissances empiriques actuelles dans l'enseignement et dans la formation des futur-e-s pro-

fessionnel-le-s de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et, d'autre part, à approfondir, sur la base solide des présentes données, la recherche empirique dans le champ d'activité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Car les résultats montrent également que les pistes à approfondir et les besoins en matière de recherche ne manquent pas. Ainsi, il pourrait par exemple être intéressant de mieux étudier l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans l'espace rural, respectivement dans des régions peu peuplées, et d'examiner de manière approfondie, sur la base des résultats présentés dans le chapitre 5.1., quelles sont les particularités auxquelles l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est confrontée à la campagne. Dans la présente étude, la perspective des bénéficiaires a consciemment été ignorée et seul le point de vue des professionnel-le-s a été pris en considération. Afin de compléter le tableau de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, ou du moins d'ajouter une pièce supplémentaire au puzzle, il serait nécessaire et important d'intégrer dans une prochaine étude empirique la vision que les enfants et les jeunes ont de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Jusqu'à présent, il n'existe en Suisse que peu d'études empiriques à ce sujet. Celles-ci se focalisent d'ailleurs souvent sur le niveau local et sont également limitées en ce qui concerne les thématiques (Baier et al. 2013, Brüscheiler et al. 2018, Dahinden et al. 2002, Reichmuth 2006, Rieker et al. 2016, Urwyler et al. 2011, Zimmermann et al. 2018). Il serait instructif pour le développement des offres d'animation de générer, dans le cadre de recherches à intensifier, davantage de connaissances sur les raisons pour lesquelles les offres sont utilisées, sur la manière dont elles sont utilisées ainsi que sur les processus pédagogiques qui se déroulent entre les professionnel-le-s et les bénéficiaires, et d'analyser ces connaissances de manière scientifique. Cela représenterait également une contribution importante pour le développement professionnel du secteur ainsi que pour l'augmentation des compétences dans le domaine de l'élaboration des offres et de la professionnalisation de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

Les théories et données empiriques, comme celles présentées ici, qui forment les fondements professionnels doivent contribuer à développer de manière argumentée et compréhensible les domaines de travail de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Des analyses empiriques ne sont toutefois pas souhaitées ou générées uniquement par les milieux scientifiques, elles sont également exigées sur le terrain par les mandant-e-s, les entités porteuses/responsables ainsi que les bailleurs de fonds et sont consultées lors de décisions politiques. Cela soulève des questions concer-

nant les intérêts et les relations de pouvoir car « [...] définir si des données, et si oui quelles données, doivent être générées et quelles ressources sont à disposition pour cela, est une [décision] politique. La question de savoir comment les données récoltées sont ensuite traitées est également essentiellement politique [...] » (Lindner 2016, 68). Si l'on part du principe que les données servent aussi à prendre des décisions politiques qui concernent directement notamment l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, la question se pose de savoir quel rôle les actrices et acteurs de ce champ professionnel peuvent jouer à ce niveau-là. Dans ce contexte, il semble évident qu'ils sont appelés, déjà au niveau des centres d'animation, à se pencher sur la documentation de leurs prestations et à générer de manière active des données afin de pouvoir influencer les décisions politiques. Grâce à cela, les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse pourraient – forts de leurs connaissances et de leur expérience – également se positionner davantage dans le domaine du conseil politique et agir avec plus de poids dans le sens des intérêts des enfants et des jeunes. Il apparaît dans la présente étude que les indications données par les centres d'animation ne se basent que dans une très faible mesure sur des statistiques produites par le centre d'animation, mais reposent, pour la majeure partie, sur des estimations. Si l'on suit l'argumentation ci-dessus, on peut en déduire qu'il est nécessaire de mener un débat autour de la collecte adéquate de données dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Ceci ne doit toutefois *pas* être compris exclusivement comme un plaidoyer pour une collecte de données statistiques, mais comme un appel à adopter une attitude critique et réflexive par rapport à la collecte de données et à la saisie de prestations – qu'elles soient qualitatives ou quantitatives. Si l'attitude doit être critique et réflexive, c'est d'une part pour les raisons évoquées plus haut, c'est-à-dire les possibilités politiques qui peuvent découler de la collecte autodéterminée de données et, d'autre part, parce que la façon dont les prestations sont documentées au sein des centres d'animation n'influence pas uniquement le quotidien des professionnel-le-s, mais détermine aussi l'image qui est donnée par les centres d'animation, respectivement par l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Dans une perspective d'avenir, il faudrait donc nourrir le débat autour de la manière dont une collecte de données ciblée et axée sur les besoins peut être effectuée (Lindner 2016, 74) sans que le travail d'animation quotidien avec les enfants et les jeunes n'en soit affecté.

La présente étude a mis un accent particulier sur la saisie de quantités (p. ex. heures d'ouverture, diversité des offres, nombre de bénéficiaires, etc.). Cela est caractéristique de la collecte de données structurelles et est

une pratique tout à fait courante dans le cadre d'états des lieux empiriques. Ce qui n'a toutefois pas pu être saisi, avec cette perspective quantitative, ce sont les aspects qualitatifs de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les données quantitatives (p. ex. heures d'ouverture ou nombre de bénéficiaires par centre d'animation) doivent donc toujours être discutées et évaluées avec prudence et avec une sensibilité et une capacité de réflexion professionnelles, comme le montre la considération suivante : croire que pour remplir des critères de qualité il faut uniquement qu'un centre d'animation soit ouvert un maximum d'heures par semaine ou qu'il ait le plus grand nombre possible de bénéficiaires serait un raccourci qui passe à côté des véritables objectifs professionnels de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Des heures d'ouverture nombreuses et un nombre élevé d'enfants et de jeunes dans les centres d'animation ne disent en effet rien de la qualité des offres et du travail pédagogique de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Il s'agit bien plus de prendre conscience, par exemple, des relations personnelles et des processus subtils qui, dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, s'étalent parfois sur une longue période, ne peuvent pas être quantifiés et n'ont pas un impact clairement reconnaissable de l'extérieur. Or, un impact visible est malheureusement souvent considéré par les bailleurs de fonds comme étant le seul critère de mesure. Les résultats concernant les domaines d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (chapitre 4.17) montrent par ailleurs que ce ne sont pas les quantités, mais bien plus les processus qualitatifs avec les enfants et les jeunes qui jouent un rôle central pour réunir les conditions nécessaires (qui soient adéquates sur le plan professionnel) pour qu'un impact se produise. Cela présuppose dès lors l'existence de conditions-cadres et de ressources correspondantes. Il apparaît ainsi que plus les conditions-cadres données dans les centres d'animation sont bonnes et favorisent un travail de grande qualité, plus les potentiels d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse peuvent être pleinement exploités. De telles conditions permettent que les enfants et les jeunes puissent participer activement – également au-delà des centres d'animation – à l'aménagement des conditions dans lesquelles ils grandissent dans leur commune et qu'ils se considèrent comme faisant partie de la communauté. Cette situation idéale est dans l'intérêt non seulement des professionnel-le-s, mais également des entités porteuses/responsables et des communes. Il apparaît dès lors qu'il serait approprié – aussi en vue de mener un débat spécialisé dans le champ de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse – de faire plus souvent de la recherche qualitative, de manière à examiner les processus et les interdé-

pendances complexes qui se jouent au quotidien entre les professionnel·le·s et les enfants et les jeunes ou entre les différents bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires. Car c'est là le cœur de toute animation socioculturelle enfance et jeunesse professionnelle.

6 Références bibliographiques

- Albus, Stefanie, Heike Greschke, Birte Klingler, Heinz-Günter Micheel, Heinz Messmer, Hans-Uwe Otto et Andreas Polutta (2010). *Abschlussbericht der Evaluation des Bundesmodellprogramms «Wirkungsorientierte Jugendhilfe»*. Schriftenreihe des ISA zur *Qualifizierung der Hilfen zur Erziehung*, http://www.wirkungsorientierte-jugendhilfe.de/seiten/material/wojh_schriften_heft_10.pdf (20.02.2012).
- Albus, Stefanie, Heinz-Günter Micheel et Andreas Polutta. 2011a. Wirksamkeit. In Hans-Uwe Otto et Hans Thiersch (éd.). *Handbuch Soziale Arbeit. Grundlagen der Sozialarbeit und Sozialpädagogik* (pp. 1727-1734). Munich : Reinhardt.
- Albus, Stefanie, Heinz-Günter Micheel et Andreas Polutta. 2011b. Der Wirkungsdiskurs in der Sozialen Arbeit und seine Implikationen für die empirische Sozialforschung. In Gertrud Oelerich et Hans-Uwe Otto (éd.). *Empirische Forschung und Soziale Arbeit. Ein Studienbuch* (pp. 243-251). Wiesbaden: VS Verlag.
- Armbruster Elatifi, Ulrike, Silvia Garcia Delahaye, Joëlle Libois et Danièle Warynski. 2018. L'évaluation participative : un outil d'émancipation étayé par les multiples formes des nouveaux outils numériques. *Animation, territoires et pratiques socioculturelles* 13 : 33-48, <https://edition.uqam.ca/atps/article/view/260/113> (05.10.2020).
- Baier, Florian, Julia Gerodetti et Rahel Heeg. 2013. Kinder- und Jugendarbeit im Fokus der Wirkungs- und Nutzer/innenforschung. In Sven Huber et Peter Rieker (éd.). *Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. Theoretische Perspektiven – Jugendpolitische Herausforderungen – Empirische Befunde* (pp. 105-125). Weinheim : Beltz.
- Binggeli, Ursula. 2008. «40 Prozent der Jugendarbeitenden sind ungenügend ausgebildet» – Arbeitsmarkt und Arbeitsbedingungen in der offenen Jugendarbeit [Interview mit Patrick Stark, Präsident des Dachverbands offene Jugendarbeit DOJ und Geschäftsführer der Kantonalen Kinder- und Jugendförderung okaj Zürich]. *Sozial Aktuell* 40(1): 22 sq.
- Brüschweiler, Bettina, Heidi Furrer, Christian Reutlinger, Madeleine Vetterli. 2019. Soziales Andocken ermöglichen – Offene Arbeit mit Kindern und Jugendlichen mit Fluchterfahrung in der Schweiz. In Ulrich Deinert (éd.). *Herausforderung angenommen – Offene Kinder- und Jugendarbeit mit geflüchteten Kindern und Jugendlichen* (pp. 80-93). Weinheim : Beltz Juventa.
- Brüschweiler, Bettina, Ulrike Hüllemann et Christian Reutlinger. 2018. Institutionalisierte Offenheit – Offene Kinder- und Jugendarbeit als pädagogische Ortsgestalterin. In Marc Diebäcker et Christian Reutlinger (éd.). *Soziale Arbeit und institutionelle Räume: explorative Zugänge* (pp. 63-77). Wiesbaden : Springer VS.

- Cloos, Peter, Stefan Köngeter, Burkhard Müller et Werner Thole. 2007. *Die Pädagogik der Kinder- und Jugendarbeit*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Conseil fédéral suisse. 2008. *Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Janiak (00.3469) du 27 septembre 2000, Wyss (00.3400) du 23 juin 2000 et Wyss (01.3350) du 21 juin 2001*. Berne : Département fédéral de l'intérieur – Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Conseil fédéral suisse (2009). *Rapport sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005)*. Berne : Département fédéral de l'intérieur DFI.
- Dahinden, Janine, Anna Neubauer et Eléonore Zottos. 2002. *Offene Jugendarbeit und soziokulturelle Animation: Bestandsaufnahme und Perspektiven der Arbeit mit Migrationsjugendlichen*. Forschungsbericht : Eidgenössische Kommission für Jugendfragen/Fachstelle für Rassismusbekämpfung.
- Dahmen, Stephan. 2011. *Evidenzbasierte soziale Arbeit? Zur Rolle wissenschaftlichen Wissens für sozialarbeiterisches Handeln*. Baltmannsweiler : Schneider-Verl. Hohengehren.
- Deinet, Ulrich. 2005a. Grundlagen und Schritte sozialräumlicher Konzeptentwicklung. In Ulrich Deinet (éd.). *Sozialräumliche Jugendarbeit. Grundlagen, Methoden und Praxiskonzepte* (pp. 13-25). Wiesbaden : VS Verlag.
- Deinet, Ulrich. 2005b. *Sozialräumliche Jugendarbeit. Grundlagen, Methoden und Praxiskonzepte*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Deinet, Ulrich. 2009. Verfahren und Chancen des Wirksamkeitsdialogs. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Konzeptentwicklung in der Kinder- und Jugendarbeit. Reflexionen und Arbeitshilfen für die Praxis* (pp. 184-201). Weinheim et Munich : Juventa Verlag.
- Deinet, Ulrich. 2013a. Kommunale Qualitäts- und Wirksamkeitsdialoge. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 523-532). VS Verlag.
- Deinet, Ulrich. 2013b. Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Bildungslandschaft. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 817-823). 4^e éd. remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag.
- Deinet, Ulrich, Maria Icking, Dirk Nüsken et Holger Schmidt. 2017. *Potentiale der Offenen Kinder- und Jugendarbeit: Innen- und Aussensichten*. Weinheim : Beltz Juventa.

- Deinet, Ulrich et Michael Janowicz. 2013. LAND Regionale Lebenswelten und sozialräumlich orientierte OKJA. Ländlicher Raum als Herausforderung für die Offene Kinder- und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 599-607). 4^e édition remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- DOJ/AFAJ, Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (2018a). *Animation enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideurs-euses et les professionnel-le-s*, https://doj.ch/wp-content/uploads/2020/01/Brochure_ASC_DOJAJAJ_2019_web_2.pdf (21.12.2019).
- DOJ/AFAJ, Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (2018b). *Affiche La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes: une tâche transversale et intersectorielle*, https://doj.ch/wp-content/uploads/DOJ_Affiche_Politique_enfance-jeunesse_communes_web.pdf (21.12.2019).
- Drössler, Thomas. 2013. Kids, die 10- bis 14-Jährigen. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 101-109). Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Fatke, Reinhard et Matthias Niklowitz. 2003. *Den Kindern eine Stimme geben Partizipation von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz*. Zurich : Pädagogisches Institut der Universität Zürich.
- Gavez, Silvia et Katharina Haab. 2005. *Umfrage zur Jugendarbeit: Eine Bestandesaufnahme im Kanton Zürich*. Dübendorf : Fachhochschule Zürich ZHAW.
- Gerodetti, Julia. 2018. Partizipation und Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. Ein Blick über den Tellerrand in ein Nachbarsland. In Bernd Kammerer (éd.). *Auf dem Weg zur jugendgerechten Kommune? Neue Ansätze der Partizipation Jugendlicher*. 27. Nürnberger Forum der Kinder- und Jugendarbeit 2017 (pp. 83-102). Nürnberg : Emwe-Verlag.
- Gerodetti, Julia et Manuel Fuchs. 2016. Qualitätsentwicklung und -sicherung in der offenen Kinder- und Jugendarbeit. *InfoAnimation* 5(38): 4-7.
- Gerodetti, Julia et Manuel Fuchs. 2017. Offene Arbeit mit Kindern in der Deutschschweiz. *InfoAnimation* 41(5): 8-9.
- Gerodetti, Julia, Manuel Fuchs et Stefan Schnurr. 2020. Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. In Ulrich Deinet, Benedikt Sturzenhecker, Larissa Von Schwanenflügel et Moritz Schwerthelm (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (en cours de publication) 5^e éd. compl. remaniée et act. Wiesbaden : Springer VS.

- Gerodetti, Julia, Manuel Fuchs et Olivier Steiner (2016). *Schlussbericht zum Projekt «Situationsanalyse und Strategieentwicklung der Kinder- und Jugendförderung im Kanton Basel-Landschaft – StratKJF BL» im Auftrag des Vereins Offene Kinder- und Jugendarbeit Baselland & Region – Verein OKJA-BL*. Basel : Hochschule für Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz.
- Gerodetti, Julia et Stefan Schnurr. 2013. Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 827-839). 4^e éd. remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag.
- Gutmann, Renate et Julia Gerodetti. 2013. Offene Jugendarbeit in der Schweiz – Forschung und Entwicklung. Ein systematischer Überblick. In Edith Maud Piller et Stefan Schnurr (éd.). *Kinder- und Jugendhilfe in der Schweiz. Forschung und Diskurse* (pp. 269-296). Wiesbaden : VS Verlag.
- Haab Zehré, Katharina et Sanna Frischknecht. 2013. Offene Kinder- und Jugendarbeit im Kanton Bern: Auswirkungen von Institutionalisierungsprozessen auf Angebote und Arbeitsweisen. Erscheint. In Sven Huber (éd.). *Offene Kinder- und Jugendarbeit in der Schweiz* (pp. 148-168). Weinheim et Munich : Juventa Verlag.
- Heeg, Rahel, Julia Gerodetti et Olivier Steiner. 2011. *Bestandesaufnahme von Angebotsstrukturen der Jugendarbeit und kommunalen Jugendförderung im Kanton Aargau*. Aarau : Departement Bildung, Kultur und Sport des Kanton Aargau, Fachstelle Jugend.
- Hoffmann, Dagmar. 2018. Kinder, Jugend und Medien. In Andreas Lange, Herwig Reiter, Sabina Schutter et Christine Steiner (éd.). *Handbuch Kindheits- und Jugendsoziologie* (pp. 681-692). Wiesbaden : Springer VS.
- Hurrelmann, Klaus. 2010. *Lebensphase Jugend. Eine Einführung in die sozialwissenschaftliche Jugendforschung*. Weinheim et Munich : Juventa Verlag.
- Icking, Maria et Ulrich Deinet. 2009. *Jugendarbeit zeigt Profil in der Kooperation mit Schule. Ausgewählte Ergebnisse einer Befragung von Kinder- und Jugendeinrichtungen in NRW*. Neue Praxis 39 (4): 385-395.
- Kkjf, Konferenz der kantonalen Beauftragten für Kinder- und Jugendförderung (2010). *Standards der Kinder- und Jugendförderung Schweiz. Positionspapier*, https://www.sz.ch/public/upload/assets/7650/kkjf_standards_2008.pdf (23.12.2019).
- Kozicki, N. (2013). Kommunalpolitik und Offene Kinder- und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 715-723). 4^e éd. remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag.
- Krafeld, Franz Joseph. 2010. Der Befähigungsansatz (Capability Approach) als Perspektivenwechsel in der Förderung junger Menschen. *deutsche jugend* 8/2010: 310-316.

- Lindner, Werner. 2009a. «Ich lerne zu leben» – Bildungswirkungen in der kulturellen Kinder- und Jugendarbeit. In Werner Lindner (éd.). *Kinder- und Jugendarbeit wirkt. Aktuelle und ausgewählte Evaluationsergebnisse der Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 167-180). Wiesbaden : VS Verlag.
- Lindner, Werner. 2009b. Kinder- und Jugendarbeit wirkt. Aber: wie und wo und warum genau? In Werner Lindner (éd.). *Kinder- und Jugendarbeit wirkt. Aktuelle und ausgewählte Evaluationsergebnisse der Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 9-20). Wiesbaden : VS Verlag.
- Lindner, Werner. 2011. Jugendarbeit. In Hans Uwe Otto et Hans Thiersch (éd.). *Handbuch Soziale Arbeit. Grundlagen der Sozialarbeit und Sozialpädagogik* (pp. 669-675). Munich : Ernst Reinhardt Verlag.
- Lindner, Werner. 2016. Mit Daten Politik machen? Mit Daten Politik machen! Jugendberichterstattung und Jugendbefragungen als Instrumente (kommunaler) Jugendpolitik. *deutsche jugend* 2(67): 67-76.
- Linsser, Janine. 2011. *Bildung in der Praxis Offener Kinder- und Jugendarbeit. Qualitative Interviews mit Leitungskräften*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Moser, Sonja. 2010. *Beteiligt sein. Partizipation aus der Sicht von Jugendlichen*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Müller, Burkhard. 1993. Ausserschulische Jugendbildung oder Warum versteckt Jugendarbeit ihren Bildungsanspruch? *deutsche jugend* H. 7-8: 310-319.
- Münchmeier, Richard. 1992. *Institutionalisierung pädagogischer Praxis am Beispiel der Jugendarbeit. Zeitschrift für Pädagogik* 38(3): 371-384.
- Nussbaum, Martha C. 1999. *Gerechtigkeit oder Das gute Leben*. Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp.
- Nussbaum, Martha C. 2000. *Women and human development. The capabilities approach*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Otto, Hans-Uwe 2007. *What Works? Zum aktuellen Diskurs um Ergebnisse und Wirkungen im feld der Sozialpädagogik und Sozialarbeit – Literaturvergleich nationaler und internationaler Diskussion*. Berlin : Arbeitsgemeinschaft für Kinder- und Jugendhilfe – AGJ.
- Otto, Hans-Uwe et Holger Ziegler. 2010. Der Capabilities-Ansatz als neue Orientierung in der Erziehungswissenschaft. In Hans-Uwe Otto et Holger Ziegler (éd.). *Capabilities – Handlungsbefähigung und Verwirklichungschancen in der Erziehungswissenschaft* (pp. 9-11). Wiesbaden : VS-Verlag.
- Pluto, Liane et Eric van Santen. 2019. Freiwilliges Engagement in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit – Schattendasein eines weit verbreiteten Phänomens. Ursachen, Folgen, Handlungsbedarf. *deutsche jugend* 7(8): 305-312.
- Reichmuth, Judith 2006. *Offene Jugendarbeit als Ressource für die Alltagsbewältigung Jugendlicher. Eine Bedarfserhebung in Zürich Nord*. Berne : Edition Soziothek.

- Rieker, Peter, Rebecca Mörigen, Anna Schnitzer et Holger Stroezel. 2016. *Partizipation von Kindern und Jugendlichen. Formen, Bedingungen sowie Möglichkeiten der Mitwirkung und Mitbestimmung in der Schweiz*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Rose, Lotte et Marc Schulz. 2007. *Gender-Inszenierungen. Jugendliche im pädagogischen Alltag*. Königstein : Helmer.
- Scherr, Albert. 2013. Subjektorientierte Offene Kinder- und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 297-310). Wiesbaden : VS Verlag.
- Schmidt, Holger. 2011. Zum Stand der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In Holger Schmidt (éd.). *Empirie der offenen Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 13-130). Wiesbaden : VS Verlag.
- Schrappner, Christian. 2004. Das Jugendamt – Fachliche Zentrale, bürokratisches Nadelöhr oder (un-)willige Zahlstelle örtlicher Jugendhilfe? In Jörg M. Fegeert et Christian Schrappner (éd.). *Handbuch Jugendhilfe – Jugendpsychiatrie. Interdisziplinäre Kooperation* (pp. 59-68). Weinheim et Munich : Juventa Verlag.
- Schrödter, Mark. 2007. Soziale Arbeit als Gerechtigkeitsprofession. Zur Gewährleistung von Verwirklichungschancen. *Neue Praxis: Zeitschrift für Sozialarbeit, Sozialpädagogik und Sozialpolitik* 37(1): 3-28.
- Schrödter, Mark et Holger Ziegler. 2007. *Was wirkt in der Kinder- und Jugendhilfe? Internationaler Überblick und Entwurf eines Indikatorensystems von Verwirklichungschancen*. Münster : Institut für Soziale Arbeit.
- Schuler, Martin, Pierre Dessemontet et Dominique Joye (unter Mitarbeit von Manfred Perlik). 2005. *Die Raumbgliederungen der Schweiz*. Neuchâtel : Bundesamt für Statistik.
- Schulz, Marc. 2010. *Performances: Jugendliche Bildungsbewegungen im pädagogischen Kontext – Eine ethnografische Studie*. Wiesbaden : VS Verlag.
- Seckinger Mike, Liane Pluto, Christian Peucker et Eric Van Santen. 2016. *Einrichtungen der offenen Kinder- und Jugendarbeit. Eine empirische Bestandsaufnahme*. Weinheim et Basel : Beltz Juventa.
- Seidel, Axel , Marcel Hölterhoff et Marc Biedermann. 2010. *Die Kooperation von Gemeinden und Vereinen. Eine Kosten-Nutzen-Analyse in zehn Schweizer Gemeinden*. Migros-Genossenschafts-Bund : Zurich.
- Sen, Amartya. 1992. *Inequality Reexamined*. Oxford: Harvard University Press.
- Sen, Amartya. 2000. *Ökonomie für den Menschen. Wege zu Gerechtigkeit und Solidarität in der Marktwirtschaft*. Munich, Vienne : Carl Hanser Verlag.

- Steiner, Olivier et Rahel Heeg. 2018. Digitale Medien in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In *Aufwachsen im digitalen Zeitalter. Bericht der Eidgenössischen Kommission für Kinder- und Jugendfragen*. Berne : Bundesamt für Sozialversicherungen. Eidgenössischen Kommission für Kinder- und Jugendfragen.
- Steiner, Olivier, Rahel Heeg et Julia Gerodetti. 2011. *Bestandesaufnahme von Angebotsstrukturen der Jugendarbeit und kommunalen Jugendförderung im Kanton Solothurn*. Im Auftrag des Amtes für soziale Sicherheit, Fachstelle Jugendförderung. Bâle et Soleure : rapport non publié.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2002. Bildung – Wiederentdeckung einer Grundkategorie der Kinder- und Jugendarbeit. In Thomas Rauschenbach, Wiebken Dux et Ivo Züchner (éd.). *Jugendarbeit im Aufbruch – Selbstvergewisserungen, Impulse, Perspektiven* (pp. 19-59). Münster : Votum Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2004. Zum Bildungsanspruch von Jugendarbeit. In Hans Uwe Otto et Thomas Rauschenbach (éd.). *Die andere Seite der Bildung. Zum Verhältnis von formellen und informellen Bildungsprozessen* (pp. 147-163). Wiesbaden : VS Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2005. Institutionelle Charakteristika der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In Benedikt Sturzenhecker et Ulrich Deinet (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 338-344). Wiesbaden : VS Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2008. Partizipation in der Offenen Jugendarbeit. In Waldemar Stange (éd.). *Partizipation in der Kindertagesstätte, Schule und Jugendarbeit. Aktionsfelder – exemplarische Orte und Themen I* (pp. 173-224). Münster : Verlaghaus Monsenstein und Vannerdat.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2011. Demokratiebildung: Auftrag und Realität in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In Holger Schmidt (éd.). *Empirie der offenen Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 131-146). Wiesbaden : VS Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt. 2015. *Gesellschaftliches Engagement von Benachteiligten fördern – Band 1. Konzeptionelle Grundlagen für die Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Gütersloh : Verlag Bertelsmann Stiftung.
- Sturzenhecker, Benedikt et Ulrich Deinet. 2009. *Konzeptentwicklung in der Kinder- und Jugendarbeit. Reflexionen und Arbeitshilfen für die Praxis*. Weinheim et Munich : Juventa-Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt et Elisabeth Richter. 2010. Die Kinder- und Jugendarbeit. In Werner Thole (éd.). *Grundriss Soziale Arbeit. Ein einführendes Handbuch* (pp. 469-475). Wiesbaden : VS Verlag.
- Sturzenhecker, Benedikt et Moritz Schwerthelm. 2015. *Gesellschaftliches Engagement von Benachteiligten fördern – Band 2. Methodische Anregungen und Praxisbeispiele für die Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Gütersloh : Verlag Bertelsmann Stiftung.

- Thole, Werner et Jens Pothmann 2013. Die MitarbeiterInnen in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 559-579). 4^e éd. remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag.
- Tironi, Yuri. 2015. *Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu*. Lausanne : Éditions ÉÉSP.
- Tully, Claus. 2018. *Jugend – Konsum – Digitalisierung: Über das Aufwachsen in digitalen Konsumwelten*. Wiesbaden : Springer Fachmedien Wiesbaden.
- Urwyler, Christoph, Jachen C. Nett et Rondi Chiara. 2011. *Soziale Integration Jugendlicher. Eine komparativanalytische Untersuchung in drei Berner Gemeinden*. Berne : Berner Fachhochschule (BFH).
- Van Dyk, Silke et Tina Haubner. 2019. Gemeinschaft als Ressource? Engagement und Freiwilligenarbeit im Strukturwandel des Wohlfahrtsstaats. In A. Doris Baumgartner et Beat Fux. *Sozialstaat unter Zugzwang? Zwischen Reform und radikaler Neuorientierung* (pp. 259-279). Wiesbaden : Springer Fachmedien Wiesbaden.
- Von Spiegel, Hiltrud. 2000. *Jugendarbeit mit Erfolg. Arbeitshilfen und Erfahrungsberichte zur Qualitätsentwicklung und Selbstevaluation. Ein Modellprojekt des Landjugendammtes*. Münster : Vorum.
- Von Spiegel, Hiltrud. 2009. So macht man Konzeptentwicklung in der Kinder und Jugendarbeit – eine praktische Anleitung. In Benedikt Sturzenhecker et Ulrich Deinet (éd.). *Konzeptentwicklung in der Kinder- und Jugendarbeit. Reflexionen und Arbeitshilfen für die Praxis* (pp. 51-95). Weinheim et Munich : Juventa-Verlag.
- Von Spiegel, Hiltrud. 2013. Konzeptionen entwickeln in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 491-501). 4^e éd. remaniée et act. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Wendt, Peter-Ulrich. 2006. Regionale Kooperationen – Zur Notwendigkeit, über eine andere Organisationsform kommunaler Jugendarbeit in ländlichen Räumen (Regionen) nachdenken zu müssen. In Kolhoff, Ludger, Peter-Ulrich Wendt et Iris Bothe (éd.). *Regionale Jugendarbeit: Wege in die Zukunft* (pp. 65-79). Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Wettstein, Heinz 2005. Offene Jugendarbeit in der Schweiz. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 469-476). Wiesbaden : VS Verlag.
- Ziegler, Holger. 2006. Evidenzbasierte Soziale Arbeit: Über managerielle PraktikerInnen in neo- bürokratischen Organisationen In Cornelia Scheweppe et Stefan Sting (éd.). *Sozialpädagogik im Übergang. Neue Herausforderungen für Disziplin, Profession und Ausbildung* (pp. 139-156). Weinheim : Juventa Verlag.

- Zimmermann, Dominic, Ulrike Hüllemann, Bettina Brüscheiler et Christian Reutlinger. 2018. Offenheit in der offenen Arbeit mit Kindern und Jugendlichen. *SozialAktuell* 50(12): 37 sq.
- Zinser, Claudia. 2005. Partizipation erproben und Lebenswelten gestalten. In Ulrich Deinet et Benedikt Sturzenhecker (éd.). *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit* (pp. 157-166). Wiesbaden : VS Verlag.

7 Annexe : démarche méthodologique

Développement de l'instrument de collecte des données

Pour répondre aux questions présentées plus haut, une enquête standardisée en ligne a été menée au niveau suisse. L'instrument de collecte des données a d'abord été développé en allemand entre décembre 2017 et juin 2018.

Afin de garantir que l'instrument de collecte des données soit adapté à la situation hétérogène de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, que les particularités des différentes régions linguistiques soient prises en compte de manière adéquate et que les connaissances ainsi que l'expérience du terrain et du milieu scientifique dans les différentes régions linguistiques soient utilisées et systématiquement mises en lien, l'instrument de collecte des données a été développé en étroite collaboration avec les organisations partenaires et avec la participation d'autres professionnel·le·s. La procédure a été la suivante :

Pour commencer, une étude bibliographique a été effectuée. Cela a permis d'avoir un aperçu de l'état actuel des recherches – en allemand – concernant l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et de définir des premiers domaines thématiques et des contenus possibles pour l'instrument de collecte des données. Ensuite, dans une deuxième étape, un atelier a eu lieu avec les organisations partenaires issues des différentes régions linguistiques, lors duquel il a été possible d'échanger à propos des différentes conceptions du champ d'activité ainsi que des termes principaux et de les mettre en lien avec les domaines thématiques issus de la recherche bibliographique. Cela a permis de poser les fondements pour le développement de l'instrument de collecte des données. Sur la base des travaux préalables de l'équipe de recherche, un deuxième atelier auquel ont participé des actrices et acteurs issus des différentes régions linguistiques a permis de se mettre d'accord sur les éléments clés de l'instrument de collecte des données. L'équipe de recherche a ensuite élaboré sur cette base une première version de l'instrument de collecte des données. Cette proposition a été examinée de manière critique par les organisations partenaires et des souhaits de modification ont ensuite été formulés et débattus dans le cadre d'un nouvel atelier en commun. Il s'ensuit une révision de l'instrument de collecte des données par l'équipe de recherche. L'instrument a été transmis

par la suite à quatre personnes ayant des postes de direction dans différents contextes du terrain de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (animation socioculturelle jeunesse, animation socioculturelle enfance, centre communautaire, centre de loisirs) et dans différentes régions linguistiques de Suisse afin qu'elles l'examinent et le commentent de manière critique. Les retours de ces professionnel-le-s ont été discutés et pris en compte par l'équipe de recherche lors d'un atelier en commun. Après une nouvelle révision de l'instrument de collecte des données par l'équipe de recherche, un ultime examen a encore été effectué par les organisations partenaires et les dernières suggestions et propositions d'amélioration ont été intégrées par l'équipe de recherche. La version finale de l'instrument de collecte des données en allemand a ensuite été traduite en français et en italien. Une fois les traductions effectuées, deux professionnel-le-s de Suisse romande et deux professionnel-le-s de Suisse italienne ont examiné l'exactitude des traductions au niveau du contenu ainsi que la clarté de la formulation et ont corrigé d'éventuelles erreurs. L'instrument de collecte des données traduit en trois langues a ensuite été introduit dans un instrument d'enquête en ligne et a été vérifié à plusieurs reprises au niveau du contenu et sous l'angle technique par différentes personnes issues du terrain et du domaine de la recherche.

Définition du groupe sur lequel porte l'étude

Un des défis de l'étude empirique du champ d'activité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse est l'hétérogénéité qui existe à différents niveaux au sein de ce champ. Premièrement, il existe une grande diversité de lieux et d'institutions où de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est proposée, allant du centre de loisirs de quartier au centre de jeunes régional, en passant par le travail social hors murs, les offres de jeu pour enfants en accueil libre ou encore les maisons de quartier.

Deuxièmement, il y a des différences entre les régions linguistiques non seulement au niveau des termes utilisés pour désigner ces différentes formes d'institutions, mais également au niveau des concepts de référence et des axes de travail (Gerodetti et al. 2020). Ainsi, en Suisse romande, il existe par exemple davantage de centres d'animation qui proposent, outre des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse destinées au groupe d'âge des enfants et jeunes de 5 à 25 ans, également des offres pour d'autres

groupes cibles (p. ex. les enfants en bas âge, les familles ou les personnes du troisième âge).

Troisièmement, les centres d'animation ne sont pas une offre professionnelle dans toutes les régions, c'est-à-dire qu'ils n'emploient pas tous du personnel formé et ayant un contrat fixe. Il existe en effet des centres d'animation – et de manière isolée même des régions entières (comme p. ex. le Haut-Valais) – où l'animation socioculturelle enfance et jeunesse est proposée et mise en œuvre principalement par des structures bénévoles. Les différents types d'entités porteuses/responsables ainsi que les formes institutionnelles des centres d'animation présentent également une grande hétérogénéité au niveau structurel et au niveau de leur degré de professionnalisation. La palette des entités porteuses/responsables de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse va d'importantes associations privées avec plusieurs collaboratrices et collaborateurs ayant un contrat fixe, à de petites communes disposant de ressources limitées.

En raison de l'hétérogénéité du champ d'activité de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, une étude empirique de celui-ci exige une ligne claire dans la définition de l'objet à étudier.

Tous les centres d'animation (c'est-à-dire tous les sites concrets), dans tous les cantons suisses, qui proposent des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse pour des enfants, des jeunes et des jeunes adultes âgés de 5 à 25 ans¹⁷ ont été invités à participer à la présente enquête. L'invitation en allemand s'adressait aux offres suivantes, considérées comme des offres d'animation socioculturelle avec des enfants et des jeunes : toutes les offres ouvertes à toutes les jeunes personnes, offres auxquelles ces dernières peuvent participer de façon volontaire, qui ne demandent pas une adhésion en tant que membre et qui correspondent à au moins une des désignations suivantes : *Jugendhaus, Jugendtreff, Jugendzentrum, Jugendraum, etc.* ; *Aufsuchende/Mobile Jugendarbeit* ; *Offene Kindertreffpunkte oder (mobile) Spielangebote für Kinder* (z.B. *professionell betreute Abenteuerspielplätze, Robinsonspielplätze, Spielmobile*) ; *Quartier-, Gemeinschafts-, Familienzentren* ; *Offene Angebote für Kinder und Jugendliche einer Kirchgemeinde, die allen Kindern und/oder Jugendlichen offenstehen und keine religiösen Inhalte haben*. En Suisse romande, les types d'institutions suivants ont été invités à participer à l'enquête : *maison de la*

17 En particulier en Suisse romande et en Suisse italienne, les types d'institutions décrits ci-après ne proposent pas uniquement des offres pour le groupe d'âge des enfants et jeunes de 5 à 25 ans. C'est pourquoi, malgré l'accent mis dans cette étude sur ce groupe d'âge, les institutions ont été priées d'indiquer si elles proposent des offres pour d'autres groupes cibles (p. ex. enfants en bas âge, familles, personnes du troisième âge). L'étude n'a toutefois pas pris ces offres en considération.

jeunesse, lieu de rencontre pour jeunes, centre de jeunesse, local pour les jeunes, etc. ; travail social hors murs (avec des jeunes) ; lieu de rencontre pour enfants (accueil libre) ou offre de jeux (hors murs) pour enfants (p. ex. terrains d'aventure, jardins Robinson et bus de jeux avec accompagnement professionnel) ; maisons de quartier, centres communautaires, centres pour les familles ; offres d'accueil libre pour enfants et jeunes organisées par une église, ouvertes à tous les enfants et/ou jeunes et sans contenu religieux. En Suisse italienne, les types d'institutions avec les appellations suivantes ont été priés de participer à l'enquête : centri giovani, casa dei giovani, animazioni di prossimità/itineranti, centri di animazione socioculturale per l'infanzia, parchi avventura/Robinson gestiti da professionisti, centri di quartiere, centri comunitari, attività ricreative socioculturali per l'infanzia e la gioventù proposte da enti religiosi, aperte a tutti i giovani e bambini.

Par ailleurs, le groupe sur lequel porte l'étude a été défini encore plus précisément par rapport au professionnalisme des offres et des centres d'animation : l'étude ne s'est adressée qu'aux centres d'animation dans lesquels travaille au moins un-e professionnel-le fixe et/ou salarié-e. Cela a eu comme conséquence que les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse qui sont mises en œuvre exclusivement par des personnes bénévoles sans contrat fixe et/ou non salariées (comme c'est par exemple le cas pour les locaux de jeunes dans le Haut-Valais) n'ont pas été prises en considération dans la présente étude empirique.

Accès au champ et collecte des données

Un autre défi dans l'enquête menée auprès des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse a été que le nombre de ceux-ci au niveau suisse n'est pas connu. Il existe bien, depuis la création d'associations régionales et cantonales de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ces 20 dernières années, une vue d'ensemble (en constante amélioration) du nombre de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui sont membres d'une association (en partie ce sont également les communes disposant d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse qui sont membres, et non les centres d'animation eux-mêmes), mais étant donné que tous les centres d'animation ne sont pas membres d'une telle association, une certaine incertitude subsiste quant au nombre réel de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

La situation décrite a une influence non négligeable aussi bien sur l'accès au champ que sur la pertinence des résultats et a donné lieu à une première tentative de comptabiliser, dans le cadre de la présente étude et en parallèle à l'enquête menée auprès des centres d'animation, le nombre de centres d'animation, respectivement le nombre de communes dans lesquelles il existe des centres d'animation (voir explications ci-dessous).

Étant donné qu'il n'était pas possible, en raison de cette situation, de tirer au sort un échantillon aléatoire parmi une somme totale de centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, l'équipe de recherche a cherché à atteindre le plus de centres d'animation possible. Pour ce faire, les stratégies suivantes pour accéder au champ ont été choisies en étroite concertation avec les organisations partenaires :

Prise de contact directe avec les centres d'animation

Afin d'arriver à un taux de réponse aussi élevé que possible dans tous les cantons et toutes les régions linguistiques de Suisse, l'équipe de recherche a travaillé en étroite collaboration avec l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ) ainsi qu'avec la Plateforme romande de l'animation socioculturelle (FederAnim) et avec l'Associazione degli Animatori Socio-Culturali in ambito Giovanile della Svizzera italiana (Giovanimazione). Car ces associations nationales (DOJ/AFAJ) et régionales (Giovanimazione et FederAnim) ont accès à plus de 1 000 centres d'animation situés dans les différentes régions du pays (les centres d'animation dans les communes de langue rhéto-romane sont rattachés à l'AFAJ par le biais de l'association faîtière cantonale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse *jugend.gr*). Tous les centres d'animation membres d'une association cantonale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, qui apparaissent donc également dans le carnet d'adresses de l'AFAJ, ont été contactés en Suisse alémanique par courriel par l'AFAJ, respectivement par Giovanimazione en Suisse italienne, et invités en même temps par poste¹⁸. Étant donnée la manière dont les organisations partenaires évaluaient la situation en Suisse romande, une stratégie d'accès légèrement différente – basée davantage sur l'activation de réseaux existants,

¹⁸ Dans le canton de Zurich, tous les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse ont été contactés directement par l'association faîtière cantonale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, de l'animation enfance et jeunesse des organisations de jeunesse et de l'animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse (*okaj zürich*) parce que les résultats de la collecte de données devaient être utilisés en même temps pour un projet cantonal de développement stratégique et que, dans ce projet cantonal, l'accès au champ devait être organisé exclusivement par *okaj zürich*.

respectivement sur la diffusion des informations concernant l'enquête par des personnes clés en tant que multiplicatrices et multiplicateurs au niveau cantonal et régional – a été choisie pour la Suisse romande. Pour ce faire, différentes personnes clés dans tous les cantons francophones, choisies par les organisations partenaires de Suisse romande, ont été contactées à plusieurs reprises par téléphone et par courriel avec la demande de bien vouloir diffuser dans leurs réseaux cantonaux et régionaux l'invitation à participer à l'enquête. En complément à cela, tous les membres de FederAnim qui s'adressent, avec leur offre, (également) au groupe cible des enfants et des jeunes ont été informés au sujet de l'enquête par un courriel de FederAnim.

Afin d'atteindre également l'animation socioculturelle paroissiale enfance et jeunesse, c'est-à-dire les offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse proposées par une paroisse qui sont ouvertes à tous les enfants et/ou jeunes et n'ont pas de contenu religieux, les services cantonaux des deux églises nationales – lorsque existants – ont été contactés par courriel avec la demande de bien vouloir transmettre aux centres d'animation dans leur région l'invitation à participer à l'enquête.

Prise de contact indirecte avec les centres d'animation par le biais des communes

Comme évoqué précédemment, on ne peut pas partir du principe que tous les centres d'animation en Suisse sont membres d'une des associations mentionnées plus haut. C'est pourquoi, et en raison également du manque de clarté à propos de l'exactitude et de l'actualité des listes d'adresses existant dans les différentes associations, les centres d'animation ont été contactés aussi par le biais des communes suisses. Pour cela, toutes les administrations communales de Suisse ont reçu, aussi bien par courriel que par poste, un courrier adressé à la conseillère communale, respectivement au conseiller communal, en charge du domaine de l'enfance et de la jeunesse. L'équipe de recherche est partie du principe que ces personnes clés sont celles qui savent le mieux, au niveau communal, s'il existe ou non dans leur commune un centre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse correspondant aux critères mentionnés. Dans ce courrier, ces personnes ont été informées de l'enquête et priées de transmettre à tous les centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse existant dans leur commune l'invitation à participer à l'enquête envoyée en annexe. Les conseillères et conseillers communaux en charge du domaine de l'enfance et de la jeunesse ont été priés, si aucune offre d'animation socioculturelle enfance et jeunesse n'existe dans leur commune,

de bien vouloir transmettre cette information à l'équipe de recherche, soit par courrier avec l'enveloppe de réponse jointe, soit par courriel, soit en répondant à une brève enquête en ligne mise en place à cette occasion. Avec cette information supplémentaire, l'équipe de recherche a cherché à générer l'image la plus exacte possible de la répartition, respectivement de la présence, des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, notamment afin de pouvoir ainsi mieux évaluer le taux de réponse et la pertinence des résultats de l'enquête. Toutes les communes qui n'avaient pas donné de réponse au terme de l'enquête (31 octobre 2018) quant à la présence ou non de centres d'animation socioculturelle sur leur territoire et dont le numéro postal d'acheminement n'avait pas non plus été mentionné au début du questionnaire par un centre d'animation participant à l'enquête ont été nouvellement contactées par courriel en novembre 2018 et priées de bien vouloir indiquer s'il y a ou non, dans leur commune, un ou plusieurs centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les résultats concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse sont présentés dans le chapitre 4.2.

Début juin 2018, avant l'enquête, une pré-information concernant la stratégie d'accès au champ a été communiquée, et toutes les invitations à participer à l'enquête ont été envoyées entre le 10 août et le 2 septembre 2018, de manière à arriver à la fin des vacances d'été, qui diffère d'un canton ou d'une région à l'autre. Au milieu et vers la fin de la phase de collecte des données qui a duré du 10 août 2018 au 31 octobre 2018, un courrier de rappel a été envoyé aux centres d'animation par les chemins décrits ci-dessus.

Nettoyage et évaluation des données

Le nettoyage des données a été effectué en plusieurs étapes. Dans un premier temps, il a été examiné, à l'aide du nom de l'organisation indiqué, si toutes les institutions ayant participé à l'enquête proposent effectivement des offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Les organismes qui ne correspondaient pas à ce critère, par exemple les services (cantonaux) spécialisés, les offres exclusivement paroissiales ou les projets et offres ayant lieu uniquement durant les vacances d'été ont été supprimés. Ensuite, tous les doublons ont été effacés. Il s'agissait surtout de centres d'animation qui avaient commencé le questionnaire à plusieurs reprises, mais ne l'avaient terminé qu'une seule fois. Dans une troisième étape, l'équipe de recherche a

supprimé tous les cas présentant trop de valeurs manquantes. Cela concernait principalement des centres d'animation qui avaient interrompu le questionnaire après avoir répondu aux questions concernant le centre d'animation et n'avaient donc (presque) pas répondu aux questions de contenu. Tous les autres centres d'animation qui n'ont pas rempli entièrement le formulaire ont été gardés dans la série de données. Avec ces différentes étapes de nettoyage des données, le nombre de centres d'animation participant à l'enquête est passé de 671 à 620.

Après avoir été nettoyées, les données collectées ont été évaluées essentiellement de manière descriptive avec le logiciel de statistique SPSS. En complément à l'analyse descriptive, la stratégie d'évaluation élaborée par l'équipe de recherche a été discutée dans un atelier avec les organisations partenaires et complétée par des hypothèses spécifiques. Cela devait garantir que les questions pertinentes pour le terrain dans les différentes régions linguistiques soient prises en considération dans l'analyse des données.

Outre le fait de procéder à une analyse descriptive des différentes questions et de certaines hypothèses spécifiques de corrélation (le lien entre le sexe et l'âge du personnel, par exemple, ou celui entre le sexe et la fonction des collaboratrices et collaborateurs), un autre objectif de l'étude était d'effectuer différentes comparaisons entre groupes. C'est pourquoi deux comparaisons entre groupes ont été réalisées dans le cadre de l'évaluation des données, comparaisons qui ont été exposées tout au long de la présentation des résultats et qui sont décrites plus en détail ci-après : d'une part, les résultats ont été analysés en fonction de la région linguistique et, d'autre part, en fonction du type de commune. De plus, des comparaisons des réponses en fonction du type de centre d'animation ont également été effectuées pour une série de questions.

Selon l'échelle de mesure des données et le nombre de groupes à comparer, les comparaisons entre groupes ont été effectuées avec un des tests suivants :

- › Comparaisons entre groupes avec caractéristiques à échelle métrique : analyse de variance unifactorielle ANOVA (comparaison de trois groupes) et test t (comparaison de deux groupes).
- › Comparaisons entre groupes avec caractéristiques à échelle ordinale : test de Kruskal-Wallis (comparaison de trois groupes) et test U de Mann-Whitney (comparaison de deux groupes).

- › Comparaisons entre groupes avec caractéristiques à échelle nominale : test du khi carré (comparaison de deux groupes ou plus).

Afin de tester les hypothèses, le coefficient de corrélation sur les rangs de Kendall a été appliqué lors de corrélations entre des caractéristiques à échelle ordinale, et le test du khi carré a été utilisé lors de corrélations entre caractéristiques à échelle nominale. Pour les hypothèses de différence avec caractéristiques à échelle ordinale, c'est le test U de Mann-Whitney qui a été appliqué. Il n'y avait pas d'autres échelles de mesure en ce qui concerne les tests sélectionnés.

Dans la présentation des résultats concernant les tests d'hypothèse et les comparaisons entre groupes, l'équipe de recherche a renoncé, par souci de lisibilité, à nommer à chaque fois le test statistique correspondant et à présenter les valeurs obtenues avec le test. Les auteur-e-s ont uniquement indiqué si les corrélations ou différences sont significatives ou non. Le niveau de significativité α (c'est-à-dire la probabilité d'erreur) se situe à 5 % ($\alpha = 0.05$).

Comparaison entre régions linguistiques

Pour la classification des centres d'animation en fonction de leur appartenance à une région linguistique, il a été fait appel aux données de l'Office fédéral de la statistique¹⁹. Les niveaux de dominance d'une langue dans une commune qui ont été utilisés dans cette statistique (*forte* et *moyenne*) ont été résumés par groupe linguistique, de telle sorte qu'au final, outre la catégorie rhéto-romanche, qui a été traitée à part (voir explications ci-dessous), il est resté quatre catégories : allemand, français, italien et « pas de dominance nette ».

Pour l'assignation de la langue nationale dominante aux éléments de la série de données concernant les centres d'animation et à ceux de la série de données concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, il a été procédé de la manière suivante :

- › Pour la série de donnée concernant les centres d'animation, la langue nationale dominante a été attribuée à chaque élément individuel de la série de données en fonction du premier numéro postal d'acheminement indiqué en début de questionnaire pour la commune-siège.
- › Pour la série de données concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, cette assignation a été

¹⁹ Voir https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/de/3561_3070_104_70/3007.html

effectuée sur la base du numéro postal d'acheminement indiqué par la commune.

- › Pour 23 communes, les indications concernant la langue nationale dominante manquaient dans la statistique de l'Office fédéral de la statistique. Pour ces communes, les informations ont été tirées du répertoire officiel des localités de Suisse²⁰. Pour six communes, il était indiqué « pas de dominance nette d'une langue nationale en particulier ». Dans ces cas-là, les informations ont également été tirées du répertoire officiel des localités de Suisse.
- › Pour les communes situées dans le canton des Grisons pour lesquelles il n'était pas possible de procéder à une assignation linguistique claire sur la base du répertoire officiel des localités de Suisse, l'équipe de recherche s'est basée sur la carte qui illustre le principe de territorialité selon la loi cantonale sur les langues du canton des Grisons (état 2016)²¹.
- › Une fois cette assignation effectuée, il n'y avait dans la série de données que huit centres d'animation situés dans des communes de langue rhéto-romane. Étant donné que ce nombre est trop petit pour des comparaisons statistiques entre groupes, ces huit centres d'animation situés dans des communes de langue rhéto-romane ont été rattachés, après consultation avec la faitière cantonale jugend.gr, à la Suisse alémanique. Ceci parce qu'il peut être supposé que l'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans le canton des Grisons se tourne principalement vers l'animation socioculturelle enfance et jeunesse de Suisse alémanique.

Définition des types de communes

Afin de procéder à des analyses comparatives supplémentaires, les indications des centres d'animation ont été évaluées en fonction de la situation des centres d'animation dans l'espace social. Pour cela, l'équipe de recherche a utilisé une catégorisation des communes en fonction de typologies spatiales de l'Office fédéral de la statistique. Les communes suisses sont classées en fonction de différents critères dans des nomenclatures spatiales (Schuler et al. 2005). Différentes caractéristiques comme les places de travail (pro-

20 Voir <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/niveaux-geographiques.assetdetail.275785.html>

21 Voir <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html>

duction locale et part des pendulaires), la part de maisons unifamiliales, la richesse, le tourisme, la structure de la population ainsi que la fonction de centre sont prises en compte dans la nomenclature. Pour la présentation dans le cadre de cette étude, l'équipe de recherche a utilisé une version simplifiée de la nomenclature spatiale à neuf éléments afin de disposer d'unités d'étude spatiales mieux délimitées et accessibles pour l'analyse²². Il a été distingué entre communes urbaines, intermédiaires et rurales :

- › Les communes urbaines font partie de l'espace des centres urbains qui englobe les villes-centres et les communes-centres des agglomérations ainsi que les communes-centres hors agglomération. L'espace des centres urbains remplit certains critères de densité et de taille en ce qui concerne les habitant-e-s, les places de travail et les nuitées dans l'hôtellerie converties.
- › Les communes intermédiaires englobent les espaces sous influence des centres urbains, les communes de la couronne d'agglomération et les communes multi-orientées et présentent une certaine quantité de mouvements pendulaires avec l'espace des centres urbains.
- › Les communes rurales sont des régions en dehors de l'influence de centres urbains et englobent les communes rurales sans caractère urbain. Celles-ci sont caractérisées par peu de mouvements pendulaires en direction de l'espace des centres urbains.

Pour la série de données concernant les centres d'animation, le type de commune a été assigné à chaque élément individuel de la série de données sur la base du premier numéro postal d'acheminement que les centres d'animation ont indiqué comme commune-siège en début de questionnaire. Pour la série de données concernant la répartition de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, cette assignation a été effectuée sur la base du numéro postal d'acheminement indiqué par la commune.

22 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/niveaux-geographiques/typologies-territoriales.html>

La promotion et l'encouragement des enfants et des jeunes constituent un socle essentiel leur permettant de grandir dans de bonnes conditions et de devenir des personnes autodéterminées et socialement responsables. En tant qu'offre d'éducation extrascolaire, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse apporte une contribution particulièrement importante dans ce domaine. Jusqu'à aujourd'hui, il n'existait pas de recueil systématique de connaissances sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Voilà qui est appelé à changer avec cette publication. Basée sur les résultats de la première enquête standardisée auprès des centres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, elle est destinée à servir de compendium de l'état actuel des recherches.

Cette publication donne un aperçu des différentes formes d'offres, des axes de travail, des caractéristiques du personnel et des bénéficiaires ainsi que des différentes structures de financement, de pilotage et d'assurance qualité. Pour la première fois, plusieurs domaines d'impact de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse ainsi que les différences et points communs entre les diverses régions linguistiques et entre les types de communes de Suisse sont examinés. Tous les résultats sont contextualisés et peuvent ainsi servir de base solide pour le développement – basé sur une réflexion professionnelle – de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse.

Le livre est publié en français, allemand et italien.

Julia Gerodetti M.A., Manuel Fuchs M.A., Martina Gerngross M.A., Lukas Fellmann M.A. et le professeur Olivier Steiner sont des collaboratrices et collaborateurs de l'Institut Kinder- und Jugendhilfe de la Hochschule für Soziale Arbeit de la Fachhochschule Nordwestschweiz. Leurs principaux domaines de travail sont l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, la promotion de l'enfance et de la jeunesse, l'aide à l'enfance et à la jeunesse, l'aide ambulatoire dans le domaine de l'éducation, la protection de l'enfance, les médias numériques dans le travail social, les situations et les modes de vie des enfants et des jeunes.

ISBN: 978-2-88351-096-8



9 782883 510968